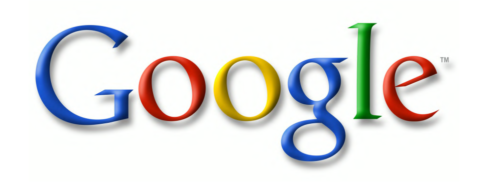
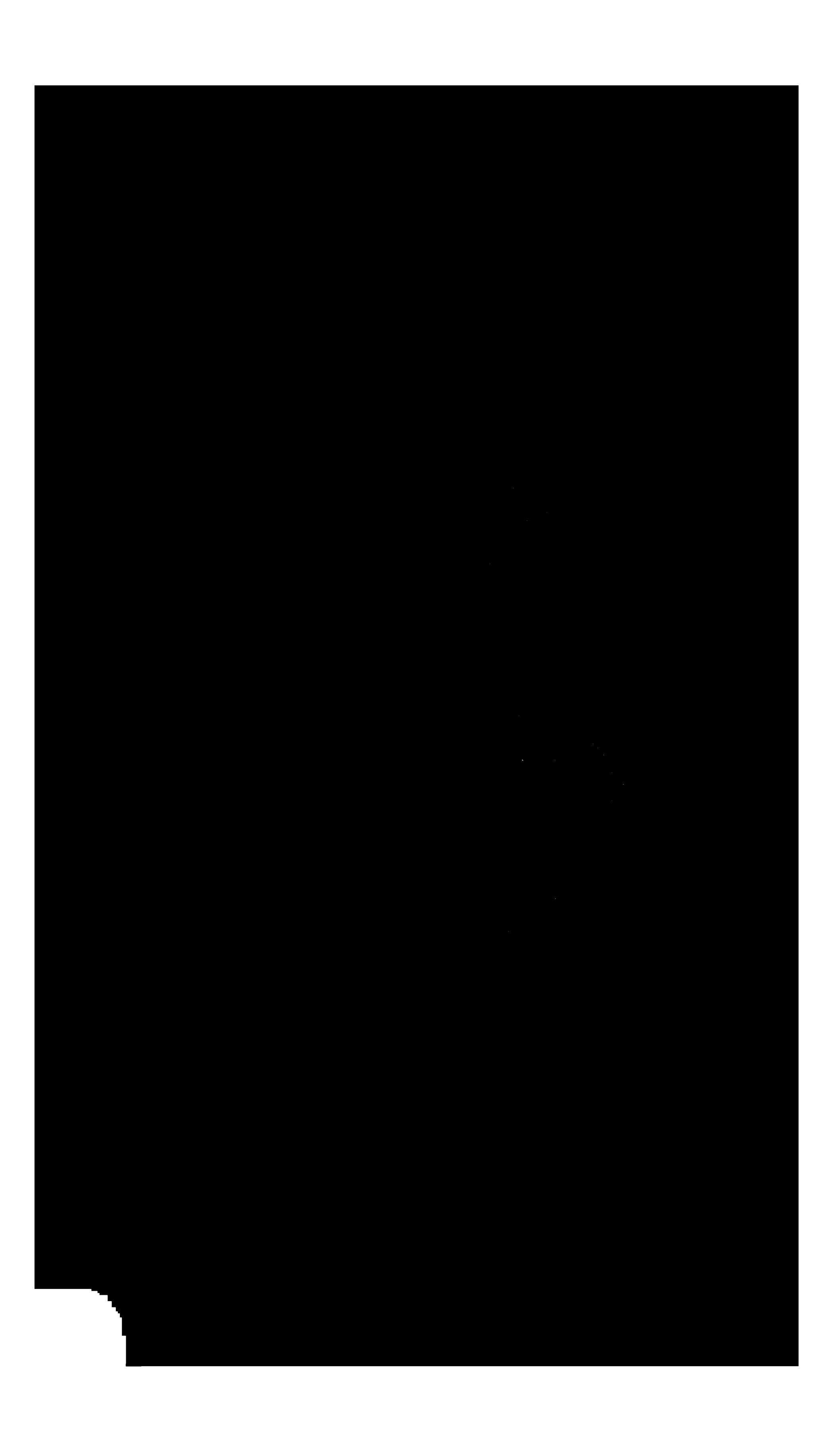


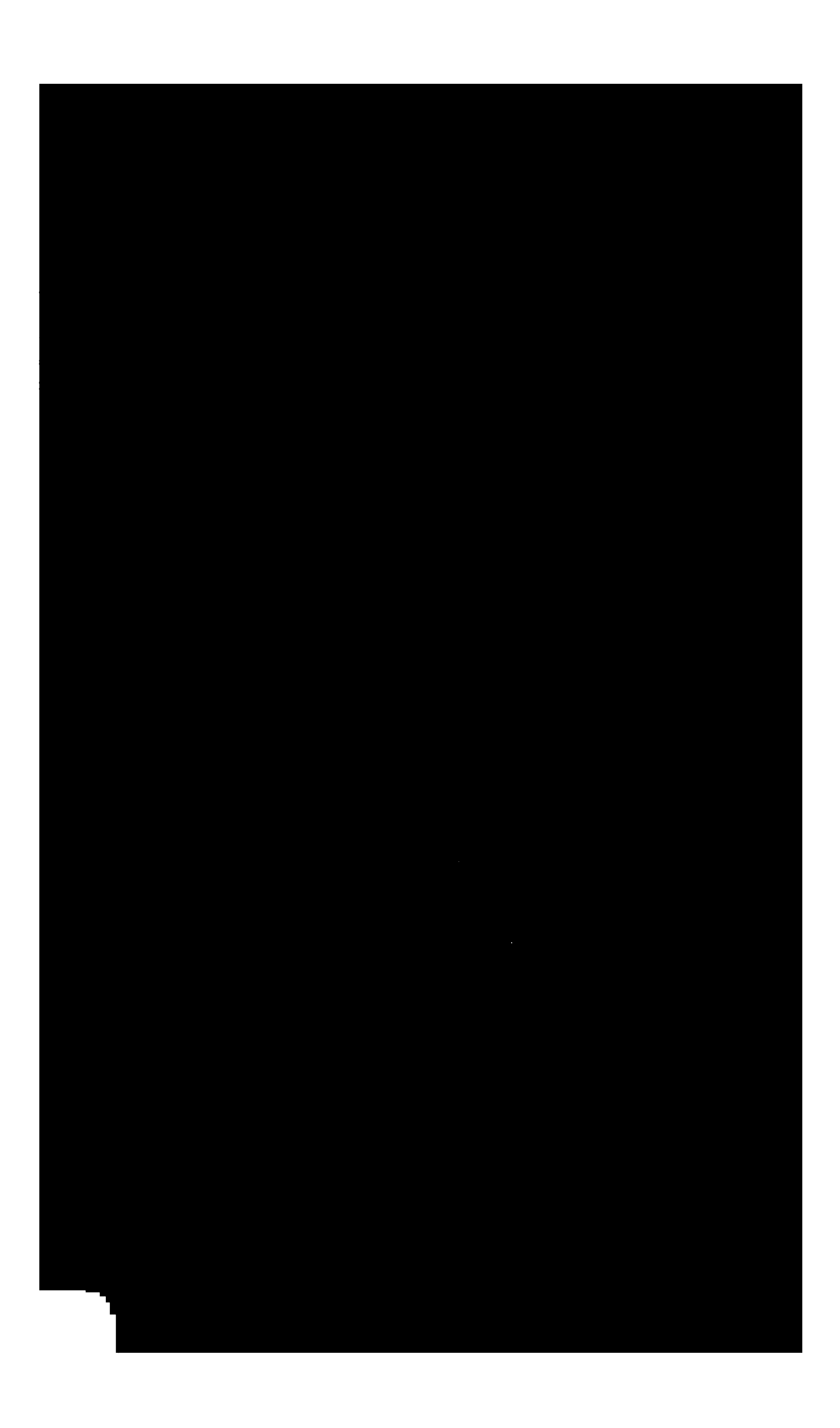














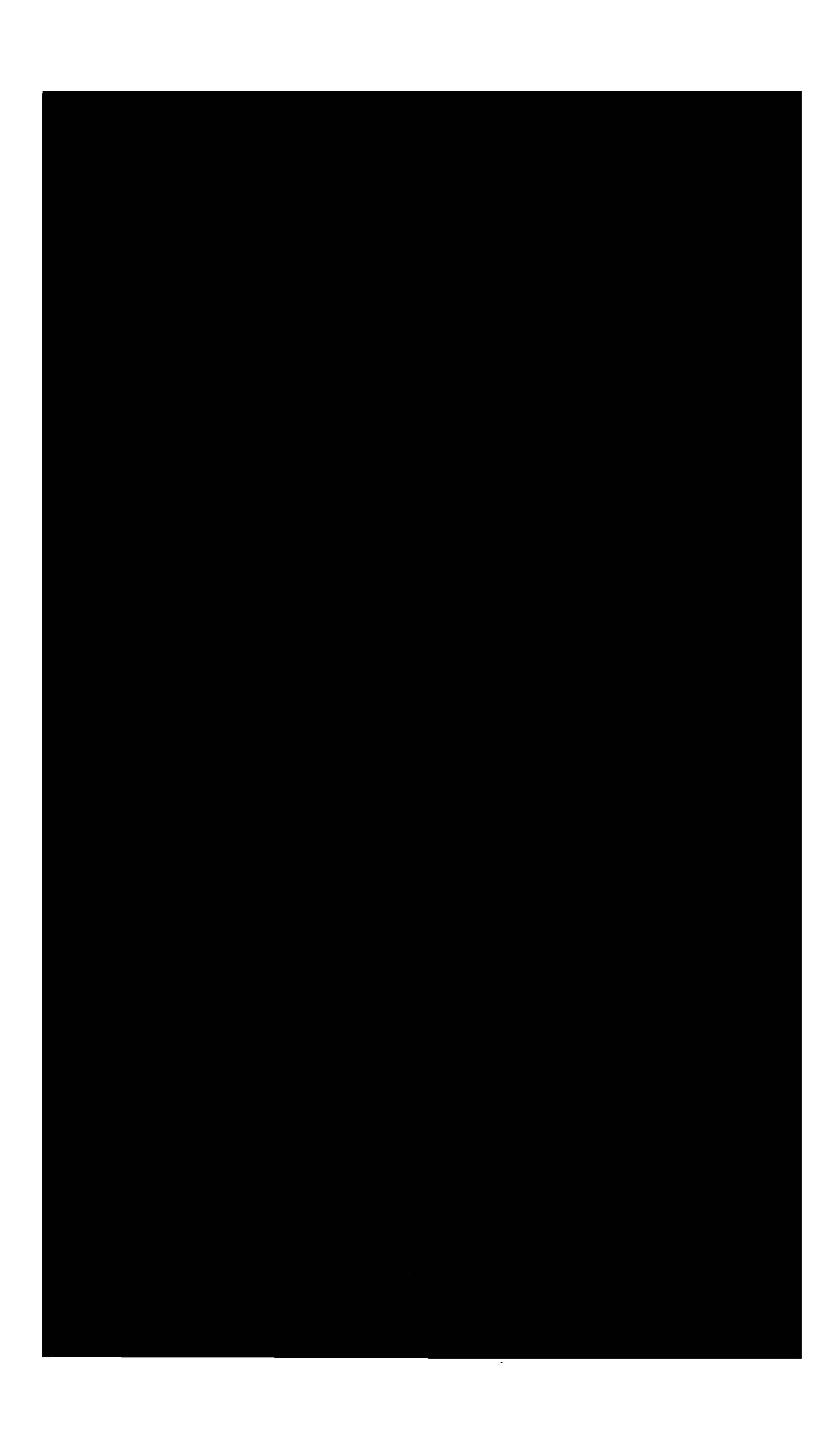






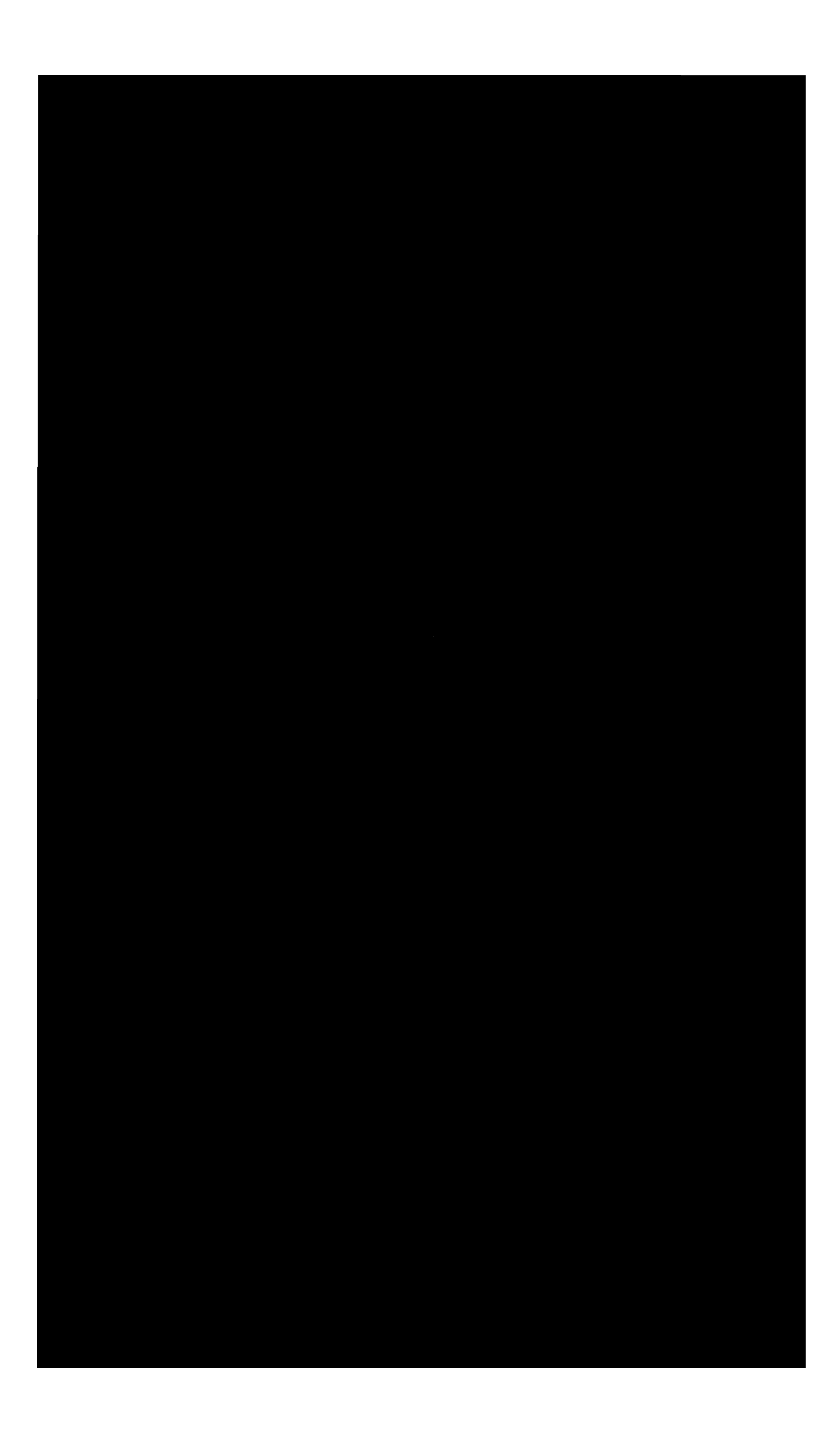












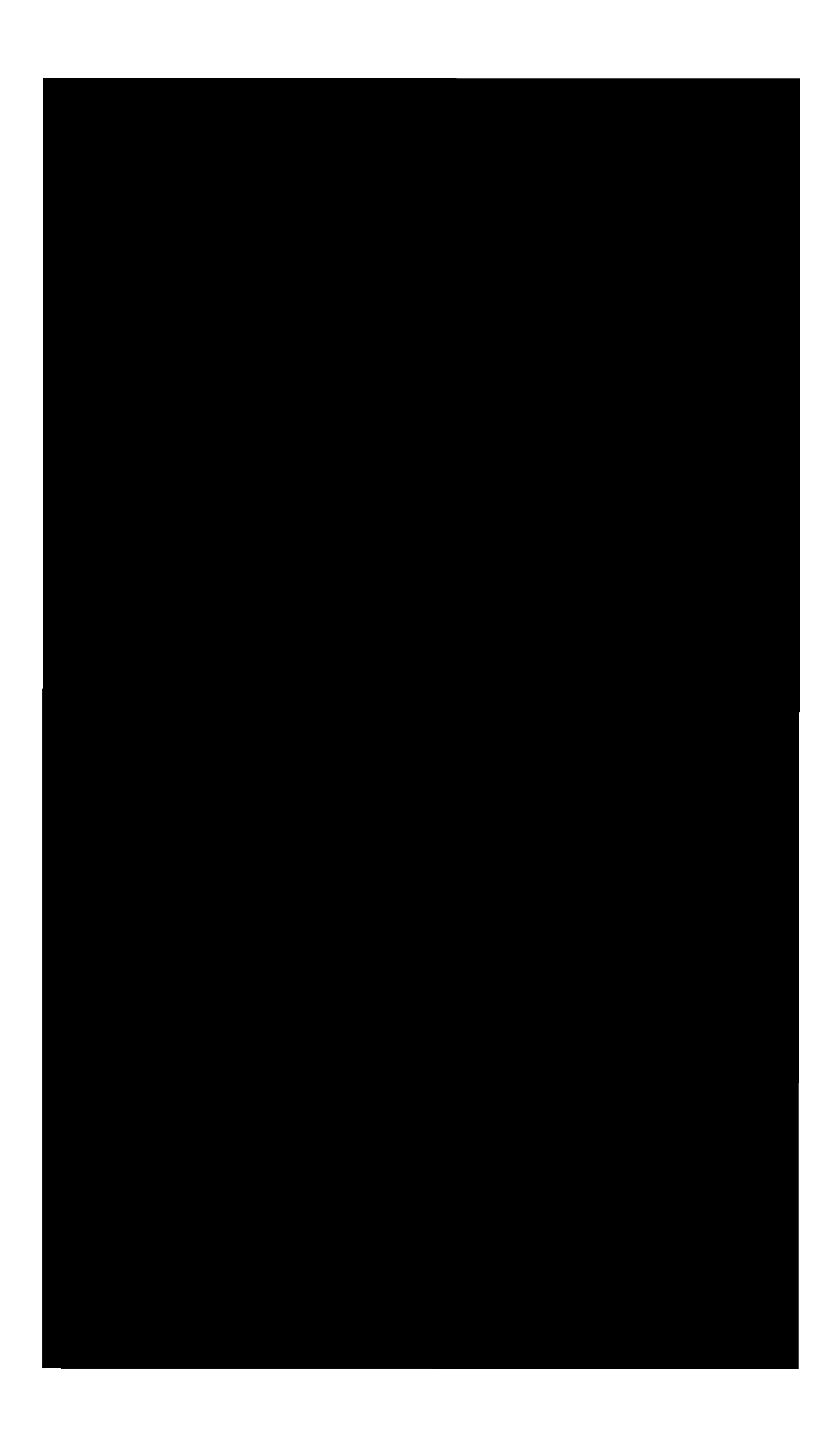










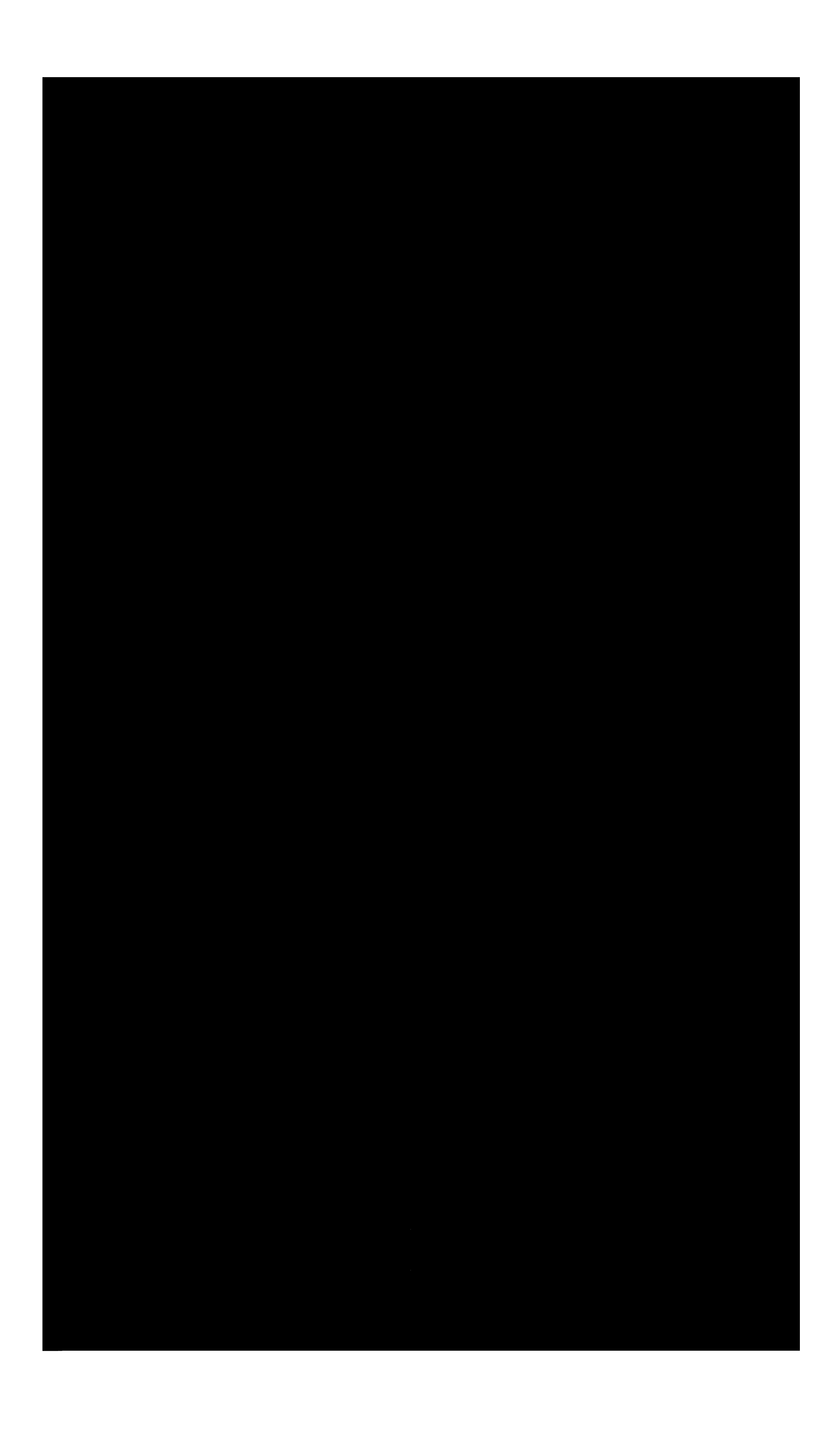




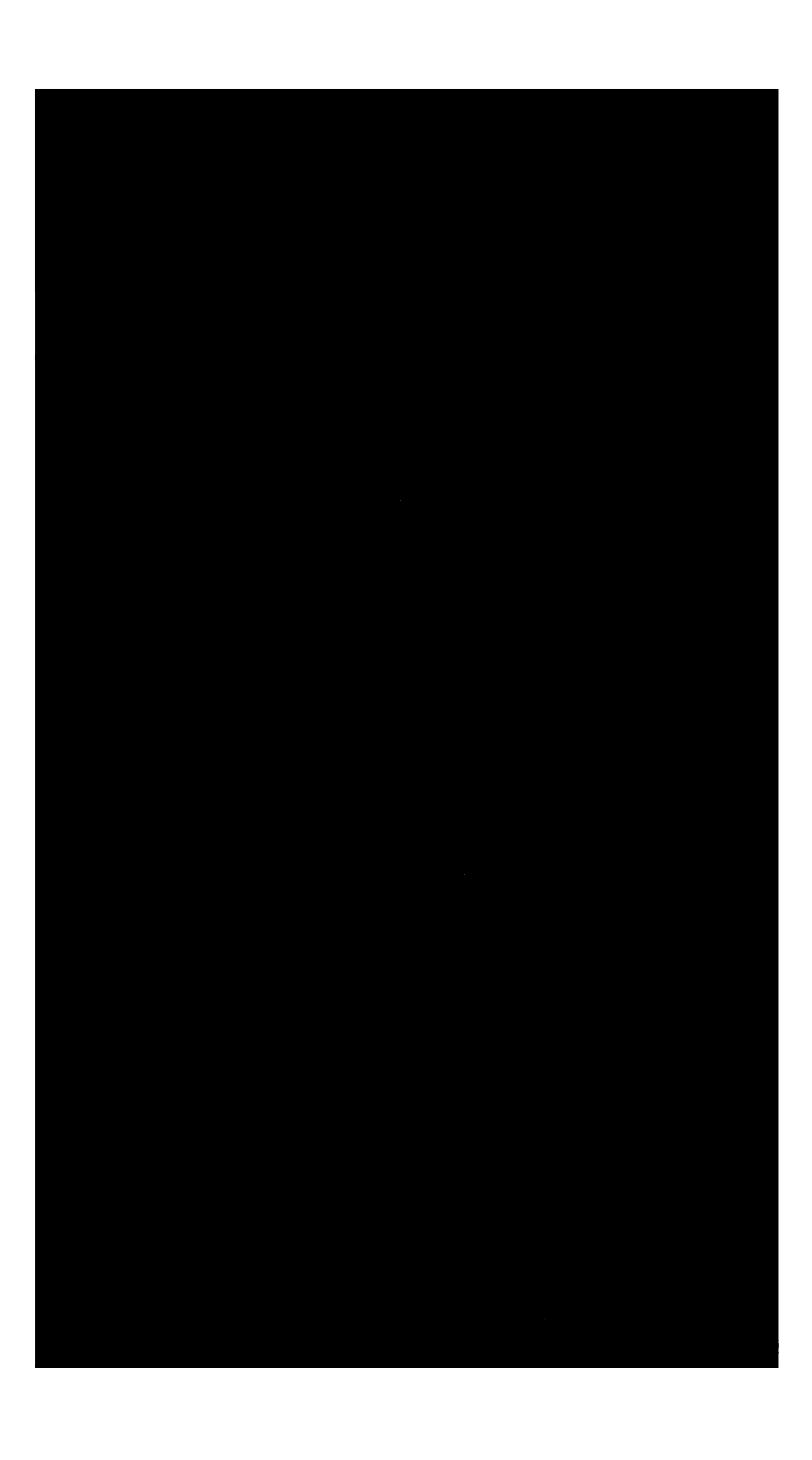










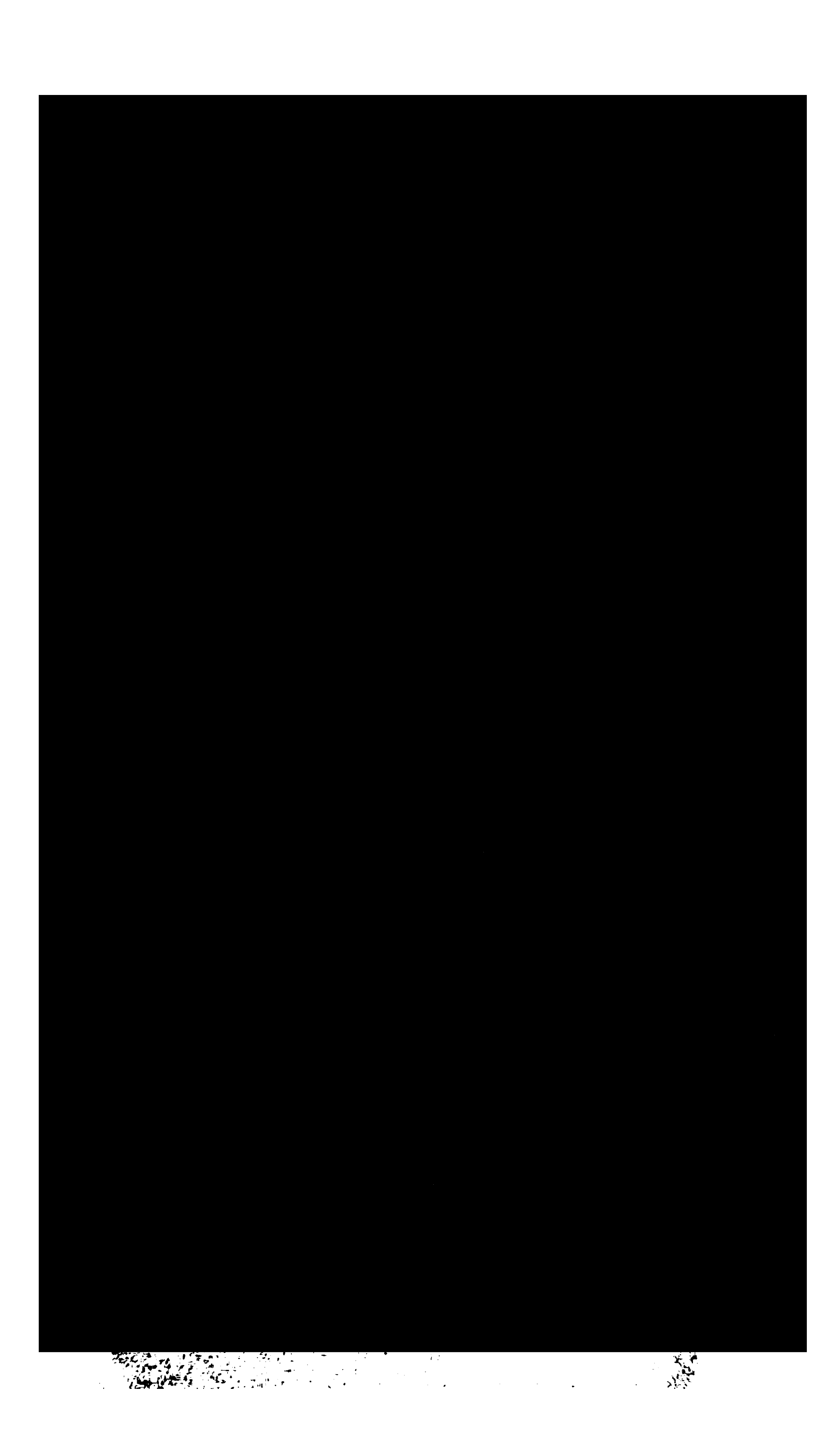












[illegible]

Louis XVI [illegible]

[illegible] des principaux [illegible]

[illegible] depuis [illegible]

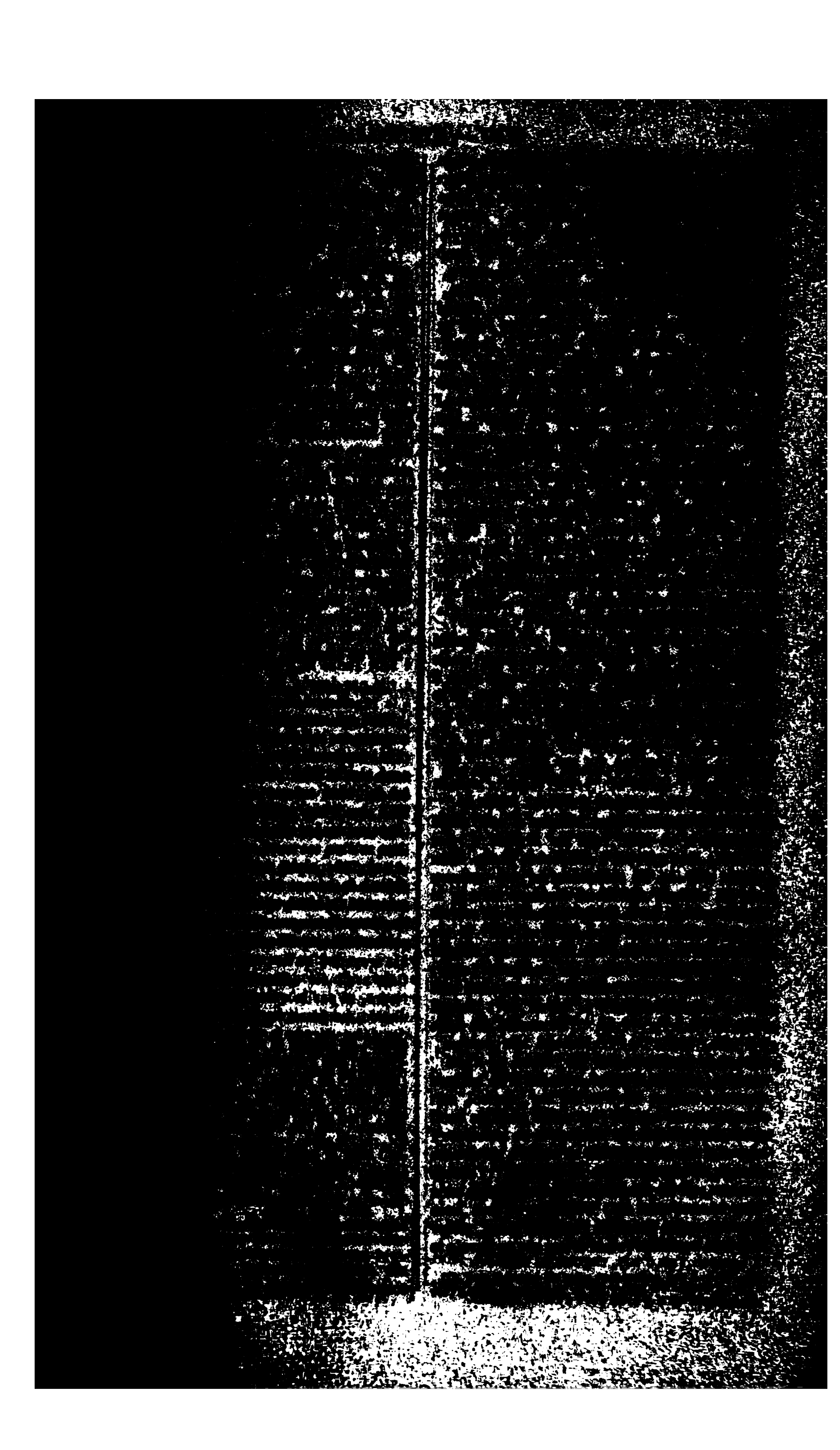
[illegible] historique. Après [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] qu'à l'aide de ces jeunes [illegible] il répond qu'il [illegible] lui coûte les [illegible] et Galiotte [illegible] 1668, ce qui a pu faire [illegible] deux Galiotte. On [illegible]

[illegible] (François-Marie) [illegible] 1761 [illegible] en cette qualité [illegible] du Temple. Il fut [illegible] à Paris [illegible] de la police, où il [illegible]



[illegible]

à la croyance qu'ils profess[illegible]

Caïn avait été [illegible]

rieure, et par la volon[illegible]

diction qui pesait sur [illegible]

des défenseurs de la [illegible]

[illegible]

[illegible]

la Genèse [illegible]

[illegible] que de l'[illegible]

[illegible]

de la [illegible]

de la Vulgate, [illegible]

hébreu et grec, [illegible] l'historien [illegible]

[illegible] son autorité, [illegible]

de sa [illegible]

voir choisir entre les [illegible]

vérité. Il est vrai que M. [illegible]

grand honneur pour les savans [illegible]

[illegible] donne à son ouvrage [illegible]

[illegible]

[illegible] II. La vie de [illegible]

[illegible] est plus [illegible]

version [illegible]

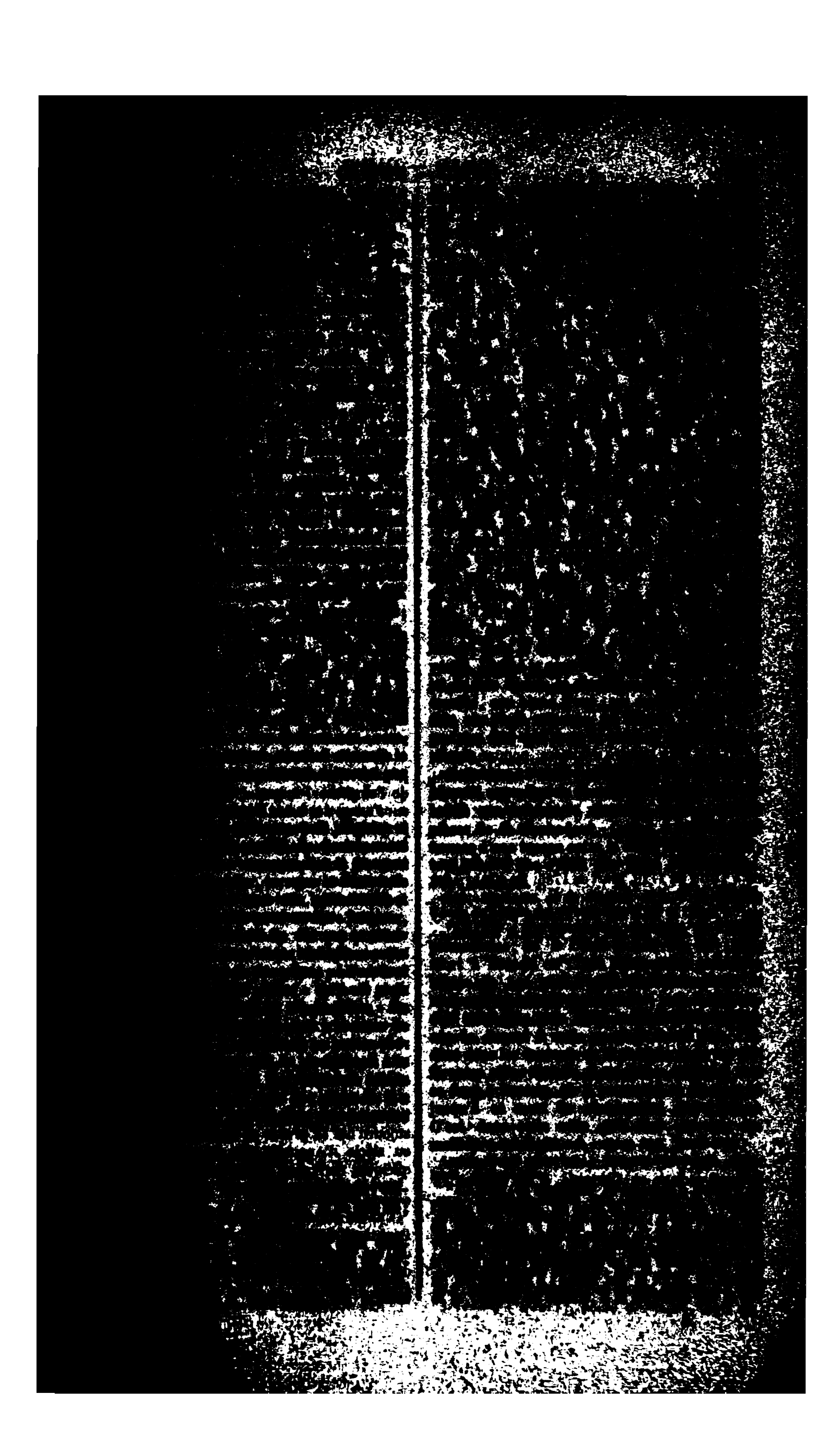
[illegible]

[illegible]

Rome, an 37 ; et [illegible] qui fut Ananus II, fils d'A[illegible] Agrippa II, an 60 ; c'est ce [illegible] les Sadducéens, qui, selon [illegible] [illegible] Agrippa se hâta de le [illegible] née (4).

Le blâme jeté par [illegible] [illegible] Il est visible que [illegible] [illegible] Olivier, [illegible] [illegible]

(1) VIII, 37.
(2) III, [illegible]
(3) [illegible]
(4) Ant., XX, 9, 1.



[illegible]

[illegible] CAIUS [illegible], [illegible] premier siècle de l'ère [illegible] de l'empereur Auguste, [illegible] sur l'usage des bains froids. [illegible] [illegible] par Pline le [illegible] [illegible]

[illegible] CAIUS. *Voy.* [illegible]

CAIUS [illegible], [illegible] vivait au premier siècle de l'ère, [illegible] un affranchi, qui fut chargé [illegible] L. Cocceius Auctus, [illegible] riger diverses constructions qu'[illegible] aux environs de Naples; il [illegible] sages souterrains, la plupart [illegible] rochers qui partent de cette ville [illegible] sale au Pausilipe, et depuis le [illegible] appelé Averne, par les anciens [illegible] Il n'est pas bien certain que [illegible] tions aient servi à grande voie [illegible] aujourd'hui *la grotte de Pausilippe* [illegible] au siècle d'Auguste; elle fut [illegible] quelques écrivains, par les [illegible] [illegible]

CAIUS ou GAIUS [illegible], [illegible] Paul, natif de Macédoine, vivait au [illegible] de l'ère chrétienne. Il était établi à [illegible] [illegible] de saint Paul [illegible] apôtre [illegible]

[illegible] Anne [illegible]

[illegible] Dans les *Actes des* [illegible] au pontife des Juifs [illegible] saint Pierre et [illegible] (5), et [illegible] Étienne (6). Cette [illegible] ce pontife n' [illegible]

[illegible] d'Anne [illegible]

[illegible] Sadducéens qui selon [illegible]

[illegible] juive [illegible]



n'ayant pu être exécuté, C[illegible]

[illegible] une longue [illegible]

[illegible] et la grandeur du [illegible]

auquel il s'attendait de la part de [illegible]

conserver la religion catholique, [illegible]

[illegible]

[illegible] Metz, Collignon, 1760, [illegible] un livre [illegible] 1762, [illegible]

J.-J. Rousseau, [illegible] et la lettre [illegible] ouvrage [illegible] philosophiques de la [illegible] Avignon, 1768, in-8°. [illegible] que celui des [illegible] « [illegible] les arguments [illegible] dans un abîme [illegible] » ainsi que l'observe [illegible] critique dont nous allons parler.

L'orage soulevé contre [illegible] de la congrégation de Saint-V[illegible] de nouvelles persécutions. [illegible] chargea de réfuter l'ouvrage [illegible] fit paraître une Lettre à l'[illegible] philosophiques de la [illegible] de l'[illegible], 1768, in-8°. [illegible] loin de renverser toutes les [illegible] contre la règle de Saint-Benoît, [illegible] plus d'apparence de [illegible] au P. Gérard pour [illegible] nous devons observer [illegible] que nous avons sous les yeux un [illegible], accompagné d'une [illegible], autographe, signé par [illegible] de l'ouvrage [illegible] en [illegible]

[illegible]

Il devint alors chapelain [illegible] offrit, mais il refusa [illegible]

[illegible] de Londres [illegible] ses discours, Londres [illegible] Nouv. Dict. [illegible]

CALAMY (Benjamin), [illegible] anglais, [illegible] dans Oxford, et les acheva à [illegible] Il fut nommé au ministère [illegible] de ses amis hâtèrent même [illegible]

CALANORA, ([illegible]

[illegible]

[illegible] sull' equilibrio; — Del [illegible] forze che sollecitano corpi [illegible] 1778; [illegible] la differenza di de- [illegible] quantità finita; — Sulle [illegible] negli anni 1807 e 1811; — [illegible] 1816, in-8°; [illegible]

[illegible]

[illegible] dans le Décaméron, qui [illegible] l'outil.

Boccace, Décaméron. [illegible]

CALANDRUCCI (Dominique), école romaine, né à Palerme [illegible] dix-septième siècle. [illegible] Il reçut aussi les leçons de [illegible]

CALANDRUCCI [illegible], école romaine, né à Palerme [illegible] 1707. Il étudia à Rome [illegible] peignit pour Saint-[illegible] della Regola [illegible] des tableaux qui ne [illegible] à ceux de son maître. [illegible] Il peignit pour Saint-[illegible] grand tableau de la Vierge [illegible] Paule et de plusieurs autres [illegible] il frappé au moment où il [illegible] dernière main.

[illegible]

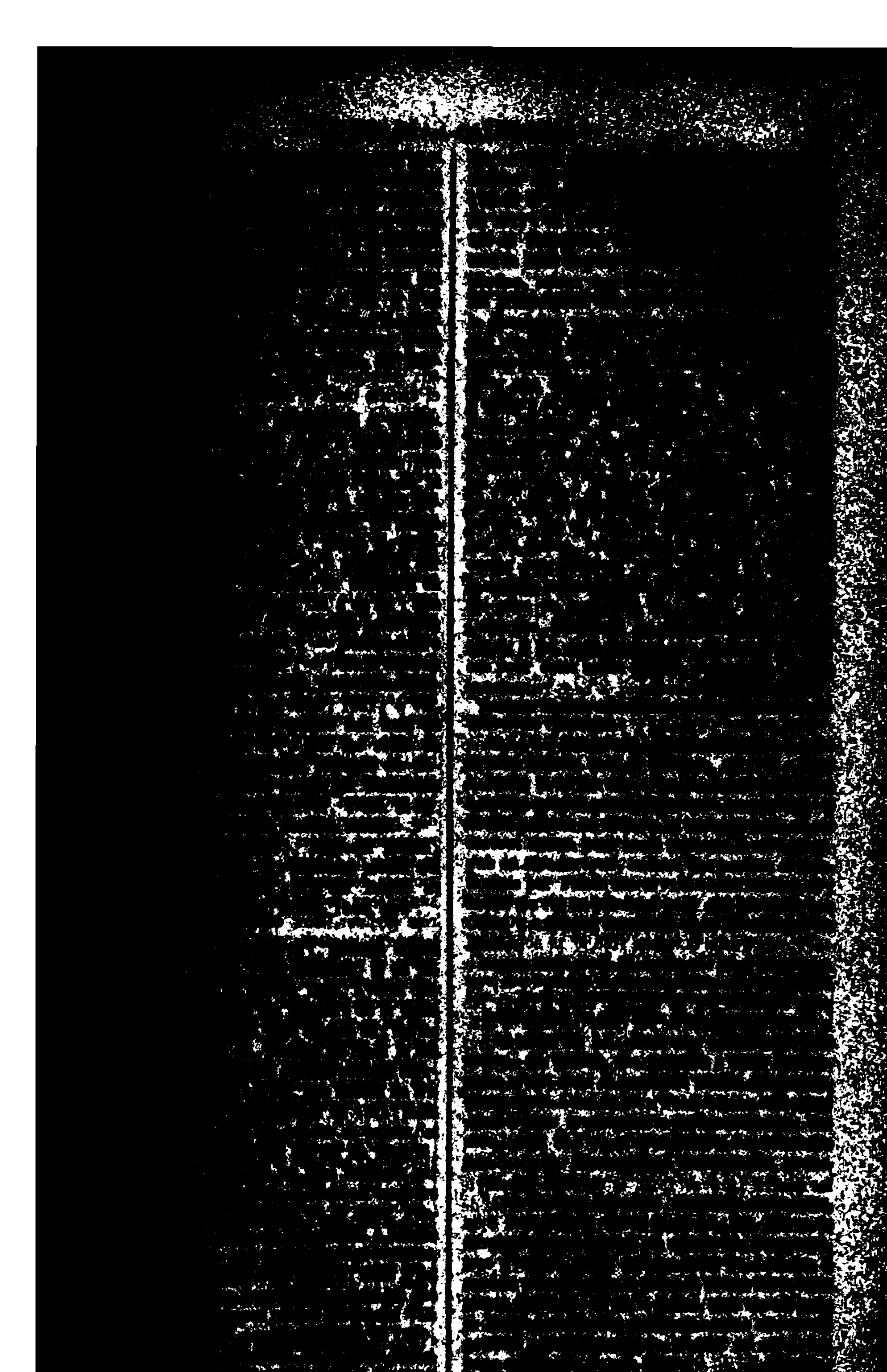
GARAGNAT ou GARAGNERY (Jean), [illegible] ... vivait dans le [illegible] siècle. [illegible]

[illegible]

les cris du peuple. [illegible] Calas au [illegible] plus innocent, et toujours ferme [illegible] roué; [illegible]

1762, en protestant de son innocence [illegible]

[illegible] Voltaire, alors retiré à Ferney [illegible] ployé son esprit et son activité à [illegible] avec éloquence la cause du [illegible]



[illegible]

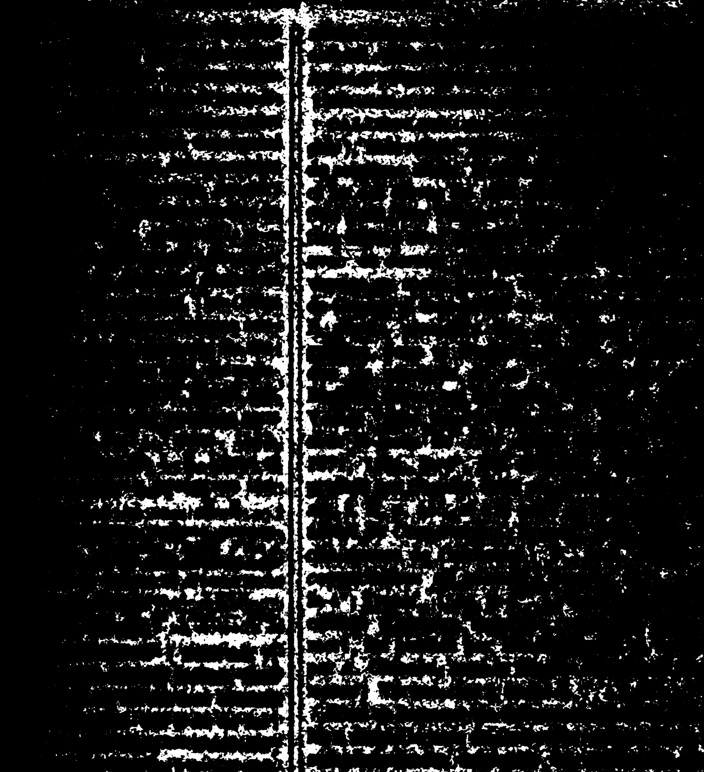
… 17 septembre … le 27 août 1541. … [illegible] … des belles-lettres … aux sciences, et … de l'empereur … Jules II, et, après avoir … à Rome par Alfonse Ier, … en Hongrie, dans … 1518 et 1519, le cardinal Hippolyte … chaire de … de belles-lettres à l'u- … A part un voyage qu'il fit … Hercule II, qui … Paul III, il ne s'éloigna … où il vécut jusqu'à la … occupé des sciences … ses manuscrits, et … [illegible]

[illegible] … Il est encore d'autres … la médiation … l'auteur des Mémoires pour … des Hommes illustres … les livres, parmi lesquels … [illegible]

(1) [illegible]

(7) De re nautica.

(8) [illegible]



[illegible]

[illegible] du Bolonais. [illegible] de Bologne à [illegible] pendant la [illegible] de 1705 à 1708 [illegible] [illegible] jours à [illegible] [illegible] *e le circonferenza del* [illegible] Calduri était le premier [illegible] de l'Italie; — [illegible]

CALDARA (*Antoine*), [illegible] à Venise en 1678, [illegible] août 1763. [illegible] [illegible] De 1714 à 1716 [illegible] Charles VI [illegible] En 1738 [illegible] Vienne le 4 novembre 1736 [illegible] Vers la fin de 1738 [illegible]

[illegible]

Charles VII [illegible]

[illegible] couronnement [illegible]

[illegible]

[illegible]

Johannes [illegible] ques de la cathédrale [illegible] de l'Aimeo. A l'église [illegible] Il avait pour [illegible] jets du [illegible] ment le Pordenone [illegible] vos décrites les [illegible] auteur.

[illegible] — [illegible]

* CALDERARI (Jean-[illegible]) italien, de l'ordre des [illegible] de Vicence, vivait dans [illegible] seizième siècle. On a de lui [illegible] [illegible]

[illegible]

CALDERARI (Ottone), [illegible] cence, d'une famille noble, [illegible] 1800. Dès son enfance, un [illegible] l'architecture le porta à [illegible] traitaient de cet art, et [illegible] dans sa patrie [illegible] plus tard son style [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] historiques offrent la plus [illegible] de temps et de lieu. Du reste, il est [illegible] Caldéron : [illegible] la première place [illegible] l'Espagne [illegible] de ses mœurs [illegible] contre lui ; il faut, si l'on veut [illegible] son siècle, se faire son [illegible] contemporain. Si l'on peut [illegible] point de vue, et sentir son imagination [illegible] et brûlante comme elle devait l'être [illegible] du Midi, on lui pardonnera ses [illegible]

[illegible] pouvent, s'en convaincre [illegible] née de cette [illegible] religieuses [illegible] beaucoup [illegible] y est trop invraisemblable [illegible] la religion y [illegible] style de Caldéron [illegible] l'expression [illegible] brillante dans les [illegible] vragues. Du reste, [illegible] allégories [illegible] la Nature et le Péché [illegible] La Pensée y [illegible]

Jean de Vera Tassis [illegible] en 1682 une édition [illegible] fait monter le nombre [illegible]

[illegible]

... De prestantia ... [illegible] ... Palestina; Catena-Londres, [illegible] ... Voy. Cha[illegible].

[illegible] (...), condottiere italien, mort ... 1424. Il était natif du royaume de [illegible] ... sous Ladislas. Op[illegible] ... par la reine Jeanne II, [illegible] ... le 2 juin 1424, la [illegible] ... fut tué dans l'action. [illegible] ... plus grands honneurs, devint, [illegible] ... connétable du roi [illegible] ... auquel il s'était rallié. [illegible] ... service d'Alphonse [illegible] ... l'armée qu'il commandait.

[illegible] Histoire des républiques italiennes.

[illegible] ou CHALDWELL (Richard), [illegible] ... dans le Staffordshire, vers [illegible] ... en 1585. Il étudia à Oxford, fut con[illegible] ... du collége des médecins de [illegible] ... établissement, une [illegible] ... à laquelle il attacha un trai[illegible]

[illegible] ... ce personnage [illegible] ... les Contrôleurs [illegible] ... de deux personnages [illegible] ... des deux est [illegible]

[illegible]

... ce titre : [illegible] ... 1572, in-fol.; [illegible] ... des notes, et sous ce titre [illegible] ... ciptis catholicis [illegible] ... Auctarium, t. II, p. 1[illegible]

Wharton, [illegible] ... cine, Bibl. [illegible] ... script. eccl. [illegible] ... tres de l'ordre de [illegible]

CALED. Voy. [illegible]

CALEF (Robert), [illegible] ... américain, mort à Boston [illegible] ... les Merveilles [illegible] ... monde invisible, [illegible] ... Cotton publié sous le [illegible] ... 1700. [illegible]

Allen, [illegible] ... Biograph. [illegible]

* CALEFATI (Pierre), [illegible] ... vivait dans la seconde moitié [illegible] ... On a de lui : [illegible] ... Digestorum; Florence, [illegible] ... matrimoniale; — [illegible] ... tatis practicabilis [illegible] ... principibus; Milan, [illegible] ... in-4°.

Catal. Bibl. [illegible] ... de Paris, [illegible]

* CALEGARI (Alessandro), [illegible] ... Brescia vers le commencement [illegible]

[illegible]

... Il fut déporté ... en l'an 41 ...

... au pied des Alpes. La mort ... où il allait ...

... De Bello Gallico ...

CALEPINO (Ambrogio) ...

... VOY. CALEPINUS.

CALEPINO (Ambrogio) ... né à Bergame le 6 ... des Augustins ... Il était devenu aveugle ... existence tout entière ... d'un *Dictionnaire* ... mière fois à Reggio en ... siècle, ce fut le ... savants; aussi les éditions ... une extrême rapidité. ... pièrent dix-huit fois ... qui servait à tous ... tions nombreuses; on ... primitives les mots de ... lemand, etc.; on arriva ... six langues (Lyon, 1586) ... de Bâle, 1590 et 1627, ... pris le hongrois et le ... ciolati réduisit à sept ... polyglotte, le revit, le ... parut à Padoue en 1718. Il ... bliré d'autres réimpressions ...

[illegible]

... *De* ... *Su-* ... *Anglais* ... [illegible]

... (Jean), théologien flamand, ... vers 1504. On a de lui : *Vita apostolorum* ... Louvain, ... de la ... éter- ... il y a plus de deux cents ... traduites ... Leipzig, 1677, in-12. C'est une ... de l'ouvrage de Vaschedus ... des *Actes des Apôtres* ...

[illegible] ... général et ... romain, mort en l'an 41 avant ... tribun du peuple en l'an 41. Il pré- ... de ... pour avoir violé les mystères

[illegible] en 1817, ministre [illegible]

[illegible] La guerre [illegible] mais elle fut arrêtée [illegible] qui, tout en envoyant [illegible] [illegible] une adresse [illegible] nullifie, et ménagea la [illegible] [illegible] adversaire de [illegible] droits de l'esclavage [illegible] perdu pour jamais [illegible] faite du pouvoir. Il [illegible] [illegible] lors des troubles [illegible] temps après son départ [illegible] à la constitution de l'Union [illegible] ment que le président [illegible] avant son arrivée, le [illegible] Calhoun était déclaré [illegible] Mais Jackson s'en fit [illegible] la salle était comble, lorsque [illegible] calme et la démarche fière [illegible] sa doctrine du droit d'[illegible] début sans pareil dans les [illegible] L'éloquence de l'orateur [illegible] rappelait celle des orateurs [illegible] moins le gouvernement eut [illegible] cette affaire, et une réconciliation [illegible] [illegible] pour conjurer [illegible] Calhoun l'accepta ; mais [illegible] parti, et ne se rapprochait [illegible] ou de l'autre que pour défendre [illegible] sud. Les débats politiques [illegible] tigué, qu'il remplit de [illegible] avec Jackson, avec Benton, [illegible] de ses anciens amis. Il [illegible]

[illegible]

[illegible] vent expliquées [illegible]

Aussitôt que l'éveil de [illegible]

[illegible]

Il dérobe la clef de son [illegible]

l'avoir pour concurrent [illegible]

Qui lui semble le plus doux [illegible]

[illegible]

Il y a [illegible] vous [illegible]

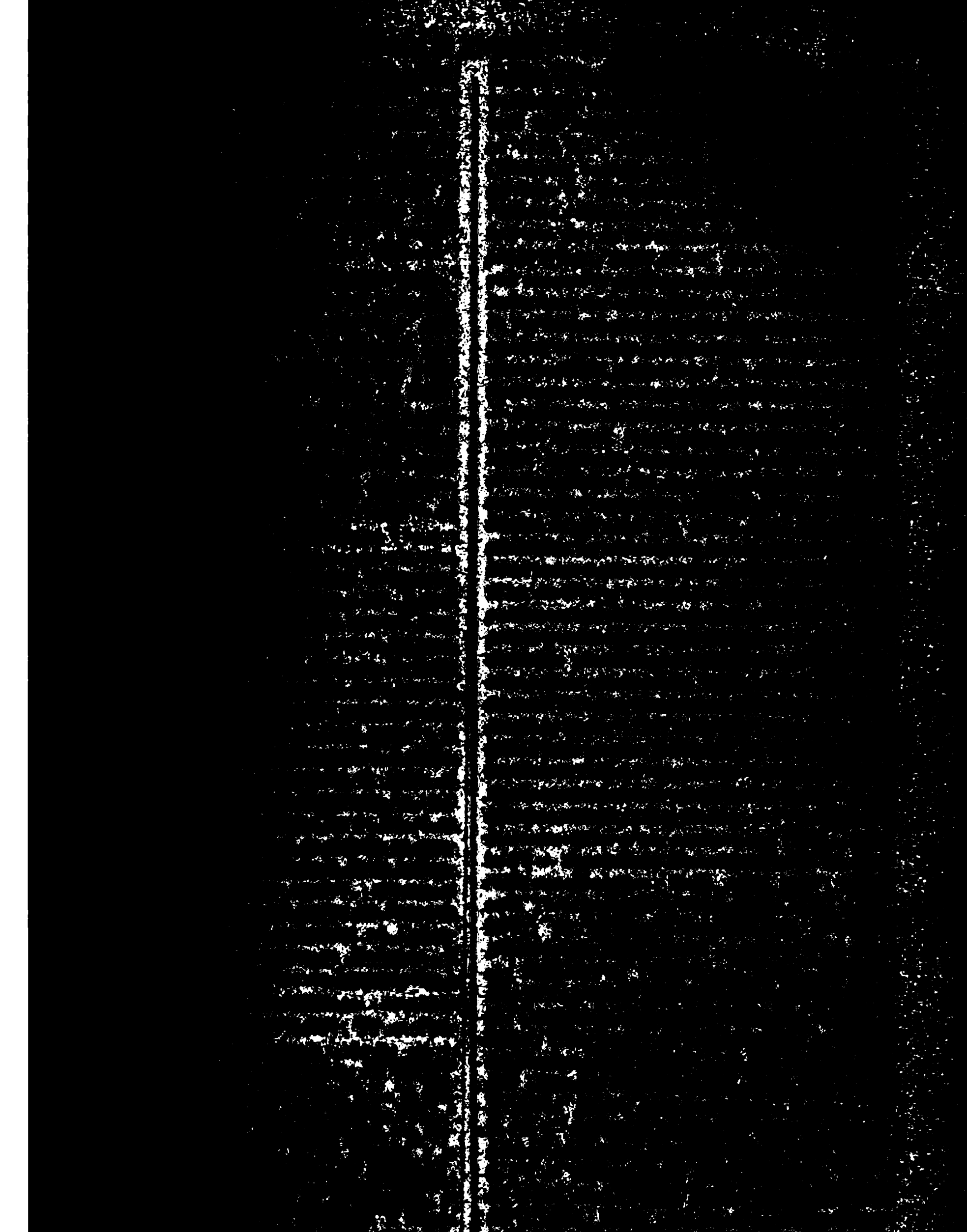
[illegible]

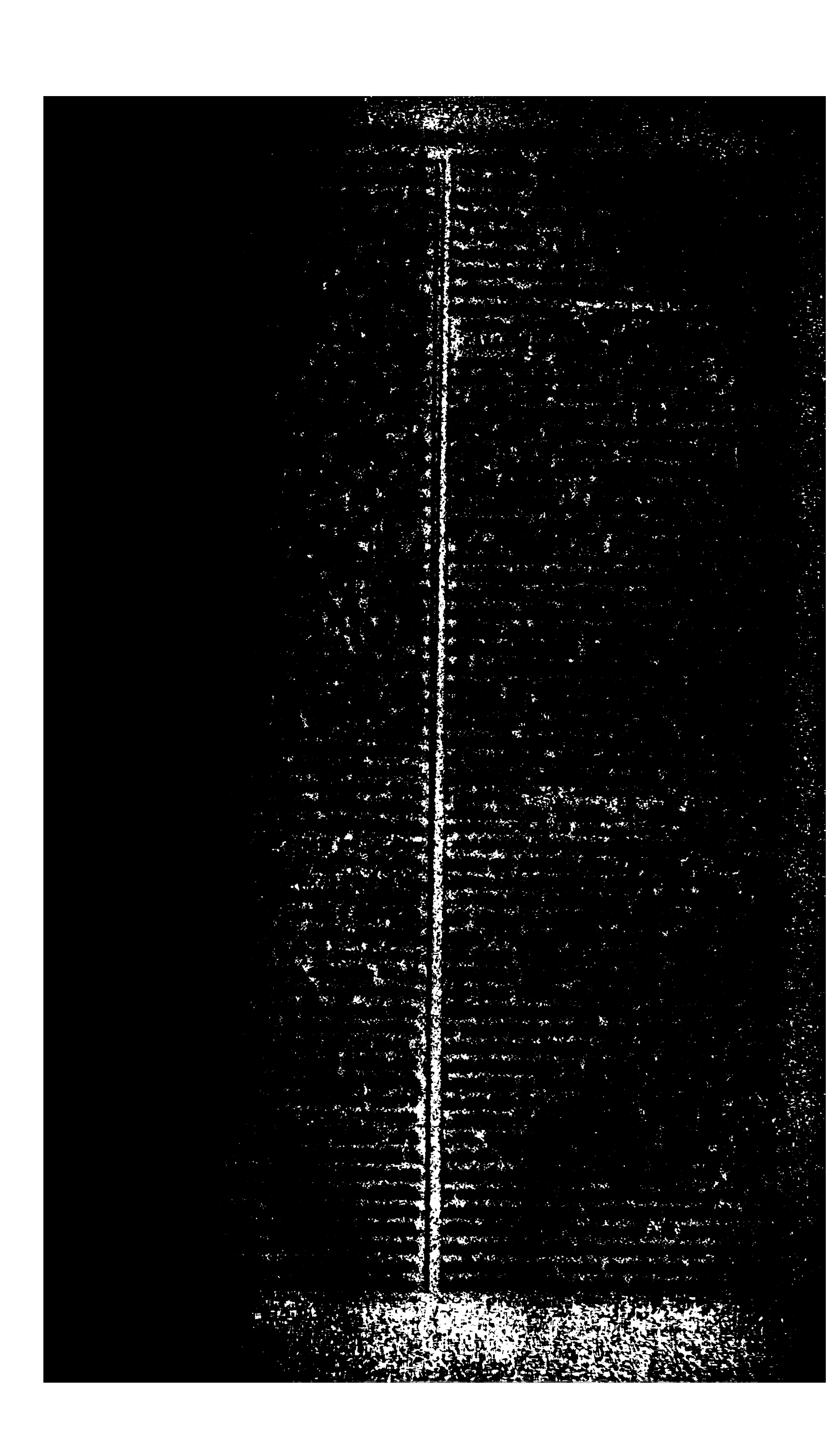
[illegible]

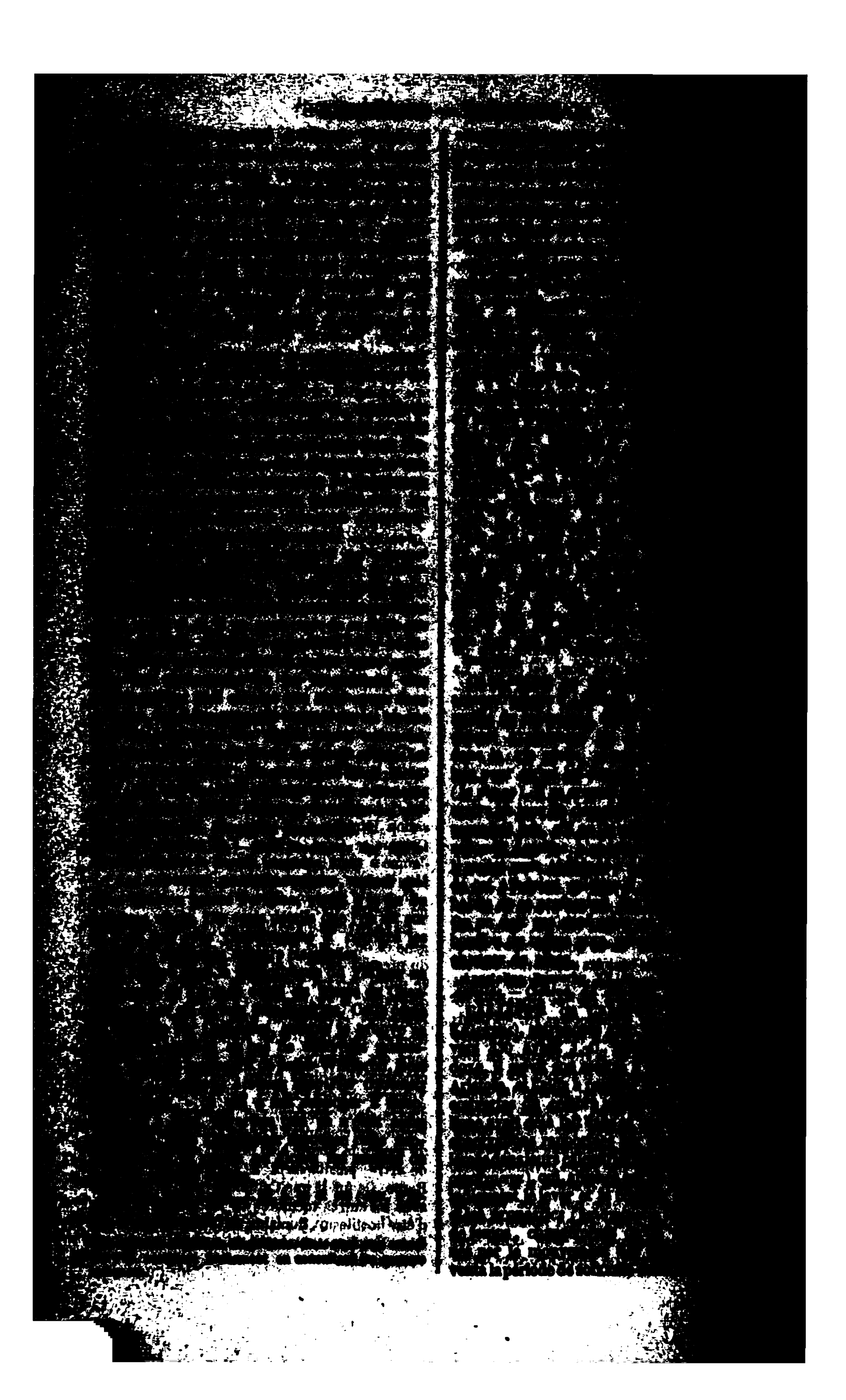
[illegible] avec sa propre fille. [illegible]
faire ici une remarque [illegible]
d'abaissement [illegible]
descendu alors, [illegible]
les plus illustres, [illegible]
des outrages de Caligula, [illegible]
se contraindre à l'infamie, [illegible]
[illegible]

Enfin, et pour ne pas [illegible]
ont rendu célèbre [illegible]
nous nous bornerons [illegible]
appelé [illegible] de la [illegible]
[illegible] superbe [illegible]
qu'il invitait à sa table [illegible]
[illegible] dans une [illegible]
[illegible] L'écurie de [illegible]
marbre, avec une auge d'ivoire [illegible]
[illegible] même de le [illegible]
la mort de cet animal [illegible]
[illegible] dont il était l'objet [illegible]

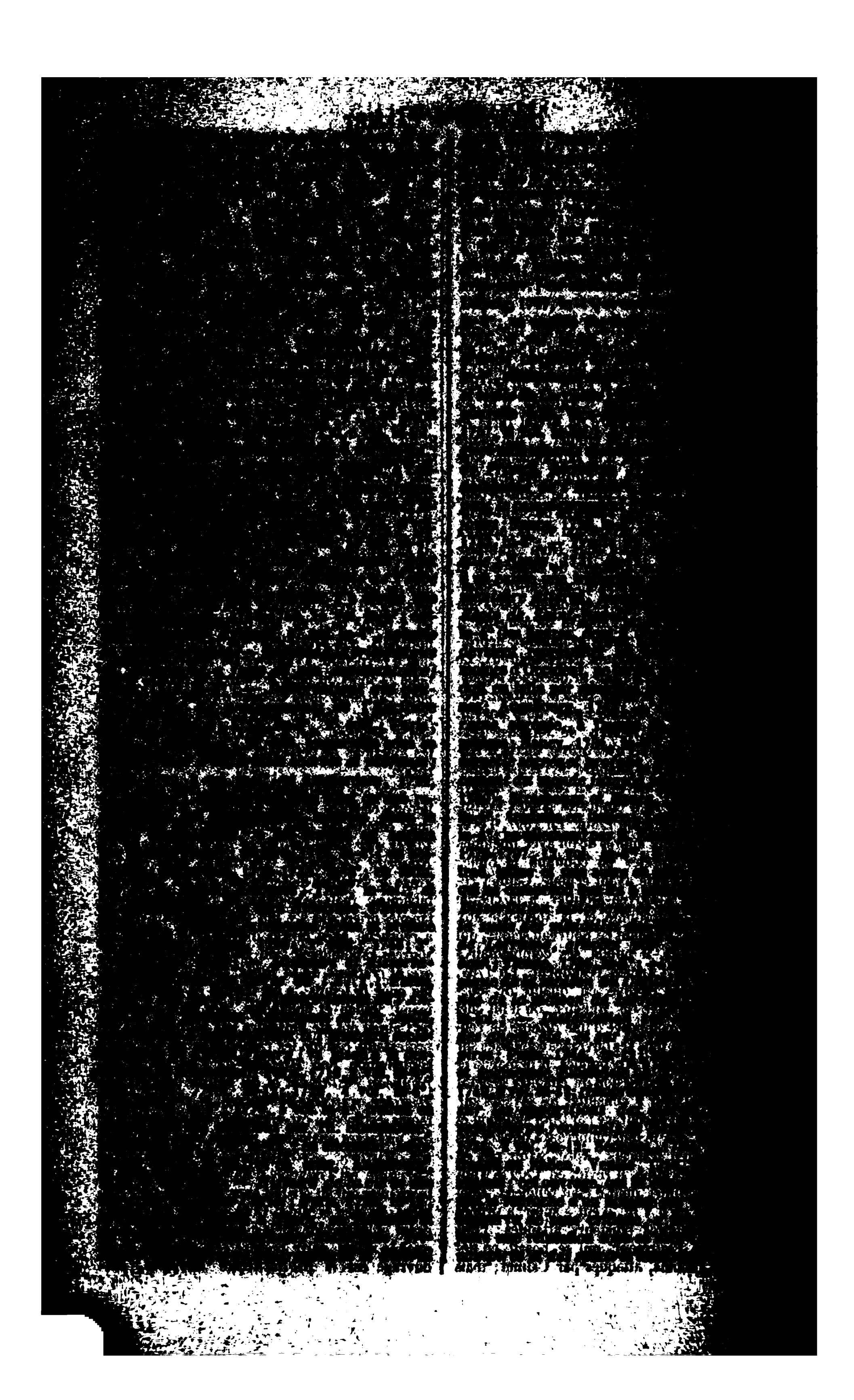
Quant aux cruautés de C[illegible]
encore les faits suivants [illegible]

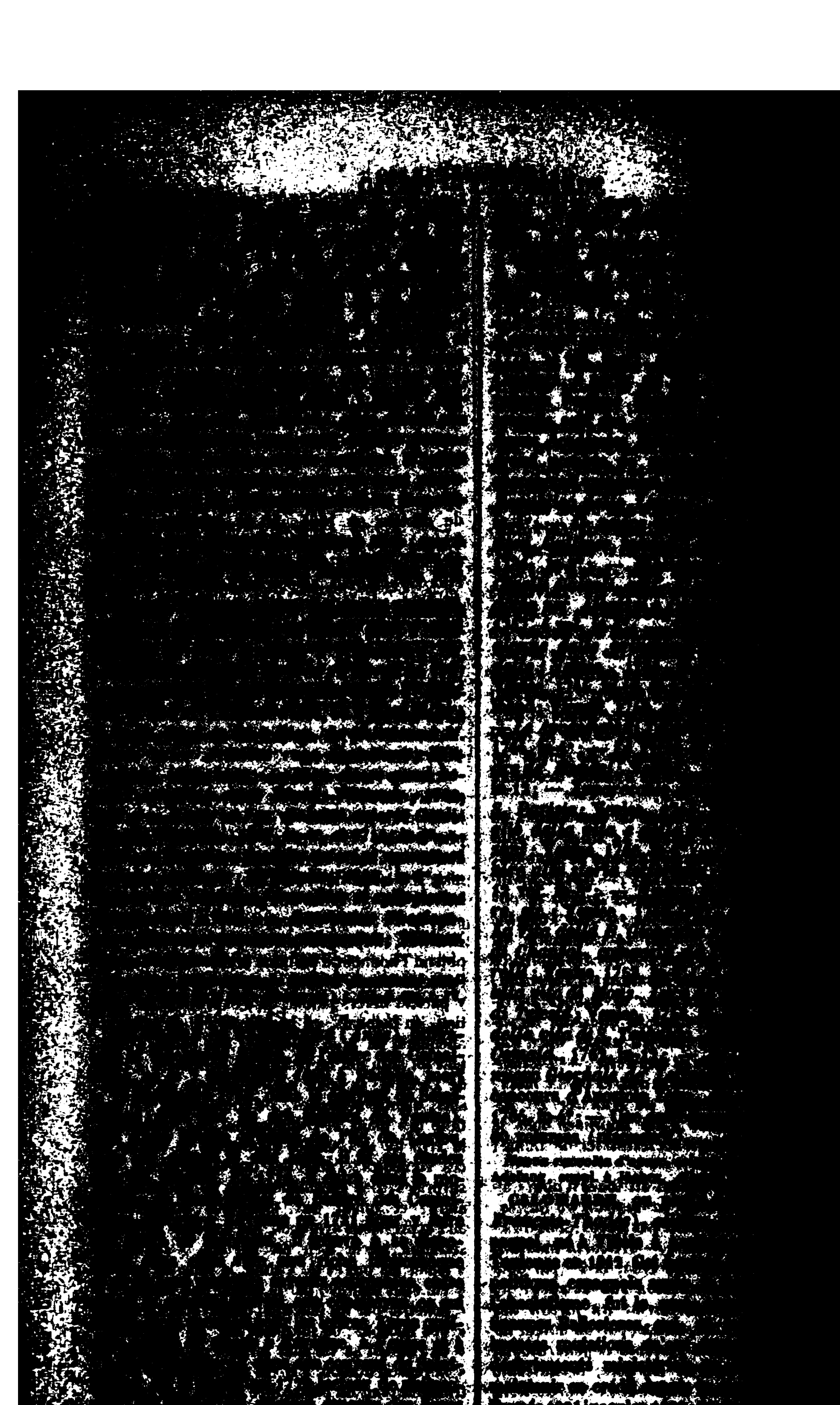






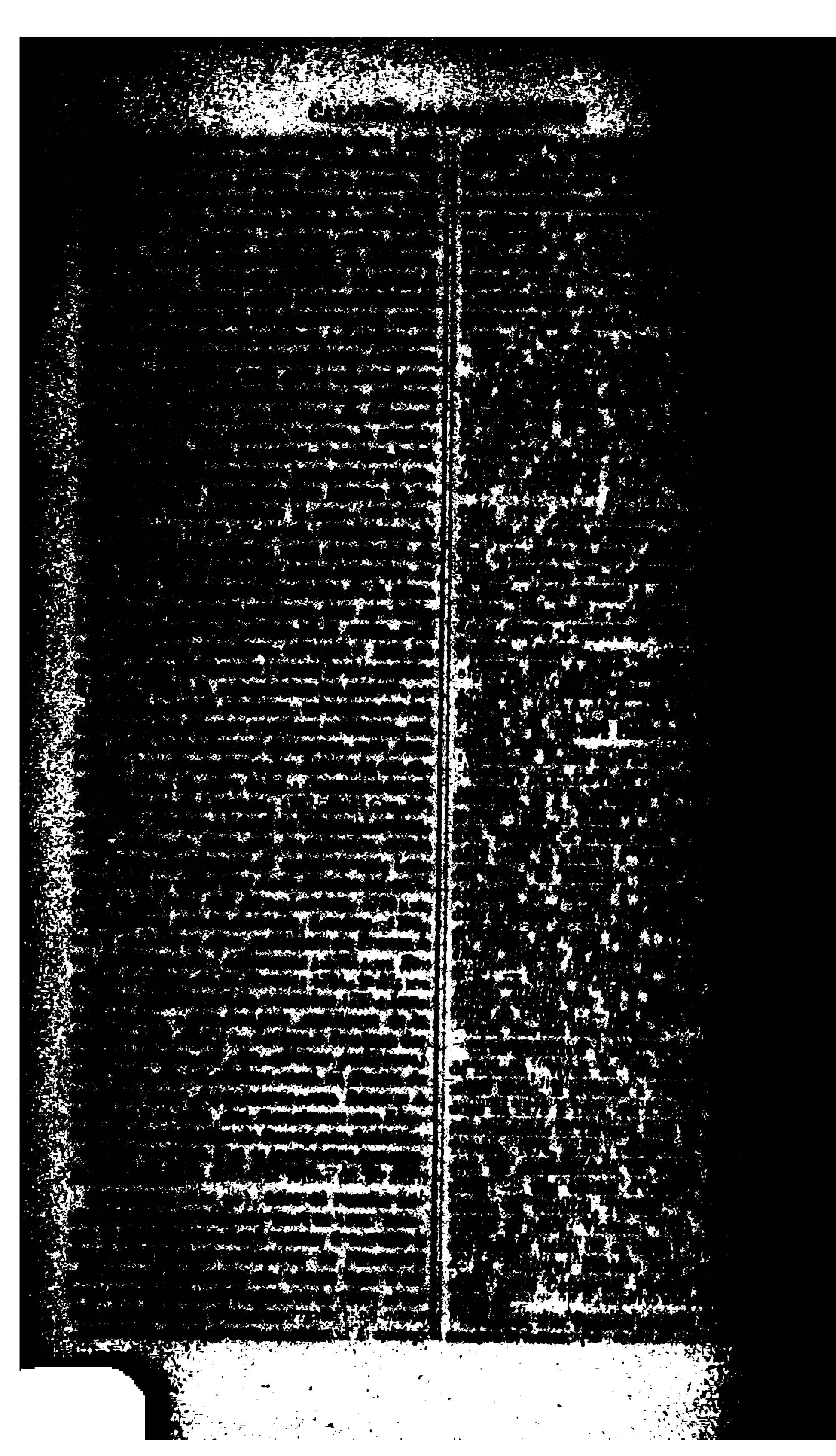


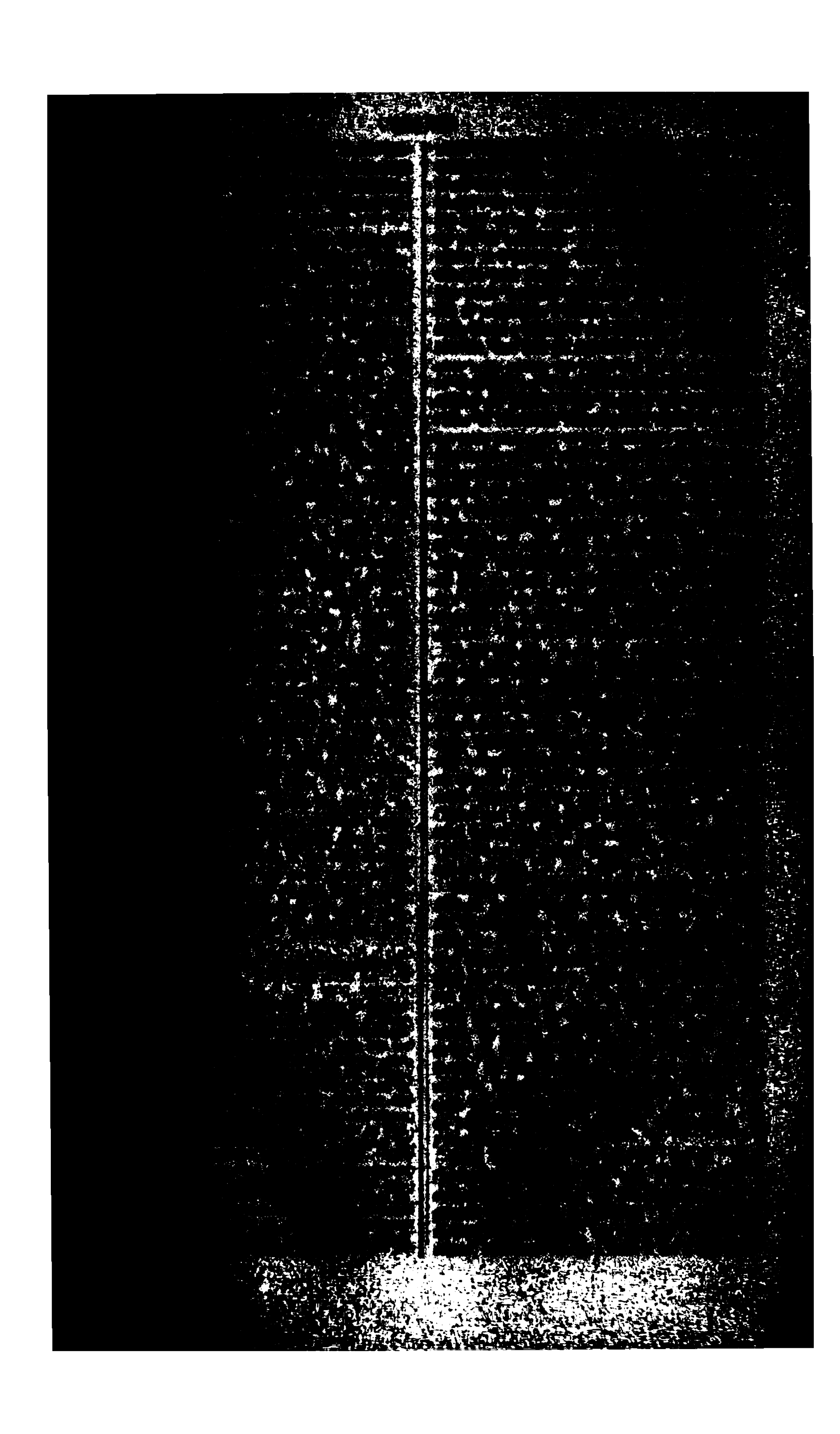


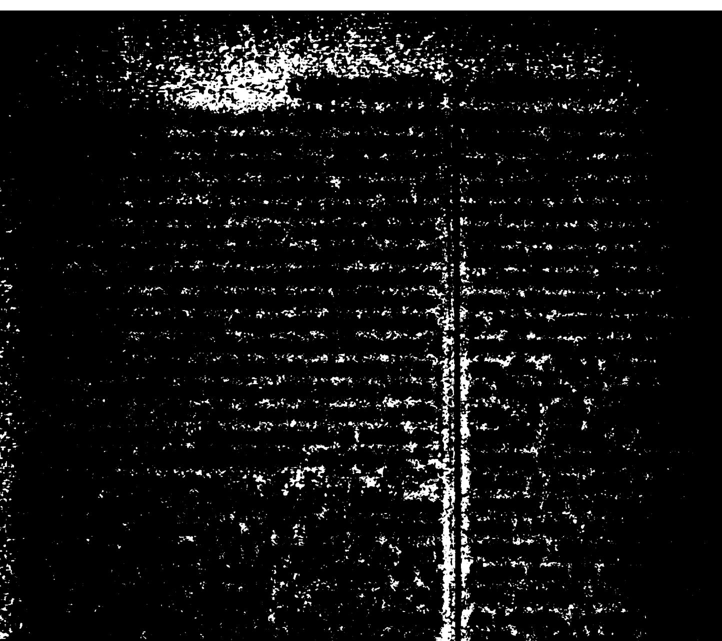


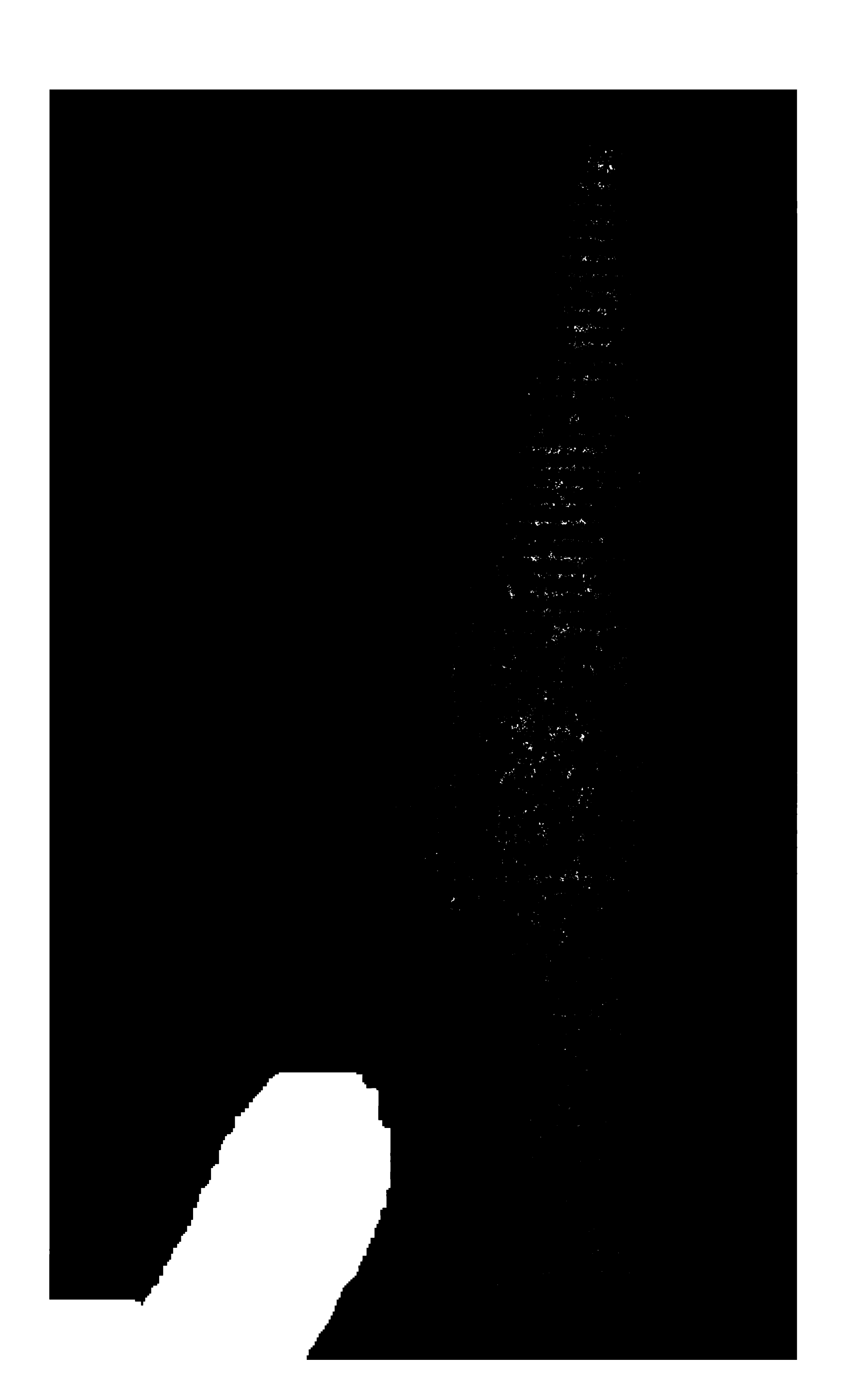
Storia letteraria d'Ita- son retour de France la



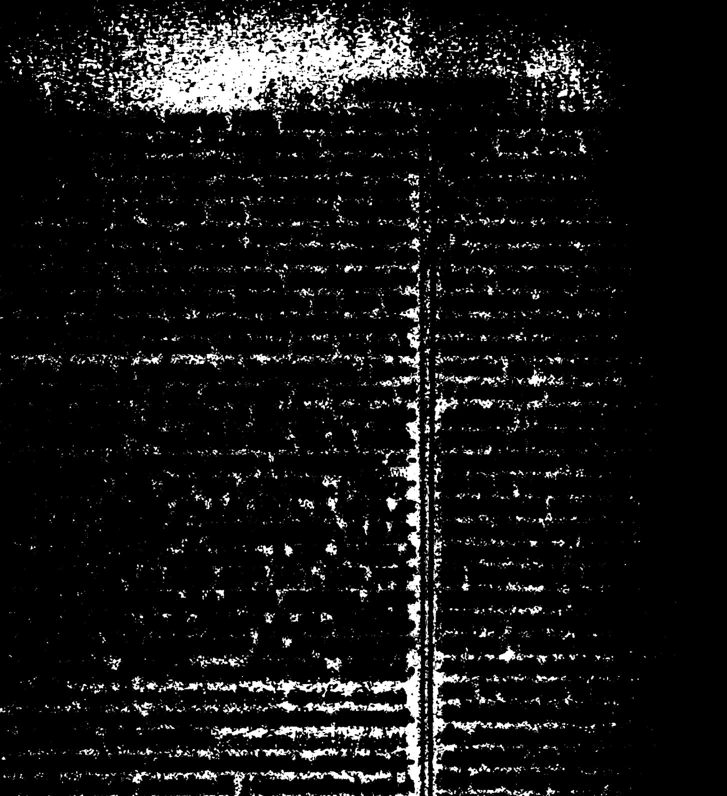




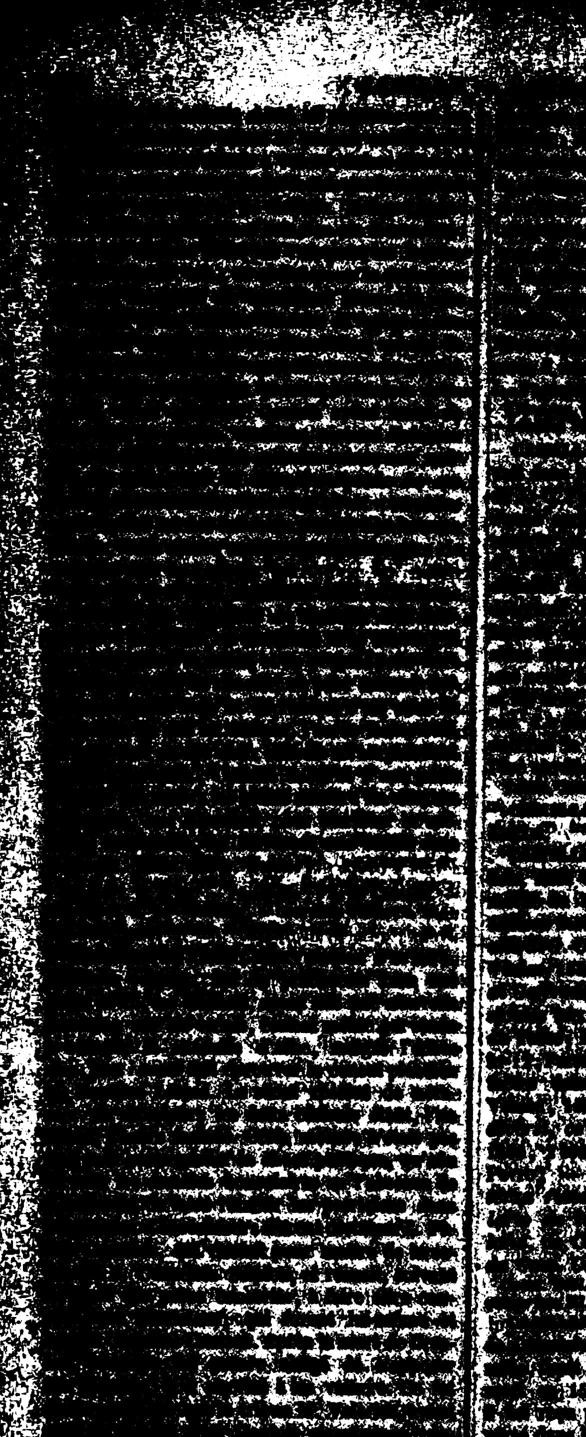


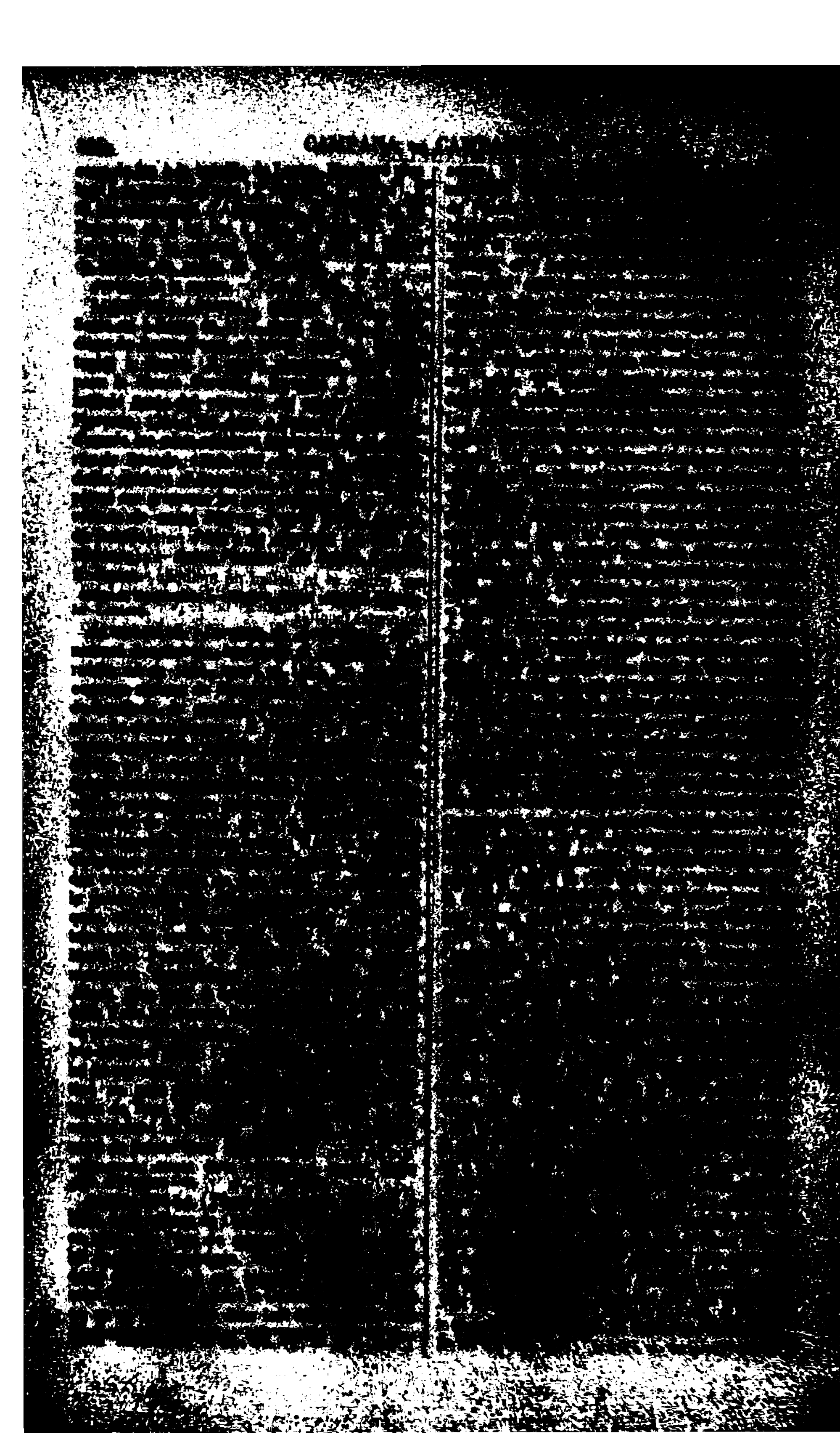






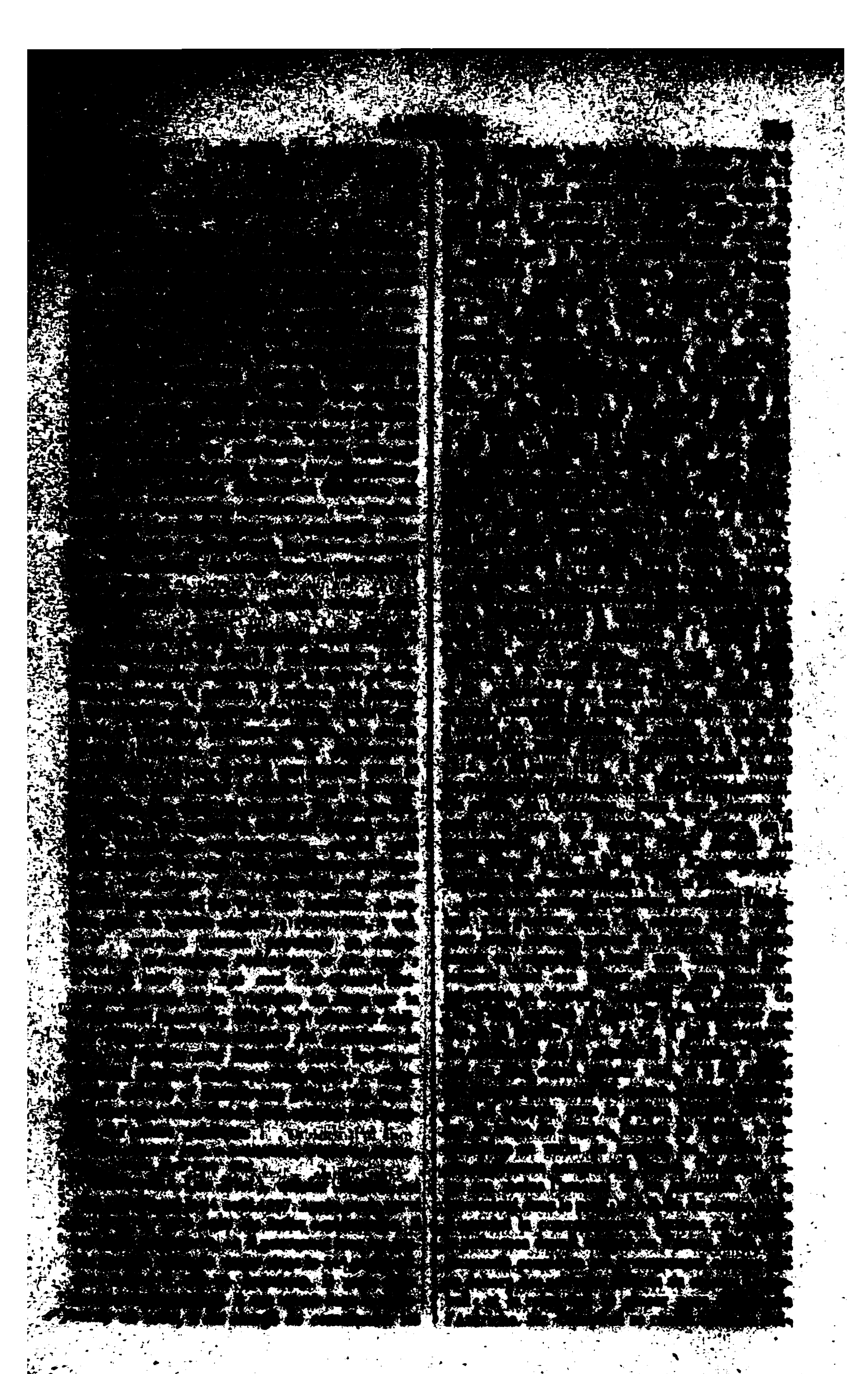


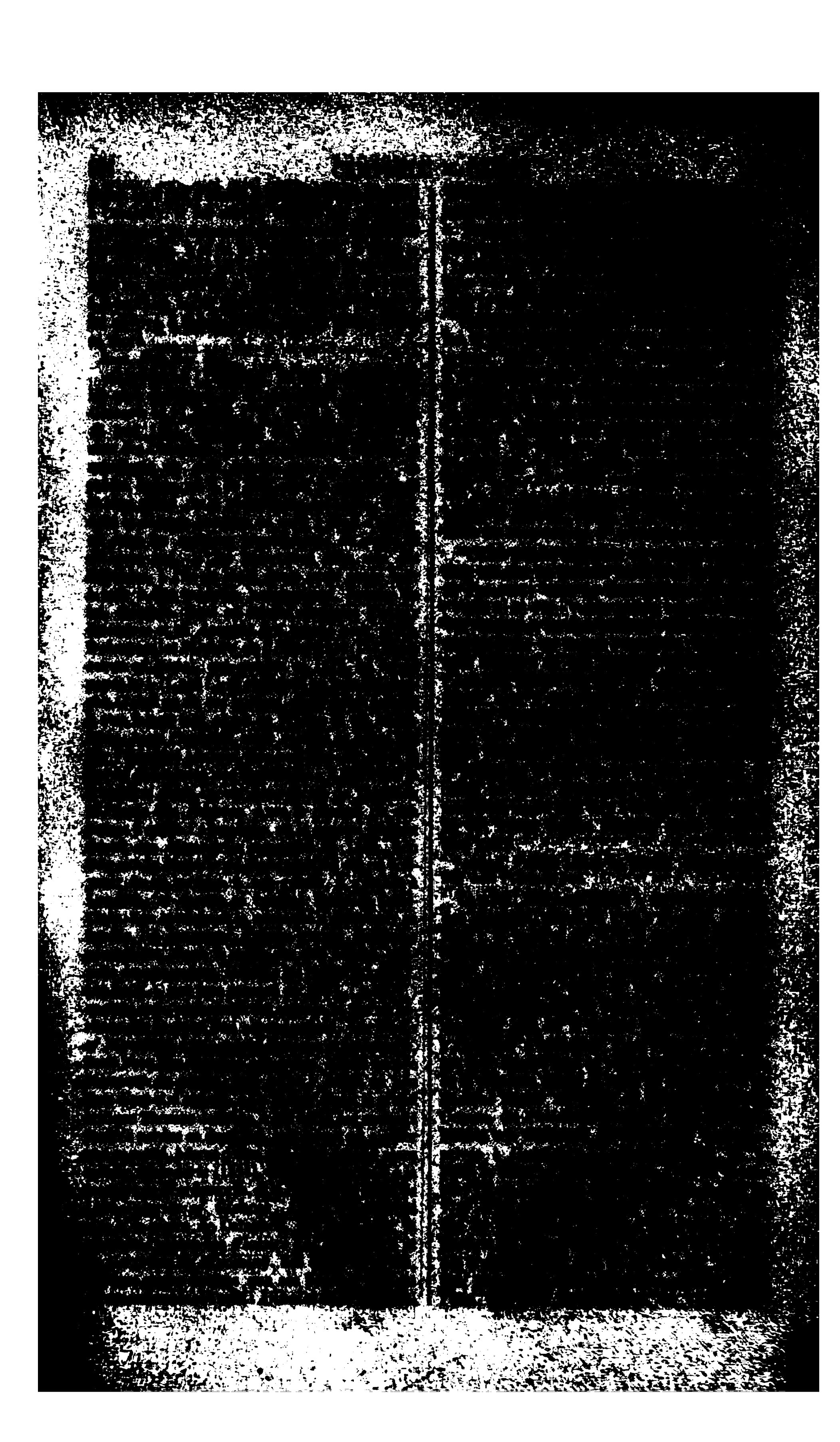


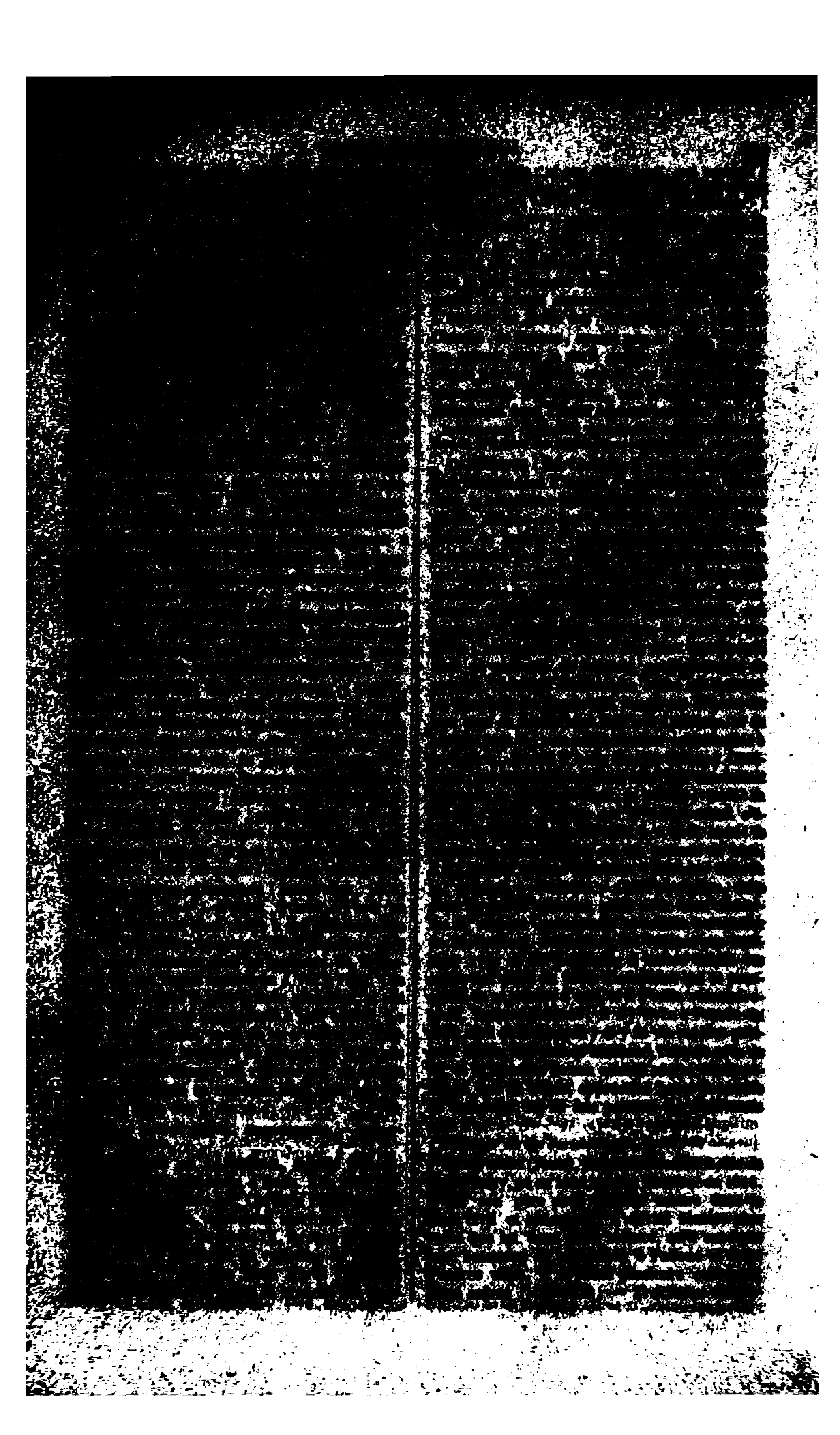


[illegible]

[illegible] a de [illegible]







[illegible] le 19 juin [illegible] [illegible] (Bologne) [illegible]

[illegible] en Allemagne pour [illegible]

[illegible] En 1518, Léon X [illegible] de légat [illegible] en Angleterre [illegible] Cette [illegible] Henri VIII [illegible] Salisbury, qu'il conserva [illegible] évêque de Bologne [illegible]

[illegible]

[illegible] Il prit part à la [illegible]

[illegible] en Allemagne, en Pologne et en Italie. [illegible] le pape Léon X lui [illegible] Fribourg [illegible] Louvain, [illegible] point surchargée de ces minuties [illegible] — [illegible]

[illegible]

[illegible] *Œuvres de Léonard*, 1798, 4 vol. in-4° ; — [illegible] *Femmes*, 1800 ; — *la Maison des Champs* ; 3e éd. en 1815 ; — *Œuvres choisies de Cl. Marot*, 1826, in-8° ; — *l'Enfant prodigue*, 1811, in-18 ; 1812, in-8° ; — [illegible] 1811 ; — [illegible] *Marie Stuart*, etc., trad. de l'anglais de W. Robertson ; 1820, 2 vol. in-8° ; — *Essai sur la Vie et les Écrits de David Hume* (dans l'édition de son *Histoire d'Angleterre*) ; — *Œuvres d'Horace*, trad. en prose (avec J.-D. Dupuis) ; 1821, 2 vol. in-8° ; — *Essai de Mémoires, ou Lettres sur la vie, le caractère et les écrits de J.-F. Ducis* ; 1824, in-8°. — Sous le titre de *Poésies et Opuscules*, 1823, 2 vol. in-18, il a réuni ses divers morceaux de prose et de poésie. Il a donné aussi des notices sur Gessner, sur Ducis, sur Tressan, dans les éditions de leurs œuvres. CUVIER DE FLAUX.

[illegible] *Discours de réception à l'Acad.* [illegible]

CAMPER (*Pierre*), célèbre médecin et anatomiste hollandais, né à Leyde le 11 mai 1722, mort à la Haye le 7 avril 1789. Il appartenait à une famille qui avait acquis dans le commerce une fortune considérable. Son père, Florens Camper, [illegible] ministre à Batavia, avait un esprit [illegible] et sa maison servait de rendez-vous aux [illegible] les plus distingués de son époque, tels que Boerhaave, s'Gravesande, Musschenbroek, [illegible]. Le jeune Camper, dont l'intelligence [illegible] la fréquentation journalière de ces [illegible] de bonne heure cette curiosité [illegible] vers tous les genres [illegible] et scientifiques. En même temps il se livrait avec ardeur à l'étude des arts, [illegible] une grande habileté dans le dessin, [illegible] la gravure, [illegible] à l'huile. [illegible] Deux ans plus tard, [illegible] l'Angleterre, [illegible] et les collections d'objets d'art, [illegible] les prix proposés par les académies. Pendant son voyage, il fut nommé professeur de philosophie, de médecine et de chirurgie à Franeker en 1749. Quatre ans après, en 1755, on le nomma professeur de chirurgie et d'anatomie à l'Athénée d'Amsterdam. En 1758, il devint professeur de médecine dans le même établissement. Il se démit de ses fonctions en 1761, pour habiter la maison de Klein-Lankum, près de Franeker, et il fut nommé député aux états de Frise. Deux ans après, il rentra dans le professorat, et fut chargé d'enseigner la médecine, la chirurgie, l'anatomie et la botanique à l'université de Groningue, qu'il quitta en 1773. Plus tard, il devint conseiller d'État, et il remplissait ces fonctions à l'époque des événements de 1786. Il resta attaché au parti du stathouder ; mais les mesures politiques qui furent prises alors par le parti victorieux n'ayant point son assentiment, lui inspirèrent une tristesse profonde qui exerça une funeste influence sur sa santé. Il mourut d'une pleurésie en 1789.

Malgré les occupations nombreuses, qui résultèrent pour Camper de ses fonctions comme professeur, comme député et comme conseiller d'État, il est très-remarquable qu'il ait pu trouver le temps nécessaire pour écrire avec une supériorité incontestable de nombreux mémoires sur les sujets les plus variés, la philosophie, les arts, et toutes les branches de la médecine et de l'anatomie. Ses travaux en anatomie comparée, étant les plus importants de tous ceux qu'il a publiés, méritent une attention toute spéciale.

C'est Camper qui a découvert en 1761 les organes auditifs des poissons, déjà indiqués, mais d'une manière très-inexacte et seulement chez quelques espèces, par Geoffroy. Gabbé avait déjà observé que les os des oiseaux ne contiennent point de moelle, et il avait fait remarquer que cette disposition est pour ces organes une condition de stabilité. Camper reconnut, en 1771, que cette particularité était en rapport avec l'appareil respiratoire des oiseaux, et que l'air introduit dans le poumon pénètre dans les cavités que présentent les os des oiseaux. Cette observation fut répétée en 1774 par John Hunter, qui s'en attribua l'honneur, et qui est encore aujourd'hui considéré, par beaucoup d'anatomistes, comme l'auteur de cette découverte ; elle appartient incontestablement à Camper.

[illegible]

... la liste des principaux écrits de Cam... [illegible] *Dissertatio de visu*; Leyde, 1746, in-4°; ... [illegible] ... Amsterdam, 1759, in-4°; — *Oratio de* [illegible] ... Amsterdam, [illegible] ... *Demonstrationum* [illegible]

[illegible] ... *Testament de Compagnoni*, *Opuscoli scientif. et filolog.*, t. XXII, p. ... *Raccolta d'Opuscoli scient.*, t. XVIII. — ... *Opusc.*, etc., t. XXIII, p. ... et suiv.

... (*Lambert*), ... dans la première partie du ... ses contemporains lui reprochèrent les

[illegible]

[illegible]

[illegible] dans les matériaux propres à une histoire [illegible], et il les donna au célèbre Kaempfer. Ce dernier les a employés dans la relation [illegible], mais il a omis le nom de celui [illegible].

[illegible]

CAMPHUYSEN ou KAMPHUYSEN (Théodore-Raphaël), peintre, théologien et poète [illegible], né à Gorcum en 1590, mort à Dokkum [illegible] en 1626. A huit ans, il eut le malheur de perdre sa mère, et son père, qui passait pour un des meilleurs chirurgiens de l'époque, mourut peu de temps après. Le sort de Raphaël Camphuysen, resté orphelin, dépendit alors de son frère aîné, aussi chirurgien. Celui-ci, ayant remarqué dans Raphaël quelques dispositions pour la peinture, le fit entrer dans les ateliers de [illegible] Govertz, bon peintre, que l'élève égala et surpassa en peu de temps. Le talent de Camphuysen consistait dans la composition de petits paysages, qu'il animait de masures, d'étables, de bestiaux, de personnages exécutés avec une intelligence et un fini d'exécution dont aucun peintre hollandais ne s'était encore douté. Il excellait surtout à représenter les soleils couchants et les effets de neige. On peut dire qu'il fut le premier de sa nation qui sut employer la [illegible] à animer une toile. Ses tableaux sont très-recherchés et très-rares; car à dix-huit ans Camphuysen, [illegible] consulté, abandonna tout à coup la peinture pour se livrer à la théologie [illegible] par la [illegible] dominante de l'époque, [illegible] les conférences de l'Arminius de Leyde, il embrassa les doctrines d'Arminius avec toute la ferveur que peuvent donner la conviction et la véritable piété dans une âme honnête. Cette [illegible] fit le tourment de ses jours, en l'exposant à des persécutions sans nombre de la part des partisans des autres sectes. La patience et la charité caractérisaient surtout Camphuysen; mais ses qualités ne l'empêchèrent pas d'être expulsé de la cure de [illegible], qu'il avait précédemment obtenue. Réduit à errer en fugitif de bourgade en bourgade, en proie à toutes les souffrances, à toutes les privations de la misère, Camphuysen dut [illegible] regretter sa palette et ses pinceaux, qui lui avaient ouvert une si belle carrière; la poésie, il est vrai, lui servit de soulagement et de consolation. On lui doit les ouvrages suivants : *Vale mundo*; [illegible] in-4°; — *Theologische Wercke* (Œuvres théologiques); Amsterdam, 1657, in-4°; 1672, [illegible]; — *Paraphrase des Psaumes*, en vers flamands; in-12; — *De auctoritate sanctæ Scripturæ* et [illegible] *sacra*, version flamande [illegible] Fausto Socin, avec notes, 1666, in-4°; — [illegible] *sacra*; Amsterdam, 1680, in-12, [illegible] de Bathlerus; — *De statu Animarum*, [illegible] d'un *Compendium doctrinæ* [illegible]. Ces écrits témoignent de convictions [illegible]; mais on peut reprocher à Camphuysen de s'être trop abandonné à sa facilité.

Descamps, *Vie des peintres flamands*, [illegible]. — *Neues Allgemeines Künstler-Lexicon*.

*CAMPI (*Galeazzo*), peintre, né à Crémone en 1475, mort en 1536. On croit qu'il fut élève de Boccaccino l'ancien. Bien que tous les biographes s'accordent à dire qu'il exécuta un grand nombre d'ouvrages, on n'en connaît que trois dans les églises de Crémone, et aucun ailleurs. Le premier est une *Vierge avec saint Sébastien et saint Roch*, à l'église Saint-Fabien et Saint-Sébastien, portant l'épigraphe : *Galeatius de Campo faciebat MDXVIII*; le second, qui se trouve dans l'église Saint-Luc, est une *Madone avec saint Joseph et la Madeleine*; le troisième enfin, et le mieux conservé, est encore une *Vierge avec saint Jean-Baptiste, saint Christophe et sainte Catherine de Sienne*, placé au-dessus de la porte de la sacristie de Saint-Dominique. Quelques tableaux de chevalet sont conservés dans des galeries particulières de Crémone; l'un d'eux est signé : *Galeas de Campo pinxit MDXIX, die 14 augusto* (sic). Dans ces tableaux Galeazzo ne paraît qu'un faible imitateur du style du Pérugin : la couleur est franche et naturelle; mais le clair-obscur est sans vigueur, le dessin maigre, et l'expression nulle. En somme, ce peintre est surtout connu pour avoir été le chef de cette famille d'artistes qui illustra l'école de Crémone. Il laissa trois fils et un frère nommé Sébastien, qui l'avait aidé dans ses travaux, et dont on ne connaît pas de peintures qui lui soient propres. E. B—n.

[illegible]

GAMBI (Giulio), [illegible] 1500, mort en 1572. [illegible] de l'école de Crémone. [illegible]

[illegible] de l'école de [illegible] par l'élévation du style et de la [illegible] que, et ne le cède qu'à Bernardino pour la pureté du dessin. [illegible]

[illegible]

[illegible] tableaux de fruits. [illegible]

[illegible]

Parmi ses élèves on cite surtout : Coriolano Malagavazzo, [illegible] Mainardi, le Chiaveghino, et [illegible] Anguissola et Giovanni-Battista Trotti, dit *le Malosso*.

E. B[illegible].

[illegible]

CAMPI (*Bartolommeo*), architecte et ingénieur militaire [illegible], vivait en 1560. Il servit [illegible] en cette qualité dans les armées de Charles IX, roi de France, et [illegible] de la plus grande [illegible] de ce monarque.

E. B—N.

[illegible]

CAMPI (*François*), médecin italien, natif de Lucques, [illegible] dans la seconde moitié du seizième siècle. On a de lui : *De morbo* [illegible] *libellus*, Lucques, 1586, in-8° : c'est la description d'une épidémie qui régnait vers cette époque en Italie et en [illegible], et que Gaspard [illegible] a décrite sous le nom de [illegible] *equina*; — *De morbo* [illegible].

[illegible]

CAMPI (*Michel et Balthasar*), frères, tous deux [illegible], natifs de Lucques, vivaient dans la [illegible] moitié du dix-septième siècle. Après avoir étudié les écrits des Arabes et ceux des anciens, surtout Dioscoride, qu'il est si difficile de débrouiller sous le rapport botanique, ils eurent recours au grand livre de la nature, et [illegible] tant aux Apennins qu'aux Alpes, pour recueillir des plantes. [illegible] de leur travail commun sont

[illegible] suivants : [illegible] *discorso*, [illegible] *si dimostra qual sia il vero* [illegible] [illegible] Lucques, 1652, in-4° ; — *Parere* [illegible], Lucques, 1653, in-4° ; [illegible] Lucques, 1654, in-4°, [illegible] (après la mort de Balthasar) ; [illegible] Lucques, 1656, in-4° ; [illegible]

[illegible]

CAMPO (*Pietro-Maria*) [illegible] et historien italien, vivait vers le [illegible] siècle [illegible] On a de lui [illegible] Gregory X (en latin), Rome, 1655 [illegible]

[illegible]

CAMPI ([illegible]), [illegible] italien, né à Modène en 1740, [illegible] se livra tout [illegible] à la poésie dramatique [illegible] succès furent brillants, bien que [illegible] soit pas exempte de reproche. Il [illegible] pondance très-suivie avec Voltaire, [illegible] de lui et qui le cite plusieurs fois [illegible] On a de Campi : *Biblis*, tragédie [illegible] les premières scènes d'Italie, 1771 ; — [illegible] *le Vieillard*, dialogue dédié à Voltaire [illegible] — *Wladimir*, ou *la Conversion de la* [illegible] tragédie, 1777.

Tiraboschi, *Biblioteca Modenese*. — Voltaire, *Correspondance*, 1771.

CAMPIAN (*Edmond*), jésuite [illegible] anglais, né à Londres en 1540, mort [illegible] ville le 28 novembre 1581. Il commença [illegible] des à Oxford, où il fit de grands progrès [illegible] les belles-lettres, et fut reçu diacre dans [illegible] glise anglicane. Quelque temps après, il [illegible] ration, et vint à Douai dans un séminaire [illegible] de là il passa à Rome, et y prononça [illegible] dans la compagnie de Jésus en 1573. Il [illegible] bientôt remarquer par sa piété et son [illegible] Après son noviciat, il se rendit à Vienne [illegible] Prague. De retour à Rome, Grégoire XIII [illegible] voya en Angleterre, afin d'y propager la foi [illegible] tholique romaine. Campian y débarqua [illegible] et commença aussitôt ses prédications. Elles [illegible] rent suivies d'un si grand nombre de conversions [illegible] que le gouvernement d'Élisabeth s'en inquiéta [illegible] que sur l'ordre de cette reine, excitée par [illegible] ministre lord Walsingham, Campian fut arrêté [illegible] Lyford (Berkshire), ainsi que son collègue [illegible] sons et deux autres missionnaires. Ils furent [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] l'état ecclésiastique, déguisé : *Entretiens sur divers points d'histoire politique* [illegible], dédiés au cardinal de Polignac, et [illegible], doctrine d'Évreux; [illegible], 1708, in-12. L'épître dédicatoire renferme quelques détails intéressants sur les personnages qui figurent dans les entretiens; quant à ses autres ouvrages, la rareté en fait seule le mérite.

Quérard, *la France littéraire*.

*CAMPION (*François*), théorbiste français, vivait en 1730. Il entra à l'orchestre de l'Opéra de Paris en 1703, et prit sa retraite en 1719. On a de lui : *Nouvelles découvertes sur la guitare, contenant plusieurs suites de pièces sur huit manières différentes d'accorder*; Paris, 1705 : cet ouvrage curieux enseigne l'art de tirer de la guitare des effets qu'on a présentés comme des découvertes modernes; — *Traité d'accompagnement pour le théorbe*; Paris et Amsterdam, 1710, in-4°; — *Traité de composition selon les règles des octaves de musique*; Paris, 1716.

Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*.

*CAMPION (*Hyacinthe*), philosophe et théologien hongrois, de l'ordre des Franciscains, né à Bude en 1725, mort le 7 août 1767 à Kanek en Esclavonie. Il fut d'abord professeur de philosophie et de théologie, et ensuite commissaire provincial de l'Esclavonie. On a de lui : *Animadversiones physico-historico-morales de baptismo non natis, abortivis et projectis conferendo*; Bude, 1761, in-8°; — *Vindiciæ pro suo ordine adversus quosdam scriptores, necnon opellum posthumum Guilielmi-Friderici Damiani, sacerdotis Patrini*, etc.; ibid., 1765, in-8°; — *Vindiciæ denuo vindicatæ adversus Apologiam Josephi-Antonii Transylvani*, etc.; ibid., 1766.

Horányi, *Memor. Hungar.*

CAMPION (*Thomas*), médecin, poëte et musicographe anglais, vivait dans la première moitié du dix-septième siècle. Dans un de ses écrits (*le Traité du contre-point*), il s'appuie sur l'exemple de Galien pour s'excuser d'avoir écrit un traité de musique. Il composa aussi des vers; on en trouve de sa façon dans l'édition des airs de Ferabosco; Londres, 1609. On a de lui : *A new way of making four parts in contrepoint, by a most familiar and infallible rule* (Nouveau moyen pour composer à quatre parties en contre-point, par une règle très-facile et sûre); Londres, in-8°, sans date, et Londres, 1660 et 1672. Cette dernière édition a pour titre : *the Art of discant with annotations*, par Symsons, petit in-8°. On trouve encore cet ouvrage dans Playfort.

Playfort, *Introd. à la connaissance de la musique*; Londres, 1674, in-8°. — Wood, *Athenæ Oxon.*

CAMPION DE TERSAN. *Voy.* TERSAN.

*CAMPIONE (*Marco* DA), architecte du quatorzième siècle. Quelques auteurs lui attribuent le dessin primitif de la cathédrale de [illegible]

[illegible]

[illegible] 1705 [illegible] 1716 [illegible] 1711 [illegible]

CAMPIONI (*Charles-Antoine*) [illegible] en 1764 [illegible] 1767 [illegible]

[illegible] (*Dominique*) [illegible] 1828 [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] de Pouyo, par [illegible] (Louis XI de France) [illegible] Bourgogne [illegible] roy [illegible] pour le roy [illegible] qu'il [illegible] souvent à [illegible] avec peu de gens [illegible] le roy et le [illegible] l'autre, qu'il [illegible] avec ses gens d'armes ; et demandoit, pour ce faire, [illegible] Le roy eut le [illegible] et voulut [illegible] de Bourgogne de grandes [illegible] par la [illegible] que le roy [illegible] et en ayma beaucoup [illegible] que Dieu [illegible] que le roy [illegible] voyant [illegible] pour [illegible]

le dict duc de Bourgogne. [illegible]

[illegible]

... la Polifemeide ... 1760, in-8°, et 1762 ... [illegible]

[illegible]

[illegible] de Fabrice d'Aquapendente ; Padoue, 1808, in-8°.

[illegible]

CAMPOMANÈS (don *Pedro Rodriguez*, comte de), diplomate, littérateur et économiste espagnol, né dans les Asturies en 1723, et mort en 1802. Il a été sans contredit l'un des hommes les plus remarquables de son époque en Espagne, tant par son instruction variée que par la haute portée de son esprit. L'amour du travail et une application constante à l'étude développèrent en lui, dès ses jeunes années, des talents supérieurs qui l'élevèrent aux plus hautes dignités du royaume, et au premier rang parmi les écrivains espagnols. Il devint successivement [illegible] du conseil royal et suprême de Castille, président des cortès, directeur de l'Académie royale d'histoire, grand-croix de l'ordre de Charles III, et ministre d'État. Ses connaissances littéraires étaient très-variées ; il savait l'arabe et la plupart des langues de l'Europe, mais il se distingue surtout par ses ouvrages d'économie politique, dans lesquels on trouve toujours les pensées les plus larges, alliées aux vues les plus utiles.

Tandis qu'Adam Smith en Angleterre, Quesnay et Turgot en France, consacraient toutes les ressources de leur esprit à rechercher quelles sont les véritables causes de la richesse et de la puissance des nations modernes, Campomanès se livrait en Espagne à la même étude avec non moins d'ardeur. Placé au-dessus des préjugés si communs alors, et si profondément enracinés en Espagne surtout, il condamna les abus, chercha à instruire le peuple, et à l'éclairer sur sa puissance productive ; mais il était trop en avant de son époque : ses ouvrages ne furent pas compris. Déjà, malgré la sage administration de Charles III, il pressentit le funeste résultat qu'aurait la confiance trop aveugle de l'Espagne dans ses mines du Mexique et du Pérou. Aussi, dans son *Discurso sobre el fomento de la industria popular*, et dans celui qui a pour titre : *Discurso sobre la educacion de los artesanos y su fomento*, qui sont sans contredit les ouvrages les plus remarquables de Campomanès, s'attache-t-il à démontrer que ce n'était pas en Amérique que résidait la véritable puissance de l'Espagne, mais bien en Europe, au sein même de la Péninsule. Lever les entraves qui pesaient sur l'industrie, asseoir le commerce intérieur et extérieur sur des bases larges et libérales, affranchir l'agriculture des impôts odieux auxquels elle était soumise, telles étaient les vues de Campomanès. En lisant ses ouvrages, on s'étonne de voir que cet homme, entouré d'une société peu éclairée, ait si bien compris les questions d'économie politique les plus ardues, et qu'il ait su en prévoir les conséquences avec justesse. On n'est pas toujours une rédaction lucide qui [illegible]

[illegible]

[illegible]

... Camuccini (Vincenzo), peintre d'histoire, né à Rome vers 1775, mort dans la même ville [illegible] 1844. Son père, qui exerçait dans cette ville la profession de batteur d'or, le laissa [illegible] fortune. Vincenzo avait un frère aîné, Pietro Camuccini, restaurateur de tableaux, qui, avec Pietro Bombelli, graveur romain assez médiocre, se chargea de l'éducation du jeune homme. Sous la direction de [illegible], Vincenzo reçut les premiers éléments du dessin, et, sous le patronage de [illegible] à l'étude des grands maîtres de [illegible] treize ans, [illegible] leurs ouvrages. [illegible] le Dominiquin [illegible] attaché à l'église [illegible]

[illegible] ne furent pas sans influence sur la direction du talent de Camuccini, qui chercha depuis les siens dans le genre antique.

Ce fut à cette époque qu'il peignit une suite de tableaux dont les sujets sont empruntés à l'histoire de l'ancienne Rome : *Horatius Coclès*, un de ses chefs-d'œuvre, et *Romulus et Rémus enfants* (aujourd'hui dans la collection du comte de Schœnborn, à Reichartshausen); — *le Départ de Régulus pour Carthage*; — *la Mort de Virginie*; — *le Dévouement des dames romaines*; — *la Continence de Scipion*; — *la Mort de César*, et nombre d'autres compositions qui jouissent en Italie d'une grande célébrité. *La Mort de César* et *la Mort de Virginie* se trouvent dans la collection du château royal de Naples. Camuccini peignit également quelques portraits, dont nous indiquerons plus bas les principaux. Outre les tableaux que nous avons nommés, Camuccini a laissé : *l'Incrédulité de saint Thomas*, [illegible] exécuté en mosaïque pour l'église Saint-Pierre à Rome; — *la Présentation de Jésus-Christ au temple*, dans l'église [illegible] à Plaisance (c'est l'ouvrage [illegible] le plus de cas); — [illegible] *Marie-Madeleine*; — [illegible] *Jésus-Christ*, pour le roi Charles IV [illegible]; — *l'Apparition de Jésus-Christ* [illegible] *les limbes du Purgatoire*, commandé en [illegible] l'association des Amis patriotiques de [illegible] Prague; — *l'Entrée des Bénédictins en Angleterre* [illegible]; — *la Conversion de Saül*, peinture [illegible] exécutée en 1834 pour l'église des Apôtres à Rome; — *les Fiançailles de Psyché*, [illegible] *fresques du plafond du palais Torlonia*, [illegible] avec Landi.

Pour les cartons et pour les petites esquisses, [illegible] l'a comparé aux grands maîtres de l'art, mais on regrette que l'exécution, quant à la couleur, laisse tant à désirer. Parmi ses meilleurs portraits on cite celui du pape *Pie VII* (aujourd'hui dans la galerie de Vienne), et celui du duc de Blacas, ambassadeur de France à Rome; les portraits du roi et de la reine de Naples, le portrait en pied de la comtesse Chotek [illegible] de la comtesse de Dietrichstein, en 1820. On lui doit encore la construction du *Museo Capitolino*, et la restauration de beaucoup d'anciens tableaux. Beaucoup de ses ouvrages ont été gravés par *Bettellini*; [illegible] nombre ont été lithographiés par [illegible], sous le titre : *I fasti principali della vita di Gesù-Cristo*; Rome, 1820, avec texte en français et en italien; 2 vol. in-fol.

On ne peut refuser à tous ces ouvrages un grand mérite; mais, dépourvus de nature et de vérité, ils affectent plutôt l'adresse et l'habileté d'un arrangeur habile, que l'inspiration d'un véritable artiste. Si le noble caractère des grands maîtres italiens et des monuments plastiques de l'antiquité semble se manifester au premier coup

[illegible] pour le candidat à vie. [illegible]

[illegible] avec le titre en rapport, [illegible]

CAMUS [illegible] patriarche [illegible] vivait en [illegible]

[illegible] des citoyens, [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Au mois de décembre 1792, il fut chargé par la convention d'aller vérifier, en Belgique, les dénonciations qui étaient adressées par le général Dumouriez contre le ministre de la guerre; et, après avoir rempli sa mission, il revint à Paris, rendit compte à l'assemblée de la situation de l'armée française en Belgique, et insista sur la nécessité de laisser aux généraux les moyens d'exécuter leurs plans de campagne. Envoyé de nouveau dans ce pays en qualité de commissaire de la convention pour surveiller les opérations de l'armée, il se trouvait absent de Paris lorsque l'on condamna Louis XVI; il envoya cependant son vote pour la mort sans appel et sans sursis, dans une lettre du 23 janvier. A son retour, il fut nommé membre du comité de salut public. Le 30 mars, il fut chargé de demander, au nom du comité, que le général Dumouriez fût mandé à la barre, et que quatre commissaires pris dans le sein de la convention, accompagnés du ministre de la guerre Beurnonville, partissent sur-le-champ pour la Belgique, avec pouvoir de faire arrêter tous les généraux et officiers de l'armée qui leur paraîtraient suspects. Camus fit partie de cette commission. Ce fut lui qui signifia à Dumouriez le décret de la convention. On sait comment Dumouriez répondit à cet ordre : il fit arrêter par des hussards les commissaires et le ministre de la guerre, et les livra aux Autrichiens le 3 avril 1793. Successivement détenu à Maestricht, à Coblentz, à Königgratz et à Olmutz, Camus, après trente-trois mois de captivité, fut enfin échangé à Bâle contre la fille de Louis XVI. Revenu en France, il siégea au conseil des cinq-cents, dont un décret de la convention l'avait déclaré membre de droit, ainsi que ses compagnons de captivité. [illegible] le récit de leur longue et douloureuse détention, et obtint la présidence du conseil le 23 janvier 1796. Peu de jours après, il fut appelé par le Directoire au ministère des finances; mais il refusa cette place, et resta attaché au conseil. Ses travaux furent tous consacrés à l'administration et aux finances. En 1796, il présenta un projet d'amnistie qui fut adopté peu après. Il sortit du conseil le 20 mai 1797.

Camus, qui déjà avait été nommé membre de l'Institut, reprit alors ses travaux littéraires, et s'y livra sans interruption. Fidèle à la cause de la révolution, Camus osa, au 10 juillet 1802, s'inscrire pour la négative sur le registre des votes pour le consulat à vie. Napoléon, devenu empereur, lui conserva sa place aux archives et à l'Institut. Camus préparait des matériaux pour l'histoire des départements réunis à la France, lorsqu'il mourut à l'âge de soixante-quatre ans. Ses principaux ouvrages sont : *Lettre sur la profession d'avocat, et Bibliothèque choisie des livres de droit*, 1772 et 1777, 2 vol. in-12; — *Histoire des Animaux d'Aristote*, avec le texte en regard, 2 vol. in-4°; — *Code judiciaire, ou Recueil des décrets de l'Assemblée nationale et constituante sur l'ordre judiciaire*, 1792; — *Manuel d'Épictète, et Tableau de Cébès*, 1796 et 1803; — *Mémoire sur la collection des grands et petits voyages*, 1802, in-4°; — *Histoire et procédés du polytypage et du stéréotypage*, 1801; — *Notice sur un livre imprimé à Bamberg en 1462* : il y traite l'une des questions les plus intéressantes : de l'origine de l'imprimerie; — *Voyage dans les départements nouvellement réunis*. Camus a fourni aussi un grand nombre d'articles au *Journal des Savants*, à la *Bibliothèque historique de France*, et à d'autres recueils.

Toulongeon, *Éloge historique de A.-G. Camus*. — *Moniteur universel*, années 1789 et suiv. — Thiers, Mignet, etc. *Hist. de la révolution*. — Le Bas, *Dict. encycl. de la France*. — *Biographie des Contemporains*.

*CAMUS (*Bonaventure*), théologien lorrain, vivait vers le milieu du dix-septième siècle. Il était gardien des franciscains à Toul. On a de lui : *Eucharistia sacramentum explicatum*, Toul, 1666.

Calmet, *Bibliothèque de Lorr.*

*CAMUS (*Charles*), jurisconsulte français, natif de Dijon, vivait vers le milieu du seizième siècle. Il passe pour avoir écrit un grand nombre de commentaires sur le droit civil. Mais on n'a plus de lui que : *Caroli Camusii Divini juris studiosi, de his quæ ad tutorum excusationes pertinent, ad Herennium Modestinum libellus eum suo contentum juris libro*; Paris, 1552, in-4° (publié par son ami Jacques Bioneus).

Papillon, *Bibl. des auteurs de Bourg.*

CAMUS (*Charles-Étienne-Louis*), mathématicien et astronome français, né à Cressy en Brie le 25 août 1699, mort à Paris le 2 février

ou, selon d'autres, le [illegible] [illegible], avait étudié les mathématiques à Paris, [illegible] signala pour la première fois en [illegible] dans le concours pour un prix proposé par l'Académie des sciences; il ne gagna pas, il est vrai, le prix; mais son mémoire fut trouvé si remarquable qu'il lui [illegible] ouvrir les portes de l'Académie. En 1736 il fut envoyé, avec Maupertuis, Clairaut, Monnier et [illegible], en Norwége, pour déterminer [illegible] ment des pôles. Quelque temps après, il reçut, avec Bouguer, Cassini et Pingré, une [illegible] [illegible], savoir : de déterminer [illegible] du méridien entre Paris et Amiens. Après ces [illegible] travaux, il reçut [illegible] [illegible] teur des écoles du génie et de l'artillerie, et [illegible] [illegible] celle de professeur de géométrie. Il était en même temps, depuis 1760, secrétaire [illegible] [illegible] de l'Académie d'architecture, et depuis 1765 membre de la Société royale de Londres. On a de lui : [illegible] sur la [illegible] la plus avantageuse de [illegible] les [illegible] (pour le prix de 1727); Paris, 1727, in-4°; — Sur les forces vives des corps en mouvement; Paris, 1728, in-4°; — Solution d'un problème de géométrie, proposé par M. [illegible]; Paris, 1732, in-4°; — [illegible] les figures des dents des roues et des ailes des pignons, pour rendre les horloges plus parfaites; Paris, [illegible] — Sur l'action d'une balle [illegible] [illegible] problème de statique [illegible] [illegible] [illegible]; — Sur [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la Société [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de l'Académie des sciences; — Figure de la terre déterminée par les observations de MM. de Maupertuis, Clairaut, Camus, etc.; Amsterdam, 1738, in-12; Paris, 1738, in-8°; — Traité sur l'hydraulique; Paris, 1739, in-8°; — Cours de mathématiques à l'usage des écoles du génie et de l'artillerie; Paris, 1749, 4 vol. in-8°; [illegible] [illegible] Paris, 1766, 4 vol. in-8°; — [illegible] [illegible] [illegible]; Paris, 1751, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] — Opérations faites par ordre [illegible] de [illegible] entre Paris et Amiens; Paris, 1757, in-8°.

[illegible]

[illegible]

[illegible] 1728. [illegible]

CAMUS (*Jean-Pierre*), surnommé *Pont-Carré*, évêque de Belley, né à Paris en 1582, mort le [illegible] avril 1652. Il se rendit célèbre par la [illegible] qu'il fit durant toute sa vie aux moines mendiants, dont la fainéantise et les mauvaises mœurs avaient excité son indignation, et vivement contrarié son zèle pour le bien de la religion. Dans ses écrits, dans la société, du haut de la chaire, partout il les poursuivait impitoyablement. Il les comparait à des cruches [illegible] pour mieux se remplir. « Jésus-Christ, » ajoutait-il, « avec cinq pains et trois « poissons, ne nourrit que trois mille personnes, « et qu'une fois en sa vie; saint François, avec « quelques aunes de bure, nourrit tous les « jours, par un miracle perpétuel, quarante mille « fainéants. » Une autre fois, prêchant sur la prise d'habit d'une jeune novice, il commença ainsi son sermon : « Messieurs, on recommande à « vos charités une jeune demoiselle qui n'a pas « assez de bien pour faire vœu de pauvreté. » [illegible] les moines répondaient par des [illegible], pour faire cesser la lutte, [illegible] l'intervention du cardinal de [illegible] « Je ne vous connais, lui dit le pre- « mier ministre, d'autre défaut que cet achar- « nement [illegible]; [illegible] je vous « canoniserais. — Plût à Dieu! lui répondit [illegible] [illegible] ; vous seriez pape, et moi saint. » Cette réponse suffit pour [illegible] le caractère du pieux évêque. [illegible] peut juger encore par les titres de quel- [illegible] de ses écrits polémiques : *[illegible] Directeur désintéressé*; — *la Désappropriation claustrale*; — *le Saint-Jean du [illegible]*; — *les deux Ermites*; — [illegible] — *l'Antimoine [illegible]*, [illegible], in-8°, etc. Cet infatigable [illegible] [illegible] volumes écrits avec [illegible], mais d'un style [illegible] boursouflé, semé de métaphores et d'images bizarres. N'oublions pas de dire que [illegible] *[illegible]*, [illegible] les romans pieux qu'il avait imaginé de [illegible] [illegible] des romans profanes. Quelques-uns d'entre eux, sans doute, [illegible] soutenir la concurrence avec [illegible] [illegible] [illegible], de volumineux [illegible] formait six gros in-8°; ils sont intitulés : *[illegible], Alcime, Spiridion, Daphnide, [illegible]*. On avait proposé à Camus plusieurs évêchés considérables, qu'il refusa constamment. Après vingt ans de travaux, il se démit [illegible], et se retira à l'hôtel des Incurables [illegible] pour y consacrer le reste de sa vie au service des pauvres, et y mourut à l'âge de [illegible] et dix ans. A la longue liste de ses ouvrages [illegible] faut ajouter encore : *les Moyens de réunir les protestants avec l'Église romaine*; [illegible], 1703 : c'est ce que Camus a écrit de meilleur; — *l'Esprit de saint François de Sales* ([illegible] l'auteur); Paris, 1641; — *Discours* [illegible] *ces devant les états généraux de 1614*; [illegible] 1515, in-8°.

Nicéron, *Mémoires*, t. XXXVI, p. [illegible]. — Perrault, *[illegible] mes illustres de France*, t. I, p. [illegible]. — *Bibliothèque [illegible] romans*, janvier et mars 1766.

CAMUS (*Nicolas*), humaniste et jurisconsulte français, natif de Troyes, vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Il était professeur de droit à l'université de Paris. On a de lui : *Academiæ Parisiensis pro assertione [illegible] sui adversus quamdam mancipum [illegible] postulatio, ad Pompon. Bellevræum [illegible] dem, res gestas carmine panegyri [illegible]*, 1658, in-4°; — *Terentii comœdiæ VI [illegible] prefatione et notis illustratæ, in usum Sere-nissim. Delphini*; Paris, 1675, in-4°; Londres, 1688, 1709, in-8°; — *ad Jos.-Bapt. Colbert Elegia*; Paris, in-fol.

[illegible], suppl. à Jöcher, *Allgem. Gelehrten-Lexikon*.

*CAMUS (*Paul-Hippolyte*), compositeur français, né à Paris le 6 pluviôse an IV (janvier 1796). Il fut admis au Conservatoire au mois de juillet 1806, comme élève de Wunderlich. En 1815, il entra à la Porte-Saint-Martin en qualité de première flûte, emploi qu'il remplit ensuite au Gymnase, d'où il passa à

[illegible]

[illegible] Paris, 1777, [illegible]

[illegible]

1722 et suiv., 3 vol. in-12; [illegible]

[illegible] 1725, 2 vol. in-12; [illegible]

[illegible] Paris, 1726, in-12; [illegible]

[illegible]

[illegible] Paris, 1633, [illegible] — *Histoire d'O*[illegible] *d'Algarbe*, son [illegible] — *La Vida de* [illegible] *el Diablo, despues de su conversion,* [illegible] *hombre de Dios*; Séville, 1629, in-fol.; [illegible] gothiques; Paris (sans date); [illegible], in-4°; ce roman fait maintenant [illegible] de la *Bibliothèque bleue*.

On [illegible] aussi parmi les œuvres de Ca[illegible] une *Histoire de Marie, reine d'Écosse,* [illegible] de Buchanan, Edimbourg, 1672, in-12, [illegible] Philippe Camus, Poitevin. Mais il n'est pas certain que ce soit le même auteur.

Antonio, *Bibliotheca hispanica nova*.

CAMUZIO ou **CAMUTEUS** (*André*), médecin italien, né entre 1510 et 1520 à Lugano (canton du Tésin), mort à Vienne en Autriche en 1578. Il fit ses études à Pavie, professa pendant quelque temps la médecine et la physique dans cette université, et pratiqua l'art de guérir à Milan. En 1564, il fut appelé à Vienne pour remplir les fonctions de médecin ordinaire de l'empereur Maximilien II; il resta dans cette ville jusqu'à la fin de sa vie. On a de lui: *Disputationes quibus Hieronymi Cardani conclusiones infirmantur, Galenus ab ejusdem injuria vindicatur, Hippocratis praeterea aliquot loca diligentius multo quam unquam alias explicantur*; Pavie, 1563, in-4°; — *De humano intellectu libri IV*; Pavie, 1564, in-4°; — *De amore et felicitate*; Vienne, 1574, in-fol.; — *Excussio brevis praecipui morbi, cujusque cordis palpitationis Maximiliani II Caesaris invictissimi simul et alio*[illegible] [illegible]; Florence, 1578 et 1580, [illegible] *De nobilitate libri VII* [illegible] Milan, 1640, in-8°.

[illegible] *Dict. de la Méd.* — [illegible] Gelehrten-Lexicon.

***CANAAN** (de כנע, *être bas*), [illegible] breu, deuxième fils de Cham. Il était né [illegible] trée de Noé dans l'arche; mais l'époque de [illegible] n'est pas indiquée dans l'Écriture. Selon [illegible] interprètes, ce fut lui qui vit un jour son [illegible] père Noé couché sous sa tente, dans un [illegible] plet d'ivresse et de nudité, et courut [illegible] son père Cham, qui tourna en dérision [illegible] Noé. Celui-ci, revenu à la raison, fut [illegible] la conduite de ses enfants : il blâma [illegible] Cham, et, considérant que l'indiscrétion [illegible] tit-fils était la cause première de ce [illegible] dit : « Que Canaan soit maudit; qu'il soit [illegible] « de ses frères l'esclave des esclaves [illegible] donna son nom au pays que les Hébreux [illegible] rent sous le nom de *Terre promise* [illegible] s'emparèrent sous la conduite de Josué [illegible] ans après leur sortie d'Égypte. Dans les [illegible] sémitiques, le mot *canaan*, signifiant [illegible] s'accordait bien avec la topographie de [illegible] trée. Les Grecs la connaissaient, et [illegible] les habitants *Phéniciens*, de φοῖνιξ, [illegible] les fruits formaient une des principales [illegible] du commerce du pays. Peu à peu [illegible] vint synonyme de *marchand*, à cause [illegible] même trafic qui se faisait par l'[illegible] des Phéniciens. Le pays de Canaan [illegible] d'hui Palestine) était borné au nord [illegible] ban, à l'ouest par la Méditerranée, [illegible] l'Euphrate, au sud par la mer Morte [illegible] et l'Arabie Pétrée, jusqu'au torrent [illegible] (Wadi-el-Arisch).

Canaan fut père de onze fils, qui [illegible] Sidon, Héth, Yebousi, Emori, Hiwi, [illegible] Arki, Sini, Arwadi, Semari, Hamathi [illegible] d'eux devint chef d'un peuple qui prit son [illegible] Ces premières souches se divisèrent en [illegible] breuses peuplades, puisque le nombre [illegible] rois vaincus par Josué s'éleva à trente [illegible] sans compter quelques républiques [illegible] Sichem, Gabaon, etc. La plupart des Ca[illegible] périrent dans les guerres contre les [illegible] reste s'expatria et se répandit sur tout [illegible] de l'Afrique, où on en rencontre encore [illegible] tiges. Il ne faut pas confondre la terre de [illegible] avec la Phénicie proprement dite, qui [illegible] au nord, ne subit jamais le joug des Hébreux.

La Genèse. — Josèphe, *De bello judaico.* — [illegible] rel, *Quaestiones in Genes.* — *Géographie* [illegible] Bohlen, *Die Genesis.* — S. Munk, *Palestine* (dans [illegible]) — F. Hoefer, *Phénicie* (dans *l'Univers*).

CANACHUS, sculpteur grec, natif de Sicyone, vivait au cinquième siècle avant l'ère chrétienne. Il était frère d'Aristoclès, artiste renommé, élève de Polyclète d'Argos. Outre plusieurs œuvres remarquables, il fit pour la ville de [illegible] un Apollon Philesius, transporté à Ecbatane [illegible]

Xerxès, au retour de [illegible] en Grèce. Il dota la ville de Thèbes d'un [illegible], et la ville [illegible] d'une Vénus [illegible], or et ivoire, couronnée d'un [illegible], pour figurer le [illegible] de Canachus, dont il [illegible] de Cythère.

Un autre *Canachus*, probablement le petit-fils du précédent, fit, avec Patrocle, les statues de [illegible] *Spartiates* qui combattirent à [illegible] en 405 avant J.-C.

[illegible]

CANADE, philosophe indien, chef de la secte qui porte le nom de *Vaiséshika*. Sa doctrine [illegible] la même que celle des atomes de Pythagore; il s'occupe principalement des objets [illegible]. Cette philosophie [illegible] de celle de Gotama, ou *Nyâya*, qui traite des objets métaphysiques et de la logique. L'ouvrage de Canade se compose de [illegible] en dix lectures. [illegible]

[illegible]

CANAVESI (Pietro) [illegible] vivait [illegible] siècle. Il [illegible] berg. [illegible]

[illegible]

[illegible] 1724, mort [illegible] 1790. [illegible]

[illegible]

[illegible]

... avait amené les autres en dehors de l'Euripe.

... Candiano, son pilote, les frères ... capitaines des vaisseaux, l'exhortaient à ... sur le pont de bateaux que les Turcs avaient construit pour unir l'Eubée avec la ... et couper ainsi leurs communications avec la terre ferme. En vain lui démontraient-ils ... par le vent et les courants. Ils redoutaient que la flotte ottomane, entassée derrière le pont dans un espace où elle ne pouvait manœuvrer, et ... grand nombre de ses bâtiments devenait plus ... Canale manqua de résolution : ... Pendant qu'il attendait, ... toujours les yeux fixés sur les vaisseaux ..., dont l'immobilité les désespérait, ... garnison, commandée ..., fit des prodiges de valeur, et, ... de fatigue, tint ... la nuit du 11 juillet; mais le 12 au matin, le combat ayant recommencé plus furieux que jamais, ils furent enfin précipités [illegible] murailles, et se firent tuer dans les rues [illegible]. Leurs cadavres, entassés sur [illegible] Saint-François, furent ensuite jetés à la mer. [illegible], provéditeur, s'était enfermé dans [illegible], hors d'état de la défendre, il la [illegible] Mahomet, sous condition d'avoir la [illegible]. Celui-ci ordonna qu'il fût scié en deux, [illegible] qu'il n'avait garanti que sa tête, et [illegible]. Cette boucherie durait encore [illegible] reste des navires vénitiens, enfin Canale [illegible] trop tard pour sauver Chalcis; mais [illegible] en attaquant les musulmans dans le [illegible] leur triomphe, leur faire subir un [illegible]. Canale, résistant encore à ses soldats [illegible] [illegible] le combat les larmes aux yeux [illegible] se retirer au bas de l'Euripe. [illegible] que causa la perte de Négrepont à V[illegible] accompagnée de la plus violente [illegible] contre Canale. Son courage n'avait jusque-là [illegible] paru douteux; mais on prétendit que, [illegible] occasion, la présence de son fils sur [illegible] avait inspiré une crainte inaccoutumée [illegible] attribuer sa mollesse à une [illegible]. Après la chute de Chalcis, il ne fit [illegible] ver l'Eubée que l'étendard de Saint-Marc [illegible] de recevoir : pourtant Girolamo [illegible] Candie, et Giacomo Veniero, lui [illegible] de puissants renforts qui mirent [illegible] dres cent galères, armement plus que [illegible] pour détruire la marine turque, [illegible] être. Aussi Mahomet, sentant son [illegible] fit-il retirer la flotte dans les Dardanelles. Canale la suivit jusqu'à Scio : là il [illegible] conseil de guerre, et, sur l'avis de [illegible] il s'abstint d'attaquer les musulmans [illegible] croyaient perdus. Il revint à Négrepont [illegible] tenta de reprendre; mais, ayant mal [illegible] attaque, il fut repoussé avec perte. [illegible] tion, Pietro Mocenigo arriva, avec [illegible] remplacer l'inhabile Canale : cependant [illegible] que, pour ne pas déranger des plans [illegible] d'avance, il était prêt à combattre sous [illegible] de Canale, si celui-ci voulait renouveler [illegible]. Canale refusa. Tous deux semblaient [illegible] la fortune et décliner toute responsabilité. [illegible] cenigo, ayant vainement offert à son pré[illegible] une occasion de se réhabiliter, prit le [illegible] ment de la flotte, montra l'ordre [illegible] chargé par le conseil des Dix, fit arrêter [illegible] l'envoya chargé de fers à Venise, où il [illegible] en jugement (1470).

Le pape Paul II intervint vivement en [illegible] l'amiral vénitien. François Philelphe, [illegible] et jurisconsulte distingué, écrivit une [illegible] eut pour résultat que Canale ne fut pas [illegible] à mort; mais le sénat le relégua à Porto[illegible] où il finit ses jours.

Raynaldi, *Annales ecclesiastici*. — Jacob, [illegible] *Commentarii*. — M.-A. Sabellico, [illegible]. — And. Navagiero, *Storia Veneziana*. — [illegible] cisco Philelphi, *Epistola ad Bernardum* [illegible] *ad Fredericum* [illegible]. — Antonio [illegible]

[illegible]

CAVALLI (*Jean*) [illegible]

[illegible] *de l'âme* [illegible] *imprimés à Venise en 1604.*

[illegible]

CAVALLINO [illegible]

CAVALL[illegible] [illegible] d'abord aux [illegible] 1826 [illegible]

[illegible]

[illegible] 1572,
[illegible] Tunis, 1574,
[illegible]

[illegible] (Jean), médecin français, vivait [illegible] siècle. Il fut d'abord [illegible] la chirurgie à Lyon, et, à par[illegible] médecin ordinaire de François Ier. [illegible] d'avoir, le premier, fait des [illegible] sur la chirurgie, et [illegible] dans la même langue plusieurs [illegible] que les élèves n'avaient pu jusqu'a[illegible] lire qu'en latin. On lui attribue aussi des [illegible] mais les bibliographes n'en ci[illegible] : *le Guidon pour les Barbiers et les Chirurgiens*; Lyon, 1538, in-12; Paris, [illegible], in-8°, et 1571, in-12; — *l'A[illegible] des os du corps humain*, et les *deux [illegible] du Mouvement et des Muscles de Ga[illegible]*; [illegible] 1541, in-4° et 1582, in-8°; — *Com[illegible] et annotations sur le prologue et [illegible] Guidon de Chauliac*; [illegible], in-12; — *Opuscules de divers au[illegible]*; Lyon, 1552, in-12; — *Deux livres des Simples de Galien, savoir, le cin[illegible] et le neuvième*; Paris, 1555, in-16.

La Croix du Maine, *Bibliothèque française*. — *Bio[illegible]*.

[illegible] (sire de), capitaine français, se [illegible] d'abord sous les ordres de Louis II, [illegible] de la Trémouille, qui défendait la Picar[illegible] 1522 et 1523, contre les armées com[illegible] de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de l'empereur Charles-Quint. Dans cette campa[illegible] Canaples se dévoua pour sauver son oncle [illegible] sire de Créqui, surpris par les ennemis près [illegible]. Après l'avoir dégagé, et pour lui don[illegible] le temps de gagner Amiens, il arrêta long[illegible] un défilé, deux mille cinq cents [illegible] cavaliers seulement. Lors[illegible] par le nombre, il fut enfin forcé de se [illegible] ne lui restait plus que sept soldats. [illegible] au siège de Hesdin, il fut grièvement [illegible] par une fusée, qui tua le sire de [illegible]. La défense de Montreuil fut [illegible] Canaples en 1535 : cette ville venait [illegible] ses provisions de guerre, et la garnison n'était que de [illegible] du duc de Normandie, [illegible] par l'earls d'Egmont, [illegible] général anglais, qui venait de prendre [illegible] dont il avait fait massacrer les défenseurs [illegible] nacé d'un semblable destin, Canaples refusa de capituler, jusqu'à ce que, les murs de la ville [illegible] été abattus par l'artillerie ennemie, il [illegible] à évacuer les décombres qu'il avait [illegible] ment défendus, mais moyennant des con[illegible] honorables, qui lui furent accordées. Ce [illegible] capitaine se distingua encore en 1552, [illegible] ordres de François, duc de Guise, lors [illegible] roïque défense de Metz contre Charles-[illegible] qui y perdit son armée.

Martin du Bellay, *Mémoires*. — De Thou, [illegible] — Rabutin, *Mémoires*. — [illegible], *Commentarii [illegible] religionis et reipublicæ Carolo, quinto reg.* — [illegible] de Salignac, *Relation du siége de Metz*. — [illegible] — Sismondi, *Histoire de France*.

CANAPLES (...), général français. Il était [illegible] du régiment des Gardes au siége de la Ro[illegible] en 1627. Le duc de Buckingham, général[illegible] des Anglais, ayant débarqué dans l'île de Ré [illegible] 3,500 hommes, Canaples, qui n'avait que [illegible] soldats d'élite, n'hésita pas à l'attaquer le 30 [illegible] bre. Il le fit avec tant de vigueur que l'enne[illegible] obligé de se rembarquer, laissant le rivage [illegible] ché de morts; et 5 canons, 34 drapeaux [illegible] nombre considérable de prisonniers, fur[illegible] fruits de ce combat. Le cardinal de Ri[illegible] appréciant ce hardi fait d'armes, nomma [illegible] Canaples mestre de camp.

Bassompierre, *Mémoires*. — Capefigue, *[illegible] chelieu*. — Rohan, *Mémoires*. — Le Vassor, *[illegible] Louis XIII*. — Sismondi, *Histoire de France*.

CANARD (*Nicolas-François*), math[illegible] et publiciste français, naquit à Moulins [illegible] milieu du dix-huitième siècle, et mourut [illegible] même ville en 1833. Doué d'un esprit [illegible] rectitude était le caractère dominant, il [illegible] de préférence à l'étude des sciences [illegible] s'y rendit tellement habile que, lors [illegible] mation des écoles centrales créées par [illegible] 7 ventôse an III (25 mars 1795), il fut [illegible] professeur de mathématiques à l'école [illegible] partement de l'Allier; il remplit ces [illegible] avec beaucoup de zèle, jusqu'à la [illegible] d'un système d'enseignement qui, pen[illegible] le temps qu'il fut en vigueur, produisit [illegible] heureux résultats. Le mérite et les [illegible] Canard le désignaient naturellement au [illegible] gouvernement pour occuper la chaire [illegible] thématiques transcendantes et des scien[illegible] siques au lycée de Moulins. Les loisirs [illegible] laissait cet enseignement furent em[illegible] composition de plusieurs ouvrages [illegible] parmi lesquels il faut compter, en premi[illegible] quelques mémoires sur des questions [illegible] par la classe des sciences morales et po[illegible] de l'Institut national. La première ques[illegible] traita était relative à la circulation de [illegible] c'est-à-dire, d'après les termes posés [illegible] titut, *S'il était vrai que, dans un pays*

[illegible]

... *l'Institut* [illegible] ... in-8°, ix ; Paris [illegible] ... une nouvelle [illegible] ... [illegible] Paris, 1809 [illegible]

[illegible]

... comment que [illegible] ... des à Turin [illegible] ... douze ... Vienne [illegible]

[illegible]

[illegible]

... Les deux derniers traitent principalement ... et des progrès de la ... Il y joint quelques ... livres anciens et ... de la bibliothèque étaient ...

[illegible] (Dictionnaire hist. ...)

CANCELLIERI (François-Jérôme), archéologue, né à Rome le 10 octobre 1751, mort le ... Après de bonnes études, il devint ... du P. Cordara. En 1770, il fut in- ...

[illegible]

... Ses principaux ouvrages sont : *De Secretariis ... Palatio ...*, *Elegia*; Rome, 1770; — *... della sagristia Vaticana eretta da Pio ...*; Rome, 1784, in-8°; — *Supplica presentata a Pio VI a nome degli obelischi Campense, ... Sallustiano e Barberino, etc.*; — *... Sacrosanctæ basilicæ Vaticanæ*; Rome, ... 4 vol.; — *Descrizione della basilica Vaticana*; Rome, 1788, in-12; — *Descrizione delle funzioni pontificali che si celebrano nella basilica ... le feste di Natale, di Pasqua e di San ...*; Rome, 1788, in-12; — *Notizie della ... statue dette di Pasquino e di ...*; 1789, in-8°; — *Storia de' solenni possessi de' sommi Pontefici, da Leone III a ...*; Rome, 1802, in-4°; — *Descrizione delle funzioni che si celebrano nella cappella ... per la settimana santa*; Rome, 17..., 1818; — *Ragionamento del Can. Filippo Wacquier de la Barthe, sopra le cagioni ... feriorità del teatro latino del greco*; 1809, in-8°; — *le Due nuove Campane di Campidoglio descritte*; Rome, 1806, in-... — *Dissertazioni epistolari di G.-B. Visconti ... Wacquier de la Barthe, sopra la statua ... cabale*; Rome, 1806, in-8°; — *Lettera ... Girolamo Baruffaldi, sopra la vita di Lodovico Ariosto, da lui publicata in ...*; 1807, dans le tome III des *Memorie ...*; — *Lettera sopra la origine delle ... Dominus e Domnus e del titolo di Don ...*; 1808, in-8°; — *Dissertazioni epistolari ... Cristoforo Colombo e Giovanni Gersen ...*; 1809, in-8°; — *il Mercato, il lago dell' acqua Vergine, il palazzo Panfiliano nel circo Agonale*; Rome, 1811; — *Memorie di S. ... martire, con le notizie de' Medici ... diocesi illustri per santità*; Rome, ... in-8°; — *Lettera sopra la voce ... improvvisa sua morte agli 11 gennaio ...*, in-12, et 1812, publiée aussi dans Millin (*Magasin encyclopédique*); — *Biblioteca ...*

[illegible]

[illegible]

[illegible] ... comme il n'avait pas [illegible] ... il fut pas après [illegible]

[illegible] ... Biographie [illegible]

[illegible] CANCRINUS (*François-Louis*) [illegible] allemand, né le 21 février [illegible] à [illegible] (Hesse-Darmstadt), mort en 17[illegible]. Il fut successivement contrôleur de [illegible] et des bâtiments civils à Hanau, [illegible] à l'école militaire de Hesse, et conseiller principal de la chambre de la même ville. Il quitta ces fonctions en 1782 pour celles de [illegible] du gouvernement à Altenkirchen (comté de Sayn). En 1783, l'impératrice Catherine II le nomma directeur des mines de sel de [illegible] et conseiller du collége impérial. En 17[illegible], il se retira à Giessen (Hesse), où il resta occupé de travaux scientifiques jusqu'en 179[illegible], époque à laquelle il retourna en Russie comme conseiller d'État. Il a publié en allemand, sur l'administration publique, la minéralogie, la métallurgie, des ouvrages dont les titres suivent: [illegible] *Abhandlung über die Ausbeutung und* [illegible] *des Kupfers* (Dissertation [illegible] sur l'exploitation et la préparation du cuivre); Francfort, 1766, in-8°; — *Beschreibung der hauptsächlichsten in Hessen, im* [illegible], *im Harzgebirge, in den* [illegible] *von Mansfeld, und in Saalfeld* [illegible] *Sachsen befindlichen Bergwerke* (Description des principales mines situées dans la Hesse, dans le pays de Waldeck, dans le Harz, dans les districts de Mansfeld et de Saalfeld, [illegible]); Francfort, 1767, in-4°; — *Grundsätze der* [illegible] *Salzwerkskunde* (Principes [illegible] de la science des mines et des salines); Francfort, 1773-1791, 13 vol. in-8°, avec beaucoup de planches: cet ouvrage, le meilleur de Cancrin et le plus complet sur [illegible] ... a été traduit en [illegible] ... *Jurisprudence générale* [illegible] *de l'Allemagne, traduite avec des* [illegible] *relatives à la même matière dans les* [illegible] *États de l'Europe, et notamment* [illegible] *France*; Paris, 1825, 3 vol. in-8°; — [illegible] *fung in die Probirkunst und* [illegible] (Introduction à la docimasie et à la [illegible]); Francfort, 1784, in-8°, avec [illegible]; *Vermischte Schriften über Land- und* [illegible] *wirthschaft* (Divers écrits sur l'économie [illegible]); 1786-1787, in-4°, avec planches; — *Gesch[ichte]* [illegible] *und systematische Beschreibung der* [illegible] *Grafschaft Hanau-Münzenberg* [illegible] *Bergwerke* (Histoire et description systémati[que] des mines situées dans le comté de [Hanau-] Munzenberg); Leipzig, 1787, in-8°; — [illegible] *technologische Schriften* (Opuscules [technolo]giques); Giessen, 1788-1790, 6 vol. in-[illegible] planches; — *Abhandlungen über das* [illegible] *recht und Seerecht* (Dissertations sur le [droit] hydraulique et maritime); Halle, 1789-1[illegible] vol. in-8°, avec planches; — *Abhandlung* [illegible] *die Landbauten* (Dissertations sur les con[structions] rurales); Francfort, 1791-1792, in-[illegible] gravures; — *Grundsätze der bürgerl[ichen]* *Baukunde, in Uebereinstimmung* [illegible] *Theorie und Praxis* (Principes de l'arch[itecture] civile, conformément à la théorie et à [la prati]que); Gotha, 1792, in-4°, avec 30 pl[anches]; *Vollständige Abhandlung über die* [illegible] *sischen Reiche gebräuchliche Oefen* [illegible] *mine, und über eine bessere Einrich[tung]* *selben* (Dissertation complète sur les [illegible] cheminées en usage dans l'empire r[usse] [illegible] l'amélioration de leur construction); [illegible] 1807, 2 vol. in-8°, avec 10 planches.

Meusel, *Lexicon der jetztlebenden deutschen Schriftsteller* (Dictionnaire des auteurs allemands [illegible]). — Strieder, *Hessische gelehrten Geschichte*, [illegible]

*CANCRIN (*George*, comte), fils du [précédent], célèbre financier et homme d'État au [service de] la Russie, né à Hanau en 1773, mort à [Saint-Pé]tersbourg le 22 septembre 1845. Il fit [ses premiè]res études au gymnase de sa ville natale, [fré]quenta ensuite (1790) l'université de Gie[ssen], se livra à l'étude du droit et de l'écono[mie poli]tique, qu'il continua plus tard à l'u[niversité de] Marbourg. En 1794, il obtint le grade [de docteur] en droit; mais son esprit vaste et a[illegible] naissances l'entraîna vers d'autres [illegible] tamment vers la science administrative [illegible] térature.

On lui attribue un roman allemand [illegible] en 1797 à Altona, sous ce titre: [illegible] *histoire relative à la guerre actuel[le]* [illegible] *liberté*. Dans cet ouvrage, Cancrin pl[illegible] chaleur pour les idées nouvelles, et se [illegible] très-favorable à la révolution français[e] [illegible] coup d'esprits supérieurs, qui depuis [illegible] donné cette cause, partageaient alors [illegible] de Cancrin.

Mais dès l'année 1790, [illegible] d'obtenir une [illegible] il était parti pour [illegible] son père. Là, [illegible] des plus brillantes [illegible] nouvelle patrie. Il entra dans l'[illegible] il obtint un avancement [illegible] 1812 [illegible] dans la marche à travers l'Allemagne [illegible]

[illegible]

[illegible]

CANDALE ou CANDELLA (*François* [illegible] FOIX, comte DE), prélat et mathématicien français, né en 1502, mort le 5 février [illegible]. Il fut évêque d'Aire en Gascogne, et commandeur des ordres royaux. Amateur passionné des sciences mathématiques, il en créa une chaire à l'université de Bordeaux. On a de lui : *Traduction du Poimandre d'Hermès Trismégiste en français*; — *Traduction des œuvres d'Euclide en français*.

[illegible]

CANDALE ou CANDALE (*Henri* DE NOGARET [illegible]), général français, né en 1591, mort [illegible] février 1639. D'abord comte de Candale, il [illegible] le 17 septembre 1596, en survivance [illegible] les charges de gouverneur et de [illegible] en Angoumois, Saintonge et Aunis. Séduit par de mauvais conseils, il s'éloigna du duc d'Épernon (Jean-Louis de Nogaret), son [illegible] au service du grand-duc de Toscane [illegible] contre les Turcs. S'étant [illegible] la flotte arrivée à Civita-Vecchia, il [illegible], où il entra le premier. De [illegible] (1614), il fut nommé premier [illegible] de la chambre du roi Louis XIII; [illegible] quelques mois après, brouillé avec [illegible] le parti des mécontents, [illegible] religion, et fut déclaré [illegible] dans l'assemblée que [illegible] 1616. Bientôt [illegible] à lui-même, à sa religion, à son [illegible]

[illegible] (1621) [illegible] Venise dans la Valteline, et fut nommé général de l'infanterie vénitienne. Chevalier des ordres du roi (14 mai 1633), et [illegible] cardinal de Richelieu, auquel il [illegible] pût obtenir le bâton de maréchal [illegible] qualité de nouveau en France, et [illegible] Le cardinal Louis de Lavalette, son [illegible] recommandement avec le [illegible] de Candale revint [illegible] de Louis XIII, qui le nomma [illegible] commander des armées de [illegible] (1637) [illegible]. Il mourut à Casal [illegible]

[illegible]

CANDALE (*Louis-Charles-Gaston* [illegible] DE FOIX, duc DE), [illegible] né à Metz le 14 avril 1627, mort le [illegible] 1658. Marquis de Lavalette jusqu'en [illegible] que mourut son oncle Henri, duc de Candalle, il prit alors le titre de duc; [illegible] avoir levé deux régiments d'infanterie [illegible] nom, il reçut le commandement des [illegible] Guyenne, sous le duc d'Épernon [illegible] contribua à la défense de cette province [illegible] colonel du régiment des Vaisseaux [illegible] sur la démission du cardinal Mazarin [illegible] conserva jusqu'à sa mort ce régiment [illegible] le nom de Candalle. Ayant été désigné pour succéder au maréchal d'Harcourt [illegible] commandement de l'armée de Guyenne [illegible] (1654) en qualité de lieutenant général [illegible] mée de Catalogne, sous le prince de [illegible] maréchal d'Hocquincourt, et se trouva [illegible] de Villefranche, au ravitaillement de [illegible] contribua, l'année suivante, à la prise [illegible] Quiers, et au siége et à la réduction de [illegible] et de Cadaqués. Ayant commandé en [illegible] le départ du prince de Conti, il [illegible] bourg de Lingonstre. Étant tombé [illegible] Lyon en janvier, il y mourut à l'âge de [illegible] un ans.

A. SAUZAY.

Pinard, *Chron. milit.*, t. I, p. 125.

CANDAMO (*Francisco Bances*), poète espagnol, né à Sabugo dans les Asturies en [illegible] en 1709, termine non sans quelque éclat la [illegible] brillante du théâtre espagnol. Imitateur de [illegible] ron, il n'en possède pas le génie; mais [illegible] des sujets heureux, et il les traite d'une [illegible] bile et originale. Ses *Poesias comicas* [illegible] à Madrid après sa mort (2 vol. in-4°, 17[illegible]) ferment seize pièces diverses; il n'en est [illegible]

[illegible] Dans [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] ([illegible]), [illegible] mort en 1[illegible]. Il était prieur du [illegible] des Carmes à Aix-la-Chapelle. Il a [illegible] de *Tempore et [illegible]*; — [illegible] — *Oratio pro Carme-* [illegible] *de Conceptione Beatissimae* [illegible] — *Epistola* [illegible] *Trithemium* [illegible]

[illegible] — Valère André, [illegible]

[illegible] (Jean de), théologien [illegible], mort vers 1220, [illegible] en 1209 [illegible] de l'église de Paris. [illegible] de la cathédrale [illegible] depuis [illegible] juridiction qui s'étendait [illegible] par les étudiants et les professeurs de l'université parisienne. C'était ce [illegible] qui accordait la licence d'enseigner dans l'étendue du diocèse. Jean de Candelis porta ses prétentions beaucoup plus loin; il se fit payer ces licences, malgré les décrets des papes et des conciles. Il voulut forcer les professeurs à lui obéir, s'arrogeant même le droit de lancer sur eux des sentences d'excommunication; il exigeait de ceux qui voulaient en être relevés des amendes à son profit. Enfin il résolut d'interdire à l'université l'enseignement de la théologie et du droit canonique, et de le renfermer dans les écoles épiscopales et claustrales, placées dans l'île Notre-Dame sous sa surveillance directe. L'université eut recours au saint-siége, alors très-enclin à la protéger. Le pape Innocent III nomma l'évêque et le doyen de Troyes pour examiner les prétentions des deux parties. Le rapport qu'ils rédigèrent se retrouve dans le statut que le prélat Robert de Courçon publia en 1215. L'évêque de Paris, Pierre de Nemours et Pierre de Candelis, son chancelier, s'y soumirent. L'université fut maintenue en pleine possession de ses immunités, sauf l'obligation d'obtenir une licence, mais gratuitement.

Histoire littéraire de la France. — Crévier, *Histoire de l'université de Paris.*

[illegible] (*Jean-Louis-Philippe-Élisabeth* [illegible]), enfant-prodige, né au château de [illegible] le 7 novembre 1719, mort à Paris le 8 octobre 1726. Il était frère du marquis de [illegible]. On a parlé avec quelque exagération des connaissances précoces de cet enfant, dont le talent consistait principalement dans une mémoire extraordinaire et dans une certaine classification méthodique. Dès que l'on [illegible] s'écartait de cet ordre, Candiac [illegible] répondre d'une manière satisfaisante. On [illegible] qu'il lisait parfaitement le français et le [illegible] trois ans, le grec et l'hébreu à six ans. [illegible] des versions latines, possédait l'arithmétique, le blason, la géographie, et avait acquis des [illegible] très-étendues sur l'histoire ancienne et [illegible] lorsqu'il mourut d'une hydropisie du [illegible] l'âge de sept ans.

Feller, *Biographie universelle.*

CANDIANO Ier (*Pierre*), doge de Venise en septembre 887. Il fut élu, le 17 avril [illegible] même année, en remplacement de Jean [illegible] ciaco II. C'était un homme d'un grand [illegible] d'une valeur remarquable. Il fut tué [illegible] combat naval livré contre les Esclavons [illegible]

Art de vérifier les dates. — [illegible] — Daru, *Hist. de Venise.*

CANDIANO II (*Pierre*), doge de Venise [illegible] du précédent, mort en 939. Il fut élu [illegible] envoya aussitôt son fils Pierre à la [illegible] Constantinople, où l'empereur [illegible] lui conféra le titre de protospathaire [illegible] Venise s'étendit beaucoup par les conquêtes [illegible] ce doge fit sur les Esclavons, les [illegible] Narentins. Candiano contracta aussi des [illegible] fort avantageuses pour la république. [illegible] les habitants de Comacchio ayant [illegible] quelques Vénitiens, le doge envoya contre [illegible] armée qui prit leur ville, l'incendia, [illegible] plusieurs citoyens et emmena prisonniers [illegible] autres, qui n'obtinrent leur liberté qu'en [illegible] mettant d'être désormais soumis à la [illegible] de Venise.

Art de vérifier les dates. — *Chronologie* [illegible] *des doges de Venise.* — Daru, *Hist. de Venise.*

CANDIANO III (*Pierre*), fils du [illegible] doge de Venise. Il fut élu en 942 par [illegible] ges du peuple. En 955, il se fit [illegible] fils Pierre, qui, peu reconnaissant de [illegible] tinction, intrigua sourdement contre [illegible] et, se croyant assez puissant, osa [illegible] contre lui. Les deux factions se livrèrent [illegible] bat sur la place du Rialto; Candiano [illegible] queur, eut beaucoup de peine à obtenir [illegible] de son fils, qu'il dut néanmoins, pour [illegible] au vœu public, envoyer en exil. Tous [illegible] de l'État firent alors un décret par lequel [illegible] gagèrent avec serment à ne jamais [illegible] pour doge.

C'est sous le gouvernement de Candiano [illegible] que les pirates osèrent, par une entreprise [illegible] hardie qu'odieuse, provoquer le courroux [illegible] république vénitienne, qui avait trop [illegible] abandonné ses propres intérêts pour [illegible] des brigues des diverses familles [illegible] D'après un usage antique, les mariages [illegible] cipaux citoyens se célébraient à Venise [illegible] jour et dans la même église. C'était le 1er [illegible] chaque année, et dans l'île de Castello. [illegible] runis, les amis les suivaient en habits [illegible] sans armes. Les pirates de l'Istrie, [illegible]

[illegible]

CANDIANO IV (Pierre), fils du précédent, doge de Venise, [illegible] en 959. Après une [illegible] de gouvernement [illegible] que son père avait [illegible] pour lui, il [illegible] à Ravenne, [illegible] son fils. [illegible] avait [illegible] contre les [illegible] de ses [illegible]. Les services de ses aïeux [illegible] et le peuple [illegible] le chargé, [illegible] trois cents barques, pour le ramener en pompe et le réintégrer dans la dignité de doge, qu'il avait partagée déjà avec son père. Durant quelques années, il remplit cette charge avec honneur, et força les pirates de Capo d'Istria et de Narenta à payer un tribut à la république. S'étant dégoûté de sa femme, il la fit cloîtrer, et épousa Gualdrada, fille du [illegible] de Toscane. Celle-ci lui apporta des biens considérables, situés en dehors de l'État [illegible]

[illegible]

CANDIANO V (Vital) [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] ... vers l'an 1548 [illegible] à Munich en 1628. Dans cette [illegible] ville on ne le connaissait que sous le nom [illegible] ... Candido [illegible] Italie de bonne [illegible] et il en leur séjour à Florence. Il y travailla à la décoration de la coupole de Santa [illegible] ... Il fit aussi plusieurs cartons [illegible] pour le grand-duc de Toscane. [illegible] époque qu'il prit ce nom italien de [illegible] presque toutes ses œuvres sont [illegible] ... sans doute de s'attirer [illegible] des princes italiens, dont [illegible] ... Il peignait mieux à la fresque qu'à l'huile; cependant [illegible] de lui des paysages agréablement composés, bien coloriés, et touchés avec goût. Pendant ses voyages en Italie il fit rencontre [illegible] Maximilien, qui, à la mort de son père, devint électeur de Bavière. Ce prince, qui aimait [illegible] arts et avait pu apprécier le mérite de [illegible] après être parvenu à [illegible], et l'appela à Munich. C'est dans cette [illegible], sous la protection toute bienveillante [illegible], Candido accomplit ses plus [illegible] importants travaux. Le palais [illegible] ... et qu'on appelle encore [illegible] ... Maximilien [illegible] ... Candido : ce qu'il [illegible] ... [illegible]

[illegible] ... la statue de ... Bavière, ... La cathédrale de Munich ... un magnifique tombeau en marbre ... Louis IV, et qui est également ... et un cierge de ... très-populaire en Bavière, ... véritable génie.

Dictionnaire des Artistes [illegible] ...

CANDIDO (*Vincent-Marie*) [illegible] ... né à Syracuse le 1 février 157[illegible], ... Rome, le [illegible] ... [illegible] ... Thomas Turcus, général ... ne voulait pas qu'on lût les œuvres ... [illegible] ... *Illustriores Disquisitiones* [illegible] ... Rome, 1637, 2 vol. [illegible] ... pour le Carême, et des panégyriques [illegible]

Vincent [illegible] ... — Fontana, [illegible] — Le P. Échard, *Scriptores ordinis Prædicatorum* [illegible] ... Touron; *Hommes illustres de l'ordre de* [illegible] *Dominique*.

CANDIDO DECEMBRIO. Voy. Decemb[illegible]

* CANDIDUS, historien grec, né en Isaur[illegible] vait vers l'an 490. Il était chrétien, et [illegible] une histoire de l'empire d'Orient qui comm[illegible] au règne de Léon et s'arrêtait à celui de [illegible] c'est-à-dire de l'an 457 à l'an 491. L'[illegible] fendait le concile de Chalcédoine [illegible] deux. Photius, qui rapporte quelques [illegible] Candidus, blâme son style comme [illegible] On trouve aussi quelques extraits de [illegible] dans les *Excerpta de Legationibus* [illegible] in-fol.

Photius, *Bibliothec.*, LXXIX. — [illegible] — Pauly, *Encycl. der Alterthumswissenschaft* [illegible]

CANDIDUS (*Gerhard*), historien [illegible] laissé : *De Rebus belgicis*; Francfort, 15[illegible] histoire a été réimprimée en 1583, par [illegible] dans ses *Scriptores tres de Rebus* [illegible]

Valère André, *Bibl. Belg.*

* CANDIDUS (*Pantaleon*) [illegible] né à [illegible], vivait dans la [illegible] quinzième siècle. Il était de noble [illegible] estimé de tous les savants de son temps [illegible] connaissances historiques. Il a laissé : [illegible] *de Rebus Siculis*; 1436-1445.

Rosettor, *Bibliotheca Sicula*. — [illegible] *hist. et biog. univ.*

CANDIDUS (*Jules*), jurisconsulte [illegible] vait au commencement du seizième [illegible]

[illegible] Vénise, 1561, [illegible] par Graevius, dans le t. IV de [illegible] [illegible]

[illegible] Candidus [illegible] 1551 [illegible] Cologne, 1547 [illegible] de Candidus [illegible] 1561 [illegible]

CANDISH (Thomas), marin anglais. Voy. Cavendish.

[illegible] Voy. [illegible]

CANDOLLE (Augustin Pyramus de), célèbre [illegible], né à Genève, le [illegible] février 1778, mort dans la même ville [illegible] septembre 1841. Il était originaire d'une [illegible] de Provence, qui [illegible] pendant les [illegible] de religion [illegible] persécutions [illegible] [illegible]

[illegible] de philosophie [illegible] Plusieurs [illegible] l'histoire [illegible] de Candolle [illegible] de Candolle vint à Paris [illegible] l'étude de la botanique [illegible] du Jardin des Plantes [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] de l'édition nouvelle de la *Flore française*. Le jeune botaniste [illegible] les espérances de [illegible] qu'on avait conçues pour cette utile [illegible] : la *Flore française*, refondue en grande partie, apparut considérablement augmentée, [illegible] de 6,000 espèces, de descriptions [illegible] exacte synonymie, d'une carte botanique [illegible] conçue, et de toutes les additions que réclamaient les changements qu'avaient subis l'anatomie et la physiologie végétales. Cet ouvrage ne fut achevé qu'en 1815 (1); mais dès les premiers volumes son auteur s'était acquis une réputation européenne et de justes droits à la reconnaissance nationale.

Chargé en 1806, par le duc de Cadore, ministre de l'intérieur, de parcourir tout le territoire de l'empire français, accru de la Belgique, de l'Italie septentrionale et des pays des bords du Rhin, pour y observer l'état de l'agriculture, [illegible] consacra six années à remplir cette i[illegible] mission, et répondit par son zèle à la confiance du gouvernement. Les six *rapports sur* [illegible] *agronomiques et botaniques* ont [illegible] dans les *Mémoires de la Société* [illegible] *du département de la Seine*, et [illegible] une masse d'observations qu'on lit [illegible]. Les vues d'amélioration [illegible] dans ces écrits s'y montrent [illegible] hasardées, et de cette

(1) [illegible]

cessité d'innovation qui ont si souvent [illegible] les applications dans des expériences [illegible] En 1808, s'étant présenté au concours [illegible] chaire de botanique à la faculté de méde[illegible] Montpellier, il éloigna tous ses compéti[illegible] occupa cette place, avec la direction [illegible] din botanique, en remplacement de [illegible] net, dont il fit l'*Éloge historique*. Il [illegible] bientôt à cet emploi celui de professeur [illegible] culté des sciences de la même académie [illegible] son administration, l'ancien jardin de [illegible] Belleval s'éleva à un haut degré de pr[illegible] le catalogue des végétaux cultivés en 181[illegible] beaux dessins de plantes rares qu'il fit [illegible] par M. Node Véran, pour être publiés [illegible] sont une preuve de sa constante sollici[illegible] l'établissement qu'il dirigea.

C'est aussi en 1813 qu'il fit paraît[illegible] mière édition de sa *Théorie élément*[illegible] *botanique*, ouvrage de haute portée [illegible] moins recommandable par la profo[illegible] vues que par son esprit de méthode. [illegible] discuterons pas ici les objections des [illegible] gues qui se sont montrés contraires à [illegible] unes des opinions émises dans cette th[illegible] elles influent peu sur les principes [illegible] mais nous dirons, sans crainte d'être dé[illegible] que, par une marche régulière et sout[illegible] Candolle a réalisé le but qu'il s'était [illegible] lui-même, celui *de conduire à la conn*[illegible] *des rapports naturels et à l'analyse* [illegible] *valeur*. La *Théorie élémentaire de la* [illegible] *que*, quelques progrès que fasse la sci[illegible] tera longtemps le meilleur des livres élé[illegible] et sera toujours considérée comme le ch[illegible] vre de son auteur. Il existe plusieurs tr[illegible] de cet ouvrage : d'abord une en allem[illegible] Brunner (1814-1815), une autre en [illegible] une troisième en espagnol, par don Ma[illegible] gasca. Après la deuxième édition de la [illegible] *élémentaire*, on publia en Allemagne [illegible] *ses de la botanique scientifique* ([illegible] 1820), par de Candolle et Sprengel, ouv[illegible] quel le professeur de Genève ne pri[illegible] part, et qu'il a désapprouvé comme con[illegible] principes qui n'étaient pas les siens.

En 1815, pendant les Cent-Jours, de C[illegible] fut nommé recteur de l'université de Mo[illegible] les élus de la restauration lui firent un c[illegible] voir accepté cette charge ; on le signalait a[illegible] listes exaltés comme le partisan du gouver[illegible] impérial, sous lequel il avait obtenu ses em[illegible] qualité de protestant était aussi un tort au[illegible] des fanatiques. Ainsi, le professeur qui [illegible] gnait la plus pacifique des sciences et que l[illegible] ture des fleurs rendait étranger à toute [illegible] politique, le philosophe qui déplorait la [illegible] des partis et se croyait à l'abri de leur [illegible] lance, se vit tout à coup en butte à leurs [illegible] ges. Ami de l'ordre et d'une liberté co[illegible] dans de justes bornes, de Candolle ne pu[illegible] porter longtemps sa situation dans un[illegible]

quelquefois les plantes [illegible]. Dégoûté des [illegible] il [illegible] inséparable de l'étude, [illegible] regards vers sa ville natale, il se décida à donner sa démission. Cette résolution le ramenait vers son premier penchant : la petite république de Genève venait d'être rétablie, et réunie à la Suisse comme canton ; lorsqu'elle avait fait partie de la France, de Candolle s'était regardé comme Français ; mais son pays recouvrant son ancienne indépendance, l'amour de la patrie reprit tous ses droits, et le professeur redevint citoyen, pour consacrer ses talents et ses efforts pour le bien public. Ses compatriotes le reçurent avec empressement, et créèrent en sa faveur, en 1817, une chaire d'histoire naturelle et un jardin botanique, qu'il dirigea conjointement avec son fils.

Dans sa nouvelle position, son ardeur scientifique ne se ralentit pas : dès l'année 1818, il commença son Systema (*Regni vegetabilis systema naturale*, in-8°, t. I, 1818 ; t. II, 1821 ; Paris), ouvrage conçu sur le plan le plus vaste, et que lui seul pouvait entreprendre. Il s'agissait de réunir sous un même système de nomenclature la description de toutes les plantes connues, avec leurs variétés, la synonymie des auteurs, les citations iconographiques, l'indication des localités, etc. ; mais le chiffre, auquel les découvertes de ces derniers temps ont porté les plantes connues dépasse 70,000, et ce nombre, que de Candolle ne croit être que la moitié des espèces existantes sur la surface du globe, s'augmente avec rapidité par les recherches journalières des botanistes voyageurs. Or, la vie de l'homme le plus actif, quelle que puisse être sa durée, ne saurait suffire pour achever une semblable entreprise ; aussi de Candolle s'est-il vu forcé d'y renoncer, après la publication du deuxième volume. Cependant, il n'avait pas entièrement abandonné cette grande pensée, et son *Prodrome* (*Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis, seu enumeratio contracta ordinum, generum, specierumque*, etc. ; Paris, 1824, et années suivantes, in-8°) n'est qu'une réalisation de son premier plan. Ce dernier ouvrage, [illegible] du règne végétal, a été continué, après la mort de l'auteur, par son fils, avec le concours des botanistes les plus marquants de notre époque.

De Candolle ne s'en tint pas à ces seules publications : des ouvrages de divers genres sont venus successivement ajouter à ses titres à la reconnaissance du monde savant. [illegible] nous citerons [illegible] les plus importants : *Collection de mémoires pour servir à l'histoire du règne végétal* [illegible], son *Organographie végétale*, 2 vol. [illegible], 1827, et sa *Physiologie végétale*, 3 vol. in-8°, [illegible] ces deux derniers [illegible] de botanique [illegible]

[illegible] il fait connaître [illegible] qui composent les fleurs [illegible] et décrit [illegible] tous leurs détails [illegible]. Dans la physiologie, [illegible] observations et des [illegible] des plantes [illegible] Membre du conseil [illegible] Genève, de Candolle fut député [illegible] depuis Linné. [illegible]

Par ses travaux [illegible]

[illegible] *Linnæus* [illegible] *Histoire de la botanique genevoise*, [illegible] Genève, 1830 [illegible] [illegible] SARD [illegible]

[illegible] de la Rochelle [illegible] lui mandèrent [illegible] que le roi d'Angleterre [illegible] de la Rochelle que il [illegible] bien monstre de tous hommes d'ar- [illegible] en la Rochelle ; et l'en rescrip- [illegible] par le porteur de ces lettres [illegible] de ceux du chas- [illegible]

[illegible] fut dupe de ce stratagème : il fut [illegible] que le lendemain il [illegible] les gens [illegible] devant le château, pour que le [illegible] les passer en revue. Mais Candou- [illegible] après le château [illegible] ce qui fut exécuté le len- [illegible] 1372. « Quand les soudoyers [illegible]

[illegible] la maison tout armé sur la [illegible] de mille hommes en sa compagnie. [illegible] devers le chastel, quoi [illegible] fut rendu. » Ensuite les Rochelois [illegible] au duc de Berry de venir prendre [illegible] de la ville au nom du roi de France. [illegible] y envoya Bertrand du Guesclin. « Lors [illegible] « che tant le dit connestable ; qu'il [illegible] « ville de la Rochelle, où il fut reçu [illegible] « et si prit la foi et l'hommage des [illegible] « la ville, et y sejourna trois jours. » [illegible]

Froissart, Chronique.

CANE (*Jean-Jacques*). *Voy.* Cane [illegible] *capo degli*).

CANE FACINO. *Voy.* Facino Cane.

CANE DELLA SCALA. *Voy.* Scala [illegible]

* **CANELLA** (*Joseph-Marie*), médecin [illegible] né dans la province de Trente le [illegible] mort le 29 décembre 1829. Il fit [illegible] études à Inspruck, les compléta [illegible] de Landshut depuis 1808 ; et fut reçu [illegible] Padoue le 10 juin 1811. Il se livra [illegible] pratique, et s'y acquit une grande réputation [illegible] 1816 à 1818, il entreprit, dans l'intérêt de [illegible] plusieurs voyages, et [illegible] nommé chirurgien-opérateur à l'hôpital [illegible] de Trente. Ce fut pour lui [illegible] de déployer tous ses talents. De 1820 [illegible] fit de nouveaux voyages en Italie, [illegible] en France, en Angleterre, en Hollande [illegible] cipaux ouvrages sont : *Storia d'una* [illegible] *del collo del femore, erroneamente* [illegible] *lussazione*; Brescia, 1815 ; — [illegible] *alla storia della frattura* [illegible] *di femore di Marianna Balloye,* [illegible] *dichiarata lussazione*; Verona, 1816 ; [illegible] *e riflessioni sulla febbre* [illegible] *di Roma e sue* [illegible] 1817 ; — *Riflessioni critiche* [illegible] *sul modo di operare la cateratta* [illegible] *della* [illegible] ; Milan, 1819 ; — [illegible] *sulla estirpazione della bocca e del* [illegible] *utero, nei casi di scirro o cancro,* [illegible] *crescenze morbose di queste parti* [illegible] *del metrotome* ; Milan, 1821 ; — [illegible] *estirpazione dell' utero* [illegible] *recata dall' idioma tedesco nell'* [illegible] *corredata di* [illegible] *e varie annotazioni* [illegible] 1823 ; — *Giornale di Chirurgia* [illegible] Trente, 1825-1829, 5 vol. ; — *Nuova* [illegible] *maniera di curare la* [illegible] *forma, del dottore Carlo-Enrico* [illegible] *dotta dal tedesco nell' idioma italiano* [illegible] *redata di un appendice* ; Naples, 1827 ; — [illegible] *sull' attuale coltura medico-chir*[illegible] *e sugli ostacoli che si frappongono* [illegible] *pagazione delle scoperte* ; inscrito [illegible] *tirolese del giorno 5 febbraio* [illegible]

Tipaldo, *Biogr. degli Ital. illustri*, t. V, p. [illegible]

* **CANENSIUS** (*Michel*), théologien [illegible] italien, vivait dans le quinzième [illegible] porta d'abord le titre de *prior gradus* [illegible]

[illegible] 1746, in-4°. [illegible]

[illegible]

On fait [illegible]

[illegible] 1802, in-8°. [illegible]

[illegible]

C'est [illegible]

[illegible] point de la ro- [illegible] Paris, 1696, in-12, avec la Vie de [illegible]

[illegible] (don José), homme d'É- [illegible] dans les Asturies en 1770, [illegible] 1868. Il cultiva la poésie dans sa jeu- [illegible] une traduction versifiée des Odes [illegible] plus tard, il prit une part active à [illegible] comme publiciste et ad- [illegible] se distingua comme député de [illegible] aux cortès de 1812, par son talent [illegible] pour les principes consti- [illegible]. Lorsque Ferdinand VII remonta sur [illegible] en 1814, Canga-Arguelles fut exilé dans [illegible] de Valencia; mais le roi, en 1818, le [illegible] et lui donna un emploi à Valence. Après [illegible] de la constitution de 1812, en [illegible], Canga fut nommé ministre des finances. En cette qualité il présenta aux cortès un état de toutes les propriétés publiques et ecclésiastiques, dont il résultait que ces dernières surpassaient [illegible] d'un tiers. Il publia à cette occasion [illegible] mémoire sur l'état des finances de l'Espagne, intitulé Memoria sobre el credito publico; Madrid, 1820, dans lequel il fit connaître quelle était la situation du Trésor public au [illegible] de maintenir la constitution. Canga-Arguelles y rend en même temps compte des mesures employées depuis le 9 mars 1820, par son département, pour relever les finances. Il en résultait que les recettes de l'Espagne n'étaient alors que de 820,066,000 réaux ([illegible] fr.), tandis que les dépenses se montaient à [illegible],116,221 réaux (185,029,057 fr.), et que le déficit annuel était conséquemment plus considérable que le total des recettes. Le ministre proposa aux cortès, entre autres mesures, [illegible] un impôt direct de 140 millions, [illegible] septième partie des biens de l'Église [illegible], de vendre les petites posses- [illegible] côte septentrionale d'Afrique, et [illegible] de 200 millions. Il démon- [illegible] il serait possible de dimi- [illegible] d'employés et de privilé- [illegible] ne purent être exé- [illegible]

[illegible] 1821 tous les ministres don- [illegible]. A l'occasion du discours prononcé à l'ouverture des cortès [illegible] discours dans lequel Ferdinand VII se [illegible] de la faiblesse du pouvoir exécutif [illegible] Arguelles suivit ses collègues. Comme [illegible] des cortès qui ouvrirent leurs séances [illegible] 1822, il fit partie des libéraux modérés [illegible] pour plusieurs mesures pour affermir [illegible] tution et améliorer l'état des finances. [illegible] renversement de la constitution en 1823 [illegible] forcé d'émigrer en Angleterre, d'où il [illegible] 1829. C'est à Londres qu'il avait publié [illegible] nario de Hacienda, para el uso de la [illegible] direccion de ella (Dictionnaire des [illegible] l'usage de ceux qui sont chargés de leur [illegible] ouvrage très-volumineux, à la fois [illegible] pratique. Les critiques auxquelles il a [illegible] portent particulièrement sur les [illegible] ques relatifs aux États étrangers, [illegible] des matériaux trop anciens. Même [illegible] à l'Espagne, l'auteur ne poursuit pas [illegible] ses recherches au delà de la fin du [illegible] tième siècle; et ce n'est plus par le [illegible] irrécusable des faits et des chiffres, [illegible] des mémoires et des plans de réforme, [illegible] connaître l'Espagne moderne. Cet [illegible] blié en 1827 et 1828, forme 5 vol. in-[illegible] Arguelles donna encore, dans l'exil, les [illegible] tos de la ciencia de Hacienda ([illegible] la science des finances); Londres, [illegible] in-8°. Sous le modeste titre de Ob[illegible] sobre la guerra de la Peninsula, il [illegible] les assertions absurdes et mensongères [illegible] toires de la guerre de l'indépendance [illegible] des Southey, Napier et Londonderry, [illegible] attribuaient tout le succès aux armes [illegible] et ne laissaient aucun mérite aux Espagnols [illegible] ouvrage, où se trouvent des faits peu [illegible] révèle tous les sacrifices que s'imposa [illegible] à cette époque mémorable. Il a été [illegible] anglais. Canga, de retour dans sa p[illegible] nommé archiviste de Simancas, et pr[illegible] Histoire générale de l'Espagne, de[illegible] temps les plus reculés jusqu'à nos jours. [illegible] des g. du m.]

Conversations-Lexicon.

CANGE (DU). *Voy.* DUCANGE.

CANGIAGE. *Voy.* CAMBIASO.

CANGIAMILA (*François-Emmanuel*), [illegible] troversiste italien, né à Palerme le [illegible] 1702, mort le 7 janvier 1763 dans la même [illegible] Il devint successivement docteur en th[illegible] chanoine de la métropole de Palerme, et [illegible] siteur provincial du royaume de Sicile. On [illegible] lui : *Embriologia sagra, ovvero tratt*[illegible] *uffici*, etc.; Milan, 1751, in-4°; Palerme, [illegible] in-fol., traduite plusieurs fois en latin [illegible] titre : *Embryologia sacra, sive de offi*[illegible] *cerdotum, medicorum et aliorum circa* [illegible] *nem parvulorum in utero existentium* [illegible] *lum*; Palerme, 1761, in-fol.; Vienne, 176[illegible] Venise, 1769, in-fol.; l'abbé Dinouart et [illegible] decin Roux l'ont traduite en français, en [illegible]

[illegible] les [illegible] des [illegible] synodes et des conciles [illegible] 1762 et 1765, in-fol. Cet ouvrage, qui a été traduit dans d'autres langues, notamment en grec moderne, par le jésuite Vénetio, [illegible] un traité de [illegible], d'hygiène privée et de médecine légale relativement aux [illegible].

Biographie médicale. — [illegible]

*CANI ou CANIS (*Giov.-Jacobo* [illegible]), jurisconsulte italien, né à Padoue en 1450, mort en 1493. Il professa avec distinction les droits canonique et civil dans sa patrie. Il jouissait aussi d'une grande réputation comme orateur et comme poëte ; il a laissé : *Carmen heroicum de Ludis equestribus* ; Venise, 1474, in-4°, rare ; — *de Modo Studendi in jure*, 1476, in-4° ; — *de Laudibus* [illegible] *Ferrarii*, [illegible] *juris canonicum et civile* [illegible] ; Padoue, 1485, in-4°. [illegible] deux dialogues [illegible] de Cani : *de Constantia* [illegible] et *de Arbitrio*.

Scardeone, *De claris Patavinis*.

*CANICHCA, roi de Cachemire, d'origine tartare, vécut trois cents ou quatre cents ans après la mort de Bouddha ; il fut le chef du troisième et dernier concile, qui s'occupa de régler les écritures bouddhiques. On rapporte à ce prince les médailles qui portent le nom de *Canerkès*, et on le fait vivre un siècle ou deux avant notre ère.

[illegible], traduction de M. [illegible], t. II. — [illegible]

CANINI (*Pietro*). *Voy.* CANTA (*Pierre*).

*CANDIANI (*Bernard*), littérateur italien, vivait en 1562. Il fut un des cinq premiers fondateurs de l'Académie della Crusca, conjointement avec Jean-Baptiste Deti, Antoine-François Grazzini, Bernard Zanchi et Bastien de Rossi ; quelque temps après, Salviati, qui y fut reçu le sixième, donna à cette société son organisation et ses règlements.

Ginguené, *Hist. litt. de l'It.*, VII.

*CANILLAC (*Raimond* DE), cardinal français, né à Canillac (Gévaudan), mort à Avignon le 20 juin 1373. Il était chanoine régulier de Saint-Augustin à Maguelonne, et devint prévôt de cette église. Il se fit remarquer par une grande connaissance du droit civil et ecclésiastique ; le pape Clément VI, appréciant les talents de Canillac, le nomma archevêque de Toulouse en 1345, puis cardinal du titre de Sainte-Croix de Jérusalem en 1350. [illegible] l'évêché de Palestrine. A la mort [illegible], Canillac [illegible] voix pour la papauté. On a de lui : [illegible] *liber*.

[illegible], *Histoire des cardinaux* [illegible]. — [illegible]

CANINI (*Ange*), grammairien [illegible], né à Anghiari (Toscane) en 1521, mort à Paris en 1557. Il était [illegible] en philologie et donna

[illegible] Français [illegible] d'Italie à Paris [illegible] Dupuy [illegible] Grammatica [illegible] latine [illegible] Epistolae ; Venise [illegible] Charles [illegible] Paris [illegible] Louis XIV [illegible] d'hommes illustres [illegible] d'un collier d'or [illegible] CANINI (*Jérôme*) [illegible] 1612, in-4° ; — [illegible] Tacite [illegible] Venise, 1618, in-4° [illegible] 1620, in-4° [illegible] 1621 [illegible] Venise, 1622 [illegible]

[illegible]

[illegible] (prince [illegible]). *Voy.* NAPOLÉON ([illegible]).

[illegible] ([illegible]), compositeur belge, mort [illegible]. [illegible] compositions de [illegible] pour rélées dans les collections publiées à Louvain [illegible] dans le cours du seizième siècle. [illegible] des [illegible] très-bien faits dans un livre de chansons de divers auteurs; [illegible], 1544. On a aussi de ce compositeur une chanson française commençant par ces mots : *[illegible] gracieux*; elle se trouve dans le 3e vol. de Burney, *Histoire de la musique*. — *Cantiones sacræ, seu motetti [illegible]*; Louvain, 1544, in-4°.

[illegible] *Biographie [illegible] des musiciens.*

[illegible] (*Egidio*), poète italien, né à Viterbe, vivait dans le quinzième siècle. Il a traduit en vers [illegible] chanson de Pétrarque, [illegible]. On le croit aussi auteur de 32 [illegible] *Fiori d'[illegible]*, et insérées par [illegible] dans son *Recueil des Poésies illustres* [illegible] à Venise, 1572, in-12.

[illegible]

[illegible] (*Jacques*), jésuite et théologien [illegible] de Henri, né à [illegible] le 27 mai 1647. [illegible] dans la compagnie [illegible] enseigna la philosophie et [illegible]. On a de lui : *[illegible]*, [illegible] — *[illegible]*; Munster,

1636, in-8°; — *[illegible]*, [illegible] sous le [illegible] de [illegible]; 1636, in-12; — *Vita [illegible]*, traduit de l'espagnol du P. [illegible], avec [illegible] des *Vies de quelques [illegible]*, de saint *Charles Borromée*, de [illegible] *[illegible] de Néri*; 1639, in-fol.; — *[illegible] Martrille*, traduite de l'italien en latin, in-fol.; — *Hyperdulia Mariana*, [illegible] *Herchmanno [illegible]*; Munster, [illegible].

Valère André, *Bibliotheca belgica*. — *[illegible] script. societ. Jesu.*

CANISIUS (*Pierre*), jésuite et théologien hollandais, né à Nimègue en 1530, mort à Fribourg le 21 décembre 1597. Son vrai nom *de Hondt* (le Chien), qu'il latinisa, suivant l'usage de l'époque. Il se fit remarquer par [illegible] son zèle et sa piété : aussi fut-il le premier [illegible] de la compagnie de Jésus en [illegible]. Il fonda le collége de Fribourg (Suisse) [illegible] au concile de Trente en 1546. L'empereur Ferdinand Ier le choisit pour son prédicateur. Du haut de la chaire Canisius ne cessa de [illegible] les hérétiques, qui l'appelaient, à cause de son nom, *le Chien d'Autriche*. On [illegible] *Summa Doctrinæ christianæ*; [illegible] soins du P. Busée), 1585, in-fol.; [illegible] un abrégé par le P. Windhofer; [illegible] 1762 : l'ouvrage a été traduit en [illegible] en grec, par le P. Mayr; Prague, [illegible] en grec et latin, Augsbourg, 1612; — *Institutiones Christianæ pietatis* [illegible]; — *De Beatissima Virgine Maria* [illegible]; — *Sermons et homélies de saint* [illegible] vain, 1566, in-12; — *Commentaria [illegible] digiet. Corruptelis*; Ingolstadt, [illegible] in-fol. La liste complète de ses écrits [illegible] dans Raquot. La vie de Canisius a été [illegible] latin par les pères Mathias Raderus [illegible] [illegible] Sacchini; Munich, 1623, in-8°; [illegible] par le P. Dorigny; Paris, 1708, in-12; [illegible] par le P. Langore et le P. Foligatti; [illegible] nière est la plus estimée.

Lemire, *Elog. Belg.* — Guillaume [illegible], *[illegible] perillustr.* — Alegambe et Ribadeneira, *[illegible] scriptorum societatis Jesu.* — André Valère, *[illegible] belgica.*

CANISIUS (*Henri*), théologien [illegible], neveu du P. Pierre, né à Nimègue [illegible] Ingolstadt en 1610. Il fit ses études [illegible] et son mérite lui valut d'être appelé [illegible] tadt en qualité de professeur de droit [illegible] vaste érudition était accompagnée de [illegible] de modestie et de piété véritable. On a [illegible] *Chronica Victoris Tunnunensis*; [illegible] 1600, in-4°; — *Antiquæ Lectiones*; [illegible] 1601-1608, 7 vol. in-4°, réimprimées [illegible] en ordre par Jacques Basnage, sous le titre *Thesaurus monumentorum ecclesiasticorum*; Amsterdam (Anvers), 1725, 7 vol. in-fol., [illegible] notes et préfaces de l'éditeur; — [illegible] *miscella*, d'après Paul Diacre; Ingolstadt, [illegible] in-12. On trouve le catalogue complet de [illegible]

[illegible] édition de 17[illegible].

[illegible]

CA[illegible] (Henri), [illegible] à Bo[illegible] 1594 [illegible] prit [illegible] et fut [illegible] couvent de [illegible] Maestricht. Il a laissé : [illegible] lus ; — [illegible] Louvain, 16[illegible] ; — [illegible] in-4°.

[illegible]

CA[illegible] (Henri) [illegible] l'économe [illegible] du [illegible] vers [illegible] Saint-[illegible] à Sparendam [illegible] ques et [illegible].

[illegible]

CA[illegible] (Frédéric-[illegible]) [illegible] mort [illegible] à Leipzig [illegible] en France [illegible] en 1677 [illegible] [illegible] 1661 à 1695, il avait [illegible]

[illegible]

[illegible] [Enc. des [illegible]]

[illegible]

*CANITZ-DALLWITZ (baron [illegible]) d'État prussien, [illegible] Berlin le 25 avril 18[illegible] 1806, il fit toutes [illegible] contre la France [illegible] l'école [illegible] Nesselrode [illegible] suivre les [illegible] dès que [illegible] Pologne [illegible] cour de Bavière [illegible] fut rappelé [illegible] des affaires [illegible]

[illegible]

*CANNA[illegible] [illegible] lui [illegible]

[illegible] Jeune fait mention [illegible] Martial [illegible]

[illegible] à Paris [illegible] sous le règne de [illegible] et il y [illegible] [illegible]

[illegible] Les [illegible] Ch[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] il composa [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en trois [illegible]

[illegible]

[illegible] (Ch[illegible]), compositeur bava-[illegible] en 1731, mort à Francfort en [illegible]. Il [illegible] les premiers éléments de musique [illegible] son père, [illegible] de la cour de [illegible], qui le mit ensuite sous la [illegible]. Lorsqu'il eut acquis [illegible] sur le violon, le prince Charles-[illegible] l'envoya en 1760, à ses [illegible], pour y apprendre la composition [illegible]. En 17[illegible], Cannabich revint à Man-[illegible] en 17[illegible], il fut nommé chef d'orchestre [illegible] Munich, où il fit représenter un [illegible] nombre de ballets qui eurent du succès. [illegible] beaucoup de ses des ouvrages de ce [illegible] qui [illegible] a [illegible]: *Six Quatuors* [illegible] *flûte, alto et basse*; la Haye, [illegible]; — *Trois Symphonies à grand orches-tre*; — *Six Trios pour violon et violoncelle*; [illegible]; — *Six Duos pour flûte et violon*; [illegible], 1767; — *Six Quatuors pour violon, alto et basse*; Manheim; — *Trois Concerti pour trois violons, alto et basse*; — *Six Sym-phonies pour deux flûtes, deux violons, alto et basse*; Paris, 1769; — *Recueil d'airs pour* [illegible]; [illegible], 1775; — [illegible], [illegible], 1778; — *la Des-*[illegible] *aux enfers*, ballet représenté [illegible] à Cassel.

Fétis, Biographie universelle des Musiciens.

*CANNABICH (*Charles*), compositeur bava-[illegible], fils du précédent, né à Manheim en 1764, mort dans la même ville le 1er mars 1806. Il commença l'étude du violon et du clavecin dès [illegible] ans; à [illegible] ans, il prit des leçons de Eck, premier violon de la cour, et apprit la composi-tion [illegible] Graetz. Il voyagea ensuite en Alle-magne avec [illegible] Lebrun, excellent haut-bois, et ils donnèrent ensemble des concerts très-[illegible]. En 1784, Cannabich revint à Munich, et entra dans l'orchestre de l'électeur Charles-[illegible]. En 178[illegible], il fit un voyage en Italie [illegible] compléter ses connaissances, et prit en-[illegible] Munich des leçons de composition de [illegible]. En 1796, il fut appelé comme direc-[illegible] à Francfort-sur-le-Mein, et y [illegible] Josephine Woralek, cantatrice [illegible]. En 1800, le roi Maximilien-Joseph le [illegible] donner la place de directeur des [illegible] de la cour, laissée vacante par la mort [illegible] Cannabich. Charles fit représenter [illegible] opéras ou ballets avec succès.

En 1806, il fut envoyé à Paris pour [illegible] au Conservatoire impérial. Sa mort [illegible] retourner dans sa patrie, où il mourut [illegible] après. On a de lui plusieurs *Variations* [illegible] *clavecin*; Munich, 1796; — *Six Trios* [illegible] *lons et violoncelle*; — *Six Duos pour* [illegible] *violon*; — *Canzonnette a 3 et 4* [illegible] *cembalo*; Munich, 1801; — *Orphée*, [illegible] *Palmer et Amélie*, opéra; — [illegible] Munich, 1802; — *Grande Sym*[illegible] [illegible]zig, 1803; — *Concert pour violon*; — [illegible] *zonette à 3 voix*; Munich, 1803.

Fétis, Biographie universelle des Musiciens.

CANNABICH (*Jean-Godefro*[illegible]), géographe allemand, né à Sondersh[illegible] Son père, Gottfried-Christian, né en [illegible] mort en 1830, exerçait les fonctions [illegible] dant ecclésiastique et de conseiller [illegible] toire. Destiné à l'état ecclésiastique, Cannabich étudia la théologie, et [illegible] recteur du collége de Greussen (pays [illegible] bourg-Sondershausen). Il fut [illegible] Niederbösa (même principauté), et [illegible] C.-G.-D. Stein un *Manuel de géogr*[illegible] *les nouveaux traités de paix*; 181[illegible] vrage qui eut en peu de temps [illegible] Ce livre mit Cannabich en rapport [illegible] géographes les plus instruits de l'[illegible] concert avec Gaspari, Gutsmuths, [illegible] Ukert, il publia le grand *Manuel* [illegible] *Géographie*, ouvrage fondamental, [illegible] sulté par les géographes modernes. [illegible] tre ses recherches à la portée de [illegible] telligences, Cannabich écrivit sa [illegible] *portative à l'usage des écoles*; [illegible] sen, 1818, 10e édit., 1831. Ses autres [illegible] en allemand, sont: *Description stat.* [illegible] *du royaume de Prusse*; Dresde, [illegible] in-8°; — *Description stat. du* [illegible] *Wurtemberg*; Dresde, 1828, 2 vol. [illegible] *bleau de la France*; 1831, 2 vol.; — [illegible] *de la Russie d'Europe et du roya*[illegible] *logne*, t. I, 1833, etc. Depuis 1821, [illegible] conjointement avec le major Streit, [illegible] dique sur la géographie, intitulé *le* [illegible] raissant à Erfurt. [*Enc. des g. du* [illegible]]

Conversations-Lexicon.

*CANNAERT (*Joseph-Bernard*), [illegible] sulte belge, né à Gand en 1768. Il fut [illegible] cour supérieure de Bruxelles, et a publié [illegible] *ches sur l'ancien droit pénal en Fr*[illegible] *dant les quatorzième, quinzième et* [illegible] *siècles*; Gand, 1835, in-8°.

Biographie générale des Belges.

CANNAMARÈS (*Giovanni*), régicide, étranglé en 1492. Il était d'une pauvre [illegible] laboureurs des environs de Barcelone [illegible] nand V le Catholique venait d'enlever [illegible] aux Maures. Après avoir fait une entrée [illegible] phale dans Barcelone, il se rendait à [illegible] drale, suivi d'un nombreux cortége, [illegible] namarès, s'élançant de derrière une [illegible]

[illegible] GARBIOCIANI (D. F[illegible] [illegible]

[illegible] une raillerie qui plus tard est devenue une [illegible] *l'Esclavage de la Grèce* [illegible]

[illegible] Burke, Gray, il professa [illegible]

[illegible] Canning [illegible] gouverneur général des Indes [illegible] (1822) [illegible] Canning [illegible]

[illegible] de Canning se trouve [illegible] à l'histoire générale de son pays. [illegible] libérales, telles que depuis long-temps aucun ministre n'avait eu ni la volonté [illegible] d'en proposer, signalent sa nouvelle administration. Tous les efforts de Canning [illegible] à rompre le charme de la [illegible] détruire l'accord de l'Angleterre [illegible] du continent. Il voulait [illegible] dans une position neutre, où [illegible] franches, et [illegible] il voulut que la [illegible] le beau rôle de médiateur [illegible] entre [illegible]

[illegible] de la Grèce [illegible] le [illegible] ; le [illegible] de [illegible] et la France, il dit devant [illegible] « l'Espagne perdit les Indes, j'appelai le « jeune monde à la vie, pour maintenir « libre dans l'ancien continent. » Pendant [illegible] de 1826, il vint à Paris, où il fut [illegible] la plus grande distinction. Le traité de [illegible] avec la France et la Russie, et la [illegible] de Navarin qui s'ensuivit, jettent [illegible] sur l'objet et le but de son voyage [illegible] de l'agression de l'Espagne contre le [illegible] il mit en jeu toute son habileté et son [illegible] pour obtenir la sécurité de l'intégrité [illegible] gloire, une démonstration vigoureuse [illegible] amener le résultat voulu. La reconnaissance [illegible] républiques américaines, la bataille de Navarin, le Portugal arraché à l'intervention de l'Espagne, tels sont les faits sur lesquels [illegible] la gloire du ministère libéral de Canning.

Au commencement de 1827, il fut [illegible] froid pendant les funérailles du duc [illegible] dès lors il ne recouvra jamais complètement la santé. Peu de temps après, le comte de Liverpool, qui se trouvait à la tête du cabinet, fut frappé d'un coup d'apoplexie, et, [illegible] plus tard, il demeura politiquement [illegible] Canning fut bientôt nommé au poste de premier lord de la trésorerie, nomination qui [illegible] la retraite de six ministres. Le nouveau président du conseil ne se laissa point abattre par cette opposition inattendue, et remplit [illegible] les places vacantes dans le cabinet [illegible] lutte acharnée qu'il lui fallut soutenir [illegible] visiblement sa santé, déjà chancelante [illegible] de juillet 1827, le duc de Devonshire [illegible] se retirer chez lui, à Chiswik, dans [illegible] que le changement d'air produirait un [illegible] lutaire sur sa constitution affaiblie ; il [illegible] sez de force pour se livrer un moment aux travaux de son ministère ; mais [illegible] vint plus intense. Il mourut âgé de [illegible] sept ans. Ses restes furent déposés à Westminster, auprès de son illustre protecteur [illegible] Pitt.

La mort de Canning dut avoir, pour les nations civilisées, un immense [illegible] ment. L'homme d'État anglais se [illegible] identifié avec les progrès de leur [illegible] Les deux mondes avaient ressenti les [illegible] effets de sa généreuse parole ; [illegible] succomba sous le poids de sa tâche, [illegible] des esprits libéraux dans sa patrie [illegible] l'écho en Grèce et en Amérique. [illegible] il fut enlevé à son pays et à [illegible] avant que ses vastes entreprises [illegible]

[illegible]

[illegible]

... que l'on pouvait obtenir de ... avec les Moluques, qu'une nouvelle ... vers ces contrées lointaines fut ... Le compagnon de Magellan en ... le commandement en second, sous la direction ... du commandeur F.-D. Garcia de Loaisa. Après avoir revu le lieu de sa naissance, il se rendit à la Corogne, emmenant avec lui ses ... et un grand nombre de marins basques ... devaient entreprendre de nouveau le ... du monde. L'expédition, pour ... de si grands préparatifs, prit ... 1525. Elle se composait de ... les tempêtes horribles qui ... les côtes du Brésil la ... qui se ... le navire que montait Cano ... des tourmentes, loin loin de ... sur un autre bâtiment que ... considérables vicissitudes ... le décret qui portait ... pour une partie des équipages, et

[illegible]

... raison comme l'un des ... de Loaisa ... respect. On ... qui ... hors du mariage, et qu'il veut ... propre famille et sous les yeux ... En faisant les noms des deux ... il reconnut publiquement ... malgré leur naissance illégitime ... une cédule royale lui concéda ... toujours armé et même de se ... par quelques soldats pour se ... ennemis.

Vers la fin du dix-septième ... triote de Cano, D. Pedro de ... élever un tombeau magnifique ... vigateur, si peu connu hors de ... l'année 1800, D. Manuel de ... à Guetaria, lui a fait élever ... lève sur la place de la bourgade ... beau monument est dû à D. ... sculpteur du roi d'Espagne. ... en latin, en basque et en castillan ... criptions en l'honneur de Cano.

F. D[ENIS].

Ramusio, *Collezione*, etc., t. I ... — Fernandez de Navarrete, *Coleccion* ... t. IV et V. — *Coleccion de documentos* ... *la historia de España*, t. I.

CANO (*Alonzo*), surnommé ... peintre, sculpteur et architecte ... Grenade le 19 mars 1601, mort ... 1667. Ses compatriotes l'ont ... Ange, avec le génie et le caractère ... plus d'un point de ressemblance. C... à cette époque féconde pour les ... rent Velasquez, Zurbaran, Moya ... Murillo, et autres peintres qui ... gne de Philippe IV. L'architecture ... gnée par son père, qui exerçait cette ... fession ; la sculpture, par Juan ... nez, chez lequel il puisa ce style ... simplicité antique, cette grâce, ce ... draperie qui distinguent ses statues ...

[illegible]

... vers le Vieux. Au [illegible] ... [illegible] ... chef-d'œuvre. En 163[illegible] ... [illegible] ... Vierge et de l'enfant [illegible] ... [illegible]

... Sainte-Marie, un Miracle [illegible] ... dore, est dans l'église [illegible] ... le Calvaire [illegible] ... [illegible]

... il est [illegible] ... la demeure de l'Albane [illegible] ...

Cano [illegible] ... [illegible]

[illegible]

[illegible] 1706, in-8°. [illegible]

[illegible]

CANON (*Pierre*), [illegible] vait en 1634. Il avait été [illegible] Charles IV, duc de Lorraine. Il [illegible] *mentaire sur les coutumes de* [illegible] *quel sont rapportées plusieurs* [illegible] *de Son Altesse et des ducs* [illegible] Épinal, 1634, in-4°.

D. Calmet, *Bibl. Lorraine.*

CANON (*Claude-François*), [illegible] çais, fils du précédent, né à [illegible] mort en 1698. Il fut envoyé par [illegible] raine, Léopold, comme [illegible] tiaire au congrès de Ryswick, [illegible] grande habileté. On lui attribue [illegible] ou *Expression de la vie de* [illegible] *de Lorraine, par un de ses* [illegible] *ciers*; ouvrage manuscrit, conservé [illegible] bliothèque de Nancy.

D. Calmet, *Bibl. Lorraine.*

CANONHERIUS. Voy. CANONIERI.

CANONICA (*Luigi* DELLA), [illegible] né à Milan en 1742, mort en [illegible] construire à Milan le théâtre [illegible] phithéâtre *della porta Vercellina* [illegible] de ces deux magnifiques monuments [illegible] mut président du conseil des bâtiments [illegible] bardie. En mourant, il laissa [illegible] 3,500,000 francs, sur laquelle il [illegible] vants : 17,000 fr. à l'Académie de [illegible] charge par elle d'en consacrer les [illegible] secours d'un jeune artiste pauvre [illegible] 174,000 fr. à l'extension et à l'entretien [illegible] les primaires lombardes.

Nagler, *Neues Allgem. Künstler-Lexicon.*

*CANONICUS (*Joachim*), philo[illegible] tique italien, vivait dans la première [illegible] seizième siècle. On a de lui : *Co*[illegible] *super libros VIII Aristotelis* [illegible] Venise, 1516, in-fol.

Catal. de la Bibl. Douay. — [illegible] *Allgem. Gelehrten-Lexicon.*

CANONIERI, CANONHERIUS ou [illegible] RIUS (*Pierre-André*), médecin, [illegible] militaire génois, né à Gênes, vivait [illegible] s'appliqua d'abord à l'étude de la [illegible] la direction de son père, qui pratiquait [illegible] avec réputation; mais, entraîné par [illegible] versatile, il se rendit à Parme, où il [illegible] de droit. Puis il quitta le droit pour [illegible] service dans les troupes espagnoles, [illegible] pas plus constant dans cette carrière [illegible] [illegible]. Quoique son avancement eût [illegible] [illegible], il posa l'épée, et alla à [illegible] la robe d'avocat, qu'il abandonna [illegible] pour exercer enfin la première [illegible] celle de médecin. On a de Canonieri [illegible]

[illegible]

Anvers, 1612, in-8°; [illegible]

[illegible]

Pyrame et Thisbé; — [illegible] d'après [illegible] les [illegible] un Paysage, d'après [illegible] d'après [illegible] la [illegible] Famille, les [illegible]

[illegible]

CANOZZO [illegible] (Lorenzo) [illegible] dans la [illegible] décoration de divers [illegible] de Saint-Antoine [illegible] aujourd'hui [illegible]

Vasari, Vite. [illegible]

CANOVA (Antoine), célèbre [illegible] né le 1er novembre 1757 à Possagno [illegible] Trévise), mort à Venise [illegible] famille [illegible] dont [illegible]

[illegible]

[illegible]

yeux qu'à l'aide de la gravure [illegible]
paissons les autres que par [illegible]

[illegible]

le marquis Salsa de Bario, [illegible]
ples fut l'objet d'une fête, [illegible]
deux *Nymphes* [illegible]

[illegible]

l'élégance et la grâce; le [illegible]
indécise et vaporeuse, comme [illegible]
de Prud'hon, avec qui il était lié. [illegible]

[illegible]

destiné à un [illegible] par le marquis [illegible], avec [illegible] privérait jamais la ville de [illegible] tous au regard des deux [illegible] Domenico, Canova se [illegible] [illegible] forte, [illegible]. Une [illegible] de [illegible] [illegible] un de ses [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] plus distingué. Le [illegible] son portrait. L'Académie des [illegible] et il assista à plusieurs [illegible] comme un de ses membres. [illegible] quelques années après, pour [illegible] portrait de l'impératrice Marie-[illegible] la tête sur une figure de la [illegible]. Dans les séances qu'il obtint pour les [illegible] l'empereur et de l'impératrice, il ne [illegible] des vérités qu'il lui apparte-[illegible] entendre. Il protesta contre la spo-[illegible] de l'Italie et le déplacement des chefs-[illegible] il s'éleva aussi contre la représentation [illegible] alors de l'uniforme mi-[illegible]. Ces observations ne déplai-[illegible] à l'empereur, qui voulait au contraire [illegible] et le charger de présider à [illegible] relatives aux arts. Ca-[illegible] mais il accepta la direction des [illegible] où il remplissait depuis long-[illegible] des fonctions semblables. Quelquefois, [illegible] entretiens, Napoléon se laissait aller [illegible]. Un jour il lui échappa [illegible] : « A la bataille de Wagram, j'ai tiré [illegible] coups de canon ; et cette dame que vous [illegible] (en montrant Marie-Louise) souhai-[illegible]. — C'est bien vrai, » répondit-elle [illegible] qui fit beaucoup rire l'empe-[illegible]

[illegible] de Napoléon ne fut pas vue du pu-[illegible] en 1812, l'étoile du guerrier com-[illegible] pâlir, l'image fut soustraite aux re-[illegible] en planches, dans une [illegible] ; par un jeu bizarre de la [illegible] dans les mains du duc de [illegible] qui la fit transporter à Londres.

[illegible] statues-portraits et des [illegible] par Canova serait trop [illegible] la statue équestre de [illegible] de Naples, dont le cheval [illegible] pour recevoir [illegible] l'empereur François II,

pour la bibliothèque [illegible] VII, dont l'artiste [illegible] son propre buste, de [illegible]

Après le désastre de [illegible] États de l'Europe, spoliés [illegible] tistiques par l'abus de la [illegible] quèrent. Canova fit le voyag[illegible] sième fois ; muni des p[illegible] reprendre les dépouilles d[illegible] réclamation fût juste et qu[illegible] rempli sa tâche avec mod[illegible] France, entre autres morceau[illegible] colossale du *Tibre*, la [illegible] letri, et les *Noces de Cana*, [illegible] de la peinture, il fut mal [illegible] présida lui-même à l'[illegible] repris, il ne put échapper [illegible] *leur des Musées*. Il quitta [illegible] et se rendit à Londres. Les [illegible] célèbre Flaxman à leur tête, [illegible] brillante réception, et l'invitèrent [illegible] qui eut lieu dans la salle même [illegible] mique. Il avait été appelé dans l[illegible] gleterre pour prononcer sur l[illegible] bres du Parthénon, que lord [illegible] d'Athènes. Il déclara que, c'[illegible] lente sculpture existante, [illegible] la forme elle réunissait la [illegible] et l'apparence animée de la vie [illegible] que la plupart des antiques [illegible] que des copies. Ce qui prouve [illegible] titude de sa conviction à cet [illegible] essaya d'achever le groupe de [illegible] d'exécuter la statue d'*Endymion*, [illegible] de cette donnée ; mais il n'était [illegible] pour y réussir.

Lorsque Canova rentra dans [illegible] avec lui les chefs-d'œuvre, son [illegible] véritable triomphe. Le pape, [illegible] nière dont l'artiste avait accompl[illegible] nomma marquis d'Ischia par le[illegible] « comme ayant bien mérité de la [illegible] et par l'inscription de son nom [illegible] au Capitole. Lui-même traça le[illegible] armoiries : c'étaient une lyre e[illegible] nogramme d'*Orphée et Eurydice*, [illegible] ouvrage.

Les travaux immenses et con[illegible] furent pour lui très-lucratifs. L[illegible] gnait lui permit, dès le principe, [illegible] nouvelles entreprises, et dans la [illegible] d'utiles établissements. La bien[illegible] lui une vertu pratique. Quand [illegible] vahie par l'armée française, la [illegible] chrétien étant menacée, les car[illegible] et tous les grands propriétaires [illegible] tèrent cette ville ; la détresse y [illegible] nova employa toutes ses [illegible] les indigents. Ses libéralités, [illegible] ces années calamiteuses, s'él[illegible] francs. Un sculpteur espagnol [illegible] bile, ayant besoin de se recom[illegible]

vendre quelques [illegible]. « Les ouvrages d'Alvarès, dit [illegible] dans son atelier, parce qu'il [illegible] le mien. » Aimable, doux, [illegible], il ne connut ni morgue ni [illegible]. Son caractère était si parfait, que, [illegible] vieux, [illegible] personne [illegible] n'eut jamais qu'une voix sur [illegible] homme.

La réputation de Canova était tellement répandue en Europe, que tous les gouvernements voulaient avoir quelque production de son ciseau. D'abord il refusa plusieurs commandes, parce qu'il n'y pouvait pas suffire; mais lorsqu'il se fut engagé dans la construction d'un édifice, monument dont il ne pouvait [illegible] la dépense, il les accepta toutes, faisant même, pour [illegible], des répétitions de ses premiers ouvrages, auxquels son extrême habileté lui permettait d'introduire certains changements qui donnaient à ces copies le mérite et l'attrait d'un original.

Canova avait conçu le projet d'édifier à Possagno, sa patrie, un temple dont il voulut être lui-même l'architecte; mais, dans son architecture comme dans sa sculpture, plus imitateur de parties isolées que créateur d'un tout, il en prit les principaux motifs dans deux monuments de l'antiquité, le Parthénon d'Athènes et le Panthéon de Rome. Un portique à deux rangs de huit colonnes [illegible] entrée à une rotonde. L'artiste se proposait d'aller finir les jours de sa vie [illegible] décoration de cet édifice lui promettait des occupations selon son goût, pour le temps [illegible] retraite après laquelle il soupirait. La première pierre fut posée le 11 juillet 1819. Cette inauguration fut une fête; et il venait lui-même chaque année en célébrer l'anniversaire. [illegible] composé les [illegible] des métopes; il [illegible] pour l'autel un grand tableau d'autel, le *Christ déposé de la croix*, qu'il avait commencé vingt ans auparavant; mais la maladie qu'il avait contractée dans son [illegible] au travail du trépan [illegible] des progrès. La pression forte et continue exercée par l'outil sur la poitrine ayant [illegible] la cavité thoracique et déprimé les côtes, les organes digestifs furent altérés. On [illegible] que le voyage de Naples serait de quelque [illegible] le malade se rendit dans cette ville [illegible] d'y surveiller la fonte du [illegible] le cheval du monument équestre [illegible] à Napoléon. Le changement de [illegible] Canova revint à Rome, et [illegible] à Possagno, [illegible] de l'air natal [illegible] amélioration. [illegible] s'étant [illegible], il se fit conduire à Venise pour y [illegible] d'habiles [illegible] mais l'affection [illegible] à son [illegible].

Une [illegible] son honneur [illegible] fut transporté [illegible] grande salle [illegible] des beaux [illegible]

[illegible]

[illegible] nous citerons *la Made-leine* [illegible], sous l'empire, par le mar-[illegible] Nous avons vu en Russie [illegible] *l'Amour et Psyché couchés*, achetés [illegible] par le prince [illegible]; le groupe des [illegible] mythologiques, mais debout, [illegible] pose sur la main de l'A-[illegible] (fait pour la Malmaison, 1800, [illegible]) à l'Ermitage de Saint-Péters-[illegible] de la Malmaison; la statue de [illegible]. L'œuvre de Canova a été gravée [illegible] à la Chalcographie romaine. [M. Mus., [illegible] *l'Encycl. des g. du m.*]

[illegible] *Vita di Canova.* — *Edinburgh-Review*, [illegible] — [illegible] *Vita di Canova.* — Quatre-[illegible] — [illegible] — Artaud, [illegible] — Tipaldo, *Biografia* [illegible] — [illegible] de Lalande, *Œuvres de* [illegible]

CANOVAI (*Stanislas*), historiographe floren-[illegible] à Florence le 27 mars 1740, mort dans [illegible] le 17 novembre 1811. Il prit l'ha-[illegible] de bonne heure, et fit ses étu-[illegible] [illegible]

[illegible] ayant accordé la priorité [illegible] une inscription de [illegible] Amerigo Vespucci [illegible] la découverte du continent [illegible] peu de temps [illegible] ayant aborde en Amérique [illegible]. Le P. Canovai [illegible] dans le célèbre Jean [illegible] publia à ce sujet une dissertation [illegible] d'*Examen critique du premier* [illegible] *rigo Vespucci* [illegible] réponse, et remporta le prix [illegible] distinguée d'une piété et d'une vertu [illegible] ce fut lui qui assista Alfieri mourant [illegible] *Componimento drammatico* [illegible] *nobile Accademia Etrusca*; [illegible] 8°; — *Riflessioni intorno alle* [illegible] Florence, 1775, in-8°; — *Orazione* [illegible] *marchese cavaliere Giuseppe* [illegible] *nati di Cortona*; Florence, [illegible] *Concetto in cui saranno gli* [illegible] imprimé dans les *Libri poetici* [illegible] *tradotti da Saverio Mattei*; [illegible] — *Leçons élémentaires de* [illegible] traduites, avec le P. Gallini [illegible] de la Caille; Paris et [illegible] *bles logarithmiques*, traduites [illegible] de Gardiner; Florence, 1782; — [illegible] *nell' anno magno, secondo* [illegible] *appresso gli antichi Toscani*, [illegible] le recueil de l'Académie [illegible]; Florence, 1783; — [illegible] *al giudizio pronunziato dall'* [illegible] *Etrusca di Cortona di un elogio* [illegible] *Vespucci*; Florence, 1787, in-8°; [illegible] *di Fisica matematica*; [illegible] blié en collaboration du P. [illegible] *d'Amerigo Vespucci, che ha* [illegible] *nio dalla nobile Accademia* [illegible] *tona, con una dissertazione* [illegible] *questo celebre navigatore*; [illegible] 1798, avec portrait; — [illegible] *di risolvere l'equazioni* [illegible] *dal signore de Lagrange*, [illegible] *Atti de' Fisiocritici di Siena*; [illegible] — *Dissertazione sopra il primo* [illegible] *merigo Vespucci alle Indie* [illegible] rence, 1809, in-8°; — *Esame critico* [illegible] *viaggio d'Amerigo Vespucci* [illegible] Florence, 1811.

Biographie des Contemporains. — [illegible] Canovai; Bologne, [illegible] — [illegible] *Biograf.*

CANOZIO (*Lorenzo*). Voy. [illegible]

CANTEPENDU (*Bernard* III) ([illegible] *gensis*), évêque français, mort en [illegible] Il fut élu évêque de [illegible] s'occupa durant son épiscopat à [illegible] diocèse, et séparer les intérêts [illegible] intérêts temporels. Il n'a laissé que [illegible] synodaux.

Sainte-Marthe, *Gallia Christiana* [illegible]

[illegible]

[illegible] par des services [illegible] [illegible] de Constantinople [illegible] [illegible], jugé par ses [illegible] [illegible] à la petite [illegible] [illegible] la mort ou la révolte [illegible] encore nombreux, et les [illegible] restaient fidèles, il se décida [illegible] et prit les armes non contre Jean [illegible] mais contre ses perfides conseillers [illegible] roner empereur à Didymotique [illegible] 1341. Quelques bons motifs que [illegible] [illegible] pour justifier sa conduite [illegible] un homme d'État ambitieux [illegible] [illegible] avec les principes de [illegible] [illegible]. Son couronnement [illegible] [illegible], que le succès seul pouvait [illegible]

Les premiers événements [illegible] l'attente du nouvel empereur. Apocauque [illegible] [illegible] de se faire nommer grand duc [illegible] [illegible] qui n'avait pas les mêmes [illegible] [illegible], et disposé à employer [illegible] Il soulève la populace par l'appât [illegible] [illegible] les grands par la terreur [illegible] [illegible], où elle mourut bientôt [illegible] Cantacuzène, livra au pillage [illegible] [illegible] et de ses amis, lui enleva [illegible] ses principaux partisans, [illegible] Gui d'Arménie, une partie de ses [illegible] le reste à Gynecocastre, et le força [illegible] se sauver auprès de Douchan [illegible] au mois de juillet 1342. Il ne restait [illegible] [illegible] que Didymotique, [illegible] femme Irène. Pour se rouvrir [illegible] ville, il essaya dès le mois de [illegible] lever, Phères avec quelques troupes [illegible] poussé avec perte, et averti que [illegible] prêt à traiter avec Apocauque, il [illegible] prince turc d'Aïdin, c'est-à-dire de la [illegible] Carie. Oumour-Bey accourut avec [illegible] hommes. Quoique forcé à une [illegible] par un hiver précoce, il eut le temps [illegible] [illegible] Didymotique, et fournit à Irène [illegible] de prolonger son opiniâtre résistance [illegible] Cantacuzène s'empara de Berrée [illegible] plus à la merci de Douchan. Au [illegible] 1343, Oumour revint d'Asie, et [illegible] Berrée. Tous deux, après une [illegible] contre Thessalonique, où dominaient [illegible] démagogues sanguinaires, mais [illegible] [illegible] sur la Thrace, et arrivèrent [illegible] [illegible]dymotique. Au commencement de [illegible] fut rappelé en Asie par la nécessité [illegible] Smyrne contre les Génois et les [illegible] Rhodes; mais Cantacuzène trouva un [illegible] puissant, quoique moins dévoué, [illegible] sultan des Turks Osmanlis, et il fut [illegible] [illegible] Apocauque par un hasard heureux. [illegible] fut tué en visitant les prisons de [illegible] le 11 juillet 1345. Dès lors la victoire [illegible] [illegible] fut assurée. Il se fit sacrer [illegible] fois à Didymotique par le patriarche de [illegible]

et refusa pour ne pas [illegible] de désigner [illegible] pour son successeur [illegible]. En même temps il s'unit [illegible] avec Orkhan, en lui donnant en mariage sa fille Théodora. Le parti des [illegible] chaque jour. Les passions populaires [illegible] par Apocauque, [illegible] une agitation [illegible] Jean d'Apri se rapprochait sensiblement de son ancien [illegible]. Anne de Savoie, qui, elle [illegible] la nécessité de traiter, [illegible] patriarche ; elle le fit déposer par un concile où dominaient les [illegible] de l'usurpateur, longtemps [illegible] par Jean d'Apri. La séance du concile n'était pas encore terminée lorsque, dans la nuit du [illegible] février 1347, Cantacuzène [illegible] de Constantinople, [illegible] lui livra les portes.

Le [illegible] à Orkhan, qui lui [illegible] et à ses soldats, [illegible] il partagea le trône avec le [illegible]. Ces deux empereurs [illegible] Paléologue [illegible]

[illegible]

d'Éphèse. [illegible] contre des difficultés que tout le génie d'un grand homme n'aurait pu surmonter. En 1347, [illegible] noire, qui enleva le plus jeune fils de Cantacuzène ; deux [illegible] nois en 1348 et 1349 ; des [illegible] avec le [illegible] pour le [illegible] des deux églises ; le [illegible] de Constantinople donnée en 1349 à Galata [illegible] le [illegible] Barlaam, et l'emprisonnement de Nic. Grégoras ; tels sont les [illegible] la [illegible] de Cantacuzène [illegible] de la [illegible], Jean Paléologue, relégué à Thessalonique, [illegible] tout l'héritage de son [illegible] Douchan en mai 1351. Cette [illegible] révolte fut apaisée par l'intervention d'Anne de Savoie, mais la paix conclue entre les deux [illegible] fut qu'un court répit. Le jeune prince [illegible] en guerre [illegible] 1353. [illegible] et [illegible] il se réfugia à [illegible] Cantacuzène [illegible]

[illegible]

[illegible] ... Jean Paléologue, [illegible] dans l'alternative d'une renonciation au trône ou d'une prison perpétuelle, [illegible] à quitter le titre d'empereur, et se [illegible]. Dans sa retraite forcée, il [illegible] commentaire sur les [illegible]. [illegible] a été publié avec une traduction [illegible]: *Commentarii in* [illegible] [illegible]; Rome, 1624, in-fol. Un des fils de [illegible], George Suchetai, fut grand général et [illegible]. Manuel, fils de Suchetai, devint prince de Messine, se soumit au sultan Mahomet II en [illegible], et alla mourir en Hongrie. C'est le dernier membre connu de la famille des Cantacuzène.

Léo Joubert.

[illegible]. — Nicéphore Grégoras, [illegible]. — [illegible]. — Phranzès, I, 4-15. — [illegible] [illegible] *Joannis Cantacuzeni*. — Fabricius, *Bibliotheca Græca*, vol. VII, p. 787. — Hankius, *De Byzantinis* [illegible] *Script. græc.*, p. [illegible]. — Ducange, *Familiæ* [illegible]. — Val. Parisot, *Cantacuzène, homme d'État et historien*.

CANTACUZÈNE (*Serban II*), vayvode valaque, né vers 1640, mort en 1688. Il appartenait à une famille grecque établie en Moldavie et en Valachie depuis le quinzième siècle, et prétendait descendre de la famille impériale des Cantacuzène par Manuel, petit-fils de Jean Cantacuzène. Son [illegible] Constantin avait épousé la fille de Serban Ier, et, après avoir occupé de hautes dignités, il [illegible] assassiné par l'ordre du vayvode Grégoire Ghika. La mort de Constantin n'amena [illegible] ruine de sa famille; car Grégoire, poursuivi par l'indignation publique et les menaces [illegible], s'enfuit en Allemagne; et le vayvode [illegible], qui lui succéda, éleva Serban à la dignité [illegible]. La déposition d'Antoine et le [illegible] Serban à s'enfuir à [illegible] que ses [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] son successeur. Dans les [illegible] des alternatives de [illegible] lui desquelles Serban [illegible] logothète ou premier [illegible] par le divan à remplacer [illegible] moment où celui-ci, [illegible] Serban II prit possession [illegible] 4 janvier 1679. Il était [illegible] tentions, rendues inutiles [illegible] saient le pays d'argent et [illegible] quaient les habitants à [illegible] péditions contre les [illegible] Serban II dut marcher [illegible] de Kara-Mustapha. La [illegible] 14 juillet 1683. Les Moldo-[illegible] la construction et de la [illegible] laissèrent détruire deux fois [illegible] et Serban informait les [illegible] passait au camp. Un petit bois [illegible] brun porte encore aujourd'hui [illegible] donné *Holzel*, bois Moldave. [illegible] délivrée par Sobieski le 12 [illegible] contre des Turcs excita Serban [illegible] indépendant. Il entretint des [illegible] pereur d'Allemagne et les [illegible] et Pierre, et forma en secret [illegible] de 30,000 hommes. Léopold lui [illegible] comte de l'Empire, et lui [illegible] de Constantinople; mais les [illegible] par tant d'insurrections malheureuses [illegible] de suivre Serban dans cette [illegible] même mourut au moment d'[illegible] (19 octobre 1688). On prétend [illegible] sonné par son frère Constantin [illegible] Constantin Brancovan Bessarabe, [illegible] qui lui succéda.

CANTACUZÈNE (*Démétrius*), [illegible] dent, fut deux fois vayvode de [illegible] fit détester de ses sujets, sans [illegible] faveur des Turcs. Forcé de se [illegible] gue en 1679, il ne fut replacé [illegible] principauté que pour être bientôt [illegible] grand vizir Ibrahim-Pacha, en [illegible] placé par Constantin Cantemir.

CANTACUZÈNE (*Étienne III*), [illegible] tantin Cantacuzène, succéda à [illegible] tantin Brancovan en 1714; mais [illegible] l'avaient nommé que pour [illegible] ment Brancovan : aussitôt qu'ils [illegible] barrassés de celui-ci, ils songèrent [illegible] d'Étienne, qui ne put prévenir [illegible] soumission envers le divan, et [illegible] ses intrigues avec la cour de Vienne [illegible] posé (janvier 1716), arrêté, et [illegible] père à Constantinople, où ils [illegible] 7 juin 1716. « Avec Cantacuzène, [illegible] moldave contemporain, mourut le [illegible] indigène; avec lui s'éteignit la [illegible] de la liberté et de l'indépendance [illegible] successeur Nicolas Mavrocordato [illegible] prince fanariote, c'est-à-dire [illegible] milles princières des Grecs établis [illegible]

tier de Constantinople [illegible] de *Damar* [illegible]

[illegible]

CANTAGUEREE (*Cangiagio*). [illegible]

CANTAGALLINA ([illegible]), [illegible] mort à Florence vers 1630 [illegible] l'école des Carraches [illegible] dans la peinture, il exécuta [illegible] vues et principalement des décorations [illegible] d'après ses propres dessins [illegible] peignait [illegible] tisna, fut le maître de [illegible] Callot.

[illegible]

CANTALICIO [illegible] Il prit son nom de sa ville natale [illegible] de celui de [illegible] dont Cantalicio [illegible] Par [illegible] d'Atri [illegible] en 1512. On a de lui [illegible] Venise, 1493, in-4° [illegible] livres d'épigrammes [illegible] fin du volume [illegible] disciples de [illegible] — [illegible] *capta*, *Gonsalvia* [illegible] ples, 1506, in-4°, et [illegible] 1513 [illegible] — *Canones grammaticales* [illegible] 1509, in-4°.

[illegible]

CANTARINI [illegible]

CANTARINI ([illegible]) [illegible] vait dans la [illegible] siècle. On a de lui : [illegible] *commodiate* [illegible] 1718, in-4°.

[illegible]

CANTARINI (*Pr.*) [illegible] vivait à la fin du [illegible] siècle. On a de lui : [illegible] *Nuovo* [illegible]

[illegible]

CANTARINI (Simone), dit le Pesarese, peintre de l'école bolonaise, né à Oropezza près de Pesaro en 1612, mort à [illegible] en 1648. Il fut [illegible] élève [illegible] et de Claudio Ridolfi [illegible] d'Augustin [illegible] de [illegible] Pesaro, [illegible]

[illegible]

Il y a [illegible] Saint-[illegible]

[illegible]

le Christ [illegible] cité [illegible]

[illegible]

[illegible]

... seigneurie de [illegible] de sa charge.

[illegible], *Histoire des Républiques italiennes.*

CANTECLAIR (*Charles*). *Voy.* MESNARDIÈRE-[illegible].

CANTEL (*Pierre-Joseph*), jésuite français, né aux Ifs (Normandie) le 16 novembre 1645, mort à Paris le 6 décembre 1684. Il a [illegible] abrégé des *Antiquités romaines*, sous ce titre : *De romana Republica, sive de re milit. et civil. roman.*, Paris, 1684, in-12. [illegible] le *Justin*, Paris, 1677, et le *Valère-Maxime*, ibid., 1679, de la collection des [illegible] *ad usum Delphini*. Il avait commencé un grand ouvrage sur *l'Histoire civile et ecclésiastique des villes métropolitaines* [illegible], dont il publia un premier volume en [illegible] sa mort prématurée l'empêcha [illegible].

[illegible] *de la Seine-Inférieure* [illegible] *pour étudier l'histoire* [illegible].

[illegible] (*dom Nicolas*), hagiographe [illegible] des Bénédictins, né à Saint-[illegible] (Picardie), mort le 29 juin [illegible] l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à [illegible] entré dans l'ordre [illegible] Vendôme en 1649, il fut envoyé plus tard à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, [illegible] conventuels. Il s'y distingua par sa piété [illegible] après avoir indiqué d'avance le jour de sa mort. On a de lui : *Insinuationum pietatis, seu vita et revelationes S. Ger-[illegible] virginis et abbatissae ord. S.-Benedicti*, [illegible] 1662, in-8° (ouvrage posthume).

Bouillart, *Hist. de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. [illegible].

CANTELLI (*Jacques*), géographe [illegible] en 1696. En 1663, il alla faire ses études [illegible] logne, et y demeura jusqu'en 1669, [illegible] quelle François II, duc de Modène, [illegible] son bibliothécaire. Cantelli construisit [illegible] prince deux magnifiques globes qui [illegible] admirés dans la bibliothèque [illegible] une *carte particulière des États* [illegible] lorsque la mort vint le frapper. On [illegible] vant la publication de *trois dialogues* [illegible] l'abbé Bacchini, enrichis d'une *préface*, [illegible] 1692, et Parme, 1740, in-12.

Lelong, *Bibl. hist. de la France* (éd. Fontette).

* CANTELLOPS (*José*), peintre, [illegible] à Palma (Majorque), mort en 1785, [illegible] bre de l'Académie de dom Fernando, [illegible] dans sa patrie un grand nombre de [illegible] estimés.

Quilliet, *Dictionnaire des Peintres espagnols*.

* CANTELMI, maison illustre du [illegible] Naples. Charles II, roi d'Angleterre, [illegible] en 1683, par acte solennel, que cette [illegible] cendait des rois d'Écosse, et avoua [illegible] rents ceux qui en portaient le nom. [illegible] ment s'explique cette origine :

Éverard, surnommé Cantelm (ou [illegible] cause de son esprit), dernier fils de [illegible] roi d'Écosse, fut obligé, après la mort [illegible] assassiné en 1040 par Macbeth, de se [illegible] Angleterre auprès du roi saint Édouard, [illegible] s'établit en Normandie, où il avait des [illegible] fils, Alphonse d'Écosse, devint seigneur [illegible] et de Trilli ; et son petit-fils Rostaing, [illegible] de grands biens en Provence, prit le [illegible] *Cantelm* (en italien *Cantelmi*). Les [illegible] Rostaing suivirent Charles, duc d'Anjou, [illegible] la conquête de Naples en 1265, et [illegible] la terre de Popoli ; Jacques Ier en fut [illegible] seigneur.

Rostaing Ier, seigneur de Popoli, [illegible] succéda à son père. Il se signala [illegible] rasins, fut nommé sénateur romain, [illegible] Naples, et régent de la cour vicariale [illegible].

Lellis, *Famiglie di Napoli.*

CANTEMIR (*Constantin*), vayvode [illegible] davie vers la fin du dix-septième siècle, [illegible] 28 mars 1693. Il appartenait à une famille [illegible] d'origine, et qui paraît remonter jusqu'à [illegible] lenk (Tamerlan) ; du moins c'est ce que [illegible] le prince Démétrius Cantemir (dans [illegible] *toire de l'empire ottoman*), mais [illegible]

ter d'autre preuve à [illegible] que la [illegible] Tamour. Selon lui, un [illegible] quérant tartare parvint [illegible] rité des Tartares et [illegible] une principauté qui n'eut [illegible] car il fut mis à mort par les Turcs, et sa famille dispersée. Un des membres de cette famille se réfugia, vers 1540, en Moldavie, et [illegible] la religion chrétienne. C'est de lui que [illegible] Constantin, qui, après la mort de son père [illegible] dore, tué par des Tartares, passa en Pologne, où il servit pendant [illegible] ans dans les armées des rois Ladislas et Casimir : ce dernier le fit [illegible]. Puis il entra successivement au service de [illegible] Ghica, vayvode de Valachie, [illegible] vayvode de Moldavie, et fut nommé commandant des forces de cette principauté. En cette qualité, il rendit des services [illegible] aux Turcs dans leur lutte contre les Polonais. Il fut fait vayvode de Moldavie en 1684. Les Turcs étaient alors en guerre avec les Polonais, [illegible] par Sobieski. Constantin Cantemir, placé entre ses [illegible] de chrétien et ses devoirs de vassal, se tira avec habileté de cette position [illegible]. Pressé par Sobieski, qui envahit la Moldavie en 1685 et 1686, de se déclarer pour lui, il s'y refusa; mais quand ce prince fut forcé à la retraite, il le secourut en secret, et empêcha les Turcs de l'accabler. Cette politique habile, que Constantin renouvela plusieurs fois, sans que le divan pût l'accuser ou même le soupçonner de [illegible], lui valut l'honneur peu commun dans ce pays de mourir sur le trône. [illegible] de sa fin, il [illegible] le vœu que son fils Démétrius fût élu vayvode à sa place; et les boyards [illegible] ce désir du mourant.

CANTEMIR (*Démétrius*), vayvode de Moldavie, né le 26 octobre 1673, mort le 21 août 1723. Son père l'envoya en otage à Constantinople en 1687, à la place de son frère Antiochus. Il profita de son séjour à Constantinople pour apprendre très-bien le turc, le persan, l'arabe [illegible] temps qu'il [illegible] de Constantin Brancovan [illegible] [illegible] [illegible] du [illegible] grâce [illegible] 1691 [illegible] pela; et deux [illegible] à son lit de mort, il obtint des boyards [illegible] pour vayvode. Mais la Porte [illegible] héréditaire du pouvoir [illegible] ne confirma pas [illegible], et Démétrius [illegible] à Constantinople. Il y étendit [illegible] déjà fort [illegible] à la connaissance [illegible] orientales [illegible] [illegible] [illegible] Il [illegible] différentes [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] enfin lui une maladie (dis[illegible]) l'emporta au mois d'août 1723, au moment où il venait d'être nommé prince du saint-[illegible]. Bien que le prince Démétrius Cantemir [illegible] grand rôle politique, il est surtout connu par ses ouvrages littéraires. Il parlait [illegible] l'arabe, le grec moderne, le [illegible], le russe, le moldave, et comprenait [illegible] le grec ancien, l'esclavon et le [illegible]. Il était membre de l'Académie de Berlin. Il a laissé les ouvrages suivants :

Histoire de l'agrandissement et de la décadence de l'empire Ottoman, en latin, traduit en anglais par Tindal, 1734, en français par Jonquières, 1743, 4 vol. in-12 ou 2 in-4°, et en allemand par Schmidt, Hambourg, 1745, in-4° ; — *Système de la religion mahométane*, en russe, [illegible] ; — *Histoire ancienne et moderne de la Dacie*, en moldave, manuscrit : le même ouvrage en latin se perdit dans un naufrage sur la [illegible], pendant l'expédition de Der[illegible] ; — *État présent de la Moldavie*, en latin, [illegible] Hollande, avec une carte du pays, traduit en allemand par J.-L. Redslob, et inséré [illegible] *d'histoire moderne et de géographie* [illegible] ; — *Histoire des deux maisons* [illegible], en moldave [illegible] allemand, avec [illegible]

[illegible]

[illegible] *le Divan* [illegible]

[illegible] l'ouvrage dont nous avons [illegible]

[illegible], ainsi que ses [illegible] et de ses [illegible] insérée dans les [illegible] de Saint-Pétersbourg.

CANTEMIR (*Antiochus*), [illegible] poète russe, né à Constantinople le [illegible] à Paris en 1744. Il était le quatrième [illegible] Démétrius Cantemir et de Cassandre [illegible]. Son père lui fit donner une [illegible] et, charmé de ses progrès, le désigna comme celui de ses enfants qui devait [illegible] à le remplacer auprès de sa personne. [illegible] Antiochus se montra digne de la préférence [illegible] père : presque encore enfant, il fut membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg [illegible] tenant des gardes. Avant l'âge de [illegible] publia une première *satire*, bientôt suivie [illegible] autres. Ces ouvrages, imités d'Horace [illegible] leau, sont plus remarquables par [illegible] de l'auteur que par la poésie ; mais [illegible] la cause de la civilisation en Russie [illegible] les ennemis des réformes de Pierre le [illegible] créèrent la versification et la poésie [illegible] les talents d'un littérateur de premier [illegible] Antiochus montra ceux d'un homme d'[illegible] qu'à l'avénement d'Anne de Courlande [illegible] les Dolgorouki lui arrachèrent [illegible] partie de son autorité en faveur de [illegible] Cantemir sut décider la nouvelle tzarine [illegible] sur ses concessions et à garder le pouvoir [illegible] non qu'il regardât ce gouvernement [illegible] meilleur ; ses préférences, au contraire [illegible] pour le gouvernement anglais ; mais [illegible] tocratie plus convenable à l'état de la [illegible] service éclatant fut récompensé par [illegible] ques donations, par la place de ministre [illegible] terre (1730), et plus tard d'ambassadeur [illegible] France, où sa santé l'appela en 1738 et [illegible] le fixèrent. Sans négliger ses devoirs [illegible] continua à cultiver les lettres avec [illegible] lia avec les hommes les plus distingués [illegible] et d'Angleterre. La mort de la tzarine Anne [illegible] la révolution qui renversa Biren, [illegible] Élisabeth sur le trône en 1741 ; la [illegible] du grand chancelier prince Tcherkaskoy [illegible] destinait sa fille, ne maintrent point [illegible] mais, dégoûté de la politique et de [illegible] porté à l'étude, il songeait à échanger [illegible] d'ambassadeur contre la présidence de [illegible] mie de Saint-Pétersbourg, lorsqu'il [illegible] Paris d'une hydropisie de poitrine. [illegible] maladie il avait traduit en russe le *[illegible]* *[illegible]* et le *Tableau de Cébès*. Outre [illegible] vrages et ses *satires*, au nombre de huit [illegible] en français par l'abbé Guasco, Londres [illegible] on doit au prince Antiochus Cantemir [illegible] duction en russe de l'*Histoire de* [illegible] *Épîtres* d'Horace, des *Odes* d'Anacréon [illegible] *Lettres persanes*, des *Dialogues* [illegible] *sur la Lumière*. [illegible]

Démétrius Cantemir, *Histoire de l'empire* [illegible]

[illegible] ; [illegible] tion des [illegible].

CANTENAC (N. [illegible]), [illegible] siècle, est auteur d'un recueil [illegible] *velles, et Œuvres [illegible]* [illegible] Paris en 1661 et 1666, in-12. On trouve, dans quelques exemplaires de la première édition de ce livre, un petit poëme de quarante [illegible] l'*Occasion perdue et retrouvée*, attribué [illegible] à Pierre Corneille, et qui, supprimé (par [illegible]) dans l'édition de 1666, a été inséré dans d'autres recueils du temps. Cette pièce de mauvais goût est cependant la meilleure production du sieur de Cantenac.

Le Bas, *Dict. encyclop. de la France*. — [illegible] *littéraire*. — [illegible]

CANTER (André), [illegible] vers 1640. Il est cité [illegible] libres par leur précocité. A dix ans, il [illegible] [illegible]

[illegible] et [illegible] lettre [illegible] assigna un rang [illegible].

[illegible] sur [illegible]. — [illegible] J. [illegible]

CANTER (*Lambert*), [illegible] né à Groningue en 1515, mort dans la même ville le 27 juin 1552. Il fut reçu docteur en droit à Orléans, et devint conseiller à la cour d'Utrecht. Sa [illegible] [illegible] avec des lumières [illegible] de son état.

- G. [illegible], [illegible] [illegible] Lambert Canter, dans [illegible]

CANTER, ou [illegible] (Guillaume), savant hollandais, fils de Lambert Canter, né à Utrecht le 24 juillet 1542, mort à Louvain le 18 mai 1578. Sa [illegible] [illegible] tion à George [illegible], [illegible] lérius ; il [illegible] auprès de Jean Dorat, et, au [illegible] il parcourut l'Allemagne et l'Italie. [illegible] dans sa patrie, il [illegible] et mourut à la fleur de l'âge ; après avoir [illegible] beaucoup d'[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] — *[illegible] Bologne*, 1767, in-fol.; — [illegible] *elementa cum additamentis*; Bologne, 1776, et Bologne, 1804; — [illegible] *rudimenta*; Bologne, 1777, in-8°; — *[illegible] delle classi matematica e fisica della nuova enciclopedia italiana*; Sienne, 1779, in-4°; — *Dimostrazione della riduzione d'ogni quantità immaginaria algebraica alla forma A + B √(— 1), adattata [illegible] elementare della natura [illegible]*; Vérone, 1784, in-4°; — *[illegible] sopra l'integrazione delle [illegible] a due variabili*; Modène, 17[illegible], in-4°; — *Istruzione intorno al calcolo delle frazioni decimali*; Bologne, 1803, in-8°, sans nom d'auteur; — *de' Reciproci delle formole irrazionali*; Bologne, 1806, in-4°; — *Della risoluzione de' problemi di massimo o minimo, quando la quantità, che vuolsi massima o minima, è data*; Vérone, 1809; — *[illegible] sopra l'eliminazione d'una incognita da due equazioni*; ibid., 1817, in-4°; — de nombreux mémoires, en partie inédits, sur divers [illegible] de mathématiques.

[illegible] *Memorie della Società italiana*, IX, 1[illegible]. — [illegible] *Seb. Canterzani*; Bologne, 18[illegible].

[illegible], poëte dramatique athénien. On ignore en quel temps il vivait; on sait seulement qu'il a composé plusieurs pièces, telles [illegible], *Médée*; *Symmachie*, etc. Il reste les fragments des deux dernières pièces.

[illegible] *Comicorum*. — [illegible], III, 6[illegible]. — [illegible] au mot [illegible].

[illegible], statuaire [illegible], né à Sicyone, [illegible] l'an 300 avant J.-C. Il était élève [illegible]

[illegible], et laissa des [illegible] [illegible] On [illegible] de lui une statue [illegible] de la tête des [illegible] [illegible] de cette ville.

Pline, *Hist. nat.*, XXXV, [illegible]

* CANTI (*Giovanni*), peintre [illegible] Parme, mort en 1716. Il vint fort jeune [illegible] toue, et s'y établit. Il faisait principalement [illegible] sister son talent dans la rapidité d'e[illegible] aussi ses grands tableaux d'église [illegible] tent-ils trop, et sont généralement [illegible] a mieux réussi dans ses batailles et [illegible] eut pour élèves deux bons paysagistes [illegible] venoglia et Giovanni Cadioli.

Volta, *Diario Mantovano*. — [illegible] ries.

CANTIANILLE ou CANTIENNE [illegible] CANTIEN (*saint*).

* CANTIEN (*saint*), prince [illegible] main, né à Rome, décapité à Aquilée [illegible] sort avec Cant, son frère aîné, Cant[illegible] tianille, leur sœur, et Proto, leur [illegible] Quoique de l'illustre famille des A[illegible] rents de l'empereur Carin, ces [illegible] princes avaient été élevés dans la [illegible] tienne. Pour fuir les persécutions [illegible] tion et de Maximien, ils vendirent ce [illegible] sédaient à Rome, en distribuèrent le [illegible] pauvres, et se retirèrent à Aquilée [illegible] nent à y pratiquer leur foi, [illegible] chrétiens emprisonnés à souffrir [illegible] croyance. Dénoncés à l'empereur, [illegible] rêtés comme ils allaient se cacher [illegible] mètres d'Aquilée, dans le tombeau de [illegible] sogone, leur ami, martyrisé peu avant [illegible] décollés sur le lieu même. Un prêtre [illegible] terra leurs corps près de celui de [illegible] gone. Plus tard ils furent transportés [illegible] mais Milan, Bergame et d'autres villes [illegible] bardie, d'Allemagne et de France [illegible] également posséder les corps de ces [illegible] glise célèbre leur fête sous le nom de [illegible] tiens le 31 mai, jour de leur mort.

S. Ambroise, *Sermo* [illegible]. — *Appendice* [illegible] tes, II. — Dom Mabillon, *Traité de* [illegible] *cane*, p. [illegible]. — Baillet, *Vitæ Sanctorum*, II.

CANTILLON (*Philippe*), économiste [illegible] çais, d'origine irlandaise, mort à [illegible] 1733. D'abord négociant en Irlande, [illegible] blir une maison de banque à Paris. [illegible] ensuite aux idées de Law, auquel il [illegible] inspiré quelque ombrage, et qui év[illegible] de le faire sortir du royaume. Il gagna [illegible] quelques jours plusieurs millions. [illegible] avoir été en Hollande, il se retira à [illegible] il fut assassiné par un de ses valets. [illegible] l'ami de Bolingbroke, et l'amant de la [illegible] d'Auvergne. On a de lui: *Essai sur* [illegible] *du commerce en général*; supposé [illegible] l'anglais, Londres (Paris), 1752, in-1[illegible] parties, et dans le t. III de la traduction [illegible]

cours politiques de [illegible] ; — *the Analysis of trade*, etc., [illegible] in-8°, [illegible] ; — *les* [illegible] *de ses compagnes*, Amsterdam, [illegible], in-8°, avec 200 planches.

[illegible]

CANTIUNCULA (*Thomas* [illegible]). *Voy.* [illegible]

CANTIUNCULA ou plutôt [illegible] (*Claude*), jurisconsulte lorrain, né à [illegible] à [illegible] en 1560. Il commença ses études à Leipzig, et vint les terminer à Bâle, où il fut reçu docteur en 1517. Nommé professeur de droit à Bâle en 1519, il devint recteur de l'université de cette ville, qu'il quitta pour servir d'intermédiaire dans plusieurs négociations entre les Suisses et l'empereur Charles-Quint. Ferdinand Ier, roi des Romains, le nomma chancelier des possessions autrichiennes en Alsace. Cantiuncula mourut dans cette charge. On voit le médaillon de ce jurisconsulte, sculpté par [illegible], dans l'hôtel de ville de Metz. On a de lui : *Topica* [illegible] *legum illustrata*, Bâle, 1520, in-fol. ; — *Paraphrases Institutionum Justiniani*, [illegible], Bâle, 1522, in-4° ; — *de Officio judicis*, deux livres, Bâle, 1543, in-4°, inséré dans les *Tractatus tractatuum juris* ; — *Paraphrases Institutionum Justiniani*, Louvain, 1546, in-fol., réimprimé avec additions en 1602.

Erasme, *De Ciceronia*. — [illegible], *Prosopographia Heroum Germaniæ*. — Melchior Adam, *Vitæ jurisconsultorum*, etc. Germanorum. — Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*.

* CANTIUS (*J.-J.*), théologien polonais, mort en 1473. Il professait, dit [illegible], une si grande aversion pour le mensonge, qu'ayant été un jour dépouillé par des voleurs, et s'apercevant qu'il lui restait quelque argent, il les rappela, et s'excusa vivement de ce que la surprise lui avait fait affirmer qu'il n'en avait plus. On a de ce singulier philosophe un *Commentaire sur saint Matthieu*.

[illegible], *Bibliotheca* [illegible] *Scriptor. Polonia Centuria*.

CANTOCLARUS (*Charles*). *Voy.* CHANTECLAIR.

CANTON ([illegible]), astronome et physicien anglais, né à [illegible] dans le Gloucestershire, en 1718, mort le [illegible] 1772. Après avoir fait de bonnes études sous la direction du mathématicien Davis, il [illegible] de son père, qui était drapier. [illegible] à l'astronomie; et [illegible] de son père, il employait les [illegible] tions à perfectionner des [illegible] astronomiques. [illegible] qu'il [illegible] couteau un [illegible] solaire en [illegible] de l'heure [illegible] du lever du [illegible] de cette [illegible] ne porta [illegible] obstacle au [illegible] pour les [illegible]

[illegible]

[illegible]

... il y a, dit Fétis, plus de mauvais goût que d'originalité réelle. »

[illegible]

[illegible] LA CHANTRE (*Gilles*), chef d'hé[illegible] vivait en 1411. Il réussit à faire quelques prosélytes à Bruxelles et dans les Flandres. Guillaume de Hildenissem, religieux carme, [illegible] contribua beaucoup à l'é[illegible]. Les sectaires de ces prétendus réformateurs prenaient le titre de *hommes intelligents*. Ils [illegible] de soutenir que Gilles le Chantre était le Sauveur des hommes, [illegible] verrait Jésus-Christ comme [illegible] on voyait le Père; de croire que [illegible] seraient enfin délivrés de [illegible] de la béatitude éter[illegible] Saint-Esprit transporté Jésus-[illegible] du temple; de négliger toute [illegible], particulièrement la prière, [illegible] prétendant que Dieu fait [illegible], et que les prières ne [illegible] et de souffrir la [illegible] indifférente; d'injurier les

[illegible] lorsqu'elles [illegible] de commettre des [illegible] se vanter d'être formé à [illegible] par qui il avait entendu que [illegible] quent affligé, et de se servir [illegible] parler entre eux de ce qu'il y a [illegible] regarder comme une [illegible] nait dans l'esprit; de dire que [illegible] avaient fait leur temps, et que le [illegible] Esprit était venu; de ne reconnaître [illegible] qu'ils nommaient *le Séraphin*; [illegible] toire et l'éternité des peines de l'[illegible] que lorsqu'ils étaient interrogés [illegible] pouvaient la nier sans scrupule. [illegible] chevêque de Cambray, informé des [illegible] secte, déploya son zèle pour la [illegible] Guillaume de Hildenissem, lui fit [illegible] condamna à se rétracter publiquement [illegible] les aveux et la rétractation de [illegible] les *Miscellanea* de Baluze, t. [illegible]

Richard et Giraud, *Bibliothèque* [illegible]

* CANTORAL (*Jérôme-Valentin* [illegible]) donyme qui cache probablement [illegible] niste et écrivain militaire allemand [illegible] commencement du dix-septième siècle [illegible] *Quaestio an [illegible]* [illegible] *versitas religionum [illegible]* [illegible] berg, 1595, in-4°; — [illegible] *ad Turcas [illegible]*; Francfort [illegible]

Adelung, Suppl. à Jöcher, *Allgem.* [illegible]

* CANTORBÉRY (*Gervais* [illegible]) DE CANTORBÉRY.

* CANTOVA (*Jean-Antoine*), [illegible] théologien italien, de l'ordre des [illegible] de Milan, vivait dans la première [illegible] huitième siècle. Il se rendit en 17[illegible] sionnaire d'abord au Mexique, [illegible] lippines et aux Carolines. C'est [illegible] de ce dernier groupe qu'il fut [illegible] lui : *Vita et mors Aloisii* [illegible] *S. Stephani majoris*; Milan, 17[illegible]

Argelati, *Bibl. mediolan.*

* CANTRAINE (*François-Joseph* [illegible]) liste belge, né à Ellezelle le 1er [illegible] Docteur en droit et professeur [illegible] tomie comparée à l'université de [illegible] pondant de l'Académie de Bruxelles [illegible] blié : *Lettre à Savi sur quelques* [illegible] *veaux trouvés dans le détroit* [illegible] insérée dans le *Giornale delle* [illegible] Fenzi, 1833; — *Mémoire sur* [illegible] *Sicilien* (*Acanthoderma* [illegible]) l'Académie de Bruxelles, [illegible] *Mémoire sur une espèce nouvelle* [illegible] (*Serranus tinca*), avec des [illegible] *une espèce de Filaire qu'on* [illegible] *tissu cellulaire sous-cutané* [illegible] *gipes*; — *Diagnoses sur quelques* [illegible] *nouvelles de mollusques*, dans le [illegible] *l'Académie de Bruxelles*; [illegible] *Notice sur le genre* [illegible] le *Bulletin de l'Académie de Bru*[illegible]

1820 ; — *Notice sur* [illegible]

[illegible]

[illegible] 1741 [illegible] — [illegible] Quaestiones [illegible] 1762, in-4°; — [illegible] considérable [illegible] dans les Philosophical [illegible] 1739, n° 449; — Sur une Pa[illegible] des paupières; ibid., [illegible] Description d'un enfant mons[illegible] 1738, n° 455; — An ore obtinen[illegible] Paris, 1741, in-4°; — An [illegible] mercuriales pro[illegible] ad[illegible] Paris, 1742, in-4°; — An calculo [illegible] Pa[illegible] et tou[illegible] electrica so[illegible] Paris, 1745, in-4° (on [illegible] toutes [illegible] par lui pour le doc[illegible]); — Nouvelles expériences [illegible] de mademoiselle Stephens; [illegible] de Hales, à la suite de l'État [illegible] ancienne et moderne, trad. de [illegible] par l'abbé Desfontaines; Pa[illegible], in-12; — Histoire d'un remède très-[illegible] pour la faiblesse et la rougeur des [illegible] et autres maladies du même genre, avec [illegible] remède infaillible contre la morsure du [illegible], trad. de l'anglais de Hans Sloane, [illegible] traducteur; Paris, 1746, [illegible] Sur les Maladies des [illegible] 1749, in-12; — Lettre [illegible] le mercure est indiqué comme spé[illegible] de la rage; Londres, 1748, in-12; — Extrait sur le Traité des maladies de l'uré[illegible], de Daran; Paris, 1749, in-12; — Ergo [illegible] vita motus mere mechanicus; Pa[illegible] 1750, in-4°; — Analyse des nouvelles eaux de Passy; Paris, 1755, in-12; — Dissertation sur l'inoculation, en réponse à celle de M. de la Condamine; Paris, 1755, in-12; — Réponse à la lettre de M. Mina au sujet de l'inocu[illegible]; Paris, 1756, in-12; — Deux autres let[illegible] sur le même sujet à Fréron et Roulin; Paris, 1758, in-12; — Dissertatio de Dignitate [illegible] medicinae; Paris, 1755, in-4°; — [illegible] de la petite vérole; Paris, 1758, in-12; — [illegible] à debito partuum tempore; Pa[illegible] 1762, in-4°.

[illegible] de la médecine. — Biographie [illegible] New Biographical Dictionary.

CANTWELL (André-Samuel-Michel), tra[illegible], fils d'André, naquit en 1744, [illegible] à Paris le 9 juillet 1802. Admis en [illegible] des Invalides comme ancien [illegible] des maréchaux de France, il fut nommé plus tard bibliothécaire [illegible] Traductions [illegible] : M. Quérard, [illegible] Cantwell, accuse ce traducteur [illegible] des erreurs [illegible] Isabelle et Henry, trad. [illegible] 4 vol. in-12; — Histoire des [illegible] 4 vol. in-12; — de la Naissance [illegible] des anciennes Républiques [illegible] avec adjonctions; Paris, [illegible] cours sur l'Histoire et la [illegible] ral, trad. de Priestley avec [illegible] in-8°; — Voyage en Hollande [illegible] tières occidentales de l'Alle[illegible] Paris, 1796, 2 vol. in-8°; — [illegible] trouve en lui-même son châ[illegible] Moore; 1796, 4 vol. in-12; — [illegible] ou Histoire d'un Émigré, trad. [illegible] son; 1797, 3 vol. in-18; — [illegible] le Père égoïste; 1798, 3 vol. [illegible] ou la Grotte du père [illegible] de Burjan; 1798, 2 vol. in-12; [illegible] de Hugues Trevor, trad. [illegible] Château d'Albert; 1799, 2 vol. [illegible] en Hongrie fait en 1797, trad. [illegible] 1799, 2 vol. in-8°; — Voyage [illegible] mer du Sud, avec la Relation [illegible] son, et un extrait du second [illegible] autour du monde. Cantwell [illegible] laboration avec Marinié à la [illegible] toire de la décadence et de la [illegible] pire romain, de Gibbon; les [illegible] lumes parurent sous le pseudonyme [illegible] de Sept-Chênes, et furent [illegible] La publication en dix-huit volumes [illegible] vée qu'en 1795. Cet ouvrage [illegible] corrigé et accompagné de [illegible] Paris, 1812-1813, 13 vol. in-8°. [illegible]

Quérard, la France littéraire.

CANUEL (Simon, baron), [illegible] dans le Poitou en 1767, mort [illegible] fils d'un marchand de bois, [illegible] dans la 71e demi-brigade, [illegible] dée. Devenu aide de camp de [illegible] signalé dans le rapport de [illegible] 1793) parmi les officiers [illegible] particulièrement distingués à la [illegible] Canuel se faisait alors remarquer [illegible] son exaltation révolutionnaire. [illegible] Lorient, il provoqua plusieurs [illegible] ayant pour but de surveiller les [illegible] tionnaires de l'arrondissement [illegible] épuration. Sous le Directoire, il [illegible] mandant de place à Lyon, et [illegible] cette ville en état de siége. [illegible] le commandement de la 2e [illegible] Mézières, puis en 1806 celui de [illegible] mais bientôt après il le mit en [illegible] ferme. En 1814, Canuel fut un [illegible] luer l'avénement des Bourbons, [illegible] le cadre d'activité, créé baron, [illegible] Saint-Louis. Pendant les Cent-Jours [illegible]

dans les rangs des Vendéens [illegible] pas sans surprise l'ancien [illegible] vigoureux devenu le chef d'état-major [illegible] de la Rochejaquelein. En septembre [illegible] tement de la Vienne le nomma [illegible] à la chambre dite introuvable, où il siégea [illegible] fougueux royalistes. Dans la [illegible] du Rhône, il déploya [illegible] qui faillit devenir [illegible] pour le gouvernement [illegible]

En septembre 1819, Canuel se représenta [illegible] électoral de la Vienne; mais il échoua [illegible] tement. Jusqu'en 1822, il resta sans emploi; le ministère Villèle le fit alors inspecteur général d'infanterie et officier de la Légion d'honneur. En 1823, il eut le commandement [illegible] faisait partie de l'armée d'Espagne [illegible] en 1828, il fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur et commandant de la [illegible] militaire à Bourges. La révolution de 1830 le trouva dans cette position, et il fut mis à la retraite pour motif d'âge. Canuel a publié : Mémoires sur la guerre de Vendée en 1815; Paris, 1817, in-8°, avec carte et portrait; — Réponse au colonel Fabvier sur les événements de Lyon; Paris, [illegible], in-8°.

Mahul, Biographie des [illegible] — [illegible] historique des contemporains. — [illegible] gique de l'histoire de France, [illegible] — [illegible] velle des contemporains. — [illegible] versation.

* CANULEIUS (Caius), tribun romain, vivait vers 445 avant J.-C. Il se [illegible] du peuple par l'opposition [illegible] qu'il fit aux patriciens. L'an 309 de Rome, il souleva une sédition, et entraîna les plébéiens à se retirer sur le mont Janicule. Il obtint de la sorte une loi autorisant à l'avenir le mariage entre les familles du peuple et celles des patriciens.

Tite-Live. — Florus, I, [illegible] — Denys d'Halicarnasse, XI, 57, 58.

* CANULEIUS (C.), Romain, tribun du peuple, vivait en l'an 100 avant l'ère chrétienne. Il fut l'accusateur de Furius, homme tellement odieux au peuple qu'il fut mis à mort avant le jugement.

Appien, Guerre civ., I, 33. — Cicéron, Pro Rabirio, [illegible] — Dion Cassius, Fragments, 105, p. 44, édition Reimar.

CANUS (Mellitus). Voy. CANO.

CANUS (Julius), patricien romain, mis à mort vers l'an 41. L'empereur Caligula, irrité contre lui, l'ayant averti qu'il lui donnait dix jours pour se préparer à la mort, Canus lui répliqua tranquillement : « Je vous rends grâces, César, prince plein de bonté ! » Lorsqu'on vint le prendre pour le mener au supplice, on le trouva jouant aux échecs; il fit constater par [illegible] que sa partie était meilleure, et, [illegible] tranquillement, il s'adressa à [illegible] « Pourquoi ces gémissements ? [illegible] « peine de savoir si l'âme est immortelle [illegible] « être éclairci à ce sujet dans [illegible] « songe à bien examiner si mon âme [illegible] « sortir; et, si j'apprends quelque chose [illegible]

[illegible]

CANUT II, le Grand, [illegible] d'Angleterre [illegible]

[illegible] l'Angleterre [illegible]

[illegible]

[illegible] le premier dans le Danemark [illegible] procédés d'agriculture, une industrie, des métiers [illegible], le Danemark [illegible] Canut [illegible]; il établit la première [illegible] autour de lui une garde [illegible] (*Thinglith*). [illegible] pour aspirer à cet honneur, [illegible] les membres de la garde [illegible] à leurs frais, le *Thingelith* [illegible] le germe d'une aristocratie [illegible] de nombreux priviléges. C'est ainsi [illegible] aux anciennes coutumes, suivant lesquelles le peuple assemblé jugeait toutes les [illegible] exception de personnes, les membres du Thinglith ne furent jugés que par leurs pairs, et d'après un code particulier.

[illegible] le premier à l'institution [illegible] dans un accès de colère [illegible], il offrit humblement de se [illegible] par le *Thinglith*. Touchée à la [illegible] de-roi, l'assemblée le pria de [illegible] une peine; ce qu'il fit en [illegible] une composition équivalente pour [illegible] de cet [illegible] il ajouta une partie du pays [illegible] et de l'Écosse, après une expédition [illegible] le roi Malcolm, il [illegible] de la Norwége, dont le roi Olaüs [illegible] avait combattu contre les Danois en

[illegible]; mais en [illegible] il se rendit en 1026 [illegible] à Rome [illegible] ses péchés, et pour le salut [illegible] Quoiqu'il ne prît pas [illegible] traversa l'Allemagne et la France, il se fit [illegible] Il [illegible] Jean et [illegible] et s'acquit l'amitié de l'empereur [illegible] demande la main [illegible] son fils, lui [illegible] et lui promit [illegible] pour les voyageurs [illegible] Sur la demande de Canut, le [illegible] considérablement le tribut que [illegible] saint-siége les clergés [illegible] mit la fondation d'un asile [illegible] voyageur venant des États de [illegible] les tombeaux des apôtres [illegible] prendre pour unique règle [illegible] tice et la piété. Il fit part [illegible] dans une lettre curieuse qui [illegible] termine par les paroles [illegible] à tous administrateurs de [illegible] conserver mon amitié et [illegible] commettre d'injustice [illegible] vers les pauvres. Que tous [illegible] qui est [illegible] On ne devra jamais s'écarter [illegible] par crainte de moi, soit pour [illegible] voir ou pour remplir mes [illegible] pas de l'argent produit de [illegible] pendant, à son retour, Canut [illegible] mark mécontent de cette [illegible] guerre avec la Norwége et [illegible] mer le peuple, la reine [illegible] gouverneur Ulf-Jarl, avait [illegible] prince Canut; mais le père [illegible] sure, reprit la couronne, et, en [illegible] l'assistance d'Ulf-Jarl les [illegible] suédoises; puis, emporté par [illegible] Ulf, il le fit tuer dans l'église [illegible] capitale de Danemark), que [illegible] son crime il enrichit ensuite de [illegible] énormes. L'année suivante, il [illegible] wége, dont le roi Olaüs (le [illegible] haïr par son trop grand zèle [illegible] nisme. Olaüs fut tué en 1030 par [illegible] surgés, et Canut donna la couronne [illegible] à son fils Suén. Mais déjà de [illegible] put prévoir la chute prochaine [illegible] empire, soutenu seulement par [illegible] sagesse. Il mourut à Shaftesbury [illegible] après, son fils Suén fut [illegible] *Magnus*, qui fit avec *Canut III* [illegible] traité de paix portant la clause [illegible] le survivant hériterait des deux [illegible] fils *Harald*, dit *Pied-de-lièvre*, [illegible] gleterre à Canut le Grand; à [illegible] l'Angleterre resta réunie au Dan[illegible] frère Canut III, jusqu'à l'an [illegible]

la domination danoise en Angleterre [illegible] Edouard, dit [illegible]

CANUT [illegible] Groenland [illegible]

CANUT IV [illegible]

CANUT V [illegible]

CANUT VI [illegible]

[illegible] ... 1736 [illegible] ... Dannemark [illegible] ... B. [illegible]

[illegible]

[illegible] (...), peintre et [illegible] mort en 1684. Il [illegible] du Guide, et se fit [illegible] dans l'art des [illegible] ... des meil[illegible] de son temps, mais [illegible] ... de ses compositions [illegible] et la vérité de son coloris. [illegible] par les Pères Olivétains, [illegible] monastères de Rome, de [illegible] Dans cette dernière ville, [illegible] bibliothèque et leur église d'un [illegible] de peintures, parmi lesquelles on [illegible] une *Déposition de Croix* [illegible] le *Noli du Canuti*, et un [illegible] qui, peint en partie dans le cintre [illegible] en partie dehors, passe pour un chef-d'œuvre de perspective. Canuti ne fut pas moins [illegible] graveur à l'eau-forte; ses planches [illegible] sont les portraits de Louis, [illegible] d'Annibal Carrache, d'après le [illegible] une *Vierge avec le Rédempteur*, mais [illegible] E. B—x.

[illegible] Malvasia, *Felsina pittrice*. — [illegible]

[illegible], sage et poète indien, sous le nom de [illegible] beaucoup d'hymnes du Rig-Véda.

[illegible], *Traduction du Rig-Véda*.

* CANZ (*Everard-Christophe*), jurisconsulte [illegible], né à Bebenhausen en 1720, mort à Tubingue le 15 novembre 1773. Il pro[illegible] le droit dans cette université. On a de lui : [illegible] *de Probabilitate juridica*, [illegible]; Tubingen, 1751; — *Diss.* [illegible] *Commissoriorum*; Tubingen, 1755, [illegible]; — *Diss. de uno ex pluribus litis consor*[illegible] *non simul alieno nomine agente*; Tubingen, 1756, in-4°; — *Diss. de Conditione* [illegible]; Tubingen, 1759, in-4°; — *Diss. de Contradictore in concursu credi*[illegible]; Tubingen, 1762, in-4°.

[illegible]

[illegible] (...), théologien, pro[illegible] allemand, né à Heim[illegible] de Wurtemberg, le 26 février 1690, mort à Tubingue le 28 janvier [illegible] à Tubingue, où il occupa [illegible] les chaires d'éloquence [illegible] logique et de théologie morale [illegible] décidé de la philosophie de [illegible] déjà rédigé pour la réfuter un [illegible] allait être mis sous presse, lorsqu'[illegible] n'avait pas jugé cette philosophie [illegible] ritable sens; il fit donc alors [illegible] face, et le nouveau livre qui [illegible] effet un commentaire éloquent de [illegible] dont il développa, d'accord [illegible] Bilfinger, quelques parties [illegible] libre. Puis il appliqua cette philosophie [illegible] gie révélée dans toute l'étendue [illegible] portait, et même au delà, [illegible] Quant à la théologie morale, qu'il professait, il y introduisit un meilleur [illegible] térieux et beaucoup de nouveau[illegible] Ses principaux ouvrages sont, [illegible] nologique, les suivants : *Philo*[illegible] *ziana et Wolfiana usus in* [illegible] *præcipua fidei capita*; Francfort [illegible] 4 vol. in-4°, 1728-1739, ou [illegible] 1769, in-4°; — *De Regimine* [illegible] *sive Jurisprudentia civitatis* [illegible] Tubingen, 1731 et 1737, in-4°; — [illegible] *et præsertim oratoria*, [illegible] Tubingen, 1734, in-4°; — *Oratio*[illegible] *familiæ toti cognata, seu* [illegible] *nis arctissimum vinculum*, [illegible] *hypocrisis, seu eloquentia* [illegible] *dum præcepta, fundamenta* [illegible] *quibus formatur*, etc.; Tubingen [illegible] — *Grammaticæ universalis* [illegible] *Agitur insimul de variis modis* [illegible] *ritus secum invicem suas ideas* [illegible] *municare*; Tubingen, 1737, in-4°; — [illegible] *Origine et Propagatione anima*[illegible] 1739, in-4°, et 1741, in-4°; — *Dis*[illegible] *rales omnes, etiam ex quæ form*[illegible] *dum huc usque comparuerunt* [illegible] *nexu traditæ*; Leipzig, 1739, in-[illegible] Francfort et Leipzig, 1762, in-8°; — [illegible] *tiones IV de Immortalitate anima* [illegible] 1740, in-4°; — *Ueberzeugender* [illegible] *der Vernunft, betreffend die U*[illegible] *der Menschen-Seelen insgemein*, [illegible] *der Kinderseelen, sammt einem* [illegible] *wie es der Seele nach dem Tode* [illegible] *sein werde?* (Preuve convainc[illegible] nelle de l'immortalité de l'âme [illegible] général, et surtout des âmes des [illegible] un corollaire sur l'état de l'âme [illegible] Tubingen, 1741, in-8°, 3e édit. [illegible] *Ontologia polemica*; Leipzig, 174[illegible] *Theologia thetico-polemica*; D[illegible] in-8°; — *Theologia naturalis thetic*[illegible] Dresde, 1742, in-8°; — *Fortsetzung* [illegible] *beckschen Betrachtungen über* [illegible] *gische Confession* (Idées sur la [illegible] d'Augsbourg, pour servir de suite [illegible]

Reinbeck], Berlin, 174[illegible] [illegible] *de Resurrectione corporis* [illegible] *gestanus*, [illegible] Tubingen, 1747, in-4°; — [illegible] *Pflichten der Christen* [illegible] *Moral*, [illegible] [illegible]

[illegible]

Meditationes [illegible] *atque Historia* [illegible] *principum* [illegible] *Germanici*, 172[illegible] [illegible]

[illegible] *Lexicon*. — [illegible]

*CAR[illegible] ([illegible]), peintre italien, né à Vérone vers 16[illegible], mort après 17[illegible]. Il fut banni de sa patrie pour le fait d'un homicide, et se réfugia à Bologne. Il déploya beaucoup de talent, et choisit des sujets [illegible] peintre de portraits.

Orlandi, *Abecedario pittorico* [illegible] *tories*.

* CA[illegible] ([illegible]), [illegible] allemand, vivait dans la première moitié du dix-huitième siècle. On a de lui : [illegible] *formation*, [illegible] *gebissene* [illegible] pour [illegible] enragés); [illegible], 172[illegible], in-8°.

Carrère, [illegible]

CA[illegible] ([illegible]), homme d'État [illegible], né à [illegible] (Hérit) le [illegible]. Il [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

... savant français, né à [illegible] le 2 avril 1788. Il étudia de bonne heure les sciences naturelles, et se livra avec succès à l'exercice de la pharmacie. Depuis qu'il a quitté sa profession, il consacre tous ses moments de loisir à des recherches, justement appréciées, sur l'histoire des sciences qui se rattachent à la pharmacie. Parmi ses travaux on remarque : *Mémoire sur cette question : Déterminer si, dans l'état actuel de nos connaissances, on peut établir une classification régulière des médicaments, fondée sur leurs propriétés médicales*; Lyon, 1823, in-8°; — *Rapport fait à la Société de pharmacie de Paris et à la Société de prévoyance des pharmaciens du département de la Seine, sur la réorganisation d'une pharmacie au nom d'une commission*; Paris, 18[illegible], in-8°; — *Principes élémentaires de pharmaceutique*; Paris, 1837, vol. in-8°; — *Recherches sur les lactates, et sur l'état de l'urée dans l'urine de l'homme et de quelques animaux*, en collaboration avec M. Henry; Paris, 18[illegible], in-8°; — *Éloge de Nicolas Lemery, chimiste*, etc.; Paris, 1838, in-8°; — *Biographie de Moïse Charas*; Paris, 1840, in-8°; — *Traité de Pharmacie*; Paris, 1847, in-8°; — *Traité de Botanique*; Paris, 1847, in-8° (dans la collection des Cent Traités); — *Histoire de la Pharmacie*; Anvers, 1851, in-8°; — *le Muséum d'Histoire naturelle* (Histoire et Biographie); Paris (Curmer), 1853, gr. in-8°; — une édition des œuvres de Bernard de Palissy; Paris, 1844, [illegible]; — une traduction des *Aphorismes de physiologie végétale* de Lindley; Paris, [illegible]; — un grand nombre d'articles [illegible]

[illegible] et biographiques dans [illegible] *l'Illustration* [illegible]

[illegible]

CAPACCIO (*Jules-César*), [illegible] né à Campagna [illegible] à Naples, y devint [illegible] (*secretario della città*) [illegible] C'est alors qu'il écrivit [illegible] L'Académie [illegible] parmi ses fondateurs [illegible] in-12; — *Apologia* [illegible] Naples, 1602, in-8°; — [illegible] *et illustrium* [illegible] 1608, in-4°; — *Declamazioni* [illegible] *Poesie, recitate* [illegible] Naples, 1612, in-4°; — [illegible] 1603, in-12; — *Neapolitanae* [illegible] 1607, in-4°, et dans le [illegible] *antiquitatum* [illegible] 1606, [illegible] *Antichità di Pozzuoli* [illegible] Rome, 1652; — *Il Forastiero* [illegible] in-4°; — *Trattato dell' imprese* [illegible] — *Il Secretario*; Venise, 15[illegible]

Soria, *Storici Napoletani*, I, [illegible] *ria della volgar poesia*, V, [illegible] *della letterat. ital.*, VII, [illegible] *Bibl. Napolet.*

CAPACIUS (*Brian*), littérateur [illegible] massacré dans la [illegible] Il fit ses études en Allemagne, et [illegible] à Leipzig. Il s'y fit remarquer [illegible] la poésie. De retour dans sa [illegible] l'emploi de trésorier royal à [illegible] cette ville étant le théâtre d'une [illegible] cius se jeta au milieu des révoltés [illegible] gager à rentrer dans le devoir [illegible] ment frappé à mort. On a de Capacius [illegible] à la louange de Frédéric Ier, [illegible] de *Fridericeis*; Leipzig, 16[illegible]

Mongitor, *Bibl. Sicula.*

CAPALLA (*Jean-Marie*), [illegible] né à Saluces, mort le 2 novembre [illegible] fessa la théologie à Faenza et à [illegible] nommé inquisiteur général à Crémone [illegible] lui : *Scintilla della fiamma* [illegible] *Cama*; Venise, 1604; — *Arca* [illegible] *sive Commentaria locupletissima* [illegible] *tum et Passionem J.-C.*; Venise [illegible]

Fontana, *Bibliotheca selecta*. — [illegible] *ordinis Prædicatorum.*

*CAPALLI (*Jean-Baptiste*), [illegible] lien, vivait dans la seconde moitié [illegible] tième siècle. Il fut doyen à Arezzo [illegible]

Risposte dell' [illegible] Venise, 1690, in-4°.

Catal. de la Bibl. [illegible] Jöcher, *Allgem. Gelehrten-Lexikon.*

* CAPALTI (*Francesco*), [illegible] né à Fossombrone (États romains), [illegible] 1785. Il était maître de chapelle de [illegible] de Narni, et a publié : *Il Contrappunto* [illegible] *tico*, [illegible] Terni, 1788, in-4°.

Fétis, *Biographie universelle des Musiciens.*

CAPARA, général français, d'origine [illegible] talie, né à Turin vers 1770, mort en 1818. Après avoir pris part avec les Français aux campagnes d'Italie, il devint préfet d'Alexandrie ; et quelque temps après il rentra dans la carrière militaire, obtint le grade de général de brigade, [illegible] à Durlach et à [illegible] du [illegible] il trouva la mort [illegible].

Vict. et conq. des Français.

CAPANNA (*Puccio*), peintre florentin du quatorzième siècle. Il fut l'élève et l'heureux imitateur du Giotto [illegible] qu'il avait [illegible] à la [illegible] qu'il était [illegible] se dégager [illegible] Son coloris est plus [illegible] dans les [illegible] Giotto [illegible] clairs sont [illegible] des qualités [illegible] âge [illegible] de la [illegible] Après la mort de Giotto, Capanna continua à Assise, dans l'église inférieure de Saint-François, les fresques commencées par son maître ; il y représenta divers sujets de la *Passion*, qui [illegible] aujourd'hui. Ses autres ouvrages à Rimini, à Florence, à [illegible] ont disparu ; mais nous sommes plus heureux à Pistoja, où nous trouvons dans l'ancienne chapelle de Saint-Louis, [illegible] de l'église Saint-François, des fresques [illegible] d'une [illegible] les figures de *saint Pierre*, *saint Paul*, *saint* [illegible] *Edouard* [illegible] qui [illegible] à Capanna les peintures de la [illegible] mort jeune, [illegible] autre côté, [illegible] Saint-François [illegible] [illegible]

[illegible]

plusieurs [illegible] Cette [illegible] sur une donnée [illegible] sa mort, d'autres [illegible] fin prématurée [illegible] est plus explicite [illegible] il dit positivement [illegible] je ne sais pourquoi [illegible] range ce maître [illegible] il n'appartient ni par [illegible]

Lanzi, Storia pittorica. [illegible]

* CAPASSA (*Giovanni Battista*) [illegible] 1686 [illegible] [illegible]

CAPASSI (*Domenico*), [illegible] de l'ordre des Minimes, né [illegible] dans la première moitié du dix-huitième siècle. En 1722 il [illegible] [illegible]

CAPASSO (*Nicolas*) [illegible] italien, né à Grumo, village de la province de [illegible] le 13 septembre 1671, mort le [illegible]

[illegible] (1) [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] (Pons DE), trouba- [illegible] C'était un noble [illegible] Puy-Sainte-Marie : il faisait [illegible] de la viole, et chantait bien. Il [illegible] d'armes, parlant agréablement, [illegible] courtois, grand, beau, riche, fort éco- [illegible] et faisait honneur de sa fortune [illegible] de ses manières et des grâces de sa [illegible]. Capduell aima d'amour une dame de [illegible] Azalais, femme du grand [illegible] d'Auvergne, et fille de Bernard d'Anduse, [illegible] de la Marche de Provence. Il l'aimait [illegible] tous les contemporains, et la louait, et [illegible] sur elle de jolies chansons. Il fut égale- [illegible] d'Azalais, et leur amour était ap- [illegible] de tous les honnêtes gens. Capduell lui [illegible] belles fêtes, et faisait pour elle [illegible] belles chansons. Pendant qu'il était avec [illegible] cette joie et dans ces plaisirs, il lui [illegible] d'éprouver si elle l'aimait bien. Il [illegible] dans sa folie, de faire semblant de s'en- [illegible] avec une autre dame, pensant que, si son éloignement d'Azalais était pénible à cette dame, il pourrait savoir alors qu'elle l'aimait bien ; et que si, au contraire, son éloignement ne lui dé- plaisait pas, il serait sûr qu'elle ne l'aimait point.

Quand Azalais vit que Pons de Capduell, qu'elle avait tant aimé et honoré, s'était éloigné d'elle et s'était porté vers une autre, elle montra pour lui un fort grand dédain, et pas un seul jour ne parla de lui à personne et ne s'informa de lui. Elle ne répondait rien à qui lui en parlait, et elle vivait avec grande cour et grande galan- terie.

Pons de Capduell s'en allait dans la Provence, faisant le courtois et fuyant les assemblées d'A- zalais ; mais quand il vit et sut qu'elle ne mon- trait nul courroux de son éloignement, quand il vit qu'elle ne lui envoyait ni lettres ni messages, il pensa qu'il avait mal fait : il se rapprocha de sa dame, et renonça à la folle épreuve qu'il avait tentée. Mais Azalais ne voulut écouter merci ni raison. Il fit pour elle une chanson, et cette chan- son ne lui servit à rien ; il en fit une autre qui ne produisit pas plus d'effet. Azalais ne voulait pas le recevoir en grâce. Alors Capduell vint implorer l'intercession de plusieurs grandes da- mes qui exerçaient de l'influence sur la comtesse, et par les prières de ces dames Azalais lui rendit ses bonnes grâces. Alors Pons de Capduell fut plus content qu'homme du monde, et dit que ja- mais il ne tenterait plus pour éprouver sa dame.

Tant qu'elle vécut, il n'en aima d'autre ; quand elle fut morte, il [illegible] fonde, et tourna ses [illegible] il se croisa, et prê[illegible] sur ce sujet deux poèmes [illegible] de France et d'Angleterre [illegible] *de la Pouille* et l'empereur [illegible] cord jusqu'à ce que le [illegible] Capduell passa outre-mer [illegible] guste et Richard, et mourut [illegible] croisade, qui eut lieu l'an [illegible] *du* m.]

Raynouard, *Choix de poésies* [illegible] *Hist. littéraire de la France*, XI[illegible]

(1) [illegible] [illegible], comme le dit la *Biographie univer- selle des frères Michaud.*

CAPÈCE (*Conrad*, [illegible] res et nobles napolitains, [illegible] étaient très-attachés à la [illegible] au parti gibelin. Lorsque [illegible] Tarente, fils de l'empereur [illegible] prendre possession du royaume [illegible] Capèce se firent ses guides [illegible] Capitanate, et lui donnèrent [illegible] teau d'Atripalda, d'où, [illegible] les embûches du marquis [illegible] burg, Mainfroy put [illegible] reconnaître des Sarrasins, [illegible] la protection de l'Allemagne [illegible] Mainfroy ou Manfred, tué à la [illegible] della le 26 février 1266, Conrad [illegible] députés de la noblesse gibeline [illegible] trouver Conradin, neveu de [illegible] la cour de Bavière, et l'engager [illegible] Italie l'étendard de Souabe [illegible] prince. L'y ayant déterminé, C[illegible] rut à Pise raffermir le courage [illegible] la promesse de prompts secours [illegible] ensuite pour Tunis, dans le [illegible] déric, frère de Henri, prince [illegible] teur de Rome, qui s'était déclaré [illegible] Conradin. Conrad Capèce [illegible] Sciatta avec huit cents chevaux [illegible] temps il ne resta de la Sicile [illegible] Français. Ce succès ne fut pas [illegible] Après la perte de la bataille [illegible] (23 août 1268), suivie de la [illegible] à mort de Conradin, les gibelins [illegible] bèrent successivement entre les [illegible] d'Anjou, qui les égorgea [illegible] sort de Marino et de Jacobo [illegible] les habitants de Centurbia [illegible] Guillaume l'Étendard, lieutenant [illegible] qui le fit pendre après lui avoir [illegible] les yeux.

Nicolas de Jamsilla, *Historia*, p. [illegible] *toria Sicula*, IV, 387.—Sismondi, *H*[illegible] *ques italiennes*, IV, ch. XVIII et XX[illegible]

* CAPÈCE (*Alexandre*), [illegible] né à Rome, vivait en 1624. On [illegible] *concerti d'un vago et* [illegible] conservé dans la bibliothèque roy[illegible] *Motetti*, de deux à huit voix ; [illegible] *Magnificat* ; Venise, 1616 ; — [illegible] quatre à huit voix ; Venise, 16[illegible] *del Natale*, de quatre à huit v[illegible]

— *Motetti concertati*, da [illegible] voci; Venise, 1624.

Fétis, *Biographie universelle des* [illegible].

* CAPÈCE (*Ange*), [illegible], de l'ordre des Théatins, vivait au commencement du dix-huitième siècle. On a de lui : *Discorsi sagri recitati in diverse chiese*; [illegible], 1711, in-4°.

Adelung, suppl. à Jöcher, *Allgem. Gelehrten-Lexicon*.

CAPÈCE (*Antoine*), jurisconsulte napolitain, mort en 1545. Il était d'ancienne et noble famille. Après s'être rendu célèbre par son éloquence dans l'exercice de sa profession d'avocat, il fut chargé de professer le droit à Naples. Dans l'intervalle, en 1517, il avait été envoyé en Sicile par le vice-roi, pour y apaiser les troubles qui s'étaient élevés. Il laissa : *Recueil de décisions*, imprimé en Sicile; — *Institutiones feudales*.

Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyklopädie*.

CAPÈCE ou CAPYCIUS (*Scipion*), fils d'Antoine Capèce, poëte italien, mort vers 1562. Il écrivit sur le droit, qu'il professait à Naples, et se fit surtout connaître par ses poésies latines. Sa bibliothèque, riche et bien composée, était fréquentée par les savants et les littérateurs. Il fut lié avec l'élite de ses contemporains, notamment Garcilasso de la Vega, et fut l'objet d'une considération particulière de la part d'Isabelle Villamarina, qu'il loua dans ses ouvrages. Chargé de gérer les biens du prince de Palerme, il tomba dans la disgrâce par suite de la confiscation encourue par le prince, qui avait abandonné le parti de Charles-Quint pour celui du roi de France. On a de Capèce : une édition des *Commentaires de Donat sur Virgile*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Pontanus; Naples, 1535; — *de divo Joanne Baptista, vate maximo*, libri III; Bâle, 1542, in-8°, dans les *Poemata sacra* [illegible] *poetarum* d'Oporinus; Venise, 1544, avec le poëme *de Principiis rerum*. Gesner fait l'éloge de ce poëme, qu'il compare aux œuvres de l'antiquité : *Quod cum veterum* [illegible] *conferri queat*; — *de Principiis rerum libri II*; — *de Vate maximo libri III*; Venise, les Alde, 1546 : ce poëme, [illegible] plusieurs fois et dans plusieurs villes, telles que Paris, Naples, etc., a été traduit en vers libres par le P. Ricci, traducteur de l'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac; Venise, [illegible]. Capèce y établit, d'après l'école [illegible], que l'air est le principe des choses; — [illegible], au nombre de quatre; Naples, 1594 [illegible]; la dernière de ces élégies parle des [illegible] et de celle de son siècle; — [illegible], au nombre de dix, imprimées avec [illegible] et les autres poésies; Naples, 1594 et [illegible]. Quelques-unes de ces [illegible] sont de [illegible] du poëte; les [illegible] empruntés [illegible]. —*Magistratuum* [illegible] *Neapolis* [illegible] *antiquis* [illegible] *conveniunt* [illegible] *bus*; [illegible].

[illegible] Naples, [illegible] *per* [illegible] *tica e la* [illegible] *regni* [illegible]; Naples [illegible].

Toppi, *Bibliot. Napolet.* — [illegible] *Dizionario* [illegible] *del regno di Napoli*.

* CAPÈCE (*Charles*-[illegible]), [illegible], mort en mars 1719. Après avoir [illegible] vit son père en Espagne, et continua ses études aux universités de Valence et de Salamanque. De retour en Italie, il s'appliqua à la jurisprudence, puis il cultiva [illegible] l'art dramatique. Lorsque Marie-Casimir, veuve de Jean Sobieski, roi de Pologne, vint à Rome au mois de mars 1699, Charles [illegible] de cette princesse [illegible] pour le [illegible]. Il [illegible] France, y resta [illegible] et revint à Rome, où il demeura jusqu'à sa mort. On a de lui : [illegible], 1692; — [illegible]; [illegible] 1696; — [illegible] [illegible]

[illegible]

CAPÈCE (*Gaëtan*-[illegible]), [illegible] napolitain, mort à Naples en [illegible]. Il fut président de cour [illegible], et régent du conseil italien. On a de lui : *de Officialibus* [illegible] *prohibitis sine principis auctoritate commoditate*; — [illegible] *pro* [illegible]; — *Super* [illegible] *principium* [illegible]; — *Controversiis regalis*; — [illegible].

[illegible]

CAPÈCE ou CAPECIUS (*Marc-Antoine*), [illegible], né à Naples en [illegible], mort dans la même ville le 15 novembre 16[illegible], d'une famille [illegible] de Jésus, se livra à la prédication, puis à l'enseignement, et [illegible] de Nicotera, qu'on lui offrit. On a de lui : *Orationes* [illegible].

Alegambe, [illegible].

CAPÈCE-[illegible] (*Horace*), [illegible] napolitain, vivait dans la [illegible] du dix-septième siècle. On a de lui : *Lettere* [illegible] *città e regno di* [illegible].

Toppi, *Bibliot.* [illegible].

CAPÈCE-[illegible] (*Horace*), jurisconsulte napolitain, né à [illegible], mort le 10 août 1604. Il jouissait d'une grande réputation, et Philippe II, roi d'Espagne, l'employa avec succès dans plusieurs missions importantes. On a de Capèce : [illegible]

[illegible] Naples, 1822, in-8° ; [illegible] Genève, 1851.

[illegible] Capèce-Latro, archevêque de [illegible]

[illegible] l'Italie. Capèce-Latro dirigea la sollicitude de la reine Caroline sur les abus qui régnaient dans l'administration de ses ministres ; il ne fut point écouté. Quand la révolution eut éclaté, le vœu du peuple lui fit confier un emploi public, qu'il accepta, [illegible] que, dans un temps critique, il n'est pas permis d'abandonner la patrie. Ce fut le motif qui, après la restauration des Bourbons, engagea le cardinal Ruffo à le faire mettre en prison, et à le désigner comme une des premières victimes de la vengeance qu'il avait à satisfaire. Cependant tous les partis étaient décidés à sauver Capèce-Latro, ce qui détermina le gouvernement à lui rendre la liberté comme un effet de la clémence royale ; mais Capèce-Latro ne voulut pas sortir de prison : refusant la grâce, il demanda justice, et le roi se vit enfin forcé de lui faire des excuses. Pendant la domination de Joseph-Napoléon à Naples, en 1808, Capèce-Latro était ministre de l'intérieur, et continua de diriger ce département de la manière la plus distinguée sous Joachim Murat. Après la chute de ce roi, le prélat perdit son archevêché ; il se retira [illegible] des affaires publiques, et fit de sa maison un lieu de réunion pour toutes les personnes distinguées par leur rang et leur savoir. Son dernier écrit, remarquable par l'éclat du style, est son *Elogio di Frederigo II, re di Prussia* ([illegible], 18[illegible]). [*Encycl. des g. du m.*]

[illegible] — Ersch et Gruber, *Allgem. Encycl.* — [illegible], *Relazione della condotta dell' arcivescovo Capèce-Latro, nelle funeste vicende del regno di Napoli nel 1799*; Genève, 18[illegible].

*CAPEFIGUE ([illegible]), historien français, né [illegible] d'une famille originaire [illegible] ville sous Louis XII, [illegible] truction dans sa ville [illegible] Paris pour y étudier [illegible] l'École des chartes, devi[illegible] *tidienne*, et obtint des [illegible] démiques. En 1827, lors [illegible] Martignac aux affaires, [illegible] *sager des Chambres*, [illegible] les principes concilian[illegible] Plus tard, il concourut [illegible] feuilles quotidiennes et [illegible] que *le Temps*, *le Mon*[illegible] *Courrier Français*, [illegible] *l'Europe monarchique* [illegible] *la Révolution de 1848*, [illegible] et *la Revue des Deux M*[illegible] tion de M. Capefigue [illegible] dienne n'est pas le [illegible] écrivain ; il s'est surtout [illegible] nombreux travaux hist[illegible] ouvrages sont : *Essai* [illegible] *Normands dans les* [illegible] in-8° ; — *Récit des opér*[illegible] *çaises en Espagne* ; 1823 [illegible] *Vincent de Paul* ; 1827 [illegible] *Philippe-Auguste* ; 1827-1[illegible] un de ses ouvrages [illegible] *toire constitutionnelle* [illegible] *la France depuis la* [illegible] *guste* ; *première époque* [illegible] *qu'à la fin du règne de L*[illegible] 4 vol. in-8° ; — *Histoire* [illegible] *Juifs, depuis la décadence* [illegible] *qu'à nos jours* ; Paris, 18[illegible] *de la Réforme, de la Ligue* [illegible] *Henri IV* ; Paris, 1833-1[illegible] *Richelieu, Mazarin, la Fr*[illegible] *Louis XIV* ; Paris, 1835-1[illegible] *Louis XIV, son gouvernement* [illegible] *diplomatiques avec l'Eur*[illegible] 1838, 6 vol. in-8° ; — *Phi*[illegible] *gent de France* ; Paris, [illegible] *Hugues Capet et la* [illegible] *Philippe-Auguste* ; Paris, [illegible] in-8° ; — *Louis XV et la* [illegible] *tième siècle* ; Paris, 1842, [illegible] *toire de la Restauration* [illegible] *amené la chute de la br*[illegible] *bons* ; 1842, 3e édition, [illegible] *Diplomates européens* ; [illegible] *l'Europe pendant le* [illegible] 1839-1841, 12 volumes ; — [illegible] *tions diplomatiques* [illegible] 4 vol. ; — *la Diplomatie de* [illegible] *l'Espagne depuis l'avène*[illegible] *Bourbon* ; 1846, in-8° ; — [illegible] *vènement de Louis-Philippe* [illegible] — *les quatre premiers Siècles* [illegible] *tienne* ; 1850-1851, 4 vol. in-[illegible]

Dict. de la Conv. — Quérard, [illegible] *Journal de la Librairie.*

CAPEL (*Arthur*), général et homme politique anglais, mort le 9 mars 1649. [illegible] en 1640 représentant du comté de [illegible], il siégea d'abord au *long parlement*, qui commença le 3 novembre 1640. [illegible] il fut appelé à la pairie par Charles [illegible] le titre de lord Capel de [illegible]. [illegible] révolution éclata, il [illegible] corps de cavalerie [illegible] battit pour la cause royale, [illegible] et voté la mort du comte de Strafford. Il [illegible] de sa personne dans plusieurs rencontres [illegible] dans ce dévouement jusqu'à ce que la cause du roi fût [illegible] avec le parlement, et [illegible] d'Hadham. Quelque temps après, il [illegible] de nouveau de soutenir Charles [illegible] rassembla tout ce qu'il put trouver de [illegible], et opéra sa jonction avec lord Goring et sir Charles Lucas; puis, [illegible] Colchester, il s'y défendit héroïquement, et ne se rendit à Fairfax qu'après avoir obtenu des conditions aussitôt violées que consenties [illegible]. Un bill d'*attainder* ayant été lancé contre Capel, il fut condamné [illegible] bannissement, par un acte [illegible] date du 10 novembre [illegible] été jugée trop modérée, [illegible]. Au rapport de lord Clarendon, [illegible] vives et une correspondance [illegible] gées entre Ireton et Capel, [illegible] celui-ci, qui d'abord parvint à s'échapper, [illegible] repris à Lambeth le 10 février 1649. Il fut traduit, sous la prévention de crime de haute trahison, devant une prétendue cour de justice siégeant à Westminster. [illegible] promesse de Fairfax qu'il aurait la vie sauve; ce motif ne fut pas admis, et il fut condamné à être pendu, et à avoir la [illegible]. On commua cette peine en celle de la décapitation pure et simple, et la sentence fut exécutée le 9 mars 1649. Capel [illegible] avec le calme et la dignité d'un [illegible], dit lord Oxford : *He [illegible] the dignity [illegible] integrity.*

Un incident [illegible] dans le cours du procès. La femme de lord Capel ayant présenté aux communes [illegible] en faveur de son mari, quelques [illegible] la cause de l'accusé, et [illegible] : « C'est [illegible] dangereux, » dit Cromwell. Lord Capel [illegible] *servations [illegible] Meditations, [illegible] Political*, [illegible] lettres [illegible] personnes [illegible], et plus [illegible] cet [illegible] des *Stances* [illegible] était à la Tour, [illegible] *Magazine* de 1757.

[illegible]

CAPELLA [illegible]

[illegible] de proconsul [illegible] son ouvrage [illegible]

(1) [illegible]

(2) Quelques auteurs ont pris à tort [illegible] *daurensis*, cité par Cassiodore, pour Capella.

[illegible] le 3e, de [illegible], le 4e, de Dialectique; le 5e, de [illegible]; le 6e, de Géométrie; le 7e, de Arith[illegible]; le 8e, de Astronomie; le 9e, de Mu[illegible]. [illegible] adopta le plan de cet ouvrage pour [illegible] Philosophie; également mêlée de [illegible] et de vers, dans le genre de la satire Mé[illegible] de Varron, et du Satyricon de Pétrone. [illegible] eut un grand [illegible] [illegible] en de[illegible] tous les [illegible] (2). Les [illegible] de Mercure et de la Philologie sont une [illegible], à laquelle on a supposé [illegible] Mercure, las du célibat, veut [illegible] Son choix tombe d'abord sur la Sa[illegible] (Sophia), la plus belle et la plus [illegible] de [illegible]. Mais celle-ci, comme [illegible] a juré de rester vierge. Le dieu [illegible] alors à l'Ame (Psyché), fille de l'En[illegible] et du Soleil; mais la Vertu lui apprend que l'Ame est tombée au pouvoir de l'Amour et a été enchaînée par les liens indissolubles (ada[illegible] nexibus) de Cupidon. Ainsi désap[illegible], Mercure consulte Apollon, qui lui pro[illegible] de s'unir à la Philologie, fille d'une grande [illegible]. Celle-ci en fut si contente qu'elle tré[illegible] de joie (ut [illegible] corpore moveretur). [illegible] auparavant obtenir le consentement [illegible]; car la Philologie était d'origine ter[illegible] et le dieu allait contracter une mésalliance. Les dieux se rassemblent en conseil, d'où sont [illegible] la Discorde et la Sédition; et l'époux de Junon prononce la validité du mariage. Tel est le sujet du premier livre. — Dans le second, les Muses et les Grâces célèbrent l'union de Mercure avec la Philologie. L'Immortalité descend du ciel pour enlever la fiancée dans une litière parsemée d'étoiles. Mais auparavant elle lui ordonne de se débarrasser de tout ce que son corps contient de terrestre. La Philologie rend alors une multitude de livres qui, à mesure qu'ils échap[illegible] de sa bouche, sont ramassés par les assis[illegible], les Arts et les Sciences. Son élève Labor, et ses servantes Epimelia et Agrypnia, l'accom[illegible] dans son ascension céleste. Elle est d'abord [illegible] par Junon, surnommée l'Aérienne; puis, [illegible] course de 126,000 stades, elle arrive [illegible] cercle de Mercure; [illegible], elle [illegible] Jupiter, assis sur un trône [illegible] du couple, et le mariage [illegible] grande pompe.

Dans les sept livres [illegible] en revue les sept arts libéraux [illegible] par la Grammaire, fille de [illegible] l'éleva en Égypte, [illegible] apparaît avec ses outils : [illegible] nettoyer les dents et la [illegible] en peau de bouc pour [illegible]. Son enseignement sur la [illegible] rappelle la scène comique du [illegible] homme :

> [illegible]
>
> B [illegible]
> C [illegible]
> D [illegible]
> . . . .
> O [illegible]

La Dialectique compose [illegible] c'est une femme d'origine [illegible]; elle est ainsi [illegible]

> Hac quoque [illegible]
> [illegible]
> In [illegible]
> Advenit et [illegible]

La Dialectique fut amenée [illegible] Grèce, où elle se mit au service [illegible] Platon. Sa maigreur et sa [illegible] verve de Bacchus. Elle se [illegible] l'aide du syllogisme, sur les [illegible] abstruses, lorsque, sur un [illegible] cède la place à sa sœur la Rhétorique [illegible]

> Interea sonuere tubæ, raucusque [illegible]
> Cantus, et ignoto cœlum clangore [illegible]
> Turbati expavere dei, vulgusque [illegible]
> Cœlicolum trepidat, cessarunt [illegible]
> Hæreat, et veteris renovantur [illegible]

Par ses gestes et sa parole, la [illegible] Jupiter lançant la foudre. Cor[illegible] ses licteurs, et elle compte [illegible] Démosthène et Cicéron. Elle a [illegible] convive des dieux, et ne se décide [illegible] à exposer avec simplicité les [illegible] art. Sa leçon terminée, elle [illegible] bruyant sur le front de l'épouse de [illegible] la Rhétorique est une fille naturelle [illegible] Nihil enim silens, ac si [illegible]

La Géométrie (6e livre) fait [illegible] la conduite de Minerve :

> Virgo armata, ferens Sapientia, [illegible]
> Ætherius fomes, mens et solertia [illegible]
> Ingenium mundi. . . . .

Un cercle dans la main droite, [illegible] gauche, et revêtue du peplon, [illegible] représentée debout sur le zodiaque [illegible] d'abord aux dieux attentifs la forme [illegible] et la division de la terre, [illegible] ques extraits de Pline et de Solin [illegible] suite leur montrer les éléments [illegible] ques pures; mais, voyant que [illegible] nuyaient, elle leur offre l'ouvrage [illegible]

(1) [illegible], dans ses Adversaria inédits (ci[illegible] par Fabricius, Bibl. Lat., vol. III, p. 215, éd. Ernesti), [illegible] de Martianus Capella, d'après un ancien [illegible].

(2) Voy. Grégoire de Tours, Nicolas de Clamenges, Jean de Salisbury.

une courte pause, pendant laquelle la Volupté raille Mercure de ce qu'il [illegible] empiéter sur le domaine de Vénus, l'Arithmétique (7e livre) est introduite :

> Postquam conticuit prudens [illegible] lunaque, collectas [illegible] [illegible]

C'est une femme de belle prestance, la tête entourée de rayons symboliques, et comptant sur ses doigts toujours mobiles. Elle parcourt [illegible] tous les nombres avec leurs fractions, depuis l'unité jusqu'à la décade. Pendant cet [illegible], Silène boit, s'endort, et égaye un instant les dieux par ses prodigieux ronflements. Tout à coup, au un cedre d'Apollon, [illegible] un globe [illegible], resplendissant, d'où sort l'*Astronomie* (8e livre), vierge à chevelure [illegible], aux [illegible] couverts d'yeux, et aux [illegible] [illegible].

C'est dans un chapitre de ce livre, intitulé *Quod tellus non sit centrum omnibus planetis*, que se trouve le fameux passage qui paraît avoir suggéré à Copernic l'idée de son système du monde. Martianus Capella y dit en effet : « que Vénus et Mercure ne tournent pas autour de la terre, mais autour du soleil, considéré comme centre. » Voici, du reste, ses propres paroles : *Venus Mercurius que, licet ortus occasusque [illegible] tendant, tamen eorum circuli terras omnino non ambiunt, sed circa solem [illegible] circulantur ; denique circulorum suorum centron in sole constituunt, ita ut supra [illegible] aliquando, infra plerumque [illegible] terris ferantur, a quo [illegible] [illegible] partis dimidia Venus disparatur ; sed quum supra solem sunt, propinquior est terris Mercurius, quum infra solem, Venus, utpote quae orbe castiore diffusioreque curvatur.*

« Il n'y a, dit Delambre (*Histoire de l'Astronomie ancienne*, t. I, p. 312), de vraiment remarquable dans ce passage que ce qui concerne Mercure et Vénus, dont les orbites ont le soleil pour centre commun, et se trouvent dans la position que nous leur assignons aujourd'hui. On dit que c'est ce peu de lignes qui a été pris par Copernic pour le sujet de ses méditations, et qui l'a conduit à son système du monde : en ce cas, Martianus aurait rendu à l'astronomie plus de services que des astronomes bien plus habiles, et [illegible] devons lui pardonner son verbiage, ses [illegible] et ses [illegible] (1). »

Quoi qu'il en soit, Copernic ne saurait être taxé de plagiat ; car il cite lui-même (*de Revolutionibus orbium [illegible]*, I, 10) Martianus Capella ; et il [illegible] de cet auteur et de quelques [illegible] (2) [illegible] prise en [illegible] (3).

(1) [illegible]
der [illegible]

(2) [illegible] Vitruve (*de* [illegible]) (*in* [illegible], c. 4).

(3) Voici [illegible] de C[illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] *Francisci Sfortiæ II ab anno* 1521 [illegible] 1530; Nuremberg, 1532, [illegible], in-8°, édition rare; réimprimé dans le [illegible] *Rerum Italicarum* de Grævius, tome II, ainsi que dans les *Scriptores* [illegible] de Simon Eckard; — [illegible] *Musstini*, Strasbourg, 1538, [illegible] dans l'*Historia Cisalpina*, Louvain, 1614, et dans le *Thesaurus* de Grævius : c'est l'histoire des [illegible] par Jacques de Médicis [illegible] de la forteresse de Musso, près du lac de Côme; — *Viennæ Austriæ a sultano* [illegible] *Historia*; 1530, in-4°; — [illegible] *ovvero ragionamento della* [illegible], *il quale contiene le* [illegible] *e* [illegible] *comini, la dignità delle* [illegible] *e le varietà degli* [illegible] *loro*; Venise, 1533.

[illegible] *de l'Italie*, VIII. — [illegible] *Medial.*

CAPELLARI (*Jérôme-Alexandre*), savant [illegible], né à Vicence en 1660, mort dans la même ville le 12 avril 1748. Il étudia le droit et la philosophie [illegible] lettres avaient toutes ses préférences [illegible] son amour de l'étude, qu'il [illegible] toujours dans la solitude. On a de lui [illegible] : *Il Campidoglio Veneto*, 4 vol. in-fol.; — *Emporio universale delle* [illegible] *secondo la serie e l'ordine* [illegible] vol. in-fol.; — *Istoria* [illegible] *fici, imperatori, cardinali*, [illegible]

Tipaldo, *Biog. degli Ital. illustri*, [illegible]

CAPELLE (*Guillaume-*[illegible]), homme d'État français, [illegible] 1775, à Saint-Cergue ([illegible]), [illegible] en octobre 1843. [illegible] honorablement connue [illegible]. Malgré son extrême jeunesse [illegible] garde national, à la [illegible] son retour, nommé [illegible] dans le deuxième bataillon [illegible] tales, il y resta jusqu'en 179[illegible] ayant été accusé de fédéralisme [illegible] titué; il revint à Millau [illegible] manda la garde nationale [illegible] 18 brumaire. C'est alors qu'il [illegible] plimenter le nouveau [illegible] ministre de l'intérieur, [illegible] et, à la fin de l'an XI, le [illegible] néral du département [illegible] de temps après, il [illegible] qualité dans le département [illegible]

Se jugeant sans doute [illegible] fonctions plus importantes, [illegible] nouveau à Paris pour solliciter [illegible] ce ne fut qu'après deux ans [illegible] tives qu'il parvint à se faire [illegible] la Méditerranée (Livourne). [illegible] trouvait voisin des États de la [illegible] ques et Piombino, excessivement [illegible] autorité. Capelle se tira [illegible] position difficile, et parvint à [illegible] veillance de cette princesse, [illegible] quer aux devoirs que lui imposait [illegible] tion confiée à ses soins. Cependant [illegible] jugea à propos de changer la [illegible] pelle, et le nomma, le 30 novembre [illegible] préfecture du Léman (Genève). [illegible] tion dans ce pays ne fut pas [illegible] ques tracasseries. Les Genevois [illegible] patiemment le joug despotique [illegible] faisait peser partout où s'étendait [illegible] avaient formé plusieurs sociétés [illegible] avait pris le titre de *Société d'É*[illegible] nomination aussi démocratique [illegible] venir au délégué d'un pouvoir [illegible] pendant il faut rendre cette [illegible] qu'avant d'appeler la loi à son [illegible] tous les moyens de persuasion [illegible] forcés d'obéir aux termes de la loi [illegible] l'esprit autant qu'il fut en [illegible] nom de *Société des Mômes*. En [illegible] se rendit aux alliés; accusé de [illegible] bien approvisionnée, Capelle fut [illegible] ses fonctions, et traduit devant [illegible] composée des conseillers d'État [illegible] Faure : ce dernier, chargé du [illegible] que rendre justice à la bonne [illegible] Capelle. Néanmoins celui-ci ne fut [illegible]

qu'à la restauration. [illegible] de justice qui frappa Capelle [illegible] auquel il devait [illegible] et sa haute position administrative. [illegible] dévouement fut sans bornes à la [illegible] des Bourbons.

Louis XVIII le nomma, [illegible] préfet de l'Ain; au mois d'octobre [illegible] comte d'Artois, passant à Bourg, [illegible] grade d'officier de la Légion d'honneur.

A l'époque des Cent-Jours, Capelle [illegible] son département, et se rendit à [illegible] où se trouvait Ney avec ses [illegible] refusé d'obéir aux ordres du [illegible] la France, passa par la [illegible] Louis XVIII à Gand; là il fut [illegible] du roi. Après les désastres de Waterloo, les Bourbons, voulant récompenser son zèle, le nommèrent à la préfecture du Doubs, avec le titre de conseiller d'État [illegible]. Le procès du maréchal Ney [illegible] appelé comme témoin, il déposa contre lui. [illegible] conseiller d'État en service ordinaire, il fut, en [illegible], appelé aux fonctions de [illegible] ministère de la justice, [illegible] secrétaire général de M. de [illegible], ministre de l'intérieur en 1828; mais les [illegible] renversé M. de Villèle, [illegible] ministère de l'intérieur, et fut [illegible] Seine-et-Oise.

Dans les premiers jours de [illegible], Capelle fut appelé à faire partie du [illegible] comme ministre des travaux publics, [illegible] créé tout exprès pour lui. Il fut du nombre des signataires de ces ordonnances qui firent éclater la révolution de juillet. Pendant [illegible] trois jours, il resta caché dans Paris, [illegible] il quitta la France. [illegible] après, il rentra dans sa patrie, où il [illegible] la vie privée. [illegible] du [illegible]

Dict. de la Convers. — [illegible] *Ann. hist.* [illegible] — [illegible]

*CAPPELLI ([illegible]), [illegible] Voyez CAPPEL.

CAPELLE ou CHAPELLE ([illegible]). Voyez LAFARGE ([illegible]).

* CAPELLE ([illegible]), né à Montauban [illegible] 177[illegible]. Il fut au nombre des [illegible] dernier, [illegible] devenu le *Caveau moderne* [illegible] publia, avec [illegible] *Ménestrel* [illegible], qui [illegible] son [illegible] Il se [illegible] sons, [illegible] il [illegible] *Chansonnier des Muses* [illegible] 10 vol. [illegible] *Infinitésimale* [illegible] *madrigaux* [illegible] mots, etc. [illegible] *révolutionnaires*, ou *Reine de l'Océan* [illegible]

[illegible] de la [illegible] qu'on [illegible] l'avenir des [illegible]

[illegible]. En 1815, il fut chargé par le roi, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pour Batavia, [illegible] le départ de ses [illegible] général des Indes, et [illegible] des hommes de terre [illegible] en 1826, et fit [illegible] pour rendre quelque [illegible] les Pays-Bas, et pour y fonder [illegible]. De retour en Europe, [illegible] plusieurs missions diplomatiques et [illegible], sous les règnes de Guillaume [illegible] et de Guillaume II. En 1828, il accepta [illegible] de curateur de l'université [illegible]. En 1838, il assista, comme ambassadeur [illegible], au couronnement de la reine [illegible], et en 1840 il devint grand [illegible] de Guillaume II. [*Enc. des g. du m.*]

[illegible] (*[illegible]-Frédéric*, baron VAN), [illegible], né à Nimègue le 6 septembre [illegible], mort à Bruxelles le 15 avril 1824. [illegible] en 1772, il fit alors, et les deux [illegible] suivantes, un voyage dans la Méditerranée, [illegible], en croisière, la Manche et la mer du Nord. Plus tard il croisa sur les côtes d'Afrique. En même temps qu'il montait en grade, il trouva l'occasion de se distinguer dans le combat [illegible] livré, le 20 juin 1781, à la frégate anglaise *le Crescent* par la frégate *le Briel*. Capitaine en 1782, et chargé du commandement de *la Cérès*, il croisa de nouveau dans la mer du Nord et sur les côtes de Flandre. Dans les années 1792 et 1793, lorsque Dumouriez menaçait d'envahir la Hollande, Capellen fut placé à la tête de plusieurs chaloupes canonnières sur *le Hollands-Diep*. En 1799, lorsque les Anglais débarquèrent sur les côtes de Hollande, et pendant qu'il commandait un vaisseau faisant partie de l'escadre du vice-amiral Story, à la rade du Texel et au Vlieter, les équipages s'étant déclarés pour le prince d'Orange, et s'étant rendus le 30 août à la sommation faite, au nom de ce prince, par l'amiral anglais Mitchell, Capellen fut condamné à mort par contumace. Il se réfugia en Angleterre, et publia un *Mémoire* justificatif. En 1813 il revint en Hollande, et fut nommé vice-amiral. En 1815 il reçut le commandement de l'escadre de la Méditerranée, et en 1816 il se distingua à l'attaque d'Alger, dirigée par lord Exmouth. Il reçut à cette occasion les remercîments de la chambre des communes d'Angleterre.

[illegible], *Biogr. des Contemporains.*

*CAPELLEN DE MARSCH (*Robert-Gaspard-[illegible]*), homme politique hollandais, né à [illegible] le [illegible] avril 1743, mort aux environs de Paris, en 1796. Descendant d'une famille qui s'était toujours fait remarquer [illegible], il est à croire [illegible] [illegible]. Au sortir de [illegible] la tête d'une compagnie [illegible] démit de son grade en 17[illegible] aux états de Gueldre. [illegible] bitieux du prince d'Orange, [illegible] conclusion du traité d'[illegible] avec la France en 1785.

Le 8 août 1788, à la [illegible] entre les orangistes et [illegible] déclaré coupable par [illegible] crimes de rébellion et de [illegible] damné à la peine capitale. Il [illegible] en France, où il mourut [illegible]. On a de lui : les *Mémoires* [illegible] len, son trisaïeul; 1778; — [illegible] sonnels, écrits en hollandais [illegible] même; Paris, 1791, in-8°.

Quérard, *la France littéraire*. — [illegible] et Gruber, *Allgem. Encykl.*

* CAPELLETTI (*Nicolas*), [illegible] gien italien, natif de Lucques, [illegible] lieu du dix-huitième siècle. On [illegible] *Ferita della cute del capo*, [illegible] *si mostra l'insufficienza del* [illegible] *pericolo, ed il metodo di* [illegible] 1755, in-4°.

Gottinger Anzeigen (Nota [illegible]) — Adelung, suppl. à Jöcher, *Allg.* [illegible]

* CAPELLI (*Jean-Marie*), [illegible] lien, natif de Parme, vivait vers [illegible] connaître par quelques opéras, [illegible] remarque : *Achille in Sciro*, [illegible] *Psaume* à quatre voix, etc.; [illegible] et *cantates*.

Fétis, *Biographie universelle des* [illegible]

*CAPELLI (*Carlo*), médecin [illegible] montais, né à Scarnafiggi en 17[illegible] en octobre 1831. Il fit ses études [illegible] Nice, en 1792, du service [illegible] les armées françaises, et suivit [illegible] qualité les princes de la famille [illegible] réfugiant à Mittau. De retour en [illegible] il occupa d'abord une chaire [illegible] parée, puis en 1815 il fut nommé [illegible] botanique médicale. On doit à [illegible] duction en Sardaigne d'une [illegible] lin; il fut aussi un des principaux [illegible] de Moris, auteur de la *Flore sarde*.

Heurtin, *Annuaire biographique*.

*CAPELLI (*Gian-Maria*), [illegible] compositeur italien, né à Parme, [illegible] En 1690 il fut nommé chanoine de [illegible] sa ville natale, et ensuite choisi [illegible] de la cour du grand-duc Ranuce [illegible] coup écrit pour le théâtre, et [illegible] *linda*, opéra; Venise, 1802, et [illegible] sous le titre de *Erginia* [illegible] *lio Flavio Crispo*; Venise, 172[illegible] *date, re di Ponto*; Venise, 1723. [illegible] *Griselda* et *Climène*.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*.

*CAPELLO (*Ange*), [illegible], vivait dans la première moitié du [illegible] siècle. Il était chanoine et professeur [illegible] à Parme. On a de lui : *[illegible] rica, sive astronomiae [illegible]*; Venise, tom. Ier, 1733, et t. II, 17[illegible], [illegible]; ouvrage suivi, selon quelques-uns, de [illegible] autres volumes; mais Weidler ne parle que de deux volumes en tout, qu'il recommande très-[illegible].

Weidler, *Historia Astronomiae*.

*CAPELLO (*Antoine*), archéologue italien, vivait au commencement du dix-huitième siècle. On a de lui : *Prodromus iconicus sculptorum gemmarum basilidiani, amuletici atque talismanici generis, de museo Ant. Capello*; Venise, 1702, in-fol.

Adelung, supplément à Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexikon*.

CAPELLO. *Voy.* CAPPELLO.

CAPELLO (*Bianca*), grande-duchesse de Toscane, née à Venise, morte au Poggio le 20 octobre 1588. Cette femme, l'un des exemples les plus frappants de ce que peuvent les charmes extérieurs joints à un esprit [illegible], était sortie d'une des plus nobles familles de Venise. Un Florentin, nommé Pierre Buonaventuri, employé dans la maison de banque des Salviati, [illegible] en 1563 : il lui avait persuadé qu'il était le gérant et l'associé de ses patrons; [illegible] d'autant plus facilement [illegible], qu'elle gémissait sous la tyrannie d'une belle-mère. La famille Capello [illegible] l'indignation la plus vive contre les amants, qui, pour aggraver leur délit, avaient emporté les plus riches joyaux de la maison paternelle. Jean-Baptiste Buonaventuri, oncle de Pierre, fut jeté dans une prison où il mourut; et des assassins poursuivirent Pierre jusqu'à Florence. Lorsqu'il arriva dans cette ville, Cosme Ier, las d'un pouvoir acquis jadis par la cruauté et par la perfidie, en avait remis l'exercice à son fils aîné François II, déjà fiancé avec Jeanne, archiduchesse d'Autriche. Une liaison mystérieuse se forma entre l'héritier de Cosme et la fugitive vénitienne; Buonaventuri, lâchement avide ou ambitieux, ne rougit pas de favoriser cette intrigue. Aussitôt après le mariage de François avec l'archiduchesse, Bianca entra dans le palais, ainsi que son mari, qui reçut le titre d'[illegible]. Mais celui-ci ne jouit pas longtemps de la faveur du prince : des assassins, apostés par [illegible], en délivrèrent les courtisans [illegible] son arrogance. François succéda à son père en 1574; et c'est alors que Bianca, qui s'[illegible] tourmentée de se voir sans héritier [illegible] présenter, le 29 août 1576, un fils [illegible] au monde la veille par une femme du [illegible] du grand-duc [illegible] comme [illegible], et elle [illegible] cet avantage [illegible] acheté par [illegible] de la plupart [illegible] ces, qu'elle [illegible], de peur [illegible]. Cependant [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] à parisr de cette [illegible] la vie se partagea de nouveau entre la [illegible], la publication de nombreux articles dans les revues et autres recueils, et la protection [illegible] aux gens de lettres. Dans un [illegible], Byron appelle Capel-Lofft « le Mécène des cordonniers, le grand faiseur de préfaces pour tous les faiseurs de vers [illegible]; une sorte d'accoucheur gratuit pour tous ceux qui désirent se délivrer d'une quantité quelconque de poésies, mais qui ne savent comment les mettre au jour. » En 1814 il visita le continent, et parcourut la France, la Belgique, la Suisse et le Piémont. On a de Capel-Lofft : *Principia cum juris universalis tum praecipue anglicani*, 1779, 2 vol.; — *Eudosia*, poëme en vers blancs, 1780; — *Laura, ou Anthologie de sonnets sur le modèle de Pétrarque, en anglais, italien, espagnol, portugais, français et allemand*; — *La Loi de l'évidence*, traduction de [illegible] qui précède; — *La Loi de l'évidence*, de Gilbert, avec additions; — *Cas jugés*, [illegible] 1772-1774; — *Essai sur la loi des* [illegible]; — *Trois lettres au peuple d'Angleterre sur la question de la régence*, 1789; — *Des brochures sur la question d'Amérique*, [illegible] *des plans principaux à l'égard de l'Amérique*; — *Dialogue sur les* [illegible] *de la constitution*; — *Observations sur* [illegible] *de M. Wesley*; — *Remarques sur les* [illegible] *de M. Burke touchant la ré-*

[illegible] *Annual Register*. — [illegible] *Œuvres*.

CAPELUCHE, bourreau de [illegible] 1418. Après la conjuration [illegible] (1418). On sait que leur [illegible] le massacre des Armagnacs [illegible] nis, Capeluche, se signala [illegible] il était secondé par les [illegible] les Caboche, chefs de la faction [illegible]. La foule, ameutée [illegible] Châtelet; les prisonniers [illegible] [illegible] Bourguignons [illegible] prirent les [illegible] par la main, le bourreau [illegible] il ne [illegible] sans [illegible] les [illegible] Armagnacs [illegible] Il leur donna des chefs [illegible] portes, qu'il referma dès qu'il [illegible] plus de six mille des plus [illegible] rent ainsi exclus de la ville. « C'est [illegible] mondi, qu'il fit arrêter Capeluche [illegible] reprochait d'avoir serré la main [illegible] cher la tête par son valet, [illegible] montra comment il devait s'y [illegible] rant pour lui-même tous les [illegible] supplice. »

Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles* [illegible] *Hist. de France*, t. VI. — Sismondi, [illegible] Le Bas, *Dictionnaire encyclopédique* [illegible]

* CAPELLUVIUS (*Roland*), [illegible] vivait en 1468. Il pratiqua la chirurgie [illegible] avec une grande réputation, et [illegible] médecins arabes, plusieurs ouvrages [illegible] style assez imparfait. Voici les [illegible] *rurgia*; Venise, 1490 et 1540, in-[illegible] édition comprend les chirurgies de [illegible] Lanfranc et de quelques autres [illegible] *tione pestiferorum apostematum* [illegible] 1642 et 1655, in-8°; Brunswick, [illegible]

Éloy, *Dict. de la Méd.* — Van der [illegible] *medicis*.

*CAPER (*Flavius*), grammairien [illegible] vait probablement vers la fin du [illegible] Ses ouvrages *de Latinitate* sont [illegible] avec éloge par Priscien, Charisius, [illegible] vius et d'autres. On lui attribue [illegible] petits traités, intitulés, le premier [illegible] *pri grammatici* [illegible] *plus libellus*; [illegible] : *Caper de* [illegible] *dis*. Cependant on conjecture que [illegible]

que les abrégés des [illegible] d'autres. [illegible] rien : Caper [illegible] de Caper ayant pour [illegible] mentionné par saint Jérôme [illegible] rejeté, et les Annotations [illegible] gardées par Agroetius [illegible] Orthographia et Proprietate [illegible] Sermonis, comme l'ouvrage le plus [illegible] ble de Caper. On le range encore [illegible] peut-être, parmi les [illegible] rence.

[illegible]

[illegible]

[illegible] son ouvrage [illegible] ; Paris, [illegible], 1824. — D'après [illegible] an IX, de [illegible] — Lettre sur [illegible]

[illegible] (*Pierre*), magistrat [illegible] Trésor du Chassin, il [illegible] d'une lettre gagner par un [illegible] homme mort, et d'avoir [illegible] se compelait à un discours [illegible] à la place du mourant [illegible], Philippe fit pendre le [illegible]

[illegible], Hist. des [illegible]

[illegible] (*Bernardin*), poëte italien, [illegible] dans la première moitié du [illegible] siècle. On a de lui : *Ditirambi ad* [illegible] ; Pise, 162[illegible], in-4° ; — *la Difesa* [illegible] ; Pise, 1628, in-4° ; — *la* [illegible] comédie [illegible] ; Pise, 1635,

[illegible] — Adelung, supplément à Jöcher, [illegible]

[illegible] ou CAPGRAVE (*John*), théologien anglais, mort le 12 août 1474 ou 1484. [illegible] de l'ordre des Augustins, et a laissé : [illegible] *sanctorum Angliæ, seu Legenda*; [illegible], 1516, in-fol. ; — des Commentaires [illegible] sur le *Maître des sentences*; [illegible] *doctrinæ Christianæ*; — [illegible] *ad* [illegible] *ad Eduardum*; — [illegible] *symbolis libri III*.

[illegible] — *Fla. de Script.* [illegible] — Richard [illegible] — Bayle, *Table des Au*[illegible] du onzième siècle.

[illegible] (Κάφις), Phocéen, vivait en l'an 84 avant J.-C. Il était attaché à Sylla. Ce général, [illegible] le siége d'Athènes, eut besoin d'argent pour soutenir la guerre; il ne craignit pas d'enlever les trésors des temples d'Épidaure et d'Olympie, et envoya Caphis se saisir de ceux de Delphes. Sylla écrivait en même temps aux amphictyons que « ces trésors seraient plus sûrement « entre ses mains qu'entre les leurs, et que d'ailleurs il les rendrait après la guerre. » Caphis, [illegible] de sa mission, se mit à pleurer devant les amphictyons, regrettant la nécessité qui le [illegible] emporter ces dons sacrés. Un des ministres [illegible] alors qu'il entendait au fond du [illegible] le son de la lyre d'Apollon. Caphis, [illegible] terreur religieuse, écrivit à Sylla le [illegible] dont il avait été l'auditeur. Le consul [illegible] : « Comment n'avez-vous pas compris que cette musique était un [illegible] et de satisfaction? Faites [illegible] hardiment ces trésors; « c'est le dieu lui-même qui nous les donne. »

Caphis, voyant [illegible] lui, envoya à son [illegible] que temps après. C[illegible] dre à son maître un [illegible] tude, d'Hortensius, le [illegible] trouvait gravement [illegible] touré par les Grecs, qui [illegible] certains défilés. Caphis le [illegible] pas en le conduisant par [illegible] et lui fit opérer sa jonction [illegible]

Plutarque, *Sylla*.

*CAPIDURO (*Jérôme*), [illegible] vivait probablement vers la [illegible] siècle. On a de lui : [illegible] *ad Herennium libri IV* [illegible] *libri II, cum Hier. C*[illegible] *mentariis*; Venise, [illegible] in-fol.

Catal. Bibl. imp. de Paris [illegible] — Adelung, suppl. à [illegible]

CAPILA ou KAPILA, [illegible] dateur de la secte nommée [illegible] garde comme un avatâra [illegible] cité, dans la Bhagavad[illegible] qu'il est Capila, ce qui [illegible] tiquité de sa doctrine [illegible] en Inde. De cette doctrine [illegible] chismes; c'est un motif [illegible] plus de [illegible] siècles avant [illegible] que Capila était athée [illegible] liste. Il proclame l'[illegible] et découvre l'âme par [illegible] discernement; de là [illegible] khya donné à son système [illegible] blance qu'il aurait avec [illegible] gara. Le premier but de [illegible] de Bouddha, est de [illegible] maux de la vie, c'est-à-dire [illegible] naissance. Les Soûtras ou [illegible] sont consignés dans un [illegible] *khya pravatchana*, et [illegible] 1821. Ces Soûtras, au [illegible] prose axiomatique : ils [illegible] tures, et accompagnés d'un [illegible] Vidjnâna-Bhikchou. Ce [illegible] cârica n'est pas l'œuvre de [illegible] wara Crichna; c'est un [illegible] résument la doctrine de Capila [illegible] tre traductions : de M. L[illegible] M. Pauthier, en français; [illegible] en allemand; et de Colebrooke [illegible] est a été publié par M. Lassen [illegible] Wilson à Londres, 1837. L'[illegible] son, outre le texte et [illegible] d'Iswara Crichna, contient [illegible] Gôrapada, texte et traduction [illegible] passe pour avoir été le [illegible] charya, qui devait vivre [illegible] notre ère.

Th. Wilson, *Sânkhya* [illegible] *des Mémoires*, t. I [illegible] *Mémoires de l'Académie des* [illegible] *tiques*, t. VIII

[illegible]

[illegible] de la langue de Milan (en [illegible] Milan, 1606 [illegible] latin et [illegible] de la langue [illegible]

[illegible]

l'envoya comme [illegible]

[illegible] quante mille hommes. [illegible] les soldats, excités par [illegible] les suivent en foule et [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Jacques Van Goch. [illegible] de Capitein, et l'amena [illegible] A partir de 1738, [illegible] l'université de Leyde, [illegible] qu'il cultivait [illegible] Après y avoir pris [illegible] en 1742, pasteur de [illegible] Depuis son départ pour la côte [illegible] de lui. Quelques [illegible] en voici les titres : [illegible] la mort de Manger, [illegible] en français par [illegible] des nègres ; — de [illegible] Leyde, 1738 ([illegible]

[illegible] 1658, [illegible] Constantin [illegible] CAPPONE [illegible] né en 1558, [illegible] Constant [illegible] Antoine [illegible] Bernardin, à [illegible] le Repos en [illegible] de la Vie [illegible] avant J.-C. [illegible]

[illegible] des eaux publiques, et jadis, de la [illegible]

[illegible] Tibère [illegible]

[illegible] César le veut. » [illegible] César [illegible]

[illegible] Tibère. [illegible]

[illegible]

…trois setiers de … [illegible] … à ses amis.

[illegible] … historien ne doit pas tout à fait mépriser,

[illegible]

CAPITOLINUS [illegible] … en 471 avec Appius … [illegible] … Publilius Volero … [illegible] … en 468, … [illegible] … et les Èques … [illegible] … les honneurs du triomphe … [illegible] … ment à cette occasion le …

[illegible]

... des trente [illegible] ...

[illegible]

... la première [illegible] ...

[illegible]

[illegible] de Portugal. En [illegible] L'Académie royale [illegible] pour son secrétaire [illegible] à la nou[illegible] député aux cor[illegible] : *Arte de traducir [illegible] en castellano*; Madrid, [illegible] — *Filosofía de la Elocuencia*; [illegible] in-4°; — *Memorias historicas [illegible] Marina, Comercio y Artes de la an[illegible] Barcelona*; Madrid, 1779-1792, [illegible] trouve dans cet ouvrage [illegible] sur les rapports du [illegible] de l'Espagne, la [illegible] catalane; — *Anti[illegible] y alianzas entre algu[illegible]*, 1790; — *Teatro histo[illegible] castellana*; Ma[illegible] fait l'éloge de [illegible]

[illegible]

théologien et poète [illegible] en mai 1258. Il appar[illegible] Le pape Innocent III [illegible] titre de Sainte-Marie [illegible] quelques hymnes latin[illegible] *lorum conditor*, et [illegible]

Ughelli, *Italia sacra* [illegible] p. 88.

* CAPOCCI [illegible] vant orientaliste italien [illegible] dont, né à Florence, le [illegible] dans la même ville [illegible] dans l'ordre [illegible] fit des progrès si grands [illegible] tales, surtout en [illegible] saient pour un de leurs [illegible] à la religion [illegible]

[illegible]

* CAPO DE FEUILLIDE [illegible]

[illegible]

[illegible] et dans lequel il [illegible] Grecs ioniens. Outre [illegible] qu'était de Paris [illegible] l'isle de la [illegible] [illegible] Péron nommé [illegible] [illegible] plomate grec, [illegible]

[illegible] Corfou. Le président [illegible] car il n'y avait pas retrouvé [illegible] vivement d'un retard [illegible] de profiter de l'impression favorable produite par la bataille de Navarin. Enfin [illegible], et, le 18 janvier 1828, [illegible] en Grèce à bord du *Warspite*, [illegible] le pavillon grec, et accompagné de deux bâtiments, l'un russe et l'autre français.

Le président fut accueilli par les Grecs avec les témoignages de la plus vive allégresse. Sa présence arrêta la guerre civile, prête à éclater de nouveau. Le Palamède et les autres forts de Nauplie, remis sur sa demande par les chefs qui les tenaient occupés, montrèrent son influence [illegible]. La commission nommée par le congrès de Trézène pour gouverner jusqu'à son arrivée [illegible] ses fonctions. Pour lui, avant de prendre en main les rênes de l'État, il déclara qu'il ne pouvait prêter le serment dans la forme où il avait été rédigé, et d'après laquelle il s'engageait à maintenir l'indépendance de la Grèce, puisque cette indépendance n'existait pas encore par [illegible] et que les limites de ce que l'on devait appeler [illegible] la Grèce n'avaient pas été définies. [illegible] en son patriotisme et en ses talents, le conseil législatif, composé de [illegible] membres, lui remit à l'unanimité les pleins pouvoirs pour organiser un gouvernement provisoire en attendant que le sort de la

Grèce [illegible]
[illegible] Grèce.
Les [illegible]
[illegible]
de Pronja (Pron[illegible]
qui [illegible]
d'armée, l'un [illegible]
ordres du [illegible]
dans la Grèce con[illegible]
ils furent répartis en [illegible]
la surveillance ; et [illegible]
relâche la tâche [illegible]
un peu d'ordre et de [illegible]
toujours dans le[illegible]
cours qu'il [illegible]
frère Augustin, [illegible]
Grèce, son [illegible]
ces corps d'armée [illegible]

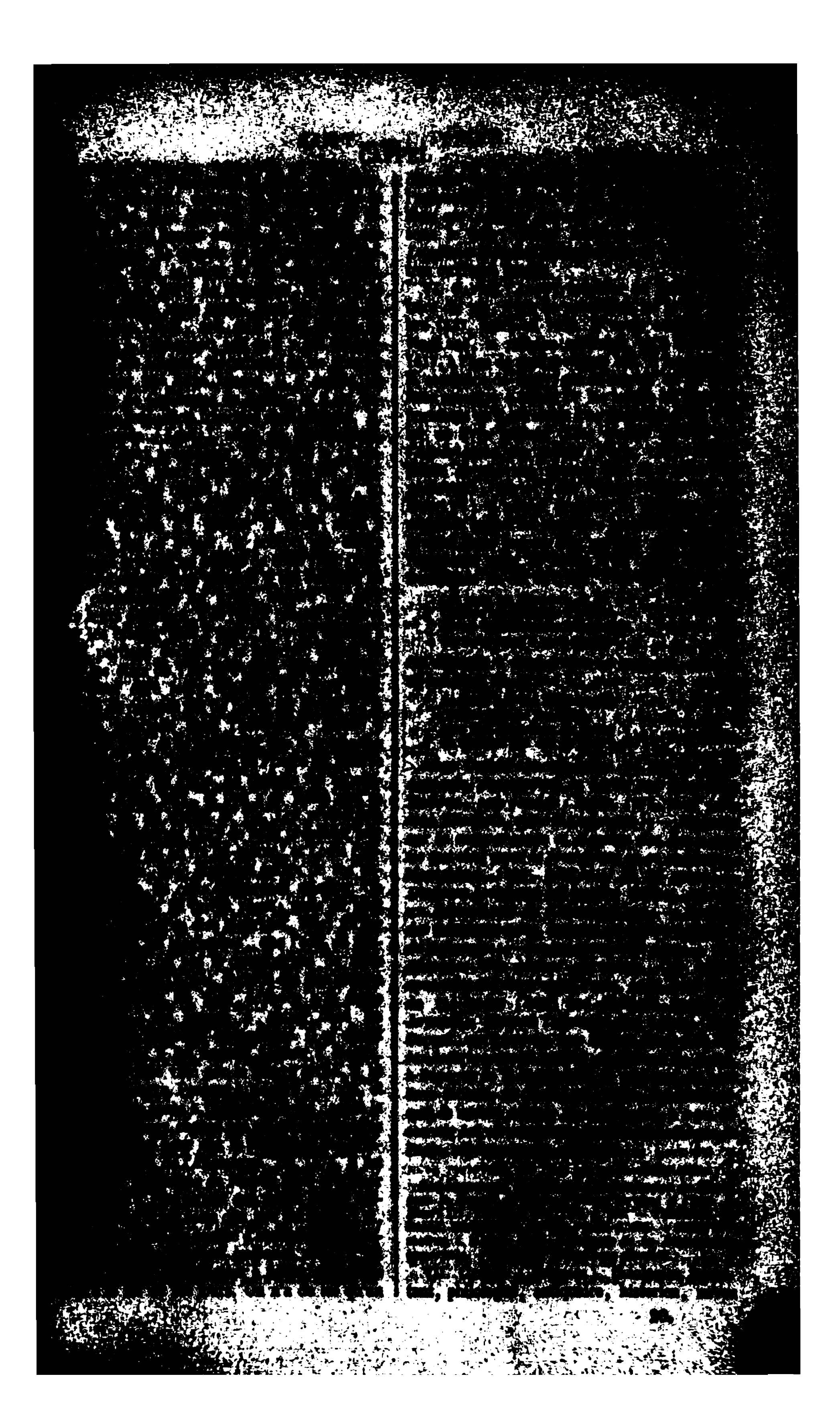
[illegible]

[illegible] dus par la [illegible]

[illegible] à la Cour [illegible]

[illegible] pollen [illegible] publication [illegible]

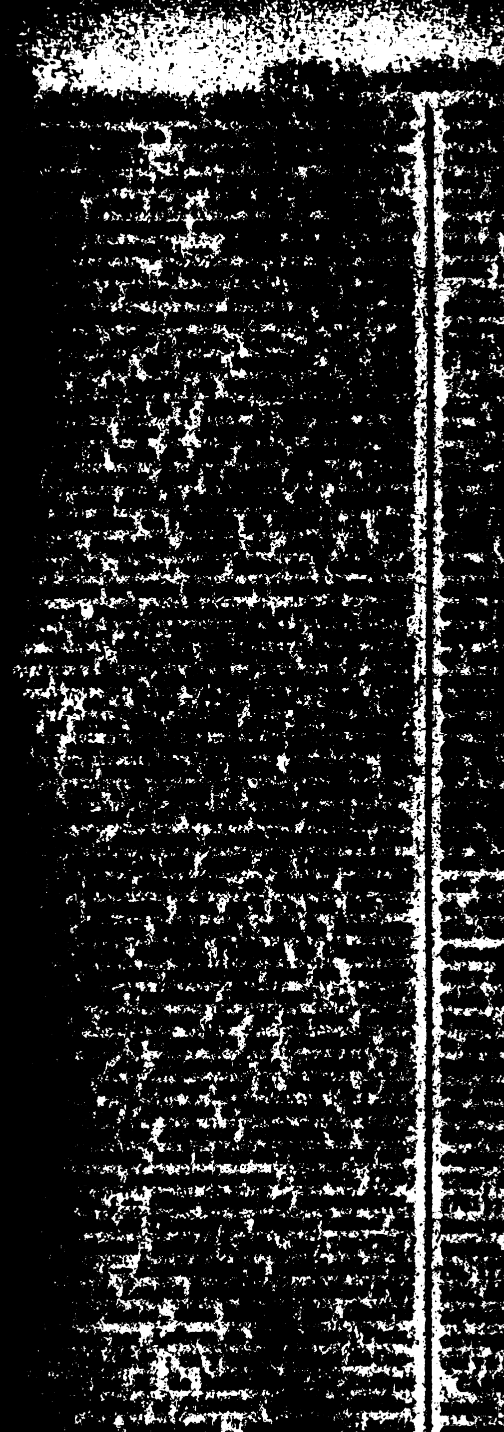
[illegible]

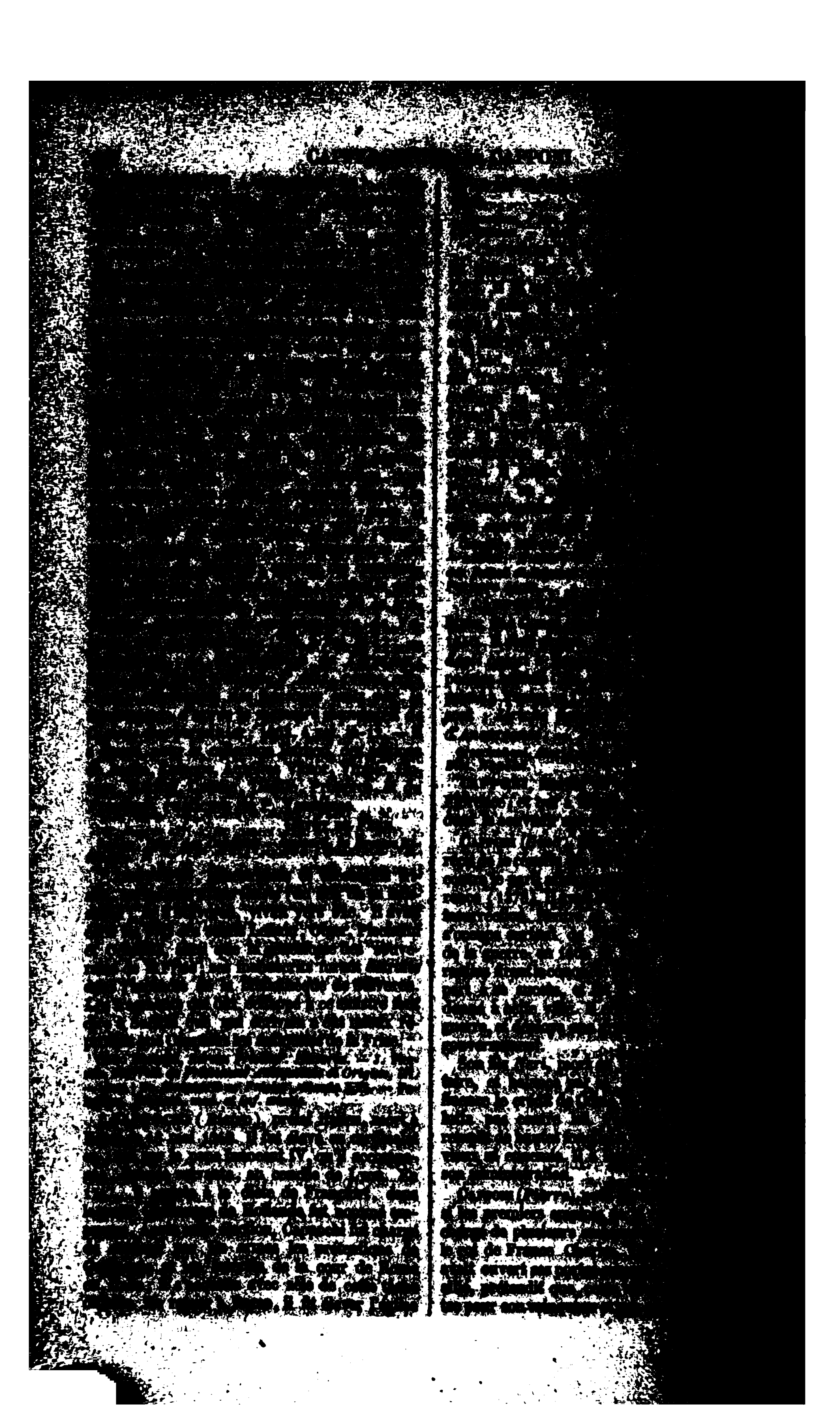


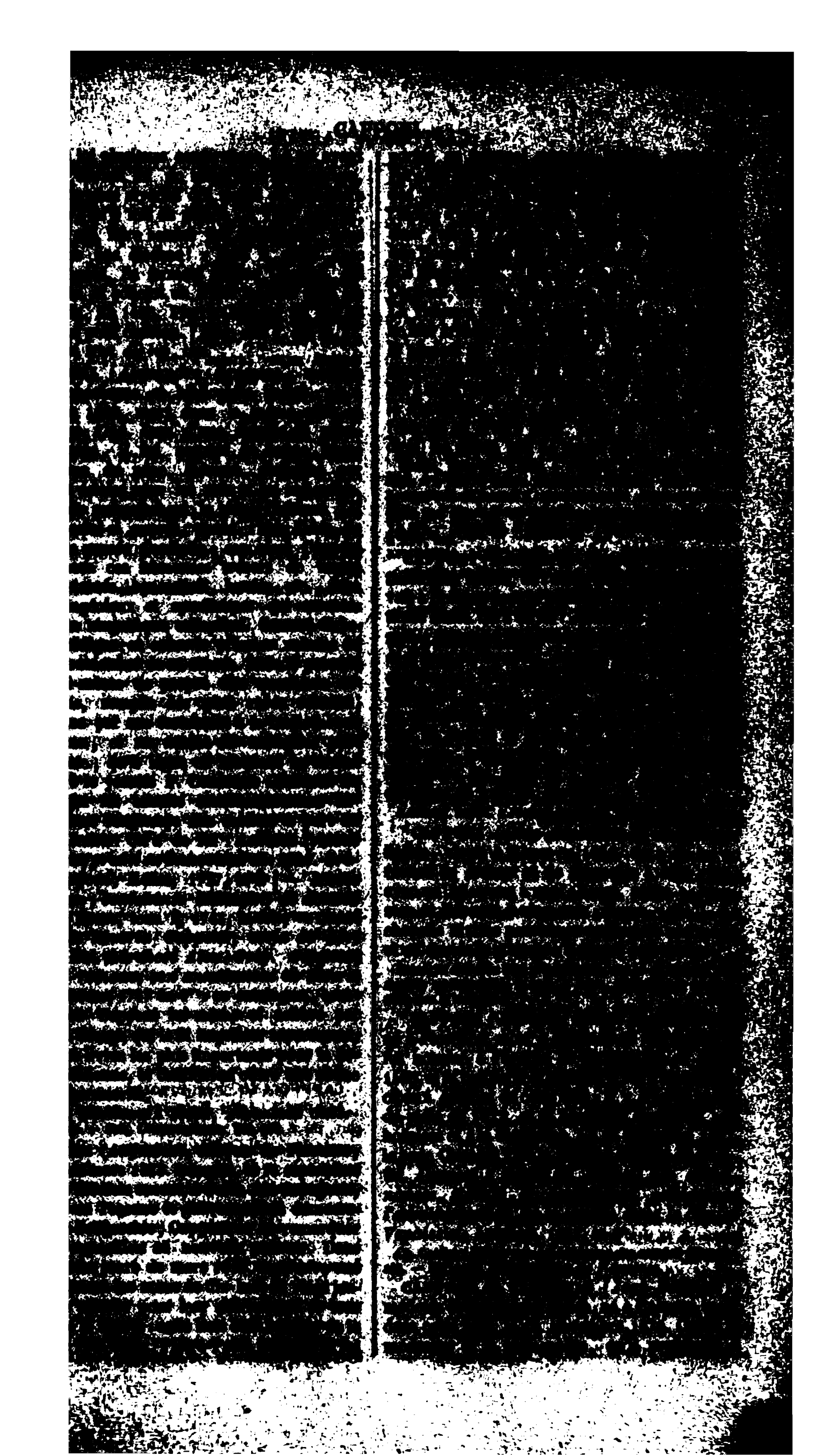


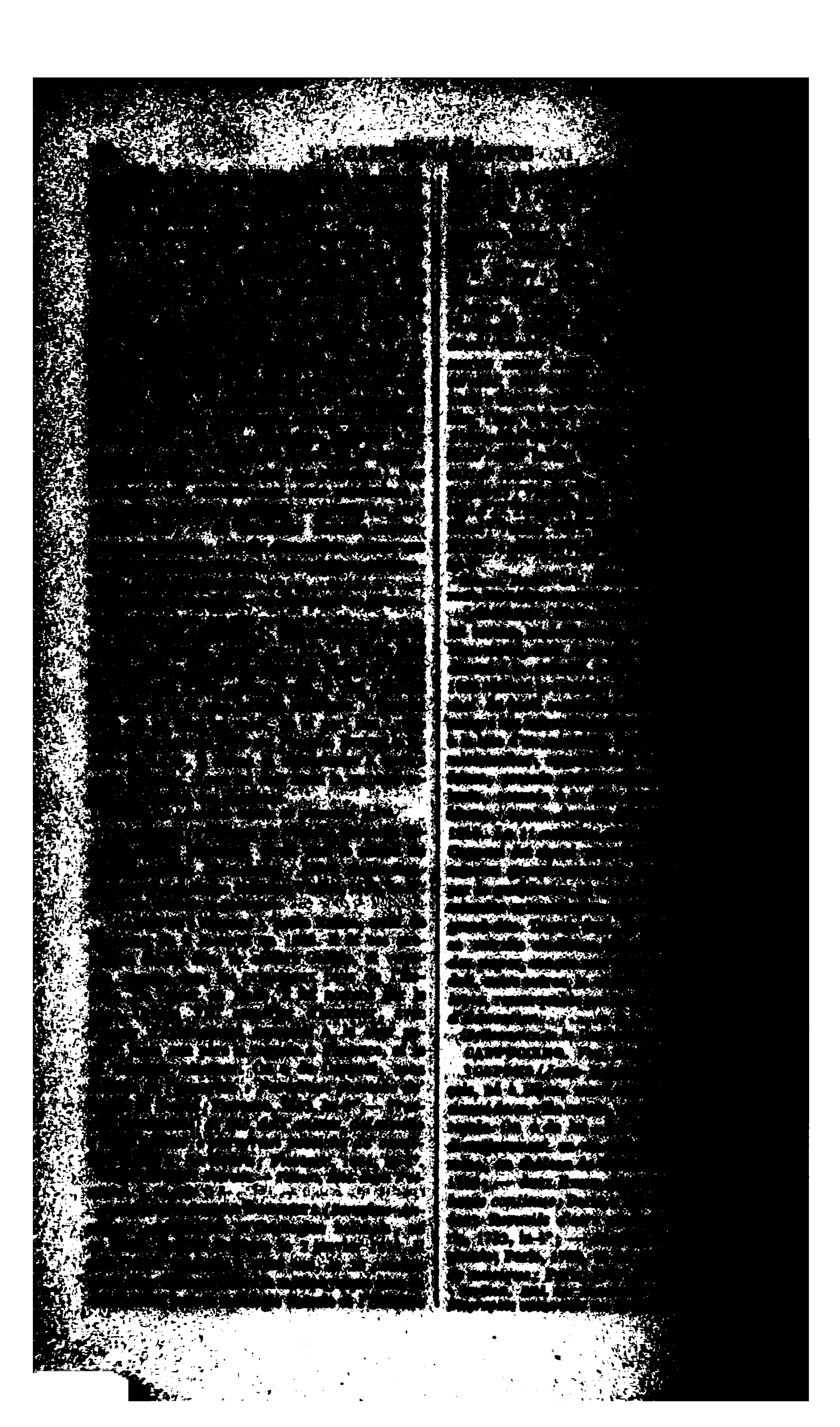


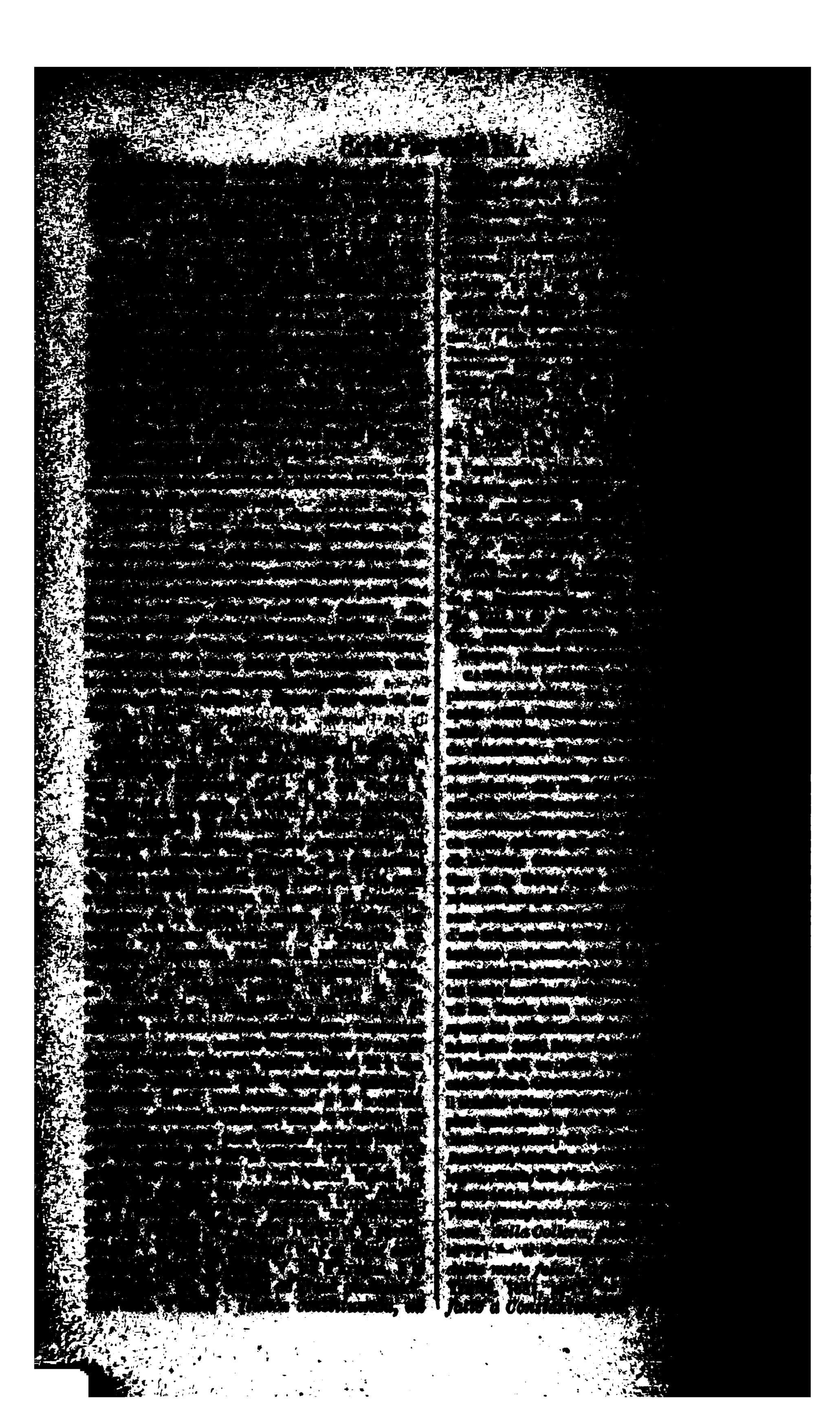


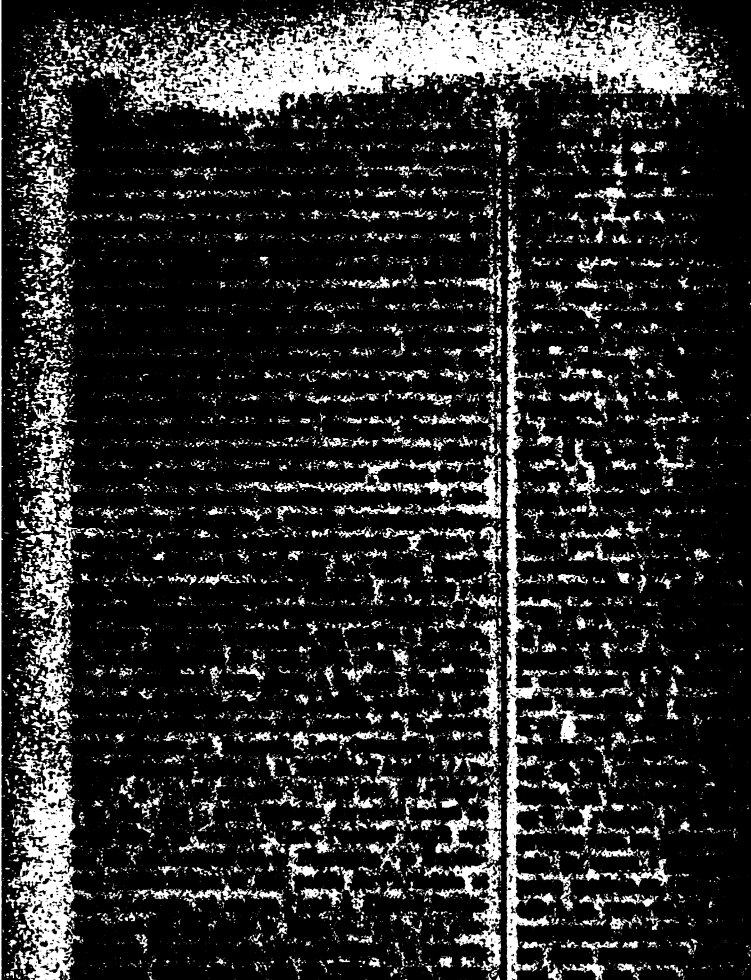


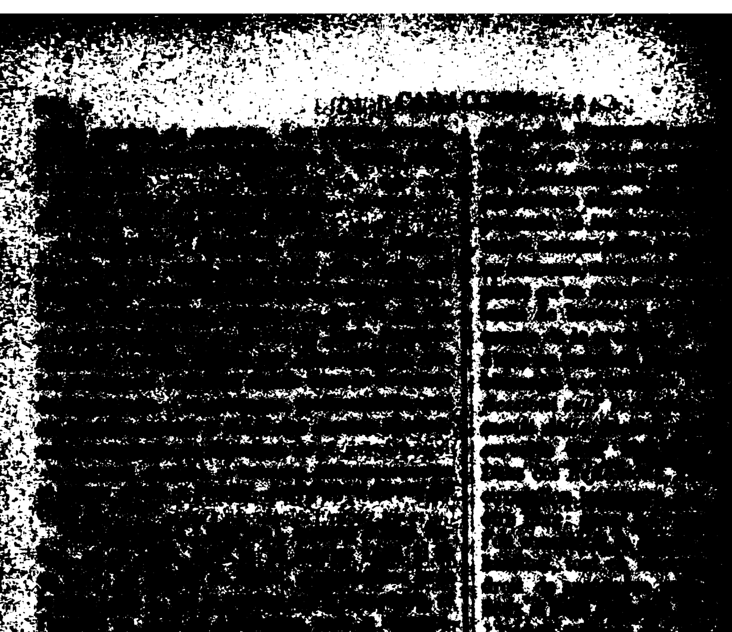












[illegible] de professeur, et [illegible] duquel [illegible] encore en 1746 un [illegible] de [illegible] de mathématiques, [illegible] son père. On ne sait pas si ce fils les a plus [illegible] imprimer. Quant à celui [illegible], il s'agit [illegible] de lui que le traité suivant : [illegible] degli Elementi d'Euclide, [illegible]; Milan, 1671, in-12, et 1679, in-4°.

[illegible] Bibl. Mediol.

[illegible]RAVANE (*Pierre de la*) (*Pietro della* [illegible]), poëte italien ou provençal, vivait au [illegible] du treizième siècle. Il [illegible] passionné, comme on le voit par la seule [illegible] de vers qui nous reste de lui : c'est un [illegible] composé en 1236 ou 1237, dans lequel [illegible] invite les Lombards à bien défendre [illegible] liberté contre l'empereur d'Allemagne.

[illegible], *Istoria della volgar Poesia*. — Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. IV. — *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII.

[illegible]ARAVIA (*Alexandre*), poëte vénitien, vivait au seizième siècle. On a de lui un ouvrage [illegible] dans le dialecte des lagunes, et dont de nombreuses éditions (la première vit le jour en 1565) [illegible] le succès. C'est une très-longue lamentation de Nuapo Bizarro, ouvrier de l'arsenal, divisée en cinq chants : l'auteur y retrace [illegible] passion, sa jalousie pour une jeune Vénitienne ; il l'épouse, et ne tarde pas à se repentir [illegible] mariage; il est taquiné par sa femme, [illegible] par ses créanciers, etc. — Caravia est également l'auteur d'un petit poëme en octaves, [illegible] *Sogno*; Venise, 1541 : cette production [illegible] peu connue; regardée comme hostile à [illegible], elle fut sévèrement défendue.

[illegible] de la Littérature populaire en Italie. — Revue des Deux-Mondes, juin [illegible]. — Cappello, *Serie degli* [illegible] *dialetto veneziano*.

[illegible] (*Grégoire*), chirurgien, natif de [illegible], vivait au commencement du seizième [illegible]. Il se fit connaître par un contre-poison qui [illegible] d'abord à Rome en présence du [illegible] VII, puis en 1522, à Prague, devant l'empereur, et reconnu efficace.

[illegible] (*Nicolo*), littérateur italien, né [illegible], le 25 mai 1647, mort à Portici le 2 [illegible] 1717. Professeur de droit, il se fit [illegible] par quelques traités contre les prétentions [illegible] saint-siége sur le royaume de Naples. [illegible] lui : *l'Introduzione alla lettura di* [illegible] *Calabrese sopra la concione di* [illegible] *Magno*; Naples, 1691, in-4°; — [illegible] *al libro* [illegible] *per la ricuperata salute di Carlo II*; [illegible] 1697, in-4°; — *Nullum jus Romani* [illegible] *in regnum Neapolitanum, dissertatio* [illegible] *juridica*; [illegible] (Naples), anonyme et sans date. Cet ouvrage, attribué à Matteo Egizio, fut [illegible] à la [illegible] Rome par un décret du [illegible] janvier [illegible] — *Ragioni della città di Napoli* [illegible] *straordinario delle* [illegible]; Naples, 1709, [illegible].

[illegible]

* CARB[illegible] (*George-*[illegible]), [illegible] et érudit allemand, né à [illegible] 1656, mort dans la même ville [illegible]. Il fit, depuis 1670, ses études [illegible] logiques dans l'université d'Altdorf, [illegible] pasteur à Nuremberg. On a de lui : [illegible] *Palmaris usque* [illegible] *societatibus, adjectis* [illegible] *programmate* [illegible]; Altdorf, 1680, in-4°; — *Disput. de innocentibus* [illegible]; Altdorf, [illegible], in-4°, et dans *Joannis Fabricii* [illegible] *lectiones theologicae*, p. 627-640; etc.

Adelung, suppl. à Jöcher, [illegible] *Lexicon*. — Will, *Nürnberger Gelehrten-Lexikon* ([illegible] des Savants de Nuremberg).

CARBEN (*Victor* [illegible]), rabbin allemand, né [illegible] 1423, mort à Cologne le 2 février 1515. D'abord rabbin de la communauté juive de Cologne, il se convertit au christianisme en 1472, à l'âge de cinquante-neuf ans, tandis que sa femme refusa d'abandonner la religion de ses ancêtres. L'archevêque de Cologne Hermann [illegible], il donna de l'éclat à cette conversion, [illegible] sur la porte extérieure de Cologne par cette inscription : *Victor olim Judaeus*, [illegible] après, Carben se fit prêtre, et [illegible] divers écrits les croyances de [illegible] années. On a de lui : *Judaeorum* [illegible] *mores*, [illegible] *expectatio*; Cologne, 1509, in-4°, [illegible] in-4°, en allemand; — [illegible] *christiani* [illegible] *dialogus disputatorius* [illegible] in-4°, et en allemand, à [illegible].

[illegible], *Bibl. Coloniensis*. — Wolf, *Bibl. hebr.*

CARBO, famille plébéienne [illegible] gens Papiria, commença à marquer dans l'histoire romaine vers 169 avant J.-C. Elle fournit à la république plusieurs consuls, orateurs et généraux, dont nous allons mentionner les plus remarquables.

CARBO (*Caius-Papirius*), orateur romain, né vers 164 avant J.-C., mort vers 119. Contemporain et ami des Gracques, qu'il égalait en éloquence et dont il partageait les idées démocratiques, il remplaça Tiberius Gracchus dans l'emploi de triumvir pour le partage des champs (*triumvir agrorum dividendorum*), et bientôt après, en 131, il fut élu tribun du peuple. Pendant son tribunat il s'unit à C. Gracchus contre P. Cornelius Scipion Émilien, et fut soupçonné de n'avoir pas été étranger à la mort subite du vainqueur de Carthage et de Numance. Cependant lorsque [illegible] et accusation pour avoir [illegible] en 121 C. Gracchus et ses partisans, Carbon, qui voulait être élevé au consulat en 120, prit la défense d'Opimius, et déclara que le meurtre de C. Gracchus était légitime. Cette [illegible] volubilité attira sur l'ancien tribun la haine populaire, sans lui concilier la faveur de l'aristocratie. En butte à l'inimitié de tous les partis, il fut accusé par le jeune orateur L. Licinius Crassus, et, prévoyant une condam-

[illegible], il s'empoisonna. Cicéron loue beaucoup [illegible] de cet orateur, qui avait l'action trop [illegible] d'un [illegible] et d'un caractère violent. [illegible]

[illegible] Tite-Live, Epitome, [illegible] — [illegible]

CARBO (C. Papirius), surnommé Arvina, [illegible], fils du précédent. Tribun en 90, il proposa, avec son collègue Plautius, une loi (*lex Plautia et Papiria*) par laquelle le droit de cité était accordé à tous les habitants des villes alliées [illegible] qui viendraient à Rome, dans le délai de soixante jours, déclarer devant les préteurs qu'ils acceptaient les droits et les charges du *jus civitatis*. Cependant on voit, par un fragment d'un de ses discours, qu'il approuvait le meurtre du grand protecteur des Italiotes, M. L. Drusus, assassiné en 91. Défenseur de l'aristocratie, il fut massacré en 82, dans la curie Hostilia, par le préteur Brutus Damasippe, un des chefs du parti de Marius. Carbo Arvina fut, suivant Cicéron, le seul bon citoyen de sa famille.

Cicéron, pro Archia, 4; Brutus, 62, [illegible] ad Familiares, [illegible]; de Orat., III, 3. — Velléius Paterculus, II, 26. — Appien, B. C., I, 88.

CARBO (Cnéus-Papirius), général romain, [illegible] du précédent, né vers 130 avant J.-C., mort en 82. Son nom paraît pour la première fois dans l'histoire en 92. A cette époque, il fut dénoncé au sénat comme séditieux par le consul Appius Claudius Pulcher. Cinq ans plus tard, on le trouve parmi les chefs du parti de Marius, et commandant une des quatre armées qui assiégeaient Rome. Lorsque Valérius Flaccus fut tué en Asie, Carbo le remplaça comme consul en 85. Lui et son collègue Cinna, craignant le retour de Sylla, se déclarèrent consuls pour l'année suivante, et parcoururent l'Italie, soulevant toutes les villes, demandant aux Samnites et aux Lucaniens l'appui de leurs armes. Mais la victoire resta fidèle à Sylla, qui arriva en Italie en 83. Avant même le commencement des hostilités, Cinna fut massacré par ses propres soldats; et Carbo, qui se donna pour collègue Marius le jeune en 82, ne put, malgré son audace et son activité, résister au vainqueur de Mithridate. Battu par Sylla dans toutes les rencontres, il s'embarqua pour l'Afrique au moment même où la tentative désespérée du Samnite Pontius Télésinus rendit pour un moment la victoire au parti démocratique. Carbo fut arrêté dans l'île de Cossyra, et conduit à Lilybée devant Pompée, qui lui fit couper la tête.

Appien, B. C., I, [illegible]. — Tite-Live, Epitome, [illegible]. — Plutarque, Sylla, [illegible]; Pomp., 10. — Cicéron, in Verr., ad Familiares, IX, 21. — Eutrope, V, 8, 9. — [illegible], V, [illegible]. — [illegible], 2.

CARBON. Voy. FLINS.

CARBONARA (le comte Louis), jurisconsulte italien, né à Gênes le 11 mars 1755, mort dans la même ville le 25 janvier 1826. Sénateur de la [illegible] de la banque de [illegible] 1797, sénateur de [illegible] Gênes, [illegible] vateur. En 1814, il [illegible] Bourbons. [illegible] mars 1815, [illegible] de recevoir [illegible] des établissements [illegible] par ses [illegible] tion française. [illegible] en 1821, par [illegible] roi Charles-Félix. [illegible]

[illegible]

CARBONDALA [illegible] decin italien, [illegible] vait vers la fin du [illegible] chirurgie à [illegible] et enseigna en 129[illegible] les éléments de [illegible] [illegible] plement [illegible] premier : [illegible] corpore [illegible] qu'il y est [illegible] la syphilis [illegible] peuvent se [illegible] flammatoire [illegible]

[illegible]

CARBONE (Louis) [illegible] à Ferrare en 14[illegible] 1482. Élève de [illegible] l'université de [illegible] gie un séjour [illegible] 1466, [illegible] Borso, qui [illegible] de Carbone [illegible] [illegible] On lui a attribué un [illegible] toria, qui [illegible] Carbone de [illegible] cle. Il prononça [illegible] Borso. Ses discours [illegible] bibliothèque de [illegible] vers, que Guasco [illegible] frères mineurs de [illegible] Guasco a donné [illegible] bone : on y trouve [illegible] entre autres [illegible] Pie II, qui avait [illegible]

Pontifici [illegible]
Qui [illegible]

[illegible]), [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] dans la seconde moitié du [illegible] siècle. Il publia la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] entre le commencement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Flagellum [illegible] [illegible] Venise, 1672, in-12, et 1677. On lui attribue aussi les [illegible] [illegible] (sans date ni lieu d'impression). [illegible]

[illegible] (Jean), valet d'auberge, un des [illegible] de l'insurrection génoise en 1746. Le 5 dé[cembre], les Autrichiens, qui occupaient Gênes [depuis] quelque temps et traitaient les habitants [en] peuple conquis, voulurent enlever un mor[tier] d'un poids considérable, et forcer quelques [hommes] du peuple à les aider dans cette opé[ration]. Ceux-ci refusèrent [illegible] [illegible] Un enfant à peine âgé de huit ans [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Ce fut le signal de l'insurrec[tion]. Carbone fut un des premiers à y prendre [part] [illegible] [illegible] [illegible] plusieurs jours, [illegible] furent forcés d'abandonner la porte [illegible] dernière position qui leur res[tait] [illegible] les clefs de la porte [illegible] au palais, où le doge et les collèges [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] présentant les clefs au [illegible] [illegible] Voilà les clefs [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de mieux garder ces clefs, que [illegible] recouvrées au prix de notre sang. [illegible] [illegible] quelque temps une autorité [illegible] mais son pouvoir cessa avec [illegible] et le nom de l'héroïque valet d'au[berge] [illegible] [illegible] que pour rentrer [illegible] [illegible]

[illegible] (Jean-Bernard), peintre italien, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ville où [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] peintre de portraits [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Van-Dyck, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

à ceux qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] mais celui de [illegible] [illegible] et les deux [illegible] [illegible] [illegible] ment, [illegible]

[illegible]

* CARBONEL (Bertrand), [illegible] çais, florissait [illegible] [illegible] qu'était un gentilhomme de [illegible] famille noble, [illegible] [illegible] vers [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de ses contemporains ; il cite Ovide et [illegible] et il avait [illegible] [illegible]

Raynouard, Choix des poésies des Troubadours, [illegible] [illegible]

[illegible] CARBONEL ([illegible]), [illegible] vivait dans la première [illegible] [illegible] siècle. On a de lui [illegible] [illegible] [illegible] Paris, 1620, [illegible] [illegible]

[illegible] né à [illegible] en [illegible], le [illegible] [illegible] mort en 1804. Il perdit de bonne heure [illegible] [illegible] était berger, et vint à Paris pour y étudier [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] y jouer [illegible] [illegible] On a de lui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] CARDONEL ([illegible]), [illegible] français, [illegible] [illegible] de lui : [illegible] [illegible] 1817, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] quelques [illegible] Hommages [illegible] [illegible] dans le [illegible] Perpignan, 1821, in-8°. [illegible]

[illegible] né en [illegible] mort en 1818 [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à Cagliari, il fut un

[illegible] avec plusieurs littérateurs italiens de [illegible]. On a d'elle les petits poèmes latins suivants : de [illegible] ; — de [illegible] ; — [illegible] ; — [illegible] Thomae Aquinatis Rhythmus in SS. Eucharistiam [illegible].

[illegible]

CARBONNEL [illegible] DE LA MOYRIE (Jeanne de), religieuse de Bourg-en-Bresse, [illegible], sous le nom de sœur *Jeanne de Sainte-Ursule*, publia l'ouvrage suivant : *Journal des illustres religieuses de l'ordre de Sainte-Ursule, avec leurs maximes et pratiques spirituelles, tiré des chroniques de l'ordre et autres mémoires de leurs vies*; Bourg, 1684-1690, 4 vol. in-4°.

Le Bas, Dict. encyclopédique de la France. — Quérard [illegible].

CARBURIS (*Marin*, comte), ingénieur grec, né au commencement du dix-huitième siècle à Argostoli, chef-lieu de Céphalonie, mort en 1782. Envoyé par son père, Jean Carburi, à Bologne en Italie pour y faire son droit, il préféra y étudier les sciences physiques et mathématiques. Il retourna ensuite à Céphalonie ; mais, à cause d'un égarement de jeunesse, il dut bientôt s'éloigner de la famille qu'il avait offensée. Comme il l'a avoué dans ses ouvrages, il s'imposa cet exil volontaire par le remords pour une action violente « que sa jeunesse pouvait excuser, mais que son cœur devra toujours détester, et que la loi n'aurait pu pardonner. » Réfugié en Russie, il fut présenté par son compatriote le général Mélissino à l'impératrice Catherine, qui le nomma lieutenant-colonel du génie. Ayant été banni par les Vénitiens, possesseurs des îles Ioniennes, il crut nécessaire de changer de nom et de prendre celui de *Lascaris*, auquel sa famille était alliée. Cependant il n'avait pas caché son véritable nom à ses amis et au gouvernement qu'il servait. Il construisit le bâtiment où fut fondue la statue de Pierre le Grand à Pétersbourg. Falconet, ne voulant pas élever la statue sur un piédestal ordinaire, eut l'idée de former un rocher artificiel de plusieurs pierres réunies par des attaches en fer et en bronze. Mais Carburis fit remarquer avec raison que cet assemblage de plusieurs pièces ne pourrait résister au climat de la Russie, et qu'il fallait un monolithe. Tout l'été s'écoula en recherches inutiles : on n'avait trouvé qu'un seul bloc à une lieue de Saint-Pétersbourg ; mais l'amiral et plusieurs ingénieurs en regardaient le transport comme impossible. Cependant ce bloc n'avait pas même la moitié de la grandeur du monolithe qu'un paysan venait d'indiquer à Carburis, dans le golfe de Finlande : c'était un bloc de granit de vingt-un pieds de hauteur, de quarante de longueur, et de vingt-sept de largeur. Ce monolithe était enfoncé à quinze pieds de profondeur dans un terrain [illegible] pour un prix de 7,000 [illegible] transport. Le [illegible] temps en quatre [illegible] buris s'engagea [illegible] un mécanisme de [illegible] un modèle de la [illegible] sur la proportion du [illegible] 2,000 livres, il [illegible] doigt le mettre en [illegible] achevé sa machine [illegible] le transport, [illegible] l'endroit marqué [illegible] quelque distance [illegible] port, à son [illegible] haut du monolithe [illegible] signal pour [illegible] vement. Un [illegible] bours et [illegible] ustensiles. Toute [illegible] de Prusse alla à [illegible] parcourut dans six [illegible] milles et demi [illegible] d'où l'embarqua [illegible] qu'au rivage de la [illegible] quatre-vingts pieds de [illegible] geur et dix-[illegible] voir recevoir le [illegible] quand le monolithe y [illegible] levé l'eau qu'on [illegible] pour que le pont [illegible] s'aperçut que le [illegible] endroits, et, [illegible] lendit à ses deux [illegible] moines employées [illegible] auquel on [illegible] que côté du navire [illegible] de pierres la proue [illegible] rétablit l'équilibre [illegible] même forme. Ainsi [illegible] ceux jusqu'à Saint-[illegible] nement des habitants [illegible] foule sur le rivage [illegible] monolithe fut posé [illegible] bourg. L'impératrice [illegible] camp de Batsky [illegible] corps noble des cadets [illegible] honneurs, Carburis [illegible] pour y introduire [illegible] passa par Paris [illegible] cription de ses [illegible] Il s'était servi pour [illegible] y ajoutant une [illegible] monolithe, faite par [illegible] buris : *Monument* [illegible] *le Grand*, ou [illegible] *moyens mécaniques* [illegible] *Carburis, ci-devant* [illegible] *seur ayant la* [illegible] *cadets de terre* [illegible] 1777. Dans cet [illegible] quement son nom, [illegible]

les motifs qui lui avaient fait adopter le nom de Lascaris.

Par ordre du gouvernement français, un modèle du mécanisme de Carburis fut déposé au Conservatoire des arts et métiers. Carburis demeura quelque temps en France, où il épousa une Française, et retourna à Saint-Pétersbourg avec sa famille. L'impératrice lui accorda de grandes récompenses, et il obtint du gouvernement de Venise la révocation de son bannissement et même le don en toute propriété d'une [illegible] dans l'île de Céphalonie, pour mettre à exécution ses projets d'[illegible]. Il s'établit dans cette île, et depuis quatre ans ses essais de culture de l'indigo, de la canne à sucre et du coton d'Amérique prospéraient, lorsqu'une nuit quelques laboureurs de la Laconie, qu'il avait pris à son service, attaquèrent et pillèrent sa maison, croyant y trouver de grandes richesses. Les assassins l'égorgèrent, ainsi que l'agriculteur américain qui le secondait dans ses travaux. Sa famille, couverte de blessures, lui survécut. T.

Mazarakis, *Vite dei uomini illustri di Cefalonia, Marin Carburis*, Venise, [illegible]. — [illegible] Milizia, *Dizionario delle belle arti del disegno*, [illegible]. — [illegible], *Tableau hist. et moderne de l'Empire Ottoman*.

*CARBURIS (*Jean-Baptiste*, comte), médecin, frère du précédent, né à Céphalonie, mort en 1801. Il fit ses études à Bologne avec son frère Marin. En 1750, le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel, désirant réformer les études de médecine, désigna Jean-Baptiste Carburis pour professer à la faculté de médecine à Turin. En 1762, voulant reconnaître l'état de la science dans les différents pays de l'Europe, et se lier avec les savants célèbres de son époque, il visita l'Italie, la France, la Hollande, l'Angleterre et la Flandre. Il fut nommé membre de la Société royale de Londres et de celle d'Édimbourg. De retour à Turin, il fit au musée de cette ville une riche collection de coquillages et autres objets rares [illegible] dans ses voyages. Il professa à Turin pendant vingt ans. Sa renommée comme médecin ne se bornait pas à l'Italie. Le fermier général de France, attaqué d'un mal que les médecins de Paris regardaient comme incurable, écrivit au roi de Sardaigne, le priant de lui envoyer Carburis. Celui-ci se rendit en Provence, où il opéra la guérison du malade, qui se rendit à Turin pour remercier le roi. [illegible] 1770, Jean-Baptiste Carburis, pour [illegible] de santé, se disposait à retourner à Céphalonie, lorsque la fille du roi de Sardaigne, qui avait épousé le comte d'Artois, voulut que Carburis restât son médecin. Il dut donc suivre le comte d'Artois en France, et Louis XVI le nomma médecin de toute la famille royale. [illegible] qu'il publia l'analyse [illegible] de Saint-Pétersbourg. En 1792, il se [illegible] Padoue, où il mourut [illegible] de physique. [illegible]

[illegible]

Jean-Baptiste Carburis, [illegible] de [illegible]. — [illegible] [illegible] di Padova.

*CARBURIS (*Marc*, comte), le [illegible] des précédents, né à Céphalonie en [illegible], mort à Padoue en décembre 1808. [illegible] il fut reçu docteur en médecine et [illegible] que la république de Venise [illegible] chaire des sciences chimiques [illegible] de Padoue, elle en confia l'enseignement à Carburis, et l'envoya visiter les mines du Danemark, de la Hongrie, de l'Allemagne et de la Suède. Carburis eut des relations [illegible] avec les savants les plus distingués de son époque, [illegible] que Macquer, Cronstedt, Wallerius, [illegible]; il fut nommé membre de l'Académie que le sénat de Venise établit alors à Padoue. Les actes de cette académie [illegible] de ses mémoires sur la métallurgie. Il trouva le premier la méthode de [illegible] les [illegible] l'emploi [illegible] du charbon [illegible]. Il essaya d'appliquer sa méthode [illegible] très-utile pour l'arsenal. Le gouvernement de Venise, qui [illegible] de l'inventeur, ne voulut pas [illegible] secret, et le procédé de Carburis [illegible]. Il fut un des premiers qui [illegible] pure d'acide sulfurique. [illegible]. On voit encore au musée de [illegible] contenant les cristaux [illegible] par Carburis. Il démontra que le platine avait une grande affinité pour l'arsenic, opinion contraire à celle qu'avait soutenue Cronstedt, qui l'avait découvert. T.

Mazarakis, *Vite dei uomini illustri di Cefalonia, Marc Carburis*. — Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*. — [illegible] MDCCLXXXVII, a Padova [illegible].

*CARCADO (René-Alexis, le Sénéchal de *Carcado-Molac*, comte de), général français, né en 1660, mort le 29 août 1745. [illegible] en 1681, il passa lieutenant au régiment du Roi le 19 octobre 1682, et servit au siège de Courtray, à la prise de Dixmude, [illegible] au bombardement d'Oudenarde en 1684. Capitaine (10 [illegible] 1684), il se trouva au siège de [illegible], à la campagne d'Allemagne (1688), [illegible] en juin 1696 à l'armée de Catalogne, [illegible] au secours de Palamos, [illegible]. Brigadier (3 janvier 1696), il prit part au siège de [illegible] et l'armée [illegible] de Flandre, [illegible] le maréchal de Villeroi. Employé à l'armée d'Italie (26 décembre 1701), il combattit à [illegible] et à [illegible] (1702) les grenadiers [illegible] prise de [illegible], de Nago, d'Arco, [illegible].

[illegible]

… in-4°; — Considerazioni sopra il [illegible] … Milan, 1696, in-4°.

[illegible] Dictionnaire historique de la Médecine.

* GARGANO (Ignace), médecin italien, fils de Jean-Baptiste, né à Milan, le 4 octobre 1682, mort dans la même ville le 3 novembre 1730. Il fit ses études à Pavie, où il obtint le bonnet de docteur en 1704; mais ce fut seulement en 1707 qu'on l'admit dans le collége des médecins de Milan. On a de lui : Considerazioni alcune sopra l'ultima epidemia bovina; Milan, 1714, in-4°; — Considerazioni sulle ragioni, esperienze ed autorità che approvano l'uso innocente delle carni, [illegible]; Milan, 1715, in-8°; — Riflessioni sopra la naturalezza del lucimento veduto in un pezzo di carne lessata il giorno 12 di maggio, etc.; Milan, 1716, in-4°: c'est l'histoire d'un cas de phosphorescence d'un morceau de chair.

Carlo, [illegible] Medici Milan. — Argelati, Bibl. Mediol.

* GARGANO (François), théreutolographe italien, né à Vicence d'une famille noble en 1500, mort en 1560. Il était le meilleur chasseur de son temps, et l'historien de Vicence, Jacques Marzari, le nomme (p. 199) « il principe dei cacciatori e [illegible] delle contrade nostre. » Il fut très-habile surtout dans l'art de dresser des oiseaux de proie, et le seul ouvrage qui nous reste de lui, et qui traite de cette matière, est intitulé : Tre libri degli uccelli da preda, nei quali si contiene la vera cognizione dell' arte de' [illegible], ed il modo di conoscere, ammaestrare, reggere e medicare tutti gli uccelli di rapina, con un trattato de' cani; Ve[illegible]

[illegible]
CARGAVI (Pierre), [illegible] 1684, fut d'abord [illegible] Paris, ensuite bibliothécaire [illegible] nistre de Colbert, qui [illegible] ordre et de faire [illegible] Mémoires des [illegible] Ses connaissances en [illegible] admettre au nombre [illegible]

[illegible] Académie des sciences lors de la création de cette compagnie. Il fut ami de Pascal, de Fermat, de Roberval, et de Descartes.

[illegible] — Baillet, Vie de Descartes. — Le Long, Bibliothèque [illegible] sur la bibliothèque du Roi.

CARCAVI (*Charles-Alexandre*), [illegible], fils du précédent, né vers [illegible] [illegible]. Il composa sur la fin de sa vie [illegible] [illegible] intitulées : l'une, *le Parnasse* [illegible], ne fut pas représentée ; l'autre, *la* [illegible] *de Folleville*, en un acte et en prose, [illegible] le 11 octobre 1720, non imprimée.

[illegible] Parfaict, *Histoire du théâtre français*.

[illegible] (*Martin*), médecin hongrois, [illegible] [illegible]-Ujszállás, dans la grande Cumanie, [illegible] milieu du dix-septième siècle ; mort [illegible] à Leyde en Hollande après 1671. Les biographes hongrois donnent comme date de sa [illegible] tantôt 1660, tantôt 1666 ; mais ces deux dates sont inexactes, à juger d'après les dates [illegible] publication de ses ouvrages. Il étudia la médecine à Leyde, où il prit ses derniers grades en [illegible] ; et il mourut bientôt après. On a de lui : *[illegible] præcipue* [illegible] ; Leyde, 1670, in-4° ; — *de* [illegible] ; Leyde, 1671, in-4° ; *Carmen honoribus Georgii* [illegible] [illegible] *eadem pene* [illegible], [illegible] anno 1671 [illegible] ; Leyde, 1671 ; — *Praxis medica* ; Leyde, 1671, in-12.

[illegible], *Biographie* [illegible]. — [illegible] [illegible], [illegible] et 366.

[illegible] (Καρκίνος). Suidas cite trois poètes de ce nom : le premier, né à Agrigente ; les [illegible] autres, dans l'Attique. Comme Carcinus d'Agrigente n'est mentionné par aucun auteur ancien, son existence a été révoquée en doute.

[illegible] *le Vieux*, poète comique, né à [illegible], vivait vers 450 avant J.-C. Il est connu [illegible] quelques allusions malignes d'Aristophane ; [illegible] ne nous reste aucun fragment de ses ouvrages, qui semblent s'être perdus de bonne heure.

[illegible] *le Jeune*, poète tragique, fils de [illegible] et de Xénoclès, probablement petit-fils du précédent, vivait vers 380 avant J.-C. Il [illegible] partie de sa vie à la cour de Denys [illegible]. Les tragédies citées par les critiques [illegible] sous le nom de Carcinus doivent appartenir au fils de Xénoclès. Suidas lui en attribue soixante. Outre quelques fragments [illegible], nous possédons les titres et les fragments des tragédies suivantes : *Ajax*, *Achille*, [illegible], *Amphiaraüs*, [illegible], *Œdipe*, [illegible]. On a conservé de ses [illegible] poèmes [illegible] (Καρκίνου ποιήματα) employés [illegible] des poésies obscures, [illegible] que le style de Carcinus était [illegible]. On [illegible] cependant [illegible] pas [illegible] dans les fragments qui nous restent [illegible]. Son style ressemble beaucoup à [illegible].

[illegible], t. [illegible] ; [illegible] [illegible], [illegible] ; [illegible] 17 ; *Rhétorique*, II, 23 ; III, 16. — [illegible]

CARDAILLAC (*Jean*), [illegible], né dans la première partie du quatorzième siècle, mort en 1390. Il appartenait à une [illegible] famille du Quercy, laquelle avait déjà fourni à l'église des prélats illustres, entre autres [illegible] de Cardaillac, évêque de Cahors en 1[illegible]. Après avoir professé le droit à Toulouse, Jean Cardaillac devint évêque d'Orense en [illegible], de Braga en 1360 ; il fut retenu en prison par Pierre le Cruel depuis 1367 jusqu'en 1369. [illegible] livré à la mort de ce prince, et nommé par le pape Grégoire XI patriarche d'Alexandrie [illegible] administrateur de l'église de Rodez en [illegible] devint, en 1379, administrateur perpétuel de l'archevêché de Toulouse. Il composa plusieurs livres conservés dans la bibliothèque [illegible] [illegible] de Toulouse, entre autres des sermons pour les dimanches et fêtes de l'année, des [illegible] [illegible], [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] VI, [illegible] [illegible].

[illegible]

CARDAN (*Fazio*), [illegible] [illegible]

[illegible]

de ses leçons, [illegible] peine de [illegible] l'université de Pavie, il y [illegible], donna des [illegible] sique. [illegible] maître [illegible] de l'université [illegible] qu'il [illegible]

[illegible] il ne crut alors en assez bonne position [illegible] demande au collége des médecins, il éprouva un second échec, et ne fut agréé qu'en 1539, par le crédit de François Croce. [illegible] par les promesses magnifiques des habitants de Pavie, il alla professer dans cette ville; mais il y séjourna peu de temps; et à la fin de l'année, ne pouvant se faire payer son salaire, il revint encore une fois à Milan. Ce fut la plus belle époque de sa vie. La publication de son traité de mathématiques, *Ars magna*, le fit l'égal des plus savants mathématiciens. Un moment il parut diriger le mouvement scientifique, et il est à regretter qu'il n'ait pas persisté dans une voie de découvertes qui lui font le plus d'honneur. Il laissa échapper, vers la même époque, une belle occasion de fortune : le roi de Danemark, par l'entremise d'André Vésale, essaya de l'attirer à sa cour; mais Cardan résista à l'offre de 300 écus qui lui était faite : il redoutait le climat du Danemark, et les embarras auxquels sa religion l'exposerait dans un pays tout protestant. Il continua donc d'exercer la médecine à Milan, et fit paraître en 1550 son traité *de Subtilitate*, que l'on s'accorde à regarder comme le meilleur de ses ouvrages. En 1552 il fit un voyage en Écosse : Jean Hamilton, archevêque de Saint-André et primat du royaume, affligé d'une grande difficulté de respiration que n'avaient pu guérir les plus célèbres médecins de France et d'Allemagne, fit à Cardan des conditions si avantageuses, que celui-ci n'hésita pas à se rendre près de lui. Il avoue qu'il dut cette bonne fortune à un mensonge. Dans le premier livre du *de Sapientia*, publié en 1544, il prétendait avoir guéri plusieurs phthisiques : Hamilton fut trompé par cette assurance, et Cardan, qui n'avait jamais guéri de phthisique, se réjouit naïvement d'avoir menti si à propos. Il paraît cependant que l'archevêque fut soulagé après un traitement de quelques semaines; deux ans après, si l'on en croit Cardan, il était radicalement guéri.

Cardan, magnifiquement récompensé, revint par l'Angleterre, et vit à Londres le roi Édouard VI, dont il fit l'horoscope, et à qui il prédit une longue vie. Malheureusement le roi mourut l'année suivante; mais Cardan, habitué à de telles mésaventures, revit ses calculs, rectifia quelques chiffres, et il se trouva que le roi était mort d'après toutes les règles de l'astrologie. Après avoir visité la France,

l'Angleterre, l'[illegible] que dans un voy[illegible] tourna à Milan [illegible] cès, partagea [illegible] débauche et [illegible] aîné [illegible] pour jouer [illegible] Celle-ci lui [illegible] fils, élevé [illegible] tripot ouvert à [illegible] passèrent les [illegible] comme lui [illegible] décapité; l'autre [illegible] dres que Cardan [illegible] cérer et lui [illegible] de lui fermer [illegible] tait par une [illegible] même si [illegible] vivre, et qu'il [illegible] on ne demandait [illegible] née et François [illegible] cette fâcheuse [illegible] gne, où il professa [illegible] de 1,800 écus [illegible] lui valut [illegible] après son [illegible] la mort de l'aîné [illegible] grande infortune [illegible] dégoûta de Bologne [illegible] veille, et [illegible] temps sans [illegible] lége des médecins [illegible] pape Grégoire XIII [illegible] l'âge de [illegible] de Thou [illegible] calculs [illegible] mort, il se [illegible] vénement [illegible] que rien n'atteste [illegible] la part de Cardan [illegible] fondent [illegible] *amour héroïque* [illegible]

Ce n'était là [illegible] de cet homme [illegible] l'apprécier, que [illegible] écrivit sur lui-même [illegible] *pria*. C'est un ouvrage [illegible] pour l'ingénuité [illegible] bien loin les confessions [illegible] est « [illegible] imprudent [illegible] des siens [illegible] franche [illegible] porté à [illegible] là une [illegible] ses impossibles [illegible] d'opinion à [illegible] dit plus de mal de [illegible] de ses vices [illegible] s'attribue : « [illegible] bition, et la [illegible] constance avec [illegible]

[illegible], sans une plainte, [illegible] impudemment [illegible] impudence. Il n'a jamais [illegible] en [illegible] même il ment impudemment. Il est curieux, [illegible] cela, de l'entendre affirmer que la nature [ne] peut rien former de plus parfait que sa personne; et cette vanité l'emporte si loin, qu'il prétend connaître les langues grecque, espagnole, [arabe], sans les avoir jamais apprises. Un soir [illegible] un Apulée, et il se trouva, le lendemain, [qu'il] le lisait couramment, sans qu'il eût jamais ouvert un livre latin.

Son costume, sa démarche, ses discours, toutes [ses] habitudes se ressentent de cette faiblesse d'esprit. Il se promène tantôt en haillons, tantôt splendidement vêtu; il court les rues pendant la nuit; il [se] fait traîner dans un carrosse à trois roues, etc. Encore n'est-ce là que de l'originalité; mais de [quel] nom appeler ce qui suit? — « Je reconnais, [dit-il], comme l'un de mes défauts, que je me plais [à dire] précisément ce qui peut être désagréable [à] ceux qui m'entourent, et je persiste dans cette habitude sciemment et volontairement. » — Et encore : « Je ne garde, parmi mes valets, que ceux qui me font honte et qui me sont inutiles. » — Alors qu'il se trouvait en parfaite santé et sans souffrance aucune, il se mordait les lèvres jusqu'au sang, et se tirait les doigts à en pleurer : [«] parce que, disait-il, la volupté n'est autre chose que cet état de bien-être qui succède à une douleur apaisée; et celle-ci sera facilement apaisée, [puis]qu'elle est volontaire. » — Ses moyens de [consolation] n'étaient pas moins étranges. Lorsque [son] fils fut condamné à mort, il ne put résister à [un] coup si cruel qu'en se donnant des coups de [illegible] sur la cuisse droite. C'était sa coutume : il se mordait aussi le bras gauche, buvait [illegible] mêlé de safran; et, après avoir jeûné, [lors]qu'il s'était mordu et fustigé : « Alors, [dit-il], je cherchais des consolations dans la rai[son] [illegible]. »

[Un] esprit si bizarre devait avoir des visions. [Il] reconnaît en lui quatre facultés qu'il trouve [admirables], et dont il ne parle qu'avec un air de [mystère] : 1° Il tombe en extase toutes les fois [qu']il le veut; 2° il voit ce qu'il veut non par les [yeux] de l'esprit, mais par ceux du corps, et les [images] évoquées s'agitent continuellement de[vant] lui; 3° il est averti en songe de tout ce [qui] lui doit arriver : c'est ainsi que la plupart de [ses] ouvrages lui sont inspirés par le ciel; 4° il [connaît] aussi l'avenir par des marques qui se [montrent] sur ses ongles. Une tache rouge lui ap[parut à] l'arrestation de son fils; elle disparut après [l'exécution]. Il s'étend assez longuement sur les [illegible] significations de ces marques dans son [livre] de Rerum *Varietate*, livre VIII, ch. XLIII, [auquel] nous empruntons ce qui précède, et surtout [dans] le *de Subtilitate*, livre XVIII.

[Enfin], pour achever ce portrait, il nous reste à [parler] de ce *génie* qu'il s'attribue, à l'imitation de [Socrate] et d'autres hommes illustres. C'était une croyance héréditaire; car Facio Cardan avait

[illegible] son [illegible] pas lui [illegible] Il affirme [illegible] l'avoir, qu'il [illegible] de Saturne et de [illegible] *Libris propriis*, [illegible] met en rapport avec lui [illegible] puis il donne qu'il y [illegible] et il attribue à l'[illegible] sérieux [illegible] dans son livre de [illegible] qu'il n'a pas [illegible] tion d'idée est tout à fait [illegible] il n'est pas d'homme [illegible] souvent, par [illegible] manière. C'est [illegible] caractère de Cardan [illegible] [illegible] d'actions [illegible] notre, puisqu'il [illegible] qui l'avait [illegible] pas chez un homme de [illegible] le jugeait bien ! « Parlant [illegible] à tous les hommes [illegible] plus large que les [illegible] Naudé. Tout [illegible] pas toujours le génie [illegible] l'a traité si sévèrement [illegible] la [illegible] il [illegible] pour le [illegible]

[illegible] opinions philosophiques de Cardan [illegible] injure du temps passé. Malgré l'[illegible] qu'il dénote d'ailleurs [illegible] et bien qu'il [illegible] il ressort de ses propres [illegible] pieux jusqu'à la superstition, et [illegible] si *fanatique*, comme le prétend [illegible] Parker. L'[illegible] de ses [illegible] dus pas de faire celui de [illegible] qui pour contribué [illegible] fit en cela qu'imiter [illegible] Pierre d'Ailly et [illegible] bien de les [illegible] l'invention, et le [illegible] Aussi dit-il quelque part que l'astrologie a fait le malheur de sa vie. Il est certain que ses livres renferment bien des [illegible] que dans son traité de [illegible] il semble tirer des [illegible] taires au but de l'[illegible] le chapitre II, il prétend que le dogme de l'immortalité est préjudiciable à la société humaine; et les raisons qu'il en [illegible] assez singulières. Il dit encore que [illegible] l'immortalité [illegible] plus [illegible] que les autres; car la [illegible] sion [illegible] les rend [illegible] autres [illegible] partout, les [illegible] scrupules [illegible] Enfin [illegible] l'âme [illegible]

De tous les livres de Cardan, le plus connu est le traité de *Subtilitate*. Il ne mit que huit mois à le faire; mais il le corrigea pendant toute sa vie. Sept ans après la première publication de ce traité, Jules Scaliger, à l'affût de tous les talents [illegible] pour se déchaîner contre eux, l'attaqua vigoureusement, et y releva un grand nombre d'erreurs; mais sa critique fut si [illegible], que [illegible] plus de [illegible] que le livre de Cardan. Ce dernier se borna [illegible] à réduire son adversaire au silence. Scaliger ne se tint pas pour battu, et, par un tour de charlatan qui peint l'homme, il feignit de croire que sa critique avait tué Cardan, et fit à ce sujet une préface hypocritement louangeuse, dans laquelle il déplorait un trépas qui coûtait si cher à la république des lettres. Cardan se portait si bien, qu'il survécut dix-huit ans à Scaliger.

Le *de Subtilitate*, ainsi que le *de Rerum Varietate*, renferme toutes les connaissances de Cardan en physique, en métaphysique et en histoire naturelle; la plupart de ses observations sur les animaux, les plantes et les métaux ne sont que la reproduction des idées d'Aristote et de Pline. Nous aurions voulu donner une analyse de ce traité, si le peu de méthode et l'incohérence des parties n'avaient rendu cette tâche presque impossible. Il y a de tout dans ce livre, ignorance et savoir, bon sens et superstition; l'auteur traite tous les sujets, et fait de son ouvrage une sorte d'encyclopédie de la science et de l'ignorance en son siècle; encyclopédie qui [illegible] enseignements à celui que

[illegible] formule générale des équations cubiques [illegible]

[illegible] formule des équations cubiques [illegible]

[illegible]

[illegible] — *Proxeneta*, [illegible] Leyde (Elzevir), [illegible]; Genève, [illegible], in-12; — [illegible]; Lyon, [illegible] de [illegible] — [illegible] *Ptolemæi* [illegible] *libri* [illegible] *de astrorum judiciis*, cum exposi- [illegible] Cardani; Bâle, [illegible], in-fol.; Lyon, [illegible]; Bâle, [illegible], in-fol.: l'horoscope de [illegible] qui dans les éditions de [illegible]; — [illegible] *liber IV*; [illegible]; Bâle, [illegible], [illegible] *de* [illegible] *et Motibus* [illegible]; Nuremberg, 1543, in-4°; avec [illegible] *segmenta*, [illegible] *libri de judiciis geniturarum*; — [illegible] *colorum*, *mensium et dierum ad dies* [illegible] *et ad electiones liber*; et autres ouvrages astronomiques; — *de Utilitate ex adversis capienda libri quatuor*; Bâle, 1561, in-8° : ce traité fut composé en 1560, à l'occasion de la mort de J. Bapt. Cardan; — *Dialogus qui dicitur* [illegible], *seu de humanis Consiliis*; Bâle, [illegible], in-4°, avec les *Somniorum synesiorum*, [illegible] *Bono liber*; — *de Sapientia libri V*, *quibus omnis humanæ vitæ cursus* [illegible] *explicatur*; Nuremberg, 1544, in-4°, avec le *de Consolatione*; Genève, [illegible], in-8°, traduit en français; Paris, 1661, in-12; — *Opuscula medica et philosophica*; Bâle, 1566, in-4° : c'est une collection d'ouvrages assez singuliers, tels que *Podagræ Encomium*; — *Neronis Encomium*; — *de Socratis Studio*, mauvaise satire contre Socrate; — *Libellus de propriis libris*, *cui titulus est Ephemerus*; Nuremberg, 1544, in-4°; à la suite du *de Sapientia*; — *de Libris propriis eorumque ordine et usu ac de mirabilibus operibus in arte medica factis*; Lyon, 1557, in-8°; — *de Immortalitate animorum liber*; Lyon, 1545, in-8°; — *de Sanitate tuenda libri IV*; Rome, 1580, in-fol.; ibid., 1717, in-4°; Bâle, 1582, in-fol.; — *Opuscula medica senilia*; Lyon, 1638, in-4°; — *Contradicentium medicorum libri X*; Paris, [illegible], in-8°; Lyon, 1548, in-4°; Marbourg, 1607, in-8°. A cette liste d'écrits il faut ajouter des commentaires sur Hippocrate, 17 livres des [illegible], et une quantité considérable de traités : *de Usu ciborum*; *de Urinis*; *de Sarsaparilla*; *de Venenis*; *de Epilepsia*; *de Apo-*

[illegible] d'assertions [illegible] [illegible], *[illegible] de Origine [illegible]* [illegible], Vienne, [illegible].

[illegible], *Bibliothèque de la [illegible]*.

[CA]RDENAS (*Barthélemy* DE), peintre espagnol d'origine portugaise, né en 1547, mort en [illegible]. Il eut pour maître le peintre [illegible] Coello, et bientôt il se fit remarquer par [illegible] productions, dont les principales sont : [illegible], la partie principale du cloître de [illegible] l'Atocha, dans l'église des Dominicains [de] Valladolid, les peintures du cloître du couvent de Saint-Paul ; le retable du maître-autel, [illegible] peinte la vie de Jésus-Christ ; — une [illegible] de quarante pieds carrés, qui occupe tout [le] fond du chœur ; — une *Cène*, et plusieurs [tab]leaux estimés, dans le réfectoire du même [couv]ent.

[illegible], *Nouv. Alignement [illegible]*.

[CA]RDENAS (*Juan* DE), fils de Barthélemy, [peint]re espagnol, vivait dans la première moitié [du di]x-septième siècle. Il fut élève de son père, [illegible] à Valladolid, et se distingua dans le [illegible]. Il reproduisait surtout avec talent les [fruits] et les fleurs.

[illegible], *Dictionnaire des peintres espagnols*.

[CA]RDENAS (*Bernardin*), historien espagnol, [du di]x-septième siècle, né à Chuquisaca, dans la [provi]nce de las Charcas, au Pérou. Nommé [illegible] à l'évêché de l'Assomption, il eut [illegible] avec les jésuites qui gouvernaient le Paraguay. Cette lutte, dans laquelle il eut pour [illegible] le célèbre Palafox, se prolongea plus de [illegible], et se termina par l'éloignement de [illegible], qui fut transféré en 1666 à Santa-Cruz [de la] Sierra. On a de lui plusieurs ouvrages de [illegible] et d'histoire ; le plus important est [illegible] *y relacion de las cosas del Reyno [del Pe]ru*, Madrid, 1634, in-4°.

[illegible] Antonio, *Biblioth. hisp. nova*. — Charlevoix, [*Hist.*] *du Paraguay*.

[CA]RDENAS Y CANO (*Gabriel* DE), historien [espa]gnol, vivait dans la première moitié du dix-[huitième] siècle. On a de lui : *Ensayo cronologico para la Historia general de la Florida*, [illegible], 1723, in-fol.

[illegible] suppl. à Jöcher, *Allgem. Gelehrten-Lexicon*.

[CAR]DENEAU (*Bernard-Augustin*, baron DE), [génér]al français, né en 1766, mort en 1841. [Entré] en 1791 lieutenant dans le régiment d'A[illegible], qui forma la 14e demi-brigade, il servit [dans] l'armée des Pyrénées orientales. A [illegible] commandait le 101e régiment de ligne, et [chargea] victorieusement plusieurs charges de la [cavalerie] autrichienne. Général de brigade et baron [de l'E]mpire en 1807, il fut fait chevalier de Saint-[Louis] en 1814. Pendant les Cent-Jours, il com[manda] une brigade d'infanterie [illegible], [fut] renvoyé à la chambre des députés par le [illegible] [illegible] en 1819 [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] la [illegible]. Il [illegible]

1823, et au [illegible] juin 1830. [illegible] [illegible] du département des Landes.

C. [illegible]

CARDER (*Peter*), [illegible] 1586. Il commandait [illegible] de la flottille de Drake, [illegible] rendit dans la mer du Sud par le détroit de [Ma]gellan, dans le but d'[illegible] gnol. Drake, ayant réussi à [illegible] détache, le 8 septembre [illegible] afin de donner en Angleterre [illegible] l'expédition. Carder traversa [illegible] détroit ; mais [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de compagnons [illegible] pour [illegible] débris du navire [illegible] tirent et se confièrent [illegible] et [illegible] Le [illegible]

[illegible]

1586.

[illegible]

CARDI (*Ludovico*). Voy. Cigoli.

CARDINALI (*[illegible]*), [illegible] Sèvres, dans le [illegible] 1761 ; mort [illegible]

[illegible]

[illegible] ; — *l'Oppidum* [illegible] ; — [illegible]

[illegible]

CAR[illegible]

[illegible]

[illegible] la compagnon du [illegible] [illegible] de Gouvea, il fut sur le point de [illegible] en 1582. C'était un homme d'un esprit fort cultivé; aussi, après avoir occupé le poste de recteur du collége de Rio-de-Janeiro, fut-il appelé à devenir provincial de son ordre. Il [illegible] en 1609, loin de l'[illegible] [illegible]. De nouveaux documents [illegible] plus tard, se [illegible] dans [illegible] aux affaires politiques et religieuses [illegible] 1618. [illegible] Adolfo de Varnhagen a publié dans ces derniers temps un précieux opuscule de ce [illegible] voyageur : *Narrativa epistolar de uma viagem e missão jesuitica* [illegible] *Bahia, Ilhéos, Porto-Seguro, Pernambuco,* [illegible] *Rio-de-Janeiro, San-Vicente (San-Paulo)* [illegible] Lisbonne, 1847, in-12. Ce livre est écrit d'un style charmant, et donne [illegible] d'une grâce parfaite. F. D.

[illegible] (*Pierre*), [illegible] français, [illegible] la ville de Guy [illegible] [illegible] siècle. Sa carrière [illegible] [illegible] il mourut [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] par les [illegible] [illegible] le [illegible] de la nombreuse [illegible] dans les murs de cette ville [illegible] [illegible] dix pièces [illegible] sa versification, dont [illegible] il est [illegible] [illegible] presque toujours un sens

[illegible] Critique [illegible]

[illegible] à Bologne [illegible]

a de lui : *Lettere* [illegible]

dans le [illegible]

1819 [illegible]

liari e sociali [illegible]

CARDI [illegible]

Lecomte [illegible]

la médiation [illegible]

connaissances [illegible]

sur la religion [illegible]

esprit satirique le porta [illegible]

et les [illegible]

la première [illegible]

la société, [illegible]

trouva l'occasion d'[illegible]

toute hâte à [illegible]

[illegible] les [illegible]

graphie n'a [illegible]

détails, particuliers [illegible]

style, on dit qu'il [illegible]

l'Arétin.

CARDOSO [illegible]

vivait dans la [illegible]

siècle. On a de lui [illegible]

manuscrit est conservé [illegible]

[illegible] de Paris. En voici la liste : [illegible] *di [illegible], [illegible] stato di [illegible] [illegible] dell' anno 1838 [illegible] [illegible] 1821.*

[illegible] littéraire de Genève.

CARDON (*Antoine-Alexandre-Joseph*), graveur belge, né à Bruxelles le 7 décembre [illegible], mort vers 1822. Il s'appliqua au dessin dès sa première jeunesse, et eut pour maître [illegible], peintre de l'impératrice Marie-Thérèse, avec lequel il fit le voyage de Vienne, où il séjourna un an. Devenu pensionnaire de [illegible], il passa plusieurs années en Italie, d'abord à Rome, puis à Naples, où il abandonna la peinture pour s'adonner à la gravure. Il fut chargé de graver, sous la direction de d'Hancarville, le plus grand nombre des planches des *Antiquités étrusques, grecques et romaines* du chevalier Hamilton. Rappelé par M. de Cobenzl, qui avait formé le projet de publier l'histoire de la Toison d'or, il grava différents tableaux de cet homme d'État et du duc d'Arenberg. En 1815, il fut nommé membre de l'Institut royal des sciences et des arts des Pays-Bas.

CARDON (*Antoine*), graveur belge, fils du précédent, né à Bruxelles le 15 mai 1772, mort le 16 avril 1813. Élève de son père pour le dessin, la peinture, la gravure à l'eau-forte et au [illegible], il alla en 1792 se perfectionner à Londres, et remporta un prix à l'Académie royale de dessin. [illegible] belles gravures : *le Mariage de Catherine de France avec Henri V, roi d'Angleterre ; la Bataille d'Alexandrie ; la Journée de Maida ;* le [illegible] choisit de préférence aux artistes anglais pour graver les tableaux du musée de Londres. Il commença par *la Femme adultère* de [illegible], ouvrage immense, qui lui valut les récompenses les plus flatteuses de la part de l'empereur d'Autriche et du roi des Deux-Siciles. Mais les travaux excessifs auxquels il se livra [illegible] altérèrent sa santé, et il succomba à une maladie de langueur.

[illegible] *des Contemporains. — [illegible]*

[illegible] (*Jean-Baptiste*), antiquaire et [illegible] espagnol, né à Valence, mort en 1585. [illegible] de la cathédrale de Valence, il fut nommé par Grégoire XIII membre de la congrégation chargée de publier dans toute leur intégrité le texte des Pères. Il avait déjà recueilli [illegible] les manuscrits, plus de [illegible] de saint Léon le Grand et de saint Hilaire, lorsqu'une mort prématurée l'enleva à la culture des lettres et aux dignités ecclésiastiques. Il avait été [illegible] de Perpignan, de Vic, de Tortose, et, pendant deux ans, commissaire [illegible]. On a de lui : *[illegible] de sacris [illegible]*, [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible] 1328 [illegible]

[illegible] Le 24 mars, Cardone [illegible] ... Dans [illegible] 1813 et 1813, les Fran[illegible] [illegible] ... En 1815, lors de l'invasion de France [illegible] Cardone, surveillé par [illegible] ne put secourir les Suisses, et fut forcé [illegible] Lombardie à la suite de la bataille de Marignan. Il conserva la vice-royauté de Naples sous Charles-Quint.

[illegible] *Histoire des Républiques Italiennes*, tom. V, [illegible] — Leo et Botta, *Histoire de l'Italie*. — Gerhard [illegible] *Biographie*.

CARDOSO (Vincent), poète italien, né à [illegible], dans l'Abruzze citérieure, à la fin du seizième siècle, mort vers 1620. Il entra dans l'ordre des Dominicains, et composa quelques ouvrages poétiques, qui n'offrent d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue. Dans un recueil de vers imprimé en 1614, et intitulé *La R sbandita*, il parvint à ne pas introduire une seule fois la lettre R. Quelques années après, il fit réimprimer ce travail puéril, et le publia avec un autre poëme intitulé *l'Alfabeto distrutto*, dédié au duc de Savoie, auquel il allait le présenter à Turin, lorsqu'il mourut en route.

Chaudon et Delandine, *Dict. hist.*

CARDONNE (*Denis-Dominique*), orientaliste français, né à Paris en 1720, mort le 25 décembre 1783. Conduit dès l'âge de neuf ans à Constantinople, il ne revint en France qu'à vingt-[illegible] ans, après avoir fait une profonde étude des langues et de la littérature orientales. Il fut nommé successivement professeur des langues turque et persane au collége de France, interprète du roi, censeur royal, et garde de la bibliothèque du Roi. En 1765, il fit paraître une *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes*, 3 vol. in-12; ouvrage [illegible] pour lequel il avait consulté les historiens [illegible], et qui a été traduit en allemand par Moor,

Nuremberg, 1769-1770 [illegible] [illegible], 1770, in-8° [illegible] *de littérature* [illegible] [illegible] in-12 : une édition [illegible] Il a en outre [illegible] et fables indiennes [illegible] [illegible] de la Bibliothèque [illegible] de [illegible] de l'Orient.

[illegible] — Le Bas, *Dictionnaire* [illegible]

CARDONNEL (*Pierre* [illegible]) trat et membre [illegible] France, né à [illegible] mort le 17 juillet 18[illegible] [illegible] il se livra à [illegible] Le 12 octobre 179[illegible] membre du conseil [illegible] siéger jusqu'au [illegible] rentrer dans ses foyers [illegible] [illegible] républicaines [illegible] royauté de [illegible] ses votes [illegible] son opinion [illegible] fut motivée [illegible] mais sur la [illegible] maisons d'écoles [illegible] célèbre [illegible] avait proclamé [illegible] royauté en 179[illegible] laire (le 3 juillet 179[illegible]) Alby, et devint [illegible] nal. On a vu [illegible] versaire du [illegible] après la suppression [illegible] de la presse et des [illegible] vint son candidat [illegible] corps législatif, et [illegible] impériale de Toulouse [illegible] membres du corps [illegible] chéance de l'empereur [illegible] de Louis XVIII [illegible] latif de l'empire [illegible] donnel se rallia au [illegible] cien régime, et il [illegible] quoiqu'il n'eût pas [illegible]

C'est, dit-on, [illegible] minorité de la cour [illegible] chéance et au [illegible] Dans la session de [illegible] la liberté de la presse [illegible] contre la cour de [illegible] ordonnance royale [illegible] 2 mars, au moment [illegible] Il fut naturellement [illegible] 1815. Mais, après les [illegible] dent du collége [illegible] bre de cette chambre [illegible] ché royale a qualifié [illegible] Il se prononça, le [illegible]

[illegible]movibilité des juges, et pour une institution [illegible]. Quoique ce projet [illegible], ainsi que celui de 1814, relatif à la [illegible] de la cour suprême, on arriva à peu près au [illegible] but en éliminant ceux qui [illegible]. Cardonnel se prononça aussi pour la création d'une dotation du clergé en biens fonds et en [illegible], en se plaignant de la spoliation [illegible] par l'assemblée constituante, et de l'insuffisance des réparations qui lui avaient été [illegible] en 1807 par Napoléon, qu'il appelait un [illegible] audacieux.

En 1816, Cardonnel fut nommé président de chambre à la cour de Toulouse, et on y enregistra avec une solennité inaccoutumée ses lettres de noblesse. Le 18 avril 1818, il attaqua l'université. En 1819, il fut nommé chevalier de Saint-Jean de Jérusalem; en 1821, Louis XVIII le nomma conseiller à la cour de cassation, et Charles X, en 1825, commandeur de la Légion d'honneur. Son admission dans les rangs de la cour suprême, et les progrès de l'opinion libérale, l'avertirent sans doute de l'exagération qu'il avait mise dans la défense des principes monarchiques. Sans être orateur, il savait se faire écouter. Il fut atteint de bonne heure de cécité; mais il continua de remplir les fonctions de magistrat jusqu'à sa mort. Il avait cultivé les lettres, et il était membre de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse; mais il n'a rien publié. Au reste, il a été plutôt un homme politique qu'un jurisconsulte.

A..., avocat.

[illegible] du Corps législatif, tom. [illegible], an V, et tom. [illegible] [illegible], 1811, p. [illegible], p. [illegible] [illegible], p. 57, [illegible], etc. — *Moniteur* et *Gaz. des* [illegible].

CARDOSO (*Fernando*), médecin portugais, [illegible] le commencement du dix-septième siècle, [illegible] dans la seconde moitié. Celorico est la [illegible] patrie de cet étrange personnage, qui [illegible] acquis une grande renommée dans sa pro[illegible], et qui s'y distinguait dès l'année 1630. Il [illegible] en Espagne, et obtint à Madrid le titre de [illegible] *mayor*; il quitta la Péninsule en 1640, [illegible] aller se fixer à Venise. Ce qu'il y eut de [illegible] particulier dans la vie de ce savant, [illegible] qu'il abandonna la religion chrétienne, dans [illegible] il avait été élevé, pour entrer dans le [illegible] du judaïsme, dont il devint un fervent [illegible]. Il ne fut plus connu dès lors que sous [illegible] d'*Isaac*. Son ouvrage le plus recherché a [illegible] en espagnol sous ce titre : *De las [illegible] del agua y de la nieve; del bever frio* [illegible]; Madrid, 1637, in-4°. Son traité *de Fe*[illegible] (Madrid, 1634, in-4°) était estimé [illegible] siècle. Il a publié également une [illegible] poétique de Lope de Vega.

FERDINAND DENIS.

[illegible] Machado, *Bibliotheca Lusitana*. — João-Baptista de Castro, *Mapa de Portugal*, t. III.

CARDOSO (*Fernand-Rodrigues*), médecin portugais, vivait au seizième siècle. On a de lui : *De [illegible] naturalibus*; Lisbonne, 1602, in-4°. — *Methodus medendi* [illegible] *cilitate ac* [illegible].

[illegible].

CARDOSO (*George*), [illegible] portugais, né le 31 décembre [illegible], [illegible] tobre 1669. Il étudia d'abord sous [illegible] cisco de Macedo, dont l'enseignement [illegible] d'une haute célébrité; voué par choix à [illegible] ecclésiastique, il fut ordonné prêtre [illegible] 1632. Quelque temps après, il [illegible] néfice simple, et put se livrer à ses [illegible] vaux, qui ont obtenu l'assentiment des [illegible] distes eux-mêmes. Avant de publier [illegible] saints portugais, il voyagea dans [illegible] toujours en quête des traditions [illegible] des légendes locales; c'est ce qui [illegible] vre un caractère si particulier d'originalité [illegible] grand recueil n'est pas seulement une [illegible] phie; mais, grâce aux notes [illegible] du texte dont l'auteur a enrichi chaque [illegible] phie, c'est une description géographique [illegible] rique du Portugal et de ses colonies; [illegible] lui-même put y trouver de curieuses [illegible] Cardoso a puisé aux sources [illegible] les érudits, et il a recueilli la [illegible] il donne jusqu'à des fragments [illegible] populaires d'une haute antiquité.

La cour de Madrid reconnut le [illegible] écrivain, celui-ci [illegible] pagné un traitement considérable, et [illegible] ment qui devait le fixer à [illegible] pas voulu accepter ces avantages sans [illegible] du roi de Portugal, Cardoso [illegible] bonne : il fut attaqué en route de [illegible] il devait mourir, et, arrivé [illegible] il y expira [illegible] sente comme un homme d'une [illegible] posé dans ses habitudes, [illegible] ché sur sa personne, sans que cela [illegible] à la gra[illegible] vité de son caractère; il le présente [illegible] comme le modèle de ces érudits de la [illegible] qui savaient allier les devoirs de l'état ecclésias[illegible] tique aux agréments du monde. Son livre [illegible] intitulé *Agiologio Lusitano dos Santos e varoes illustres em virtude do reino de Portugal e suas conquistas*; Lisbonne, [illegible], 3 vol. petit in-fol. Ce livre, qui [illegible] a eu le sort commun [illegible] phies; il n'a pu être terminé, et il [illegible] mois de juin. Entre autres ouvrages [illegible] inédits, Cardoso a laissé un [illegible] le nom de *[illegible] de Portugal*. Cet auteur est mis au rang des classiques.

[illegible] DENIS.

Barbosa Machado, *Bibliotheca Lusitana*. — César de Figueiredo, *[illegible]*. — *Catalogo dos Autores*.

CARDOSO (*Luis*), géographe portugais, [illegible] dans la deuxième moitié du dix-septième siècle, mort après l'année 1767. Ce fut dans une bourgade nommée [illegible], à peu de distance de Lisbonne, que Cardoso prit naissance. Il entra à dix-sept ans chez les oratoriens, et [illegible]

[illegible]

[illegible] Carducho [illegible]; les [illegible] une Cène et une Circoncision au [illegible] Madrid, et surtout la fameuse Descente de croix placée dans une petite chapelle de l'église de San-Felipe el Real, à Madrid.

E. B—n.

[illegible] — Baldinucci, Notizie. — Ticozzi, Dizionario.

CARDUCCI ou CARDUCHO (Vincenzo), peintre, né à Florence en 1568, mort à Madrid en 1638. Il fut frère et élève de Domenico Carducci, et passa avec lui en Espagne, où, sous le nom de Carducho, il travailla pour Philippe III et Philippe IV, principalement au palais du Pardo, où sont ses meilleurs ouvrages. On trouve également des peintures de ce maître à Tolède, à Valladolid, à Ségovie, à Salamanque, et dans d'autres villes d'Espagne. En 1633, il publia en espagnol un traité intitulé *De las excelencias de la pintura, o dialogo de la pintura, su defensa, origen, essencia, definicion, modos y diferencias*, in-4°. Il tint longtemps à Madrid une florissante école de peinture, d'où sortirent Ricci et la plupart des bons peintres que posséda l'Espagne au dix-septième siècle.

E. B—n.

Baldinucci, *Notizie*. — Lanzi, *Storia pittorica*. — Ticozzi, *Dizionario*.

*CAREGNA (Gabriel), médecin dont la nationalité n'est pas bien connue, vivait dans la première moitié du seizième siècle. On a de lui : *[illegible] quæstionum medicinalium*; [illegible], 1526, in-fol.

Carrère, *Dict. de la Médecine*.

CAREL DE SAINTE-GARDE (*Jacques*), poëte et littérateur français, naquit à Rouen dans les premières années du dix-septième siècle, et mourut, à ce qu'on croit, en 1684, à un

[illegible] Paris, 1675, in-4°. Et voilà l'homme [illegible] recommandait aux bontés de [illegible] comme un bel esprit [illegible] savant [illegible] poëte, philosophe [illegible] l'élévation [illegible] trois [illegible] que pour le trop grand amour [illegible] la liberté, et de quelques [illegible] travaux. [illegible]

[illegible] le même dessein. J. Lamoureux.

[illegible], *Bibliothèque française*, tom. XVIII. — [illegible] *Mémoires* [illegible] — [illegible] *Bibliot. Hist. de la France*, [illegible].

* CARELLI (*François*), [illegible], né [illegible] 1758, mort en 1832. Après avoir reçu une [illegible]cation distinguée, il fut attaché en qualité de [secr]étaire auprès du prince Caramanico, [illegible] Sicile, et devint inspecteur général des [illegible] mort de Caramanico [illegible] Carelli [illegible] en 1802, et il [illegible] en cultivant les beaux-arts. Chargé d'[accom]pagner les [illegible] qui, [illegible] traité de Florence, devaient être [illegible] France, il passa trois années à Paris, et fut [illegible] de l'Institut national. Il revint dans [illegible] en passant par Milan, Venise et Rome, [illegible] avec les premiers archéologues de [illegible] À son retour à Naples, il fut chargé de [illegible] de l'instruction publique et des [illegible] publics. Les affaires ne le détournèrent [illegible] mais l'empêchèrent de pu[blier] aucun ouvrage sur l'archéologie, excepté [une] *Dissertation sur l'Origine de l'architecture*; Naples, 1831.

[illegible]

[illegible] (*Jean-Baptiste*), [illegible]

[illegible] 1577 [illegible] 1580, in-4°. [illegible]

* CARELLI [illegible] vivait dans la seconde moitié du [illegible] siècle. Il était lecteur de théologie et [illegible]

[illegible]

CARÊME (*Marie-Antoine*) [illegible] à Paris [illegible]

[illegible]

[illegible] à la Bibliothèque [illegible] Mais il [illegible] extérieure, [illegible] selle d'argent [illegible] d'Alembert [illegible] les ouvrages d'A[illegible], de Palladio, Vignole, etc.

[illegible] les résultats de ses études et de ses pré[illegible] dans un ouvrage intitulé *le Pâtissier pittoresque*, gr. in-8°; Paris (Didot), 1815; 2e éd., 1822, 128 gravures.

On doit encore à Carême: *le Maître d'hôtel français, ou Parallèle de la cuisine ancienne et moderne*; 2 vol. in-8°, avec 10 planches; — *le Cuisinier Parisien, ou l'Art de la cuisine au dix-neuvième siècle*, avec 21 planches, 1 vol. in-8°, 2e éd., 1828; — *le Pâtissier royal Parisien*, avec 41 planches; 1re éd., 1815; 2e éd., 1828, 2 vol. in-8° (Didot). Vers la fin de sa vie, il inséra dans la *Revue de Paris* une notice sur la manière dont Napoléon se nourrissait à Sainte-Hélène. Enfin, il est auteur de projets d'architecture pour les embellissements de Paris et de Saint-Pétersbourg; Paris, 1821, 2 vol. in-fol., avec planches; [illegible] des mémoires inédits.

On pourrait dire que ce ne fut un artiste passionné pour son art, quand on lit l'espèce de dithyrambe qu'il a publié en tête d'un de ses ouvrages, en mémoire de son maître la Guipière (1):

« [illegible], ombre illustre! entends la voix de « l'homme qui fut ton admirateur et ton élève. « Tes talents extraordinaires te valurent la « haine et la persécution. Par la cabale, tu te vis « forcé de quitter ta belle patrie, pour aller en « Italie servir un homme puissant, dont tu avais « fait naguère les délices à l'Élysée-Bourbon « (Murat). Tu suivis ton roi en Russie. Mais, hé« las! par une fatalité déplorable, tu as péri « misérablement, les pieds et le corps gelés par « l'affreux climat du Nord. Arrivé à Vilna, ton « prince généreux prodigua l'or pour te sauver, « mais en vain. O grand la Guipière, reçois « l'hommage public d'un disciple fidèle! En dépit « de tes envieux, je veux associer ton nom à mes « travaux. Je lègue à ta mémoire mon plus bel « ouvrage. Il attestera dans l'avenir l'élégance et « la somptuosité de l'art culinaire au dix-neu« vième siècle; et si Vatel s'est illustré par un « point d'honneur cher à tout homme de mé« rite, ta fin malheureuse, ô la Guipière, te rend « bien digne d'illustration! C'est par ce point « d'honneur que tu voulus suivre ton prince en « Russie, quand tes cheveux blancs semblaient « t'assurer un plus beau destin à Paris: tu « partageas le triste sort de nos vieux vétérans, « l'honneur de nos phalanges guerrières, péris« sant de faim et de soif.... »

Carême a, dans une note, fait connaître combien les princes, maréchaux, etc., ont perdu de cuisiniers en 1812, dans la retraite de Russie, en même temps que La Guipière. Ed. R.

Notice de M. Frédéric Fayot, *Livre des Cent-et-un*, [illegible], XIII, [illegible]. — *Notes mss. de la famille.*

CARENA (*Paul-Émile*), jurisconsulte italien, né à Carmagnola en 1787, mort à Turin en 1823. Il fut longtemps professeur de droit à l'université de Turin, et devint sénateur en 1814. On a de lui: *De adquirendo rerum dominio; de* [illegible]

[illegible]

CARENCY ([illegible]

Quélen de Broë[illegible] fils aîné du duc de [illegible] cuyon.)

CARENO ([illegible] Pavie en 17[illegible] fession de son père [illegible] En 17[illegible] il vint à Vienne [illegible] il étudia la [illegible] se livra [illegible] pratique [illegible] lui: *Osser*[illegible] 1789 [illegible] Vienne, 179[illegible] *tazioni mediche* [illegible] *degli atti della* [illegible] *dotte coll'* [illegible] 1790, in-8°; — [illegible] *dell' attacco del* [illegible] *tumen de morbo* [illegible] *vatu*; Vienne, 179[illegible] tion des *Obser*[illegible] *materia di* [illegible] 1794, in-8°; — [illegible] vaccine); Vienne [illegible] latine de l'ouvrage [illegible] Vienne, 179[illegible] *Systèmes de Mé*[illegible] une édition de [illegible] Mirabelli; Vienne [illegible]

Cânova, *Biografia* [illegible]

CARENA ([illegible] italien, natif d'A[illegible] Milan vers le [illegible] Il a publié un [illegible] voici le titre: [illegible] *si approva* [illegible] Milan, 1813, in-8°. [illegible] ché sous le nom de [illegible] à cette diatribe [illegible] lui, 1883, in-8°.

Tardo, *dei Medici* [illegible] *medicale.*

CAREW (*Richard* [illegible] en 1555 dans le [illegible] 1620, publia, en 15[illegible] première chants de [illegible] Carew suit exactement [illegible] s'exerce, et il est [illegible] dans la manière [illegible] ges de l'original [illegible] achevée; et celle [illegible] et qui jouit d'une [illegible] fit oublier le travail [illegible] Carew une *Desc*[illegible] Londres, 1602, [illegible] ges qui n'offrent [illegible]

Retrospective Review [illegible] *Athenæ Oxonienses* [illegible]

CAREW (*George* [illegible]

CAREW DE CLOPTON, dans le comté de Warwick, homme d'État anglais, né en 1557, mort le 27 mars 1629. Il appartenait à une famille dont l'illustration historique remontait au règne de Henri Ier. Au sortir de l'université il embrassa la carrière militaire, et servit en Irlande contre le comte de Desmond et d'autres rebelles. En 1580 il fut nommé gouverneur de la forteresse d'Askeaton, et dix ans plus tard lieutenant général d'artillerie. Après avoir été un des chefs de l'expédition contre Cadix, il devint en 1599 lord président du Munster, trésorier de l'armée, et un des lords juges d'Irlande. En prenant possession de son gouvernement, il trouva les affaires dans l'état le plus déplorable, et n'eut à opposer à l'insurrection que 3,000 hommes d'infanterie et 250 cavaliers. Cependant, à force de prudence et de vigueur, il triompha des rebelles, battit un corps d'Espagnols qui venaient à leur secours, fit prisonniers Desmond et O'Connor, et s'empara du château de Dunboy en 1602. Il fut récompensé par le gouvernement de Guernesey, par la pairie sous le titre de baron Carew de Clopton, par la place de grand maître de l'artillerie et celle de conseiller privé. A l'avénement de Charles Ier, il fut créé comte de Totness. Après sa mort, son fils naturel Thomas Stafford publia *Hiberna pacata*; Londres, 1633, in-fol. Cet ouvrage, rédigé sous la direction de George Carew, était une histoire de ses campagnes en Irlande. Il avait laissé encore un grand nombre de documents sur l'histoire de ce pays; ils sont restés manuscrits à la bibliothèque Bodléienne, et forment quatre volumes.

Wood, Athen. Oxon. — Biographia Britannica.

CAREW (*George*), diplomate anglais, frère de Richard Carew, né dans la seconde moitié du seizième siècle, mort vers 1613. Il voyagea au sortir de l'université d'Oxford, où il avait été élevé. A son retour il s'adonna au barreau, et devint secrétaire du lord chancelier Christophe Hatton. En 1597, il fut envoyé en ambassade auprès du roi de Pologne, et deux ans plus tard à la cour de France. Pendant son séjour à Paris, Carew se lia intimement avec de Thou, qui, dans le 121e livre de son *Histoire*, profita des renseignements de l'ambassadeur anglais. Celui-ci, revenu en Angleterre en 1609, adressa à Jacques Ier une *Relation de l'état de la France*. Cet ouvrage, qui atteste à la fois la perspicacité et le talent d'écrivain de Carew, resta longtemps inédit; il tomba entre les mains du comte de Hardwicke, et fut communiqué par lui au docteur Birch, qui le publia en 1749, à la fin de son *Historical view of the negotiations between the courts of England, France and Brussels, from the Year 1592 to 1617.*

Wood, Athenæ Oxonienses. — Rose, New biographical dictionary.

CAREW (*Nicolas*), gentilhomme anglais, né vers la fin du quinzième siècle, décapité le 3 mars 1539. Parent d'Anne de Boleyn, il fut quelque temps favori de Henri VIII. Mais il se [illegible] à s'attirer la disgrâce de ce prince [illegible] cruel. En 1539, il s'engagea [illegible] d'Exeter, lord Montagu [illegible] dans une conspiration qui avait [illegible] cer le cardinal Pole sur le trône. [illegible] fut dénoncé par Geoffrey Poole, [illegible] Montagu, et tous les conjurés [illegible] tranchée.

Lingard, Hist. of England. — Rose, New biogr. dict.

CAREW (*Thomas*), poète anglais, né dans le Devonshire en 1589, mort en 1639. Il était un des chambellans (*gentleman of the Privy-Chamber*) de Charles Ier. Cité pour l'élégance de ses manières et son goût pour les plaisirs, il brilla parmi les plus beaux esprits de la cour. La poésie amoureuse était alors fort en vogue; chaque rimeur célébrait, à grand renfort de concetti empruntés à l'Italie, des maîtresses plus ou moins imaginaires. Carew écrivit des chansons, des sonnets, des élégies, des pastorales, des épitaphes. Il n'est pas exempt des défauts qu'on reprochait alors [illegible]; il a de la grâce, de l'esprit, de la facilité; mais il blesse parfois les lois de la décence, et il est [illegible]. Ses *Poems* [illegible] à Londres en 1640.

Retrospective Review, t. VI. [illegible] — Cibber, *Lives of the British Poets*. — *Biographie dramatique.*

CAREY (*Henry*), musicien et poète anglais, fils naturel de George Saville, marquis d'Halifax, né à la fin du dix-septième siècle, mort en 1743. Il eut pour maîtres [illegible], Roseingrave, Geminiani. Malgré de si habiles professeurs, Carey ne s'éleva pas au-dessus de la médiocrité. Homme de plaisir et dissipateur, il finit par se trouver dans une position si déplorable, qu'il se tua de désespoir. Son meilleur morceau est le fameux chant national *God save the King!* qu'on a, sans raison, faussement attribué à Handel, ainsi que la charmante ballade *Sally in our Alley*, autre ouvrage de Carey. On a de lui publié, en 1732, six cantates dont il avait fait les paroles et la musique; il composa aussi la musique de plusieurs comédies (*[illegible]*, *the Contrivances*, etc.) et de quelques farces représentées au théâtre de Goodman's Fields. Il réunit toutes ces ballades et chansons sous ce titre: *the Musical century, in one hundred english Ballads on various subjects and occasions*; Londres, 1740, in-4°.

Biog. dram. — Fétis, Biographie universelle des Musiciens.

CAREY (*George Saville*), musicien et poète anglais, fils de Henry Carey, naquit vers 1743, et mourut en 1807. Héritier de l'esprit et des infortunes de son père, il a composé, comme lui, pour vivre, un grand nombre de chansons populaires. Il composa aussi des comédies bouffonnes. Ses autres ouvrages sont : *Analects in prose and verse*, 1771, 2 vol.; — *Lecture on Mimicry*.

[illegible] 1777 ; [illegible] different [illegible] England ; [illegible]

[illegible]

[illegible] traduit du même ; — [illegible] History of Italy, 1853, [illegible]

[illegible] Dictionary.

*CAREY (John), pédagogue anglais, né en Irlande en 1756, mort à Londres en 1829. Après avoir achevé ses études en France, il revint en Angleterre, et s'y livra à l'enseignement du français, du grec et du latin. Il débuta en 1800 par une prosodie latine, qui fut suivie de plusieurs ouvrages élémentaires du même genre : Skeleton of the latin accidence ; 1808 ; [illegible] ; 1808 ; — Practical English prosody and versification ; 1809 ; — Clavis Metrico-Virgiliana ; — the Eton prosody illustrated ; — Introduction to english composition and elocution, etc. Les travaux de Carey comme éditeur furent considérables. Il publia : le Virgile de Dryden, 1803 et 1819, 2 vol. in-8° ; — cinquante volumes de la collection connue sous le nom de Regent's classics ; — le Dictionnaire de Ainsworth ; — un Abrégé du même ouvrage ; — Gradus ad Parnassum ; 1824 ; — le texte latin des Common prayers, dans l'édition polyglotte de Bagster ; — un Abrégé du lexique grec de Schleusner ; — Ruperti Commentarius in Livium, etc. Carey a traduit du français les [illegible] les Petits Émigrés de madame [illegible] de l'allemand, les Lettres sur la Suisse de [illegible]. Il a fourni un assez grand nombre d'articles au School Magazine de Phillips, et au Gentleman's Magazine.

Rose, New Biog. Dictionary.

CAREY (William), orientaliste et missionnaire anglais, né à Paulerspury, dans le Northamptonshire, en 1761, [illegible] en 1834. [illegible]

[illegible] la Bible dans [illegible] en 1801 [illegible] du fort William [illegible] professeur de [illegible] à Sérampour [illegible] 1805 ; — Grammaire [illegible] Dictionnaire [illegible] telinga, 1814 [illegible] gali, 1818, 3 vol. [illegible] Dictionnaire [illegible] Grammaire [illegible] docteur Marshman [illegible] l'imprimerie de Sérampour [illegible] Bible qui [illegible] et auxquelles Carey [illegible] sanscrit, hindou [illegible] orissa ou oriya [illegible] mahratte, [illegible] cashmir, assam [illegible] persan. Les missionnaires [illegible] mérite de [illegible] d'hommes, [illegible] et publia, entre 1808 et [illegible] original, [illegible] les plus [illegible]

Rose, New Biographical [illegible]

CAREY (Félix), [illegible] 1786, mort le 10 [illegible] père, il se rendit dans [illegible] pour, où il mourut. [illegible] langue birmane ; [illegible] traduction du Pilgrim's [illegible] le Vidyahara-vali [illegible] bengali, forment le [illegible]

[illegible], et d'autres ouvrages (la plupart [illegible]) traduits du [illegible].

[illegible], *Biogr. [illegible]*

CAREY (*H.-C.*), célèbre économiste américain, né vers la fin du dix-huitième siècle, à Philadelphie, où il a exercé longtemps la profession de libraire. On lui doit les ouvrages suivants : *Essay on the rate of wages, with an examination of the causes of the differences in the condition of the labouring population throughout the world* (Essai sur le taux des salaires, suivi de recherches sur les causes des différences que présente la condition des populations ouvrières dans les diverses contrées); Philadelphie, 1835; — *Principles of political economy* (Principes d'économie politique); Philadelphie, 1837-1840, 3 vol. in-8°; — *the Credit system of France, Great-Britain and the United-States* (du Crédit en France, dans la Grande-Bretagne et aux États-Unis); Philadelphie et Paris, 1838, in-8°; — *Answer to the questions : What constitutes currency? what are the causes of the unsteadiness of the currency? and what is the remedy?* (Réponse aux questions : Qu'est-ce que la circulation? Quelles sont les causes de son instabilité, et quel en est le remède?); Philadelphie, 1840, in-8°; — *the Past, the Present and the Future* (le Passé, le Présent et l'Avenir); Philadelphie, 1848, 1 vol. gr. in-8°; — *the Harmony of interests agricultural, manufacturing and commercial* (l'Harmonie des intérêts agricoles, manufacturiers et commerciaux); Philadelphie, 1851, 1 vol. in-8°; — *the Prospect agricultural, manufacturing, commercial and financial, at the opening of the year 1851* (Perspective agricole, manufacturière, commerciale et financière, au commencement de l'année 1851); Philadelphie, 1851, in-8°.

[illegible] le jugement qu'a porté Mac-Culloch, dans la *Littérature de l'économie politique*, sur les *Principes d'économie politique*, l'ouvrage fondamental de Carey : « Cet ouvrage, fruit de nombreuses recherches, est écrit dans un bon esprit; mais il est indigeste, manque de critique, et ne [illegible] ni par la clarté ni par la netteté des principes. La plupart des conclusions de l'auteur sont [illegible] de renseignements statistiques d'une [illegible], ou susceptibles d'interprétations diverses. » M. Ch. Coquelin pense que ce jugement ne doit pas être accepté sans examen.... « Que l'on adopte ou que l'on repousse, dit-il, la manière de voir de M. Carey, il faut reconnaître qu'il se rencontre dans ses ouvrages un grand nombre d'idées neuves, originales, dignes de l'examen le plus sérieux. » A l'appui de cette opinion, nous ferons remarquer que M. Carey est le premier qui ait établi, dans ses *Principes d'économie politique*, l'existence de cette belle loi de l'harmonie des intérêts dans la production agricole et industrielle, [illegible] développée et complétée depuis par

M. Bastiat dans son livre des *Harmonies économiques*.

L'ouvrage intitulé *le Passé, le Présent et l'Avenir* est l'un des plus [illegible] de l'auteur. M. Carey y étudie [illegible] la marche de l'humanité, depuis [illegible] jusqu'à nos jours. Il [illegible] d'abord des forces de la nature, [illegible] par degrés à les dominer, [illegible] instruments [illegible] la théorie de la rente de Ricardo [illegible] démontrer 1° que, dans toutes [illegible] l'œuvre de la culture [illegible] comme les plus faciles [illegible] n'est qu'à la suite de l'accroissement de la population et de la richesse [illegible] plus fertiles; [illegible] population et de la richesse [illegible] de la culture, le travail [illegible] vient plus productif; [illegible] correspond [illegible] la production [illegible]

[illegible]

[illegible] M. Carey [illegible] étrange, est l'[illegible] concerne son pays [illegible] ses relations commerciales [illegible] dont l'immense [illegible] paraît un [illegible] ment manufacturier [illegible] pour l'Amérique [illegible] ter, pour la France [illegible] clusive de son pays [illegible] quemment dans les [illegible] M. Carey [illegible] victime du [illegible].

M. Carey a publié un grand nombre d'articles d'économie politique dans [illegible]. Il s'est fait [illegible] blique [illegible] contre [illegible] de la [illegible] entre le capital et le travail [illegible] questions [illegible]. Retiré depuis [illegible] années des affaires, M. Carey vit dans sa maison de campagne aux environs de Philadelphie, s'occupant [illegible] études de [illegible], et publiant, sur les [illegible] économiques de quelque importance qui se [illegible]

[illegible] Etats-Unis, des [illegible] [illegible]
[illegible] A. Lecomte.

[illegible]

[illegible] (Joseph), habile imprimeur français, [illegible] en 1785, [illegible] dans la même [illegible]. Il [illegible] pour [illegible], et qui [illegible] par son père, imprimeur de l'évê[illegible] pour l'art [illegible] l'état d'éditeur. Il [illegible] en cette qualité; [illegible] de revenir dans son [illegible] l'attention des [illegible] plus [illegible] dans l'art typographique. Un des premiers, il se livra à des essais et à des expériences qui [illegible] pour but de substituer des planches de [illegible] les caractères mobiles employés [illegible], et de les faire servir à l'impression [illegible] d'un mécanisme assez simple. La réus[illegible] de ces premiers essais lui assure, incontes[illegible], le mérite d'avoir, par d'heureuses [illegible] du clichage, fait faire un grand [illegible] à la stéréotypie. C'est, au surplus, le témoi[illegible] que lui rend Camus, dans son *Histoire du Polytypage et de la Stéréotypie*; Paris, [illegible], 1803, in-8° (p. 58 à 65). Le savant [illegible] expose en détail les procédés à l'aide desquels Carez parvint à imprimer, en 1786, un livre d'église noté, en deux volumes grand in-8°, de plus de 1,000 pages cha[illegible], et, successivement, de la même manière, vingt volumes de liturgie ou d'instruction à l'usage du diocèse de Toul. Carez fut surtout encouragé dans ses essais par deux hommes distingués qui habitaient alors la ville de Toul : M. de [illegible], devenu depuis préfet de l'Ardèche, et M. de [illegible], directeur des fortifications. Il appela d'abord ses éditions *omotypes*, pour *exprimer la réunion de plusieurs types en un seul*. Ses travaux dans ce genre furent interrompus par la révolution. Carez en embrassa la cause avec enthousiasme; dès lors les préoccupations de la politique parurent l'absorber, et lui firent négliger les intérêts de l'art et de son établissement. Lors des élections qui eurent lieu pour le choix des députés à l'assemblée législative, Carez obtint un grand nombre de suffrages, et fut élu le troisième sur huit qui devaient composer la députation du département de la Meurthe (1). Ses connaissances l'appelaient naturellement à faire partie du comité des assignats; il y rendit de grands services, par les lumières qu'il répandit sur la fabrication et l'impression du papier-monnaie. Il vota constamment avec la majorité, et lorsque le terme de son mandat fut expiré, il revint à Toul, pour reprendre ses travaux accoutumés. Il écrivait à un de ses amis, le 20 octobre 1792 : « Me voilà, de législateur « que j'étais, redevenu compositeur. Tous mes

(1) La *Biographie des Contemporains*, d'Arnault, de Jouy, etc., lui donne, par erreur, le titre de député de la Moselle.

« ouvriers [illegible]
« je les remplace [illegible]
« les doigts engourdis [illegible]
« velle tâche avec [illegible]
en imprimant, [illegible]
par lui, un [illegible]
latine en caractères [illegible]
l'ouvrage [illegible]
simile de cette [illegible]
mée de la coalition [illegible]
res de l'est; Carez [illegible]
nombre de [illegible]
toire. Comme [illegible]
connus, il fit [illegible]
lon de garde [illegible]
Toul fit [illegible]
petite campagne [illegible]
put l'être, [illegible]
des lignes de Wissembourg [illegible]
ville, et la levée [illegible]
licenciement des gardes [illegible]
encore à son imprimerie [illegible]
comme éditeur, [illegible]
publications [illegible]
fut un *Alphabet* [illegible]
tiné à [illegible]
ments de la [illegible]
jeunesse un [illegible]
publicains; Toul (1794) [illegible]
porte l'empreinte de l'[illegible]
Il est probable [illegible]
mêmes [illegible]
lorsqu'il fut appelé [illegible]
de Toul. Mais il ne [illegible]
emploi, la mort l'ayant [illegible]
de sa nomination. [illegible]
et quelques [illegible]
amis l'avaient [illegible]
trouvons un [illegible]
sa correspondance, [illegible]
nissime un de ses [illegible]

Documents inédits [illegible] *autographe de Joseph* [illegible] *Polytypage et de la Stéréotypie* [illegible]

*CAREZANO (A[illegible]), [illegible] clergé régulier, vivant [illegible] tième siècle. Il publia [illegible] *delle Revoluzioni* [illegible] *zioni sopra i* [illegible] in-4°.

Adelung, suppl. à Jöcher.

CARIBERT ou [illegible] Clotaire Ier, eut le [illegible] lot; et dans le partage [illegible] prince en 562, C[illegible] tain nombre d'[illegible] ches et Marseille. [illegible] guère plus de cinq [illegible] paix et de la justice [illegible] turelle, il protégea [illegible] sagesse des instructions [illegible] bassadeurs lui [illegible]

[illegible]. « Au lieu d'avoir l'air rude et guerrier de ses ancêtres, dit M. Augustin Thierry dans ses *Récits mérovingiens*, le roi Haribert affectait de prendre la contenance calme et un peu lourde des magistrats qui, dans les villes gauloises, rendaient la justice d'après les lois romaines. Il avait même la prétention d'être savant en jurisprudence, et aucun genre de flatterie ne lui était plus agréable que l'éloge de son habileté comme juge dans les causes embrouillées, et de la facilité avec laquelle, quoique Germain d'origine et de langage, il s'exprimait et discourait en latin. » Le P. Daniel fait observer qu'un roi de ce caractère était en ce temps-là chose plus rare qu'un roi guerrier, les vertus militaires étant beaucoup moins en opposition avec quelque barbarie qui restait encore dans l'esprit des Français, que toutes ces qualités et toutes les vertus civiles et politiques. « Ce qu'il y a de sûr, c'est que des dispositions moins pacifiques auraient valu à Caribert une plus grande popularité. Sous son règne commença la puissance des maires du palais, qui devaient bientôt devenir les maîtres de l'État, pour avoir su d'abord se faire les chefs de l'armée.

Une autre particularité remarquable, c'est que Caribert est le premier roi de France qui ait été excommunié, non par le pape (sa puissance ne s'étendait pas encore aussi loin), mais par l'évêque de Paris. L'incontinence du roi, incontinence d'ailleurs commune à tous les princes francs de l'époque, fut la cause de cette excommunication, qui, du reste, n'eut pas de suites fort graves. Mais laissons encore parler ici le savant narrateur des temps mérovingiens :

« Le roi Haribert prit en même temps pour maîtresses deux sœurs d'une grande beauté, qui étaient au nombre des suivantes de sa femme Ingoberghe. L'une s'appelait Markowèfe, et portait l'habit de religieuse; l'autre avait nom Méroflède; elles étaient filles d'un ouvrier en laine, barbares d'origine, et *lœtes* du domaine royal. Ingoberghe, jalouse de l'amour que son mari avait pour ces deux femmes, fit tout ce qu'elle put pour l'en détourner, et n'y réussit pas. N'osant cependant maltraiter ses rivales, ni les chasser, elle imagina une sorte de stratagème qu'elle croyait propre à dégoûter le roi d'une liaison indigne de lui : elle fit venir le père des deux jeunes filles, et lui donna des laines à carder dans la cour du palais. Pendant que cet homme était à l'ouvrage, travaillant de son mieux pour montrer du zèle, la reine, qui se tenait à une fenêtre, appela son mari : « Venez, lui dit-elle, venez ici voir quelque chose de nouveau. » Le roi vint, regarda de tous ses yeux, et, ne voyant rien qu'un cardeur de laine, il se mit en colère, trouvant la plaisanterie fort mauvaise. L'explication qui suivit entre les deux époux fut violente, et produisit un effet tout contraire à celui qu'en attendait Ingoberghe; ce fut elle que le roi répudia, pour épouser Méroflède.

« [illegible] ne lui suffisait pas, [illegible] solennellement le titre d'épouse [illegible] nommée Theudehilde, dont le [illegible] de troupeaux. Quelques années [illegible] mourut, et le roi se hâta d'épouser [illegible] Markowèfe. Il se trouva ainsi, [illegible] de l'Église, coupable d'un double [illegible] comme bigame et comme mari d'une femme qui avait reçu le voile de religieuse. [illegible] rompre son second mariage par [illegible] évêque de Paris, il refusa [illegible], et fut excommunié. Mais le temps n'était pas venu où l'Église devait faire plier sous sa discipline l'orgueil brutal des héritiers de la conquête; Haribert ne s'émut point d'une pareille sentence, et garda près de lui ses deux femmes. »

Caribert mourut subitement peu de temps après, l'année 567, dans un de ses domaines situé non loin de Bordeaux.

Grégoire de Tours, *Chronique*, [illegible]. — *Récits des temps mérovingiens*. — [illegible] *Histoire de France*. — Sismondi, [illegible].

CARIBERT ou CHARIBERT, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, était fils de Clothaire II, et par conséquent frère de Dagobert, qui avait quelques années de plus que lui. Sans doute, pour assurer la bonne intelligence entre ses deux fils, Clothaire [illegible] une [illegible] à sa mort, comme il n'avait pris aucune mesure pour assurer le partage de [illegible] ses deux fils, Dagobert se hâta de [illegible] tout le royaume. Cependant il se forma un parti, autour de Caribert dans une portion de la Neustrie; et Dagobert, voulant éviter la guerre civile, consentit à traiter avec lui, et lui abandonna le royaume d'Aquitaine l'année 628. Caribert II fit de Toulouse sa capitale; il y habita les palais des anciens rois visigoths, et étendit sa domination de la Loire aux Pyrénées. [illegible] il remporta quelques [illegible] Gascons. Caribert étant mort peu de temps après, en 631, Dagobert [illegible] trésor et égorger son fils Chilpéric, [illegible] âge, et incorpora l'Aquitaine à sa vaste monarchie.

Frédégaire, ch. 56, 57. — *Gesta Dagoberti*. — Sismondi, *Hist. des Français*. — Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale sous les conquérants germains*. — Michelet, *Hist. de France*, I.

CARIBERT ou CHARIBERT I et II, rois des Francs. Voy. Mérovingiens.

CARIBERT ou CHAROBERT, abréviation de *Charles-Robert*, fils de Charles Martel, roi de Naples et de Hongrie, naquit à Naples vers [illegible], et mourut en 1342. Après la mort de son père, Caribert, bien jeune encore, fut conduit en Hongrie pour revendiquer le trône que lui disputait Venceslas IV, roi de Bohême. Chacun des deux prétendants s'appuyait sur un parti; mais le pape Boniface VIII [illegible] de comparaître à son tribunal pour y plaider leur cause, et, par une bulle

[illegible] Galicie, la Servie, la Lodomérie, la Cumanie, la Bulgarie et la Bosnie. Il fit valoir ses prétentions au trône de Naples, où son grand-père, Charles II d'Anjou, s'était assis. Le pape Clément V, à l'exemple de son prédécesseur, [illegible] des droits et mérites des candidats. [illegible] fut plus heureux [illegible] Un [illegible]. Il avait [illegible] une de ses sœurs avait épousé Louis le Hutin, roi de France. Il avait eu trois épouses, et laissa en mourant trois fils, Louis I[er], surnommé *le Grand*, roi de Hongrie; André, qui [illegible] de Naples, et Étienne, duc d'Esclavonie. [illegible] dans l'*Enc. des g. du m.*]

[illegible], *Histoire des Français*.

[illegible] (maison de), l'une des branches de la maison royale de Savoie, et celle qui occupe actuellement le trône de Sardaigne. Elle tire son nom de *Carignano*, petite ville de la province de Turin, sur la rive gauche du Pô.

Le premier prince de Carignan fut *Thomas-François*, l'un des neuf enfants de Charles-Emmanuel le Grand; il naquit en 1596. Son ambition excita des troubles en Savoie pendant la [illegible] de Charles-Emmanuel II. Après [illegible], il se rendit maître de Turin [illegible] aux portes de la ville [illegible] de soldats se disant [illegible] et que l'on eut l'imprudence d'admettre sur parole. Pendant la

[illegible]

Victor, [illegible] général des armées [illegible] [illegible] que, [illegible]

Victor, [illegible] général et [illegible] eut pour fils [illegible] Élevé au [illegible] devint dans [illegible] mées de Sardaigne [illegible] Courlande, fils de [illegible] de Saxe, et [illegible]

Charles-Emmanuel [illegible] prince de Carignan [illegible] [illegible] cette année [illegible] Félix, la tige de [illegible] *Voy.* l'art. [illegible] des g. du m.]

[illegible]

* CARILLO (*Alphonse*) [illegible] à *Cuenca* dans le [illegible] siècle, mort à Bâle [illegible] nez Carillo, [illegible] tille, il fut créé cardinal [illegible] Benoît XIII, confirmé [illegible] pape Martin V en [illegible] logne en qualité de [illegible] nomma ensuite légat [illegible] Eugène IV y [illegible] Foix, qui s'intro[illegible] et Carillo fut forcé [illegible]

[illegible]

CARILLO D'ACUÑA [illegible] chevêque de Tolède [illegible] vers 1410, mort [illegible] pagna son oncle [illegible]

[illegible] évêque de Siguenza [illegible] de Tolède. [illegible] politique [illegible] roi de Castille Henri IV [illegible] qui [illegible] Jeanne [illegible] Henri IV [illegible] de Portugal [illegible] la reine [illegible] du roi de Castille. Les [illegible] déposèrent solennellement Henri IV [illegible] les plus insultantes pour la [illegible] royale [illegible] ville de Palencia [illegible] à Avila [illegible] l'archevêque de Tolède [illegible] Isabelle [illegible] Avila [illegible] Henri IV [illegible]

[illegible] IV, en 1474 [illegible] avec Henri d'Aragon [illegible] en même temps pour lui-même [illegible] donnée, il s'unit, dans une [illegible] de Villena, pour [illegible] Jeanne la Beltraneja. Le roi de [illegible] par leurs offres [illegible] et commença la guerre contre la [illegible] Ferdinand et Isabelle [illegible] avec [illegible] prise d'armes, et battirent com[illegible] Portugais à la bataille de Toro [illegible] Carillo, forcé de se soumettre [illegible] un monastère qu'il avait [illegible]

[illegible] Espagne, t. XXI. — Lavallée et [illegible]

[illegible] ou CARINUS (Marcus-Aurelius), [illegible] romain, fils aîné de Carus, règne de [illegible]. Paresseux, lâche et cruel, il ne mon[illegible] ni de courage ni de talents militaires, et [illegible] du vivant de son père, à repousser les [illegible] qui avaient envahi les Gaules. Lorsque Carus partit pour la guerre de Perse, il [illegible] avec lui son second fils Numérien, et [illegible] à Carin, qui reçut le titre de César, le gouvernement de l'Italie, de l'Illyrie, de l'Afrique et de tout le reste de l'Occident. Le jeune prince ne se signala que par ses crimes et ses [illegible]. Il donna les plus hautes dignités de l'État à des hommes de la plus basse condition [illegible]

[illegible]

[illegible] princes donnèrent des jeux [illegible] décrits par le poète [illegible] Vopiscus [illegible]

[illegible]

CARION (Jean), [illegible] en 1499 [illegible] 1559 [illegible] astrologien [illegible] ne lui put pas [illegible] qu'il ne fit point [illegible] En voici l'histoire [illegible] Mélanchthon [illegible] Carion [illegible] en latin, l'an 1532 [illegible] à Lubeck [illegible] publia l'an 1532 [illegible] et y avait [illegible] deux [illegible] Peucer [illegible] de Mélanchthon [illegible] en 1532 [illegible]

[illegible] il publia au bout de trois ans [illegible] [illegible] la mort de [illegible] [illegible] 1672, une édition de tout l'ou[illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] Paris, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en français par [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] — [illegible], Dictionnaire. — [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] (Antoine), hagiographe et écrivain [illegible], [illegible] d'ordre, natif de Cag[illegible] [illegible] le Milanais, vivait dans la seconde [illegible] du dix-septième siècle. Il fut curé dans [illegible], où il a fondé la congrégation des [illegible] réguliers pour le service des malades. On [illegible] : Capelli della bella Penitente [illegible] [illegible] Milan, 1666, in-8°; — Elogio del P. Pie[illegible] Pellicioni; Milan, in-fol. [illegible] [illegible] — [illegible] di Gesù nella tela dell' [illegible] [illegible]; Milan, 1671, in-12; — [illegible] [illegible] i dolori di Gesù Cristo; Milan, [illegible]

[illegible], Bibl. [illegible]

* CARISIUS (Jonas), voyageur et diplomate danois, né dans la seconde moitié du seizième siècle, mort à Roeskild en décembre 1619. Il fut d'abord secrétaire de Christian IV, et accompagna comme tel le roi en 1599, pendant un voyage maritime sur les côtes de Norwége. Plus tard, il fut employé par son souverain pour des affaires diplomatiques en Hollande, où il se trouvait encore à la fin de l'année 1618. On a de lui : *Description du voyage de Christian IV sur les côtes de Norwége* (en danois), qui fut traduit en allemand sur le manuscrit danois, et publié par Schlegel dans ses *Sammlungen zur Dänischen Geschichte* (Mémoires pour servir à l'histoire du Danemark), vol. I, chap. 4, et dans son *Recueil de Voyages*.

[illegible], *Geschichte Christians* IV, II, 190. — Hofmann, *Portraits historiques*, V. — Adelung, suppl. à Jöcher, *Allgem. Gelehrten-Lexikon*.

CARISSIMI (*Jean-Jacques*), célèbre compositeur du dix-septième siècle, naquit à Venise vers 1582, et mourut très-âgé : il vivait encore en 1672. Malgré la haute réputation dont il a joui de son temps et qu'il a conservée de nos jours, les biographes donnent peu de renseignements sur la vie de ce grand artiste. Gerber et plusieurs [illegible] rapportent que son mérite reconnu le fit [illegible] à la direction de la chapelle pontificale [illegible] de la chapelle de l'église Saint-Apollinaire du collége [illegible], à Rome. On doit à Carissimi l'introduction des accompagnements d'orchestre dans la musique d'église. Il perfectionna le récitatif, inventé depuis peu par Caccini, Peri et Monteverde, et donna à la partie de basse un mouvement et une élégance qu'elle n'avait point en[illegible]

[illegible]; enfin il est [illegible]
[illegible]
[illegible]
en rapport avec la [illegible]
cette invention [illegible]
ses mélodies [illegible]
[illegible]
[illegible]
celle de l'ancienne [illegible]
moins d'une [illegible]
maître, [illegible]
Cesti, [illegible]
lui, [illegible]
du dix-huitième [illegible]
le type original [illegible]
[illegible]
mais il n'a [illegible]
ouvrages, qui [illegible]
les principaux [illegible]
cueillis sur [illegible]
Deux recueils de [illegible]
1664 et 1667; — [illegible]
[illegible]
([illegible] en partition, [illegible]
du catalogue de [illegible]
[illegible], à 3 [illegible]
[illegible]
à Rome; — [illegible]
l'Homme [illegible]
chapelle pontificale [illegible]
impériale de Paris [illegible]
manuscrits, [illegible]
et basse continue; [illegible]
3 voix, 2 violons [illegible]
grande cathédrale; — [illegible]
et orgue; — [illegible]
orgue; — [illegible]
orgue; — Abraham [illegible]
— Jephté, à 6 et [illegible]
comme le chef-d'œuvre [illegible]
ment dernier, à 3 [illegible]
— le Mauvais riche [illegible]
basse; — Jonas, [illegible]
L'oratorio de Salomon [illegible]
teurs à Carissimi, [illegible]
Cesti. Il existe à la bibl[illegible]
de musique de [illegible]
contenant un grand [illegible]
tates de Carissimi; [illegible]
comiques, telles que [illegible]
Cyclopes, à 3 voix; — [illegible]
2 voix; — *Plaisanterie* [illegible]
des morts, canon à [illegible]
la barbe, à 2 voix; — [illegible]
latin *hic*, *hæc*, [illegible]
morceau, que C[illegible]
de Carissimi, est de [illegible]
nom duquel il a [illegible]
cantates de Cari[illegible]
continue ont été [illegible]
cement du dix-h[illegible]
à Bamberg, en 18[illegible]

[illegible] *Musica Romana* [illegible] des mo[illegible]s de Carissimi. La collection [illegible] *à trois*, publiée par [illegible], [illegible] des [illegible]ceaux de ce compositeur sur lesquels on a [illegible] des paroles françaises. On [illegible] aussi [illegible] pièces du même auteur dans l'ouvrage de [illegible] intitulé *Sacred music*, et dans les *Selec[illegible] of music* du docteur Crotch. La biblio[illegible] du collége du Christ, à Oxford, renferme [illegible] collection presque complète des œuvres de [illegible]ssimi; le Musée britannique possède aussi [illegible] grand nombre de pièces de ce compositeur. [illegible] publié à Augsbourg, en 1696, la traduction [illegible] d'un petit *Traité de l'art du chant*, [illegible] à Carissimi.

Dieudonné Denne-Baron.

[illegible]erber, *Historisch-Biographisches-Lexicon der Ton[illegible]*. — Choron et Fayolle, *Dictionnaire des Musi[illegible]*. — Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*. — [illegible]gueneuse, *Comparaison de la musique italienne et [illegible] musique française*.

[illegible]CARITEO, poète italien, vivait dans la seconde moitié du quinzième siècle. Né à Barcelone, [illegible] Crescimbeni et Quadrio, il vécut habituelle[illegible]ment à Naples, et fit partie de la célèbre acadé[illegible]mie de Pontanus. Il fut encore intimement lié avec Sannazar, qui dans ses poésies cite souvent Cariteo ainsi que sa femme Pétronille, à laquelle il donne le nom poétique de *Nisea*. On voit, par une [illegible] de Pietro Summonte à Angiolo Colocci, que Cariteo était mort en 1515. Ce poète consacra [illegible] sa verve à exalter la maison d'Aragon. Il [illegible] beaucoup étudié la poésie provençale (*la [illegible] limosina*), et on trouve dans ses vers, [illegible] peu élégants et empreints de bizarrerie, [illegible] certaine vigueur et comme un dernier reflet [illegible] troubadours. Les *poésies* (*rime*) de Cariteo, [illegible] pour la première fois à Naples, 1506, fu[illegible] réimprimées en 1509, sous le titre de : *Opere [illegible] Cariteo*.

[illegible]iraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. VI, [illegible]. — Crescimbeni, *Istoria della volgar poesia*. — [illegible], *della Storia e della ragione d'ogni poesia*.

[illegible] (*Antoine-Joseph*), médecin et bota[illegible] allemand, né à Edenhof, près de Benedikt[illegible] (dans la Souabe bavaroise), le 3 août [illegible], mort à Ingolstadt le 21 mars 1799. Il étudia [illegible] et à Ingolstadt, où il prit ses derniers [illegible] en 1749. Après avoir passé ensuite quelques [illegible] à Strasbourg et à Paris, il fut, en 1754, [illegible] professeur de chimie, de matière médi[illegible] et de botanique à Ingolstadt. Il enseigna le pre[illegible] dans cette université la physique expérimen[illegible]. Il fut élu en 1759 membre de l'Académie de Munich, et en 1763 de l'Académie des cu[illegible] de la nature. Comme médecin et chimiste, [illegible] sectateur de Stahl, tandis qu'il suivait [illegible] comme botaniste. On a de lui : *Disserta[illegible] de ignis gravitate*; Ingolstadt, 1749, in-4°; — *Dissertatio de antiepasi*; [illegible], 1756, in-4°; — *Dissertatio sistens* [illegible] *vindicatam et applicatam*; [illegible], 1759, in-4° : c'est un traité selon les idées de Stahl sur la fermentation, considérée par rapport aux arts; — *Dissertatio de* [illegible] in-4°; — [illegible] — *Botanisch*-[illegible] *die Kraeuter* [illegible] *tige eingetheilt sind* [illegible] [illegible]cale, où les plantes sont divisées [illegible] médicinales et vénéneuses), ibid., 177[illegible]; — *Dissertatio physico-chymica de* [illegible] *tate calcis metallicae*; ibid., 177[illegible], [illegible]; — *Ca[illegible]talogus plantarum secundum* [illegible] *novarum editionis* [illegible] *horti botanici*; ibid., 178[illegible], in-[illegible].

Biographie médicale.

CARL (*Jean-Samuel*), médecin et [illegible] allemand, né en 1676 à Oehringen ([illegible] de Hohenlohe, appartenant aujourd'hui au [Wur]temberg), mort le 13 juin 1757 à [illegible] le Holstein. Il étudia à Halle en [illegible], où il eut pour maîtres Hoffmann et Stahl. Après avoir pris ses grades en 1699, il devint médecin [ordi]naire, d'abord du prince d'[illegible], ensuite du comte de W[illegible]. Enfin, en 1736, le roi de Danemark [illegible] l'appela auprès de lui comme [illegible]. Carl était membre de l'Académie des curieux de la nature; ses ouvrages le [illegible] de Stahl. On a de lui : [illegible] *chymico-medica* [illegible] *nalis*; Halle, [illegible], in-[illegible] [illegible] Hoffmann, [illegible] *rum*; Halle, 172[illegible], in-[illegible]; — [illegible] *sophico-pyrotechnicus* [illegible] *Docimasiae analyticae* [illegible] *bitus*; Francfort, 1704, in-4° [illegible] marque que les os des animaux [illegible] des éléments fossiles, et que ces derniers [ne] donnent pas d'alcali volatil par la distillation; — *Gründliche Anweisung von der Diät für Gesunde und Kranke* (Règles précises sur le ré[gi]me tant pour les gens bien portants que pour les malades); Francfort, 1713, in-8°; [illegible], 1719 et 1728, in-8°; — [illegible] *beste*, etc. (Tableau [illegible] par la poste), etc.; [illegible], 17[illegible], [illegible] dans la *Medicina* [illegible] et 1721; — *Haus-Arzeney* [illegible] *einem Unterrichte* [illegible] (Médecine des pauvres, avec des conseils pour [illegible] que [illegible]); [illegible], 1717, in-8°; et sous le titre : [illegible] *oder Armen-Apotheke*; ibid., 1720, 1721, 1726, in-8°; — *Praxeos medicae* [illegible] *neralis et specialis* [illegible] *fons clinicus* [illegible] *technographicus* [illegible]; Halle, 1718 et 17[illegible], in-4°; — [illegible] *medicae et* [illegible] *experientiae* [illegible] *mentis* [illegible] *reductum*; [illegible], 171[illegible], in-4°; — [illegible] *oder die* [illegible] *des Leibes zur* [illegible] *Seelen* [illegible] (de l'utilité de la [illegible] du corps pour le salut de l'âme), [illegible]

[illegible] ... Nuremberg et Altona, 1744 et 1745, in-8°; — *Medicina universalis* (Médecine universelle, ou Moyen de conserver et de recouvrer la santé par l'usage de l'eau, par la tempérance, etc.); Copenh., 1740, in-8°; — *Medicinische und Moralische Untersuchung von der [illegible] der Gelehrten* (le Régime et l'usage des savants); [illegible], 1744, in-8°; — [illegible] ... 1745, in-8°; — [illegible] (Conseils et observations médicales); Halle, 1747, in-8°; — *Neueste Beschreibung des Schlangenbades, etc.* (Nouvelle description des eaux du Schlangenbad); Francfort, 1747, in-8°. — *Medicinische und Moralische Einleitung in die Naturgeschichte des Menschen, etc.* (Introduction médicale et morale à l'histoire naturelle de l'homme), Halle, 1747, in-8°; — un grand nombre de mémoires dans les *Acta Acad. Natur. Curios.*, vol. IV-VII, et dans le vol. I-VI du *Commercium litterarium* [illegible].

[illegible] ... *Biog. médic.*

CARL ([illegible]), [illegible] et poète allemand, de la société des Jésuites, vivait à Vienne [illegible] du dix-huitième siècle. On a de lui : [illegible] *scriptorum Universitatis* [illegible] (Annales littéraires de l'Université de Vienne, commencées par le P. Ernest Apfaltrer, [illegible] Carl par [illegible] et Charles Dellery); Vienne, 1742; —

[illegible] souvent une [illegible] ... [illegible] ... Là, s'[illegible] ... de Berwick, [illegible] ... [illegible] religion, [illegible] ... Clausen et [illegible] ... Berwick, Mémoires ...

CARL[illegible] ... française, née en 177[illegible] ... de l'hôpital [illegible] ... députés [illegible] ... jugement [illegible] ... et fut condamnée [illegible] ...

* CARLÉN ([illegible]) ... témoigna de bonne heure ... [illegible] ... En 1841, [illegible] ... appelé Carlén, littérat[illegible] ... *Stycken på Vers*, Stock[illegible]

[illegible] Cette traite surtout en général [illegible] des paysans et des [illegible] par un grand cachet de vérité. Les principales compositions d'Émilie Carlén sont : [illegible] ; Stockholm, 1838 ; — [illegible], 1839 ; — *Gustaf Lindorm*, ibid., [illegible], 3 [illegible] ; — *Professorn och hans skyddslingar*, ibid., 1840, 2 vol. ; — *Fosterbröderna*, 1840 ; — *Enslingen på Johannisskäret*, [illegible], 1846, 3 vol. ; — [illegible], 1846, 2 vol. ; — [illegible], 1849 ; — *Familjen i Dalby*, [illegible], 1850 ; — *Vestgötaflickan* [illegible], ibid., [illegible]. La plupart de ces romans ont été traduits en allemand.

[illegible]

CARLENCAS (*Félix de Juvenel de*), [illegible], né en septembre 1679 à Pézenas, mort dans la même ville le 12 avril 1760. Après avoir [illegible] chez les [illegible] de sa patrie, et passé [illegible] à Paris, il revint à Pézenas, où il se [illegible] bientôt. Le reste de sa vie fut consacré à des travaux littéraires. L'Académie des belles-lettres de Marseille l'avait reçu dans son sein. On a de lui : *Principes de l'Histoire*, [illegible], in-12 (rédigés pour l'instruction de son [illegible]) ; — *Trois mémoires sur l'origine des académies, des manufactures et des arts mécaniques*, dans le *Mercure de France* de 1738 ; *Essai sur l'Histoire des sciences, des belles-lettres et des arts*, Lyon, 1740, 1 vol. in-12 ; [illegible] 1744, 2 vol. in-12 ; ibid., 1749, 4 vol. [illegible] ; et ibid., 1757, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage remarquable a été traduit en allemand, avec une [illegible] et des notes de J.-E. Kappe, Leipzig, [illegible] et 1752, 2 vol. in-8°.

[illegible]

[illegible] (*Antoine de*), prélat français, né [illegible] au commencement du seizième siècle, [illegible] vers l'année 1570. Nommé évêque [illegible] à son retour de Rome, où Henri II l'a[illegible], il fut intimement lié avec le chancelier l'Hospital, Ronsard et Jodelle, [illegible] tous célébrés dans leurs vers. On a [illegible] : *Épître contenant le procès criminel [illegible] l'encontre de la reyne Boullan (Anne Boulleyn) d'Angleterre*, Lyon, 1545, in-8° ; [illegible] ou *Paraphrase en vers héroïques [illegible] et françois*), [illegible] ; Paris, 1560, [illegible] ; — *Éloge ou Témoignage d'honneur de Henri II, roi de France ; traduit du latin de Pierre Pascal*, 1560, in-4° ; — *Paraphrase en vers françois de l'Ecclésiaste de Salomon*, [illegible] ; — *Paraphrase du Cantique des cantiques*, 1562 ; — *Lettres au roi de France Charles IX, contenant les actions et propos de M. de Guise depuis sa blessure jusqu'à son trépas*, [illegible], 1563, in-8°. — La Croix du Maine, [illegible] [illegible] de l'Orient [illegible].

[illegible] — Le Laboureur, [illegible], t. III. — [illegible]

[illegible] son pays [illegible]

CARLESON (*Charles*), [illegible] [illegible] d'une famille bourgeoise [illegible] dans la même ville. Après [illegible] Upsal, il entra en 1728 dans [illegible] dont il devint le [illegible] fut nommé secrétaire d'État et [illegible] de l'Étoile polaire. Il fut un [illegible] dans les langues anciennes [illegible] taché avec Dalin son [illegible] riodique, le *Svenska Argus*, [illegible] *Spectator*, et [illegible] tion, donna un grand [illegible] tonnie. On a de lui : [illegible] *Domare-Regler* [illegible] injuria (Méditations sur le [illegible] droit [illegible]) [illegible] dernesnie), dont [illegible] 1729 ; — [illegible] Dalin, dont il [illegible]

[illegible]

CARLESON (*Édouard*), [illegible] Carleson, diplomate et [illegible] 1704 à Stockholm, mort dans la même ville le 25 février 1767. Après avoir [illegible] voyagé dans les principaux [illegible] fut [illegible] en 1728 [illegible] 1739, on [illegible] secrétaire [illegible] en 1750 [illegible] ([illegible] sur l'état de la [illegible] Suède) ; Stockholm,

[illegible] ... *Holland, from January* ... Recueil ... Paris, [illegible]

[illegible]

CARLETON (*sir Dudley*), vicomte de Dorchester, homme d'État anglais, né en 1573 à [illegible] dans le comté d'Oxford; mort en [illegible]. Élevé au collége du Christ à Oxford, il voyagea sur le continent, devint secrétaire de l'ambassadeur d'Angleterre en France, sir Thomas Parry, en 1602; et en 1603, du comte de Northumberland. Dans le premier parlement de Jacques Ier, il représenta le bourg de Saint-Mawes en Cornouailles. Au retour d'une excursion en Espagne où il avait accompagné lord Norris, il se trouva compromis dans la conspiration des poudres; son innocence ne tarda pas à être reconnue, et il fut dédommagé d'un court emprisonnement par l'ambassade de Venise. Il revint en Angleterre en 1615, trouva tout le pouvoir aux mains de George Villiers, duc de Buckingham, et fut nommé à la place importante d'ambassadeur auprès des Provinces-Unies. La Hollande était alors divisée par les querelles des arminiens et des Calvinistes. La France soutenait Barnevelt, défenseur des arminiens; ce fut assez pour que Carleton se prononçât pour Maurice, chef du parti contraire. En 1625, l'habile diplomate anglais fut envoyé en France avec lord Holland. Au retour de cette mission il fut appelé par Buckingham à la chambre des pairs, sous le titre de baron Carleton d'Imbercourt, et nommé, trois ans plus tard, vicomte de Dorchester. Après la mort de Buckingham, il devint secrétaire d'État, et dirigea les négociations importantes de l'Angleterre avec la France, l'Espagne, la Hollande et la Pologne. Il entretint une correspondance particulière avec la reine de Bohême, mais il ne vécut pas assez pour voir la restitution du Palatinat. La correspondance diplomatique de sir Dudley-Carleton pendant son ambassade de Hollande a été publiée par le comte de Hardwick, sous le titre suivant : *the Letters from and to sir Dudley, Carleton, during his embassy in Holland, from january 1616 to december 1620*; Londres, 1757, in-4°. Cet ouvrage a été traduit en fran-

çais sous ce titre [illegible] ... *de Carleton, ministre de l'*[illegible] ... la Haye, 17[illegible]

CARLETON (*George*) [illegible] en 1559 à [illegible] mort en 1628. [illegible] l'université d'Ox[illegible] pour l'Église [illegible] évêque de [illegible] voyé avec [illegible] synode de Dordrecht [illegible] habileté la cause [illegible] Carleton fut élevé à [illegible] vénérable [illegible] de Calvin sur la [illegible] ... *by a divine* [illegible] — *Jurisdiction* [illegible] ... *upon the* [illegible] ... *Consensus* [illegible] ... Londres, 1613 [illegible] ... *brance of God's* [illegible] ... *lection of the* [illegible] *State*; Londres [illegible] ... *the madness of* [illegible] in-4°; — *Vita Bernardi* [illegible] ... *Iberniæ*; Londres, [illegible]

Biographia Britannica. [illegible] *dictionary*.

CARLETON (*George*) [illegible] anglais, mort vers 17[illegible] ses négociations [illegible] rant la guerre de la [illegible] part à plusieurs [illegible] dans les Pays-Bas, [illegible] à Santa-Clemente [illegible] *Mémoires* [illegible] *notices et* [illegible] *sous le commandement* [illegible] en anglais; Londres [illegible]

Quérard, *la France* [illegible]

CARLETON (*sir Guy*) [illegible] Strabane dans le comté [illegible] en 1808. Nommé en 17[illegible] il eut à repousser [illegible] Montgomery, qui, à la [illegible] Unis, essaya de [illegible] évacuant Montréal, [illegible] repoussa les Américains [illegible] ral. En 1776, [illegible] Burgoyne le commandement [illegible] contre les États-Unis [illegible] fut remplacé par le [illegible] grâce ne fut pas de [illegible]

[illegible] en 1781 la [illegible] en Amérique, [illegible] américaine, [illegible] d'évacuer New-York, [illegible] 1783, il [illegible] rappelé au gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et, [illegible] d'août suivant, élevé à la dignité de pair [illegible] le titre de lord Dorchester.

[illegible] *New Biographical Dictionary.*

CARLETON (*William*), nouvelliste irlandais, né à Prillisk en 1798. Son enfance et sa [illegible] s'écoulèrent parmi les [illegible] qui [illegible] la classe agricole de ce pays. [illegible] il entra dans une maison [illegible] à Glenlough par un prêtre [illegible] qu'il fit ensuite à un endroit appelé le *Purgatoire de Saint-Patrick*, à Lough-Derg, [illegible] sur son imagination une impression [illegible] qu'il réussit de [illegible] dans les [illegible]. Muni seulement de quelques [illegible], il [illegible] à Dublin, où son ouvrage intitulé *Traits and stories of the Irish peasantry* (Traits et [illegible] empruntés à la vie des paysans irlandais), Dublin, 1830, 2 vol., eut le plus grand succès. [illegible] en fut de même de la suite à cet ouvrage, [illegible] en 1832. Ses autres écrits sont : *Fardorougha the miser*; Dublin, 1839; — *the [illegible]*; Dublin, 1841, 3 vol. [illegible] qui ont pour titre : *the Misfortunes of Barney Branagan*; *Valentine M'Clutchy*, 1845, 3 vol. : [illegible] s'y déclare partisan du rappel de l'U[illegible], et défend le clergé [illegible] dont il était l'objet; — *the [illegible] prophet* [illegible] *of Irish famine*, 1847; — *Rody the rover*, [illegible] — *Tithe proctor*, 1849. Le public accueillit avec la même faveur tous ces ouvrages, [illegible] s'est montré peintre fidèle des mœurs [illegible] malheurs de ses compatriotes.

[illegible]

CARLETTI (*François*), voyageur florentin, [illegible] 1574, mort vers 1617. Élevé par son père [illegible] connaissances géographiques, il se rendit [illegible] à l'âge de dix-huit ans. Deux ans après, [illegible] aux Indes orientales avec son père, qu'il [illegible] de perdre à Macao. Après avoir [illegible] pendant plusieurs années et sans trop de [illegible] dans plusieurs parties de l'Asie, de l'A[illegible] et de l'Europe, Carletti revint à Florence [illegible] 1606. Nommé maître de la maison du grand-duc [illegible], il fut enlevé par une mort prématurée, qui ne lui permit pas de publier ses [illegible]. Ils furent mis en ordre par Magalotti, [illegible] sous le titre de *Ragionamenti di Francesco Carletti*, [illegible] sopra le cose [illegible] ne' suoi viaggi [illegible] *Indie occidentali e orientali* [illegible]; Florence, 1701, 2 vol. in-8°. [illegible] des [illegible] la [illegible] des Maldives [illegible]

[illegible]

CARLETTI (*François-Xavier* [illegible]), [illegible] du Toscane [illegible]

[illegible] la [illegible] de [illegible] comte Carletti [illegible] par l'indépendance de [illegible] volution française [illegible] partisan [illegible] grand-duc de Toscane [illegible] ses États [illegible] la France [illegible] le [illegible] du [illegible] Carletti [illegible]

[illegible]

(1) [illegible]

[illegible]

[illegible] par le comte Carletti à un conseiller de la légation de Florence, où il exprime la peine et l'indignation que son expulsion lui a fait éprouver : « J'ai « affronté la mort, j'ai été même au-devant d'elle « sans la moindre inquiétude ; mais l'aventure « [illegible] véritablement chagriné et abattu. » [illegible] ». « J'emporte avec « [illegible], les mêmes sentiments d'un « [illegible] pour la nation française, qui n'ont [illegible] « [illegible], la pureté de mes in- « tentions et ma philosophie me servent de con- « solation. » De retour en Toscane, il était sur le point de faire paraître un mémoire justificatif de sa conduite, quand le grand-duc ne voulut pas permettre cette publication. Disgracié en apparence par la cour, mais pensionné, il vécut dans la retraite, sans que la philosophie dont il faisait profession le garantît de l'impression douloureuse que ses événements lui avaient causée, et qui altéra sa santé de manière à avancer la terme de ses jours. J. Lamoureux.

[illegible]

CARLETTO. Voy. Caliari.

CARLEVARIS (Luca), peintre et graveur [illegible], né à Udine en 1664, mort à Venise en [illegible], sans s'attacher à aucune école, il devint un habile paysagiste, et bon peintre de marines et de perspectives. Une famille noble qui le protégeait lui fit donner le surnom de Luca di ca Zenobio, et par contraction Lucacarbrio, sous lequel il est souvent désigné. On voit de lui un assez grand nombre de tableaux

[illegible] de l'Italie, qui parut en [illegible] ses Œuvres complètes [illegible]; — Dissertazione sulla [illegible] 1736; — Lettera intorno ad al[illegible] nella provincia del Friuli e [illegible] ne' tempi del Dominio [illegible] Aquilejesi, dans la Raccolta Ca[logerana], vol. 25; Venise, 1741, in-12; — delle [illegible], ragionamento in [illegible] rappresenta lo stato suo a' tempi de' [illegible], e si rende ragione della diversità [illegible], dans la Raccolta Calogerana, vol. 29; Venise, 1743, in-12; — dell' Indole e dell' Istoria del teatro tragico, dans le vol. [illegible] de la Raccolta Calogeriana; Venise, 1744, in-12; — Osservazione sulla musica antica e moderna; ibid., Venise, 1744, et inséré, avec l'ouvrage précédent, dans Opere di Carli [Rubbi], XIV; — la Teogonia ovvero la generazione degli Dei d'Esiodo, tradotta per la prima volta in verso italiano, con annotazioni, tre lettere critiche, e il testo greco; Venise, 1744, in-8°, et dans Opere di C. R., XV: ce ne fut pas la première traduction d'Hésiode, comme le titre le prétend, car elle fut précédée de celle d'Antoine-Marie Salvinio, qui avait le premier traduit Hésiode en vers italiens, mais qui ne publia son travail à Padoue qu'en 1747, in-8°; — Ifigenia in Taurida, tragedia [illegible] di Euripide; Venise, 1744, in-12, et dans Opere di Carli Rubbi, XVII; — dell' [illegible] del teatro antico, e moderno dans le vol. [illegible] de la Raccolta Calogeriana; Venise, 1744, in-12, et dans Opere di C. R., XVII; — della Spedizione degli Argonauti in Colco, [illegible] vari punti intorno alla [illegible], astronomia, cronologia e geografia degli antichi; Venise, 1745, in-4°; — [illegible] sulle streghe et sulli stregoni; Venise, 1745, in-4° (Carli n'admet ni les sorciers ni les sorcières, contrairement à Tartarotti, qui ne rejetait pas les sorciers; cette dissertation, que Tartarotti eut l'indiscrétion de faire imprimer avec la sienne, attira à Carli le reproche d'hérésie); — Lettera sull' uso del argento, al sign. Maf-

[illegible] dell' antichità [illegible] dell' [illegible] archeologia, [illegible] città [illegible] 1744, in-[illegible] Venezia [illegible] Cola [illegible] — Delli [illegible] di [illegible] delle [illegible] 3 vol. [illegible] Saggio [illegible] intitolato [illegible] in-8°; — [illegible] 1760, in-8°; — [illegible] in-8°; — [illegible] lettera [illegible] l'Uomo [illegible] libertà [illegible] filosofia, 177[illegible] Commerci [illegible] 2 vol. in-8° [illegible] de Carli avec [illegible] de 1777 à 177[illegible] en 1783 et 17[illegible] ajouté une [illegible] l'original [illegible] de Bailly. C'est [illegible] été faite la tra[illegible] rig., Gera, 178[illegible] duction franç[aise] [illegible] Villebrune [illegible] Boston [illegible] 6ditt., Paris [illegible] der, comme [illegible] cane de Carli [illegible] mologiche sull' [illegible]

in risposta al supplemento delle Lettere americane; Tortona, 1787, in-8°; — [illegible] *alcune curiosità [illegible] lettere di cavaliere* [illegible]; on y trouve des expériences sur [illegible] en calculation, etc.; Venise, 1783 [illegible], in-8°. [illegible] ouvrages réunis ont été publiés sous le titre : *Opere del signor commendatore D. Gian-Rinaldo, conte Carli, presidente emerito del supremo consiglio di pubblica economia*, etc.; Milan, 1784-1794, 15 vol. [illegible]; on y trouve tous les travaux qui avaient été publiés [illegible], excepté les suivants : *Delle Antichità italiche*, [illegible], *con appendice e documenti*, etc.; Milan, 1788-1791, 5 vol. in-4°, avec 26 planches et avec des tables d'inscriptions inédites; 2e édit., Milan, 1793-1795; cet ouvrage magnifique traite des antiquités de l'Italie dès la plus haute antiquité, jusqu'au quatorzième siècle de notre ère; — *Dissertazione sulla memoria artificiale*; Venise, 1787, in-4° (lue dans la séance publique de l'Académie de Milan le 21 mars 1793, par [illegible], à la place de l'auteur, alors malade); — *Storia di Verona sino al* 1517; Vérone, 1796, 7 vol. in-8°; ouvrage posthume. Ce dernier ouvrage, ainsi que sa *Correspondance*, entretenue pendant plus de cinquante ans avec toutes les notabilités du temps, devait former une édition des *Œuvres posthumes* de Carli-Rubbi, en 10 vol. in-4°, qu'un libraire de Trieste avait annoncée, mais dont on n'a plus entendu parler.

[illegible], *Elogio storico di Gian-Rinaldo Carli*. — [illegible], *Biografia degli Italiani illustri*. — [illegible] politique. — [illegible], suppl. à [illegible]. — [illegible], *Onomasticon*, VII.

CARLIER. *Voy.* [illegible].

CARLIER (*Henri*), médecin français, vivait [illegible] vers 1616. On a de lui : *Castigationes* [illegible] *practicae*; — *Tractatus de* [illegible] *erroribus*. Ces deux ouvrages sont cités [illegible] indication de date ni de lieu d'impression.

[illegible] *Catalogue des écrivains de la* [illegible] *d'Artois*. — [illegible], *Dict. de la Méd.*

CARLIER (*Léonard*), jurisconsulte [illegible], vivait dans la première moitié du dix-huitième siècle. Il était professeur des Institutes à l'université de Wurzbourg, et conseiller aulique de [illegible] ville. On a de lui : *Dissertatio de Jure* [illegible] *Canonum et Imperio*; Wurzbourg, [illegible], in-4°; — *Dissertatio de Jurisdictione* [illegible]; ibid., 1729, in-4°; — *de Jure* [illegible]; ibid., 1729, in-4°; — *de* [illegible] *et legitimo modo* [illegible], *tam in* [illegible] *imperii* [illegible] *subordinatis judicii*; ibid., 1734, in-4°; — *de Sponsalibus et matrimonio*; ibid., 1735, in-4°; — [illegible] *in genere ac in specie*; ib., 1737, [illegible]; — *de Jure vectigalium* [illegible]; [illegible], 1737, in-4°; — *de* [illegible] [illegible] *suf*-[illegible]; ibid., 1737, in-4°; — [illegible] [illegible] *scriptorum* [illegible]

[illegible]

CARLIER (*Claude*) [illegible]

[illegible] vivait de l'abbé Lebeuf dans le Journal [illegible] *des Vosges* [illegible] *par de Longuille*; 1767, in-12. [illegible] quatre à l'Académie des Inscriptions.

[illegible] *de la France*.

CARLIER (*Michel-Joseph*), [illegible] à [illegible], près de Cambrai, le [illegible], mort à Valenciennes en 18[illegible]. Il se consacra [illegible] à l'horlogerie, à la [illegible] mécanique. En 1793, lors du siége de Valenciennes, ce fut à son [illegible] préservée d'une [illegible] de briser une [illegible] de Marly-Corbier, malgré [illegible] descendre dans la rivière [illegible] avec des [illegible] ges, et ne sortit [illegible] avoir [illegible] l'ouverture [illegible] de terre et de [illegible]. Il [illegible] cinq ans à la construction d'une [illegible] propre à [illegible] lorsqu'il [illegible] à l'âge de [illegible] ans.

La [illegible] *de la France*.

CARLIER (*Claude-Antoine*) [illegible]

[illegible]

[illegible] quelques mots qui ne font point partie de leur rôle, peuvent apprécier le talent d'un [illegible] vingt-six [illegible] improvisait pendant [illegible] un moment [illegible]

[illegible] Carlin conservait [illegible] la plus grande partie de ses avantages [illegible] avec toute la [illegible] du jeune âge [illegible] un côté de [illegible] jeu [illegible] de Carlin [illegible] un jour Garrick [illegible] de l'artiste [illegible] qui venait de lui infliger une correction, et [illegible] en 1783, une

[illegible]

tole, 1694, in-4 [illegible]

né le 28 [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] CARLISLE (George Howard, [illegible]), homme d'État anglais, [illegible] le 17 [illegible] mort le 7 décembre 1848. [illegible] à Oxford, il [illegible]

[illegible] plus tard il fut chargé [illegible] près la cour de Berlin. Il [illegible] dans le cabinet formé par Canning [illegible] jusqu'en 1828, les fonctions [illegible] valétudinaire dans les [illegible] de sa vie, il renonça à la politique [illegible] par sa [illegible]

[illegible] CARLISLE ([illegible]) fils du précédent, [illegible] le 18 avril 1802. [illegible] nom d'Howard, [illegible] celui de lord Morpeth. [illegible] ambassade de Pétersbourg, [illegible] communes; et en 1841, sous le ministère [illegible] il fut appelé [illegible] Irlande. En 1846, il fut [illegible] des forêts, et, en 1850, chancelier du duché de Lancastre. Le comte de Carlisle [illegible] les arts et les lettres. [illegible]

[illegible]

[illegible] fils aîné de Charles [illegible] gouverna [illegible] l'Austrasie, et les provinces [illegible]

[illegible]

uns, tel que [illegible]

[illegible]

[illegible] fugia à la cour du vieux Didier, roi des Lombards [illegible]

[illegible]

[illegible] En 870, Carloman devint ainsi [illegible]

[illegible]

[illegible] Il se réfugia alors en Belgique, et dévasta ce pays à la tête d'une bande de brigands qu'il y avait rassemblée. Son père demanda [illegible] l'autorité ecclésiastique [illegible] et les [illegible]. Quant à lui, il ravagea [illegible] de Toul en Lorraine, comme il avait fait en Belgique, et, passant le Jura, il pilla la Bourgogne. En 874 il consentit à revenir auprès de son père, qui, de nouveau, le fit incarcérer à Senlis; et en 873 il fut déchu de la prêtrise par un synode assemblé dans cette ville. Loin de se [illegible], Carloman ne vit dans cette sentence qu'un plus sûr accès au trône. Les évêques n'en devinrent que plus rigoureux à son égard. « Ils le rappelèrent au milieu d'eux, dit Hincmar, et, déclarant que selon les lois divines il était digne de mort, ils prononcèrent cependant sur lui une sentence plus douce, pour lui donner le temps et le lieu de se repentir; et par une acclamation universelle ils le condamnèrent à perdre les yeux. »

Carloman, dans l'intervalle, et lorsqu'il était encore en Belgique, avait porté sa cause devant le pape Adrien, dont il obtint la protection, et qui, le 13 juillet 871, écrivit à Charles le Chauve une lettre où il reproche à ce prince d'imiter l'autruche, et de sévir contre ses propres entrailles. Il l'engage en conséquence à rendre à Carloman les biens et honneurs dont il a été dépouillé. « Garde-toi, ajoute le pontife, d'ajouter péché sur péché; amende-toi de tes précédentes usurpations et de ton avarice. Alors le terme de tes forfaits sera aussi le terme de mes reproches, et, avec l'aide de Dieu, tu atteindras en même temps la fin de la coulpe et celle de la peine. » — En même temps le pape avait défendu aux comtes de France et de Lorraine de marcher contre Carloman, et aux évêques d'excommunier ce prince. De là une correspondance violente entre Adrien et le savant Hincmar, au nom de Charles le Chauve. « Vous nous forcez, dit Hincmar parlant au nom du roi, vous nous forcez, par des lettres inconvenantes pour la puissance royale, inconvenantes

[illegible]

Ticozzi, [illegible]

*CARLONE [illegible] peintre, né à [illegible] était fils de [illegible] Giovanni-Andrea [illegible] père, et de [illegible] il se composa [illegible] la peinture à l'huile [illegible] gea pas son père [illegible]

[illegible] sur lui par la [illegible]. Il travailla beaucoup à Foligno et à Pérouse; [illegible] ses ouvrages dans ces villes sont à peine [illegible] ou médiocres. Son talent [illegible] son [illegible] développement que lorsque, étant allé à [illegible] vers l'âge de quarante ans, il [illegible] son style par l'étude des chefs-d'œuvre des maî[tres]. Ces progrès notables sont attestés par les peintures qu'il exécuta à Rome à l'église du Jé[sus], à Gênes dans les palais Ariguole, [illegible] [illegible]: ces dernières peuvent soutenir la comparaison avec les meilleurs ouvrages que [possède] cette ville. E. B—n.

[illegible], *Dizionario*. — Lanzi, *Storia pittorica*.

CARLONE (*Giovanni-Battista*), peintre, né à Gênes vers 1596, mort en 1680. Il fut frère [de] *Giovanni-Andrea l'Ancien*, et reçut comme [lui], à Florence, les leçons du Passignano. Il ne [quitta] jamais son frère, et l'aida dans tous ses travaux à Rome, à Florence et à Gênes; c'est [lui] qui fut chargé de terminer à Milan les peintures de Saint-Antoine des Théatins, restées inachevées à sa mort. Il se montra, sous tous les rapports, égal et souvent supérieur à Giovanni-Andrea. Dans le cours de sa longue carrière, il exécuta à Gênes des travaux considérables, dont le principal est la décoration de l'*Annunziata del Guastato*, où il peignit la *Prédication de saint Paul; saint Jacques baptisant des néophytes; saint Simon et saint Jude; Moïse faisant jaillir l'eau du rocher; le Passage du Jourdain; l'Entrevue de Joseph et de ses frères*. Ces compositions sont riches et neuves; [les] contours sont pleins de pureté et de relief; [les] couleurs sont aussi vives, aussi fraîches, [aussi] brillantes qu'à l'époque où elles furent employées. Carlone laissa deux fils, Giovanni-Andrea le Jeune, et Niccolo, héritier de son talent et [de la] fortune qu'il avait acquise par ses travaux.

E. B—n.

[illegible], *Vite de' Pittori, Architetti e Scultori Genovesi*. [illegible], *Dizionario*. — Lanzi, *Storia pittorica*.

CARLONE (*Taddeo*), peintre, sculpteur et [architecte], né à Rovio, près du lac de Lugano; [mort] en 1613. Il eut pour premier maître son [père], nommé Giovanni; mais ce fut à Rome [qu'il] perfectionna son talent. Doué de l'amour [de son] art, il mettait son bonheur à en enseigner les difficultés aux jeunes artistes, et surtout à ses fils *Giovanni-Andrea* et *Giovanni-Battista*. Il a beaucoup travaillé à Gênes, où il [était] venu se fixer; et on cite parmi ses meilleurs ouvrages les statues et les peintures de [l'antique] église de Saint-Siro, première cathédrale de Gênes. E. B—n.

[illegible], *Abbecedario*.

CARLOS (Don), infant de Navarre, prince de Viane, né en 1420, mort le 23 septembre 1461. [Fils] de Jean Ier d'Aragon et de la reine Blanche de Navarre, désigné par cette princesse nous [illegible] comme devant lui succéder, reconnu par les cortès de Navarre, il fut dépouillé de son hé-

[illegible] à cette [illegible] d'Aragon [illegible] et lui [illegible] que don Carlos [illegible] liberté, que [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] sur quoi que ce soit [illegible]; il était [illegible]. Ce qui est certain, c'est que don Carlos voulait épouser Élisabeth de France, fille de Henri II; mais que son père, alors veuf de Marie d'Angleterre, l'épousa; dans cette circonstance (1559) [illegible] à son fils, celui-ci [illegible] voyant don Carlos, [illegible] et [illegible] contre [illegible] fit venir en Espagne, [illegible] ses neveux les archiducs Rodolphe et Ernest, [illegible] leur donner sa succession. Don Carlos [illegible] qu'il [illegible] (1565); mais il fut [illegible] Gomez de Silva, [illegible] et qui était [illegible] celui du [illegible] l'insurrection des [illegible] don Carlos [illegible] l'intention [illegible] à son oncle don Juan d'Autriche; ce dernier lui [illegible] don-

[illegible] Jean de [illegible] Don Carlos [illegible] roi [illegible] duc de Feria [illegible] surveiller de près [illegible] de parler à qui [illegible] en habits de [illegible] lit. Don Carlos [illegible] précipita dans [illegible] n'est qu'avec [illegible] de s'étouffer. Il [illegible]

[illegible] d'Este [illegible] grand inquisiteur [illegible] Carlos [illegible] il fut condamné à mort [illegible] don Carlos [illegible] reine Élisabeth mourut [illegible] pour avoir [illegible]

[illegible]

[illegible] don Carlos [illegible] l'oncle don Antonio [illegible] Cet acte [illegible] du Nord [illegible] leur patrie [illegible] don Carlos [illegible] fils de Jean IV [illegible] de Portugal [illegible]

[illegible] 1823 [illegible] une [illegible] Vittoria [illegible] où il fut le pivot [illegible] de nombreuses conspirations [illegible] quatrième [illegible]

[illegible]

[illegible] ... la ... comte de Montemolin ... l'Angleterre.

J.-Adrien Blanchet.

[illegible]

CARLOTA DE BOURBON (Louise), infante d'Espagne, fille de François I[illegible], roi des Deux-Siciles, et de Marie-Isabelle d'Espagne, née le [illegible] octobre 1804, morte le 29 janvier 1844. Ambitieuse et active, elle épousa, le 12 juin 1819, don Francisco de Paul, frère de don Carlos, et donna à son premier né le titre de duc de [illegible], contre tous les usages de l'étiquette de la [illegible] espagnole. Le mariage du roi Ferdinand VII avec Marie-Christine fit évanouir ses projets d'ambition; car elle avait rêvé le trône pour sa descendance. Cependant Marie-Christine accoucha successivement de deux filles. Les partisans de don Carlos et le clergé avaient obtenu, comme on sait, du monarque mourant le rétablissement de la loi salique; et déjà Marie-Christine elle-même se résignait à voir ses filles déchues de leur magnifique héritage, lorsque l'infante Carlota, qu'on avait éloignée de Madrid, revint tout à coup, et changea la face des choses. Elle commença d'abord par [illegible] le courage de sa sœur, et toutes deux obtinrent de Ferdinand VII l'annulation de cet acte, que la peur des tourments de l'enfer lui avait arraché. Mais l'emportement de son caractère ne lui permit pas de demeurer l'amie de sa sœur; et l'on porte à croire qu'elle la desservit, en la décriant gravement, et de manière à rendre nécessaire son éloignement du royaume. Dona Carlota vint à Paris, et y prépara, selon

[illegible]

CAR[illegible]

CARLYLE (J[illegible]

[illegible] à la [illegible]. En 1799, il se [illegible] Elgin, devenu [illegible] près la Porte Ottomane, [illegible], l'Égypte, la Syrie, [illegible]. Au mois de septembre 180[illegible], après avoir parcouru les [illegible] d'Italie. [illegible] l'emploi de ministre [illegible] Mourad [illegible] Bardii historiæ [illegible] Annales [illegible] ad annum 1468; Cambridge, [illegible]; c'est la traduction [illegible] jusqu'alors [illegible] of Arabic poetry, from the [illegible] the extinction of the [illegible] of the authors [illegible]; Cambridge, 1796, in-4°; [illegible] aux frais de l'Université. C'est [illegible] de la poésie et de la [illegible] plus brillante période; les notices biogra[illegible] dont elle est [illegible]ables.

[illegible].

CARLYLE (Thomas), [illegible] le comté de Dumfries (Écosse) en 179[illegible] Robert Burns, [illegible] à une famille de [illegible] ne jouissait pas d'une [illegible] à cet effet à Édimbourg, il [illegible] de cette ville, outre la théologie, [illegible] sa vie littéraire et imprimer à son style [illegible]. En 182[illegible] Life of Schiller (la Vie de Schiller), [illegible], à Édimbourg [illegible] de nouvelles œuvres de Goethe, [illegible] volumes. [illegible] Carlyle qui [illegible] à Goethe [illegible] de la [illegible] Gower. Le [illegible] Carlyle [illegible] à se faire [illegible] qui [illegible] le produit de sa seule [illegible] rédacteur de la [illegible] Edin[illegible] et du Fraser's Magazine [illegible] tration, Carlyle avait compris que souvent le

[illegible] l'ouvrage [illegible] 1838) et [illegible] vrage écrit [illegible] C'est [illegible] l'exactitude du monde [illegible] Schiller [illegible]

[illegible]

... en Angleterre ... qui se ... toujours ... heureux. Cette mode de ... l'Arabie; le ...

[illegible] — ... des Vosges.

[illegible] (*Joseph-Charles*, baron DE), général français, né à Menerbes en juillet 1772, mort à Avignon le 14 décembre 1830. Il entra comme élève du roi au collège de Beaumont-en-Auge, et en sortit pour faire partie de l'École militaire de Paris. En 1789, admis comme lieutenant au régiment de la Fère (artillerie), il était capitaine le 20 septembre 1792, à Valmy, commandant l'artillerie de la Moselle, puis à celle du Danube ... toutes les campagnes de 1793 à 1801, et se distingua ... à bord de la flottille réunie à Boulogne pour porter nos soldats en Angleterre. En 1807, Carmejane organisa le service des forges en Piémont, puis la défense des côtes de l'Adriatique. Il fut chef de l'état-major d'artillerie de l'armée d'Italie, assista en 1809 à la bataille de Wagram, et, enfermé dans Gênes, il conserva en 1814 le drapeau français, même après l'abdication de Napoléon. Il prit sa retraite en 1816, comptant dix-sept campagnes et plusieurs blessures.

[illegible], *Dictionnaire historique de Vaucluse.* — [illegible] *Conq. des Français.* — *Moniteur univ.*

[illegible] (*Michel-Ange*), helléniste et hébraïsant italien, de l'ordre des Frères Mineurs de Saint-François, né à Citadella, dans le Vicentin, le 27 [illegible] 1708, mort à Padoue le 15 décembre 17[illegible]. Il fut baptisé sous le nom de *Zénon*, et fit ses premières études sous la direction de prêtres séculiers. Mais plus tard il entra dans l'ordre mineur de Saint-François, où il adopta les prénoms de Michel-Ange. Il étudia la philosophie, la théologie et les belles-lettres successivement à Vérone, Padoue, [illegible] et Udine. En 1730 il fut

[illegible]

[illegible] *[illegible] de Mahomet* [illegible] — [illegible] *della teologia morale*; — [illegible] *sopra una dissertazione* [illegible] *passaggio del mar Rosso* [illegible].

[illegible], *Biografia degli Italiani illustri* [illegible].

CARMENI (*François*), [illegible] italien, [illegible] dans la première moitié du dix-septième siècle. Il fut secrétaire de l'Académie des Incogniti [illegible] Venise. On a de lui : *Novelle amorose de' signori academici incogniti*; Cremone, [illegible]; Venise, 1651, in-4°.

[illegible], suppl. à Jöcher, *Allg. Gelehrten-Lexicon*.

CARMICHAEL (*Frédéric*), théologien [illegible], né à Monimail en 1708, mort en [illegible]. Il [illegible] élevé au collége Marischal à Aberdeen, et [illegible] ministre de la paroisse de Monimail en [illegible]. En 1743 il passa à la paroisse d'Inveresk, [illegible] en 1747 il vint exercer le sacerdoce à Edimbourg, où il resta jusqu'en 1751. Il a laissé un volume de *sermons* estimés.

[illegible], *New biog. Dict.*

CARMICHAEL (*Gershom*), théologien anglais, [illegible] à Glasgow en 1682, mort dans la même ville [illegible] 1738. Il fut élevé à l'université de Glasgow, et [illegible] attaché à la paroisse de Monimail en qualité de ministre. En 1772, il fut nommé professeur de philosophie morale à l'université. On a de lui : [illegible] commentaire sur le *De Officiis hominis* de Puffendorf.

[illegible], *New biog. Dict.*

CARMIGNANI (*Jean-Alexandre*, chevalier), jurisconsulte italien, né près de Pise en [illegible], mort dans cette ville le 29 avril 1847. Il [illegible] études à Arezzo, et se fit recevoir docteur en droit à Pise. De là il se rendit à Florence, où il pratiqua le barreau avec distinction. [illegible] 1796, il fut nommé juge de paix à San-Miniato, et, malgré les difficultés de l'époque, il sut [illegible] l'estime générale. Le gouvernement [illegible] pour être professeur de droit criminel. Avant d'accepter, Carmignani déclara qu'il [illegible] des doctrines entièrement opposées à la peine de mort. Quelque temps après, [illegible] juge d'une cour criminelle, il refusa cette [illegible] parce que les lois continuaient à prononcer la peine de mort. « Je ne puis me placer, [illegible], entre mes devoirs comme magistrat et [illegible] conscience comme homme; je ne puis aller appliquer à des malheureux une punition de sang [illegible] du haut de la chaire, j'ai qualifiée d'inutile, [illegible] et d'atroce. » [illegible] Il se consacra alors [illegible] une nouvelle ferveur à sa profession, pour [illegible] d'arracher autant que possible des victimes au bourreau. Ses succès furent éclatants, et [illegible] plaidoyers, encore admirés aujourd'hui, lui [illegible] la réputation d'un des plus grands orateurs du barreau florentin. Un talent particulier [illegible] la déclamation contribuait beaucoup à donner de la puissance à ses discours, toujours accompagnés d'un langage d'action très-éloquent.

[illegible] *Considerazioni* [illegible] Florence, [illegible] *de sale* [illegible] *sur la poésie et la littérature*.

[illegible]

CARMINATI ([illegible]), [illegible] à Lodi, d'une [illegible] le 2 janvier 18[illegible] [illegible] il pratiqua [illegible] publia dans cette ville [illegible] succès [illegible] âgé de vingt [illegible] de [illegible] qu'à l'enseignement [illegible] deux ans après [illegible] des sciences, lettres et arts [illegible] *de Animalium* [illegible] *Lodi*, 1777, in-4°; — [illegible] *cheirurgica*; Milan, 17[illegible] *therapeutica*; Pavie, 178[illegible], 4 vol. [illegible] *giene, Therapeutice et* [illegible] vie, 1791, 4 vol. [illegible] allemande de cet ouvrage [illegible] et une traduction [illegible] *Igiene, Terapeutica* [illegible] *prof. Carminati* [illegible] *dott. Fr. Acerbi*; Milan [illegible]; — *Saggio di alcune* [illegible] *sulla virtù della* [illegible]; 1791, in-8°; — *Jacobi Sacchi* [illegible] *chirurg. doctoris in principio* [illegible] *nianam, Animadversiones*; Pavie, 17[illegible]; cet ouvrage, publié sous le nom de Jacques Sacchi, est une réfutation de la doctrine de [illegible] — *Elogio funebre di Lorenzo* [illegible] via, 17[illegible]; — [illegible] 1816, [illegible] Milan, 1820, in-[illegible]; — [illegible] in-4°; — [illegible] *peutica*; Milan, 18[illegible], in-[illegible]; — [illegible] *nuovi chimici alcali* [illegible] *cinconina, e del* [illegible] Milan, 1820, in-[illegible]; — [illegible] *artefatte e native* [illegible] *Lombardo-Veneto*; Milan, 18[illegible]; — [illegible] *Uso del Colchico autunnale*; — *Sulla* [illegible] *e sugli Usi medicinali del tasso baccato*; — *Sulla Gloccidia*, dans les *Mémoires de l'Institut des sciences*, [illegible].

Tipaldo, *Biografia degli Ital. illustri*, t. IX.

CARMINE. [illegible]

*CARMOIS (*Charles*), peintre d'histoire, vivait du temps de François Ier. Il peignit [illegible]

[illegible]

[illegible] ([illegible]), jurisconsulte et [illegible], né à [illegible] le 2 mars 1677, [illegible] 1710 dans la même ville. [illegible] Henri VIII, il étudia dans sa ville [illegible] la théologie [illegible] aux universités de Wittemberg et de [illegible]. [illegible] il fut nommé en 1700 [illegible], et en 1706 [illegible] du consistoire [illegible]. En 1712 il [illegible] la chaire d'éloquence et de belles-lettres, et en 1715 il devint professeur des Pandectes. On a de lui : [illegible] naturalibus [illegible], 1707, in-4° ; — Disput. de [illegible], ibid., 1712, in-4° ; [illegible], ibid., 1713, in-4° ; — [illegible] ; — de [illegible], 1715 ; — Rede von den Vorrechten der [illegible] (Discours sur les prérogatives des États [illegible] de l'Empire), 1717 ; — de [illegible], 1719 ; — de [illegible], 1720 ; — de [illegible], 1723 ; — de [illegible], 1729 ; — de [illegible], 1729 ; — [illegible], 1731 ; — de [illegible] ; 1732 ; — de Decreto [illegible], 1733 ; — de [illegible], 1733 ; — de [illegible]

— de Jurid[illegible]

[illegible]

[illegible] de la [illegible]

[illegible] docteur espagnol, [illegible] fut professeur [illegible] ville. On a de lui [illegible]

[illegible] CARDON ([illegible]), né à [illegible] ville en 1637 [illegible] que l'Académie [illegible] de Charles II [illegible] — la Vierge [illegible] Dyck ; — les [illegible] de Karnand [illegible]

[illegible] le 25 août 1717, mort [illegible] le 26 [illegible] 1806. Ce [illegible] [illegible] grand [illegible] Carmontelle [illegible] de la capitale pour deux talents [illegible] [illegible] des portraits [illegible] et auxquelles on a donné le nom [illegible] dans tous les salons; elles [illegible] de ceux qui [illegible] la comédie à la campagne. [illegible] ne firent pas seulement la [illegible] elles lui [illegible] chez le duc d'Orléans. Ce prince, qui s'était déjà attaché Collé en qualité de lecteur, [illegible] le même [illegible] à Carmontelle [illegible] de plus, l'ordonnateur de ses fêtes. Après la mort de son protecteur, Carmontelle [illegible] encore d'une [illegible] par l'empressement [illegible] [illegible] vécu dans toutes les jouissances du luxe, [illegible] [illegible] son véritable [illegible] de Carmontelle (Paris, 1768 [illegible] [illegible]

Ces [illegible] [illegible] rare mérite, le choisit pour [illegible] [illegible]

[illegible]

CARNARIUS (Jean), chimiste et médecin belge. Voy. [illegible].

CARNAVALET ou plutôt KERNEVENOY ([illegible] de), écuyer et magistrat français, né en Bretagne vers 1520, mort à Paris en 1571. Il remplit d'abord par ses qualités la charge de premier écuyer du roi Henri II, lorsque ce prince, qui avait eu maintes occasions d'apprécier sa prudence et son rare mérite, le choisit pour gouverneur de son fils le duc d'Anjou, depuis Henri III. La bonne éducation que Carnavalet donna à son élève fit concevoir des espérances qui s'évanouirent lorsque, monté sur le trône, il subit le funeste ascendant de Catherine de Médicis, sa mère. A l'époque où Carnavalet exerçait ses fonctions de gouverneur du duc d'Anjou, il était chef de son conseil, surintendant de sa maison, lieutenant de sa compagnie de cent hommes d'armes, et gouverneur de l'Anjou, du Bourbonnais et du Forez. Sa réputation méritée de sagesse, d'expérience et de probité l'avait rendu l'objet d'un respect si général, que le gouvernement de cette époque, tout perfide et violent qu'il était, ne crut pas pouvoir se dispenser parfois de recourir à ses conseils, malheureusement trop peu suivis. A sa mort, il fut inhumé dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, où le chancelier de Chiverny, son intime ami, lui fit ériger un tombeau avec une inscription élégante. On a attribué à Carnavalet la construction de l'hôtel qui porte son nom, dans

l'histoire contemporaine; Paris, 18[illegible]; — *des Intérêts nouveaux en Europe depuis la révolution de 1830*; 1838, 2 vol. in-8°; — *du Gouvernement représentatif en France et en Angleterre*; Paris, 1841.

Quérard, *la France littéraire*. — [illegible], *Littérature*. — [illegible], *[illegible]* [illegible] *de la conversation*.

CARNÉADE, célèbre philosophe grec, né à Cyrène, ville de Libye, vers la troisième année de la 140ᵉ olympiade (213 ans av. J.-C.), mort la [illegible] année de la 161ᵉ olympiade (128 av. J.-C.), après avoir longtemps gouverné avec éclat l'Académie. Cette école, fondée par Platon, subissait entre les mains de ses successeurs de profondes altérations. Déjà Speusippe et Xénocrate avaient laissé dériver la doctrine de leur maître vers le pythagorisme. Arcésilas, prétendant ramener l'Académie à sa pureté primitive, et la retremper aux sources mêmes de la méthode de Socrate, l'avait égarée plus gravement encore en la jetant dans un scepticisme qui était bien loin de la pensée de celui qui avait combattu toute sa vie, au profit de la vérité et de la vertu, le dogmatisme ambitieux des physiciens et les vaines subtilités de la sophistique. Le goût ou plus exactement la manie des controverses, une tendance prononcée vers les jeux d'esprit et les luttes de parole, la négation de tout critérium à l'aide duquel on peut distinguer le vrai du faux, et par suite la négation de toute science; d'autre part, la vraisemblance accordée comme règle de la conduite; un compromis entre le doute absolu de Pyrrhon et les exigences du sens commun : [illegible] est l'héritage que Carnéade reçut des mains [illegible], troisième successeur d'Arcésilas.

Carnéade passe pour le fondateur de l'Académie nouvelle. Bien que Diogène de Laërte donne [illegible] à Lacyde, successeur immédiat d'Arcésilas, le témoignage de Cicéron nous permet d'affirmer que la doctrine d'Arcésilas se maintint dans son intégrité jusqu'à Carnéade.

Quelles sont maintenant les innovations introduites par ce dernier dans l'Académie moyenne? [illegible] avait suspendu toute affirmation entre [illegible] et le non, la thèse et l'antithèse; mais il [illegible] dans la pratique à l'un des deux contraires. [illegible], tout en niant comme Arcésilas la possibilité de connaître la vérité avec certitude, n'alla [illegible] comme lui jusqu'à nier l'existence même de [illegible]. L'évidence nous fait défaut; mais nous [illegible] la vraisemblance, dont le sage peut se contenter dans la pratique de la vie, et qui est aussi [illegible] règle pour la spéculation. Aux yeux [illegible], il n'y a pas de [illegible], et l'on peut [illegible] avec une égale [illegible] pour et le [illegible] en toutes choses. Il y a de la vérité, dit [illegible], mais aux dieux seuls il est donné de la comprendre pleinement et [illegible]; notre [illegible] ne perçoit que des [illegible] plus ou moins certaines, non ce qui est vrai, mais [illegible] et [illegible] vraisemblable [illegible]

[illegible] jamais [illegible] de la vérité [illegible]

[illegible] contre les [illegible] de la vérité. [illegible] la réalité. [illegible]

[illegible] l'esprit [illegible] Chrysippe [illegible] la morale [illegible] la physique [illegible] la logique [illegible] les opinions [illegible] La con- [illegible] Chrysippe [illegible] les opinions [illegible] pour les soutenir.

La vie de Carnéade n'offre rien de remarqua- [illegible]. Son ardeur pour le travail était si grande qu'elle lui faisait négliger le soin de sa personne;

[illegible] réplique, [illegible] d'Orope [illegible] On raconte [illegible] tion établie [illegible] du vrai [illegible] avant cette [illegible]

Carnéade [illegible] entre la vie et [illegible] contre la justice [illegible] plus pure morale [illegible]

(1) [illegible] ch. XVIII, [illegible]

[illegible] le mort, et répétait souvent : [illegible] qu'elle a composé [illegible] Antipater [illegible] pris du poison, il lui prit [illegible] : « Donne-m'en donc aussi » [illegible] — Du vin miellé [illegible] mourut sans laisser d'ouvrage (1). [illegible] l'Académie nouvelle [illegible] sur ses traces [illegible] originalité et de philosophes [illegible]

[illegible]

CARNEAU (Étienne), poète français, né à Chartres au commencement du dix-septième siècle, mort à Paris le 17 septembre 1671. Il étudia d'abord la jurisprudence sous la direction de son père, avocat [illegible] les lettres, et s'adonna aux langues grecque, latine, italienne et espagnole. [illegible] au monde, ainsi que [illegible] au parlement de Paris, il entra dans la congrégation des Célestins en 1630 [illegible] monastère de Paris. Dans sa solitude, il cultiva la poésie, et fut en correspondance avec les plus célèbres littérateurs de son temps. On rapporte même que, pendant une séance de l'Académie française, un membre [illegible] quelques-unes de ses poésies [illegible]

[illegible] Quels sont ces [illegible] présents [illegible]

[illegible]

[illegible]

CARNEIRO (*Melchior*), missionnaire portugais, [illegible] d'une famille noble de Coïmbre, mort [illegible] le 19 août 1583. Il s'était déjà fait [illegible] comme savant dans sa [illegible] en 1543, il fut [illegible] le pre-[illegible] par la congrégation [illegible] de Loyola, l'ayant ap-[illegible] par le pape [illegible] coadjuteur du patriar-[illegible]. En 1555 il alla à Goa; mais ses [illegible] à convertir les Juifs de Cochin [illegible] de l'inquisition, qu'il introduisit aux [illegible], n'aboutirent qu'à l'extinction partielle [illegible]. Il ne semble pas avoir réussi davan-[illegible] dans la conversion des chrétiens de Saint-Thomas, sur la côte de Malabar. En 1567 il [illegible] évêque de la Chine et du Japon, et [illegible] ces fonctions jusqu'à sa mort. On a de [illegible] *Dartas* [illegible] *a* [illegible] (deux Let-[illegible] les Missions.)

[illegible], *Bibliotheca Lusitana.*

CARNEIRO DA SYLVA (*Joaquim*), graveur [illegible] portugais, né à Porto en 1727, [illegible] en 1818. Cet artiste remarquable passa au [illegible] à l'âge de douze ans. A Rio de Janeiro, [illegible] de João Gomes, qui était graveur [illegible]. Non-seulement il étudia son art, mais il devint musicien habile, et ne demeura [illegible] étranger à la littérature. Il ne resta pas [illegible] dans l'Amérique portugaise, et [illegible] à Lisbonne en 1756. L'année suivante,

[illegible] Il passa à [illegible] En 1768 [illegible] école de gravure [illegible] de Lisbonne. Il [illegible] Plus tard il [illegible] des nobles. [illegible] pour ce [illegible] avec [illegible]

On a de [illegible]

[illegible]

CARNEVALE [illegible] peintre [illegible]. Il avait à peine [illegible] l'eut lorsqu'il [illegible] nom de Fra Carnevale [illegible] il devint un des [illegible] Dans la perspective [illegible] les défauts et la [illegible] mais ces [illegible] mation et la [illegible] *Storia* [illegible]

CARNEY (*Jean-[illegible]*), physicien français, né à Montpellier [illegible], mort dans la même ville en 1819. Il était [illegible] de Béziers. On a de lui : [illegible] les [illegible] et [illegible], présenté le [illegible] au [illegible] de l'Hérault; Montpellier, [illegible]; — [illegible] la *Géographie physique* [illegible] *devant frayer la voie* [illegible] *astronomique ou mathématique* [illegible] *géographie politique ou civile*; Montpellier, [illegible], in-8°; — Mémoire lu en 1806 à la Société [illegible] des sciences et belles-lettres de Montpellier; — *de la Correspondance entre les couleurs et les lettres ou chiffres*, [illegible] *télégraphie* [illegible]; Montpellier, [illegible], in-8°; — *Règle nouvelle* [illegible]; Montpellier, 1808, in-8°; — *Éloge de M. de* [illegible], [illegible], imprimé dans les *Éloges des Académiciens de Montpellier*.

Quérard, *la France littéraire*.

CARNIN (*Claude* DE), [illegible] et théologien français, vivait en 1621. Il était curé de Saint-Pierre de Douay, et a laissé : *Traité de la Force et de la Puissance des* [illegible]; Douay, 1608; — *Attaque de la tour de* [illegible], ou *Défense de la police ecclésiastique et civile*; Anvers, 1626, et Douay, [illegible]; — *la* [illegible] *naturelle et intérieure* [illegible] *l'esprit de chacun de nous*, etc.

[illegible], *Table des Aut.* [illegible]. — [illegible] et Girard, *Bibliothèque sacrée*.

CARNIO (*Antonio*), peintre italien, né [illegible] de Porto-Gruaro (Frioul), vivait en [illegible]. Il eut d'abord son père pour maître, puis [illegible] en copiant Titien et Paul Véronèse. [illegible] d'établir à Udine. Ingénieux dans les détails des grands sujets d'histoire, [illegible] dans son dessin, heureux dans le coloris, [illegible] dans ses figures et leurs mouvements, [illegible] tous les peintres de sa patrie depuis le [illegible]. Cependant, par une raison [illegible], [illegible] dans une excessive pauvreté. Udine [illegible] abondent de ses toiles, mais peu [illegible], et ses meilleures ont été gâtées par ceux qui ont voulu les retoucher. On voit encore, dans l'église de Santo-Lucia à Udine, un *Saint* [illegible] *de Villeneuve*; et dans quelques [illegible] particulières de la même ville, des [illegible] et des portraits de Carnio qui révèlent un [illegible] de premier ordre. A Porto-Gruaro, on fait [illegible] quelques-unes de ses peintures. Mais [illegible] de l'église de Saint-[illegible], *le Rédempteur lavant les pieds des apôtres*, et *la dernière Cène*, datées de 16[illegible], [illegible] à son père. Il ne faut pas confondre [illegible] *Antonio Carnio* avec un autre peintre du même pays nommé *Giacomo Carnio*, qui [illegible] lui et lui fut très-inférieur.

[illegible], *Abecedario*. — Lanzi, *Storia pittorica*.

CARNOLI (*Luigi*), connu aussi [illegible] NOLARCI et [illegible],

[illegible] *Virgile* [illegible] (Côte-d'Or) [illegible] Louis XVI [illegible] 1801 [illegible]

[illegible]

[illegible] Carnot publia en 1817 [illegible] *l'instruction criminelle* [illegible] les principes de la *justice* [illegible] [illegible] M. Bérenger [illegible] [illegible] principe [illegible] toujours [illegible] [illegible] qui présida à un grand nombre des [illegible] actes criminels. » On cite [illegible] les fragments qu'on eut publiés, dans [illegible], M. Dupin aîné en 1820, Legraverend, [illegible] de M. Carnot par son grand ouvrage sur l'instruction criminelle en 1829, M. le président [illegible] en 1830, et M. Odilon Barrot, président du conseil des ministres, par [illegible] d'une commission de révision [illegible] malgré les réformes de 1832, le gouvernement [illegible] que le code entier [illegible] mais il n'a été [illegible] de cette déclaration de principe qui [illegible] les dispositions répressives, ou [illegible] par dispositions rigoureuses.

Carnot a complété ses travaux sur la législation, en 1819, par son traité sur la *Responsabilité* (*et* [illegible]) des magistrats; en 1820, par son *Commentaire sur les lois* (*libérales*) *de la presse*; et en 1821, par son traité sur *la discipline judiciaire et celle des officiers publics*.

[illegible] ge, le 13 mai 17[illegible] famille, depuis [illegible] [illegible] taire. Il fit [illegible] d'Autun. A [illegible] Carnot fut [illegible] [illegible] nesse, une vie [illegible] invariablement [illegible]

[illegible] ses ouvrages [illegible] 1769, l'éloge de [illegible] [illegible] cette [illegible] [illegible]

[illegible] son ouvrage [illegible] [illegible] valeur [illegible] [illegible], c'est qu'à travers [illegible] [illegible] aperçu et [illegible] [illegible] tout le monde lui avait [illegible] [illegible] l'œuvre de Carnot [illegible] de lui décerner le prix [illegible] [illegible]

[illegible] dans l'Éloge de [illegible] [illegible]

[illegible] Il les guide dans la pratique [illegible] [illegible] que [illegible]

[illegible]

[illegible]

… d'heures de nuit, [illegible] qu'il ne s'agit [illegible] de voir que dans un seul point; [illegible] n'était point pris, et venait d'un certain [illegible] au magasin des farines. [illegible] le 10 août, Carnot fut chargé d'aller recevoir, au nom de la nation, le serment civique de l'armée du Rhin. Il revint de là au camp de [illegible], et ne se trouva point à Paris aux affreuses journées du 2 et du 3 septembre. Il fut élu membre de la convention, et y continua le rôle qu'il avait joué à la législative, étranger aux querelles des partis, dédaignant l'intrigue, et ne songeant qu'au bien du pays. Il fut chargé, le jour même où fut décrétée la mise en jugement de Louis XVI, d'aller dans le département des [illegible]-Pyrénées présider à l'organisation d'un corps d'armée destiné à protéger cette frontière. Il revint à Paris au commencement de janvier, et siégea dans ces séances orageuses où le sort du roi fut décidé. Voici le texte même de son vote : « Dans mon opinion, la justice veut que Louis meure, et la politique le veut également. Jamais devoir ne pesa davantage sur mon cœur que celui qui m'est imposé. » Peu après, Carnot fut chargé d'aller, au nom de la convention, surveiller les opérations de l'aile [illegible] de l'armée du Nord, où sa présence fut [illegible]. Il reçut l'ordre de se joindre au ministre de la guerre Beurnonville, que la convention envoyait avec d'autres commissaires à l'armée de Dumouriez. Il eut le bonheur de

[illegible]

de la France.

Nous n'en [illegible] qui n'était encore [illegible] comité de salut pu[illegible]

de pénétrer en Belgique. [illegible] lion, et tenait compte de tout. Il le lut [illegible] avec attention, l'apporta à une séance du comité, et dit à ses collègues : « Voilà un sergent d'infanterie qui fera du chemin. » On lui demanda de qui il parlait : « Amusez-vous, répondit-il, à parcourir ce mémoire. Bien que vous ne soyez pas militaires, il vous intéressera. » Robespierre le lut, et après l'avoir achevé : « Voilà, dit-il, un homme très-dangereux ! » Carnot, malgré cette observation malveillante de Robespierre, avança Hoche si rapidement, qu'en quelques mois le sergent devint coup sur coup capitaine, colonel, général de brigade, général de division, et enfin général en chef.

Au mois d'octobre 1793, le prince de Cobourg, qui avait franchi notre frontière du nord à la tête de soixante mille hommes, après avoir aidé le duc d'York à prendre Condé et Valenciennes, venait d'investir Maubeuge. Carnot jugea Maubeuge assez importante pour qu'on risquât une bataille, afin de délivrer cette place. Mais l'ennemi avait pris des positions très-fortes : il s'y était retranché ; l'armée française était très-inférieure en nombre, et Jourdan, qui la commandait, hésitait devant la responsabilité qu'on lui voulait imposer. Carnot se rendit aussitôt à l'armée, obligea Jourdan à prendre l'offensive, désigna le point sur lequel devait se concentrer l'attaque, — c'était le plateau de Wattignies ; — [illegible] colonnes repoussées, destitua sur le champ de bataille le général qui les commandait, se mit, un fusil à la main, à la tête d'une de ces colonnes, et emporta le village. Le prince de Cobourg fut forcé à la retraite, et Maubeuge fut débloquée. Après cette victoire, Carnot revint à Paris, et y reprit ses importantes fonctions administratives. En deux mois Toulon fut repris, les Vendéens furent défaits et presque détruits, deux armées, l'une autrichienne, l'autre prussienne, furent rejetées au delà du Rhin, et presque toutes nos frontières furent délivrées. Les six premiers mois de 1794 virent la bataille de Fleurus et la conquête de la Belgique.

Absorbé par ces immenses travaux, étranger aux luttes et aux fureurs des partis, Carnot ne prit aucune part aux proscriptions qui ensanglantèrent cette époque, et ne dissimula point l'horreur que les excès démagogiques lui inspiraient. Il détestait Robespierre, qui le lui rendait bien. Il osa lui résister, ainsi qu'à Saint-Just, à l'époque de leur plus grande puissance. Les services qu'il rendait, l'impossibilité de le remplacer, purent seuls sauver sa tête. — « Nous avons encore besoin de Carnot pour la guerre, dit un jour Robespierre ; mais dès que nous pourrons nous passer de lui, sa tête tombera. » — Ce fut au contraire Robespierre qui périt. Après le 9 thermidor, Carnot demeura au comité de salut public, et ce fut sous son administration que Pichegru conquit la Hollande. Mais il fut violemment attaqué par la réaction thermidorienne,

qui lui [illegible] tous les [illegible] les détails, [illegible] ne devaient [illegible] même. Et [illegible] par la quantité [illegible] de [illegible] « Ces [illegible] Elles [illegible] en conséquence, [illegible]

L'époque [illegible] Il avait [illegible] de Hoche, [illegible] en chef. [illegible]

Pendant [illegible]

[illegible] le Directoire. Il [illegible]

[illegible] le tout [illegible]

[illegible] qui se couvrirent alors [illegible] Une fois entré dans la [illegible] le gouvernement [illegible] de sa part [illegible] il fut par [illegible] le 18 bru- [illegible] pour empêcher la li- [illegible] d'opposer les [illegible] de Bonaparte, celui-ci [illegible] la représentation [illegible] le 30 prairial, [illegible] jugés par [illegible] avait [illegible]

[illegible] Genève, et [illegible] de [illegible] par les [illegible] du Directoire,

[illegible]

[illegible] dans les [illegible] d'une [illegible] de la gloire de [illegible] était jaloux. Le [illegible] de 1807 à 1814, Carnot, [illegible] privée, remplit ses loisirs par [illegible] les sciences et les [illegible] de ses enfants. [illegible] rentré à l'Institut [illegible] Directoire, il avait publié un [illegible] De 1801 à [illegible] questions de [illegible] l'invitation de Napoléon, un [illegible] défense des places fortes. [illegible] vers cette époque [illegible] système de fortification, [illegible] de justice à l'étranger [illegible]

Les désastres de 1813 [illegible] et savante retraite [illegible] quand la [illegible] menacé, il ne vit plus dans Napoléon que le défenseur du pays. Le 24 janvier, il lui écrivit la lettre suivante : « Sire, aussi longtemps que « le succès a couronné vos entreprises, je me « suis abstenu d'offrir à Votre Majesté des ser- « vices que je n'ai pas cru lui être agréables ; « aujourd'hui, sire, que la mauvaise fortune « met votre constance à une grande épreuve, « je ne balance plus à vous faire l'offre des « faibles moyens qui me restent. C'est peu, sans « doute, que l'offre d'un bras sexagénaire ; mais « j'ai pensé que l'exemple d'un soldat dont les « sentiments patriotiques sont connus pourrait « rallier à vos aigles beaucoup de gens incertains « sur le parti qu'ils doivent prendre, et qui pour- « raient se laisser persuader que ce serait servir « leur pays que de les abandonner. Il est en- « core temps pour vous, sire, de conquérir une « paix glorieuse, et de faire que l'amour d'un « grand peuple vous soit rendu. » Napoléon le nomma gouverneur d'Anvers. Il s'y rendit aussitôt, et s'y défendit avec tant de courage, de prudence et d'habileté, que cette place [illegible] à la France jusqu'après le traité qui termina la guerre.

Un fait singulier eut lieu lors de [illegible] Carnot lui [illegible] vie publique plus pauvre [illegible]

[illegible]

[illegible] le 27 [illegible] 1815 [illegible] Fouché. Après la rentrée des [illegible] l'empereur Alexandre [illegible] Il reçut des Polonais les [illegible] d'estime et de [illegible] Mais [illegible] de la Pologne ayant compromis sa [illegible] par tant de travaux et d'épreuves [illegible] en Prusse, à Magdebourg, où il [illegible] jusqu'au commencement de sa vie, l'objet de [illegible] générale. Il mourut à l'âge de [illegible] ans et deux mois, laissant une [illegible] à sa patrie et pure de tout reproche.

Voici la liste des ouvrages de Carnot : *Éloge de Vauban*, Dijon, 1784 ; — *Observations sur la lettre de M. Choderlos de Laclos*, contre l'éloge de Vauban, 1785 ; — *Essai sur les machines en général*, 1783, 2e édit. en 1786 ; — [illegible] *au conseil de la guerre sur* [illegible] *qui doivent être démolies* [illegible], 1789 ; — *Réclamation* [illegible] *l'Assemblée nationale, contre le régime* [illegible] *sous lequel est gouverné le* [illegible], 1789 ; — [illegible] *depuis le 18 fructidor an 1er jusqu'au* [illegible] *an* [illegible] *de la république* ; [illegible] imprimé et traduit en allemand ; — *Réflexions sur la métaphysique* [illegible]

Il fut nommé ensuite membre du comité des fortifications, où il s'est distingué par des travaux de la plus grande utilité. Au 18 fructidor, il fut frappé comme son frère Lazare, destitué, obligé de quitter Paris. Il se retira en Bourgogne, et ne fut rappelé qu'après le 18 brumaire. Il vint alors aider son frère au ministère de la guerre. Quand son frère eut donné sa démission, Bonaparte voulut l'envoyer à Saint-Domingue. Il avait alors le grade de général de brigade, et il aurait commandé l'arme du génie dans l'armée expéditionnaire du général Leclerc. Une violente attaque de goutte l'empêcha de partir; et Bonaparte lui en ayant témoigné son mécontentement d'une façon peu courtoise, il donna sa démission. Il ne rentra au service qu'après la restauration. On le remit au comité des fortifications. Pendant les Cent-Jours il fut élu représentant du département de Saône-et-Loire. Il fut l'un des secrétaires de cette assemblée; et lorsque son frère fut appelé au gouvernement provisoire, il le remplaça, par intérim, au ministère de l'intérieur. Après la seconde restauration il quitta définitivement le service, avec le grade et la retraite de lieutenant général. L'année suivante, il fut arrêté et mis au secret pendant quelques jours, pour le crime d'avoir correspondu avec son frère qui était en Pologne. Il est mort à Autun, âgé de quatre-vingt et un ans. Il a publié, sans y mettre son nom, quelques ouvrages politiques qui ne sont pas sans mérite. Il s'était distingué dans les assemblées par une élocution facile et élégante, que servaient une belle figure et un bel organe. G. Hégoury.

CARNOT (*Sady*), officier français, fils aîné de Lazare-Nicolas-Marguerite, mort en 1832. Il était ancien élève de l'École polytechnique et capitaine du génie, lorsqu'il mourut du choléra. On a de lui : *Réflexions sur la puissance motrice du feu, et sur les machines propres à développer cette puissance*; Paris, 1824, in-8°.

Quérard, la France littéraire.

*CARNOT (*Lazare-Hippolyte*), second fils du célèbre conventionnel, est né à Saint-Omer le 6 avril 1801. Il accompagna son père dans l'exil en Pologne et en Allemagne, et ne revint en France qu'après lui avoir fermé les yeux. Il prit part aux luttes politiques de la restauration, et fut, en 1830, l'un des champions de la liberté; il s'était enrôlé sous les drapeaux du saint-simonisme, et l'ouvrage publié et signé par Bazard, sous ce titre : *Exposition générale de la doctrine saint-simonienne*, avait été rédigé par lui. Mais quand l'association saint-simonienne se dépouilla du caractère philosophique qu'elle avait eu d'abord, et devint secte religieuse, M. Carnot s'en sépara immédiatement. Il se livra dès lors exclusivement à l'étude et aux travaux littéraires. Il écrivit dans plusieurs journaux, et fut rédacteur en chef de la *Revue encyclopédique*. Deux anciens collègues de son père, Barère et Grégoire, l'ayant chargé de publier leurs mémoires après leur mort, il [illegible] devoir, et [illegible] laissés par Grégoire, [illegible] *toire des sectes religieuses* [illegible] puté en 1839, [illegible] en 1842 et [illegible] toujours à l'extrême gauche, et [illegible] par l'indépendance, la [illegible] de ses opinions. En 1848, après la [illegible] février, le gouvernement provisoire [illegible] ministère de l'instruction publique [illegible] au pouvoir eut des résultats utiles; il [illegible] la position des instituteurs primaires, [illegible] la gratuité de l'École normale, [illegible] d'administration, que l'un de ses successeurs depuis abolie; il institua des lectures publiques pour le peuple, et présenta à l'assemblée constituante un projet de loi organique d'instruction primaire, qui ne fut pas adopté. Il quitta volontairement le ministère le 5 juillet 1848. Il était membre de l'assemblée constituante; mais [illegible] tions générales de 1849, et ne fut réélu [illegible] par la ville de Paris et le département de la Seine, dans des circonstances qui firent de cette élection un événement important. Après le coup d'État de 1851, il quitta volontairement la France. Pendant son absence, en 1852, les électeurs de Paris le nommèrent député au corps législatif; il revint alors à Paris, refusa de prêter serment au pouvoir nouveau, et fut déclaré démissionnaire. Depuis ce temps il vit dans une retraite studieuse, [illegible] G. [illegible]

[illegible]

CARLONE OU CARLONE ([illegible]*), [illegible] et peintre italien, né [illegible] Gênes, vivait en 1619. On cite de ce [illegible] deux sujets sacrés, dans l'église de Saint-François à Voltri : *l'Institution de l'Eucharistie et la Prédication de saint Antoine*. L'exécution de la partie architecturale et de la [illegible] est si parfaite, qu'André Doria voulut acheter ce chef-d'œuvre aux habitants de Voltri, à quelque prix que ce fût, pour en faire don à [illegible] mais ceux-ci refusèrent toute proposition.

[illegible] *Lanzi*.

*CARNY (... DE), chimiste français, né dans le Dauphiné vers 1750, mort à Nancy en avril 1830. Il [illegible] des poudres et salpêtres, [illegible] collaborateur [illegible] de Vauquelin, de Berthollet, [illegible] et [illegible] l'Europe, [illegible] de ses [illegible] plus [illegible] le salpêtre [illegible] moins [illegible] dre [illegible] de Grenelle [illegible] vingt-quatre [illegible]

[illegible] produits.

[illegible], *Biographie des Contemporains*. — *La France littéraire*.

CARO (*Annibal*), poëte italien, né à Città-Nuova (Marche d'Ancône) en 1507, mort à Rome en 1566. Ce poëte, l'un des beaux génies du seizième siècle et le plus parfait des traducteurs en vers de Virgile, commença par exercer les fonctions de précepteur chez un riche Florentin, après la mort duquel il fut attaché en qualité de secrétaire à Pierre-Louis Farnèse, premier duc de Parme et de Plaisance. C'est alors que, durant de nombreux loisirs, il se livra à l'étude de la langue toscane, et que la pureté, l'élégance de son style attirèrent l'attention de ses compatriotes. Ces travaux ne lui firent pas négliger les devoirs de sa charge : plus d'une fois Pierre-Louis lui confia des missions importantes auprès de Charles-Quint ; mais le duc lui était devenu si odieux par ses vices et par sa violence, qu'il songeait à le quitter lorsqu'on assassina ce fléau de l'Italie. Les trois fils qu'il laissait furent de nouveaux protecteurs pour Caro. Le cardinal Ranuccio ajouta de nouveaux bénéfices à ceux qu'il possédait déjà, le fit entrer dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et lui obtint deux riches commanderies.

Caro était engagé dans une querelle littéraire contre Castelvetro : cette querelle, dont le bruit remplissait l'Italie, avait commencé par la critique que Castelvetro avait faite de la belle canzone d'Annibal à la louange de la maison de France : *Venite all' ombra de' gran gigli d' oro* (Venez à l'ombre des grands lis d'or). On prétend que Caro poussa le ressentiment jusqu'à dénoncer Castelvetro au saint-office : c'est une imputation si odieuse qu'on hésite à l'admettre, malgré le témoignage affirmatif de Muratori. Dans sa vieillesse Caro fixa son séjour à Rome ; pendant l'été il habitait une maison de campagne à Frascati ; là, ayant conçu l'idée de composer une épopée, il essaya, pour s'exercer, de traduire l'Énéide en vers libres. Ce travail eut bientôt pour lui tant de charmes qu'il ne songea plus qu'à le continuer, et à le rendre aussi parfait que possible. C'est, en effet, son plus beau titre

de [illegible] la langue [illegible]

[illegible]

la Pléiade [illegible]

Rime ; [illegible] *Lettere* ; [illegible]

Lampo [illegible] *e Clori* ; [illegible]

* CARO (*Francesco*) [illegible] à Séville [illegible]

* CARO (*P*[illegible]) sacré italien [illegible] Somasques, vivait [illegible] dix-septième siècle [illegible]

* CARO (*J*[illegible]) vivait en 1630 [illegible] 1668 ; — [illegible] Rome, 1666 ; — [illegible]

CARO (don *Juan*) [illegible] Alcala de Henares [illegible] Poméranie, puis [illegible] du marquis de la [illegible]

en Espagne en novembre 1808, il suivit le parti des cortès de 1810 à 1814. Ayant fait sa soumission à Ferdinand VII, il fut nommé capitaine général de la Nouvelle-Castille.

Son frère, don *José Caro*, défendit Valence contre le maréchal Suchet, et se signala en diverses occasions, entre autres dans un combat sous les murs de cette ville, où, à la tête d'une division de cavalerie, il enleva plusieurs canons. Suchet rendit justice à son intrépidité.

Galerie historique des Contemporains.

CARO (don *Ventura*), général espagnol, frère du précédent, né à Valence en 1742, mort en 1809. Il fit ses premières armes sous les ordres du duc de Crillon contre l'Angleterre. Capitaine général en 1793, il défendit avec succès la frontière espagnole contre les Français; rappelé à Madrid en 1794, il fut fait gentilhomme de la chambre du roi Charles IV. En 1801 il fut appelé au gouvernement de Valence, et sut y rétablir l'ordre par son intelligente fermeté. Nommé capitaine général des armées espagnoles en 1807, il protégea en 1808 les Français établis à Valence, contre le peuple exaspéré par les événements de Bayonne. Quelque temps après, Caro repoussa Moncey dans la tentative que celui-ci avait faite pour s'emparer de Valence; sa mort suivit ce fait d'armes.

Galerie historique des Contemporains.

CARO DE TORRES (don *Francisco*), prêtre et voyageur espagnol, né à Séville, vivait en 1629. Il appartenait à l'ordre régulier de Sant-Yago, et parcourut les Pays-Bas, puis les Indes occidentales. Il a laissé : *Relacion de los servicios que hizo a su mayestad del rey Felipe II y III, don Alonso de Sotomayor, de l'habito de Sant-Yago, en los Estados de Flandre, provincias de Chile y Tierra firme*; — *Historia de las ordenes militares de Sant-Yago, Calatrava y Alcantara, desde su fondacion*; Madrid, 1629, in-fol.

N. Antonio, *Biblioth. hisp. nova.*

CARO (*Rodriguez*), ecclésiastique et historien espagnol, né à Utrera, vivait en 1626. Il était grand vicaire de don Gaspar de Borgia, cardinal-archevêque de Séville. On a de lui : *Flavii Lucii Dextri omnimodæ Historiæ quæ exstant fragmenta, cum chronico M. Maximi, Helecæ et S. Brantionis, notis illustrata*; Séville, 1627, in-4°; — *Antiguedades y principado de la illustrissima ciudad de Sevilla, y chorographia de su convento juridico, o antigua chancilleria*; Séville, 1634, in-fol.; — *Relacion de las inscripciones y antiguedad de Utrera*, in-4°. On cite de lui en manuscrits : *Veterum Hispaniæ deorum Manes*; — *de Ludis puerorum*; — *de los Nombres y sitios de los vientos*; — *de los Santos de Sevilla*; — *del Principado de Cordova*; — *de la Antiguedad del appellido Caro*; — *Cuentos pandulos*, et quelques poésies latines et espagnoles.

N. Antonio, *Bibliotheca Hispana nova.*

* CAROC [illegible], vivait dans la [illegible] huitième siècle. Il fut [illegible] de la Poméranie antérieure. On [illegible] *[illegible] introductionis in notitiam [illegible] Sueciæ, hujus fines, status [illegible] ecclesiasticum et politicum [illegible]*; Greifswald, 1710, in-4° (sans nom d'auteur); — *Nachricht [illegible] Pommern [illegible] Reformation [illegible]* [illegible] (Notice sur la manière dont [illegible] en Poméranie du temps de la réforme, le culte romain, etc.), sans nom d'auteur ni date, ni lieu d'impression. Son projet de rédiger sous une forme [illegible] avec ses notes, et de continuer [illegible] *[illegible] de Poméranie* (en allemand), ne se réalisa pas, comme on voit par la [illegible] que le libraire [illegible] de [illegible] fit de cet ouvrage en 1723.

Adelung, suppl. à Jöcher, *Allgem. Gelehrten-Lexicon.*

CAROLET, [illegible] français, mort [illegible] let 1739. Il était fils d'un procureur à la chambre des comptes, et auteur [illegible] très-abondant; la plus grande partie de ses [illegible] sont oubliées aujourd'hui; [illegible] même pas été imprimées. On cite de lui : *Les Aventures de la rue Quincampoix*, [illegible] en un acte, représentée au [illegible] 1719; — *Midas et [illegible]*, parodie en un acte, mêlée de couplets, 1720. On trouve plusieurs de ces pièces dans le 9e volume du *Théâtre de la Foire*, Paris, 1737, in-12, et leur liste complète dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la Foire*, II, [illegible].

Histoire du théâtre de l'Opéra-Comique, [illegible].

* CAROLI (*Angelo*), compositeur italien, né à Bologne, vivait en 1746. On connaît de lui : *Amor nato tra l'ombre*, opéra, représenté en 1726; — *Messe*, à quatre voix avec instruments, Bologne, 1766; — [illegible] et [illegible] à quatre voix, en manuscrit.

Fétis, *Biogr. des musiciens.*

CAROLI (*Francesco-Pietro*), peintre piémontais, né à Turin en 1638, mort à Rome en [illegible]. Il s'appliqua à l'architecture, à la géométrie, et surtout à la perspective. Après avoir visité [illegible] et Florence, il vint à Rome, où il fut nommé professeur perpétuel de l'Académie de peinture. Il a laissé un grand nombre de compositions très-recherchées, à cause de leur [illegible] et du brillant de leur coloris. Les sujets qu'il s'est plu principalement à traiter sont des intérieurs d'églises [illegible] de personnages.

Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon.*

* CAROLI (*Philippe*), latiniste allemand, né à Neubourg, mort en 1639. Il était d'une famille luthérienne [illegible], et devint professeur de rhétorique à l'université d'Altorf. Il a laissé : *[illegible] Eucharisticum*; — *[illegible]*; — *Animadversiones in Auctores* [illegible]

[illegible] — *Graffio de Gallicio*; — [illegible], civil, politique, [illegible] — [illegible] judiciaire [illegible]

[illegible]

CAROLINE-LOUISE, margrave de Bade. *Voy.* [illegible]

CAROLINE (*Charlotte-Auguste* DE GALLES), princesse de Saxe-Cobourg, née le 7 janvier 1796, morte à Claremont le 6 novembre 1816. La division de ses parents fit qu'à dix ans on confia son éducation à l'évêque d'Exeter, assisté de la duchesse douairière de Leeds et de lady Clifford, qui ne négligèrent rien pour former, loin de la cour, le cœur et l'esprit de leur élève. Tout en elle annonçait un caractère fortement trempé. Son père George IV, alors prince de Galles, avait projeté l'union de Caroline avec Guillaume d'Orange, prince royal des Pays-Bas : quoique son cœur éprouvât une autre affection, elle céda à la volonté paternelle. Son père lui demanda la liste des personnes qu'elle désirait voir assister à son mariage; elle mit en tête le nom de sa mère. Le prince renvoya la liste avec le nom de sa femme biffé. Caroline la retourna aussitôt, après avoir effacé à son tour celui du futur. Elle épousa en 1815 celui qu'elle avait choisi, Léopold de Saxe-Cobourg (devenu en 1830 roi des Belges), et se retira avec lui à Claremont. Au mois de novembre 1816, la princesse mit au monde un fils. En apprenant sa naissance, elle s'écria : « Je suis la plus heureuse des femmes ! » Cinq heures après le tombeau se refermait sur l'un et l'autre. Sa mort produisit une impression douloureuse dans toute l'Angleterre, où elle n'était connue que sous le nom de princesse *Charlotte*.

Biographie des femmes célèbres.

CAROLINE (*Marie*), reine de Naples, née le 13 août 1752, morte à Schœnbrunn le 8 septembre 1814. Elle était archiduchesse d'Autriche, et, comme Marie-Antoinette, reine de France, fille de l'empereur François Ier et de Marie-Thérèse. Elle devint en 1768 l'épouse de Ferdinand IV, qui, roi de Naples et de Sicile depuis 1759, avait seulement pris les rênes du gouvernement en 1767. Cette reine ne manquait pas de grâce et d'esprit; mais son caractère vif, emporté, était malheureusement dépourvu de fermeté, et son cœur avait peu de qualités aimables. Son ambition était extrême; elle voulait à tout prix s'occuper des intérêts de l'État, quoiqu'elle n'eût point les talents nécessaires pour gouverner : aussi l'influence qu'elle exerça, presque aussitôt après son mariage, sur Ferdinand et sur ses conseils ne tarda-t-elle pas à devenir funeste au roi, à elle-même et au royaume. Il avait été stipulé dans son contrat de mariage qu'elle aurait place au conseil d'État aussitôt qu'elle aurait donné un fils à Ferdinand. Son impatience ne pouvait s'accommoder d'un tel retard; elle devint bientôt [illegible]. Le vieux Tanucci, le ministre alors

influent, était [illegible]
pouvait nuire à lui [illegible]
lui n'était donné [illegible]
ministère; il fit place [illegible]
Irlandais, né en France [illegible]
vait vu naître, [illegible]
reine de Naples, [illegible]
volupté. Dès lors [illegible]
emplois, dont [illegible]
nances sont [illegible]
ses se succèdent [illegible]
blessée, et la [illegible]
miliation. La [illegible]
tarda pas à s'é[illegible]
quiétait fort peu [illegible]
tre Acton était [illegible]
tait pas tout à [illegible]
nait de [illegible]
ténacité et hardiesse [illegible]
agir contre lui. [illegible]
eut éclaté, il [illegible]
moins de volonté [illegible]
dont tout le [illegible]
voi, le terme de [illegible]
minution des [illegible]
intolérable. La [illegible]
elle paraissait [illegible]
a-t-on accusé d'une [illegible]
line partageait la [illegible]
à la France; elle [illegible]
blique en 1798. On [illegible]
cette imprudence, [illegible]
faite de l'Autrichienne [illegible]
royale furent [illegible]
s'environner de la [illegible]
L'année suivante, [illegible]
nand IV rentra en [illegible]
de son trône. Cet [illegible]
soin du gouvernement [illegible]
réellement cette lady [illegible]
fut bien plus funeste [illegible]
Animée par cette [illegible]
à la violation de la [illegible]
cruautés exercées [illegible]
bliques Parthénopéenne [illegible]
été si éphémère. En [illegible]
dans la coalition [illegible]
léon. Malgré l'appui [illegible]
mari furent encore [illegible]
capitale et de la [illegible]
Les Anglais devaient [illegible]
contre Murat; mais [illegible]
lord Bentinck, et, à [illegible]
avec lui, elle se [illegible]
passant par Constantinople [illegible]
teau de Schœnbrunn, [illegible]
tion de son mari sur [illegible]
[*Enc. des g. du m.*] [illegible]

Conversations-Lexicon [illegible]

CAROLINE (*A*[illegible]
George IV, née le 17 [illegible]
1821. Elle était second[illegible]

Jacques-Ferdinand de Brunswick, et de la princesse Auguste d'Angleterre, sœur de George III. Cette princesse avait passé à la cour de son père une vie de gêne et d'ennui lorsqu'elle épousa (1795) le prince de Galles, depuis roi de la Grande-Bretagne sous le nom de George IV. Dès l'année suivante elle répandit la joie dans le palais du roi et dans la nation anglaise, en donnant le jour à une fille, Charlotte-Auguste (*Voy.* CAROLINE, *Charlotte-Auguste*). Cependant à peine fut-elle relevée de couches, que le prince de Galles se sépara d'elle, déclarant que l'inclination était un sentiment indépendant de la volonté, et qu'il lui était impossible de faire violence à la sienne. Ce fut le commencement de la fatale scission entre les deux époux, qui continua jusqu'à la mort de Caroline, et qui, par des accusations réitérées de la part du mari, compromit au plus haut degré l'honneur de la princesse. Toutefois le roi George III et la nation anglaise prirent sous leur protection l'épouse répudiée. Depuis ce temps la princesse de Galles vécut éloignée de la cour, dans sa maison de campagne à Blakheath, et dans une solitude qui convenait à son malheur, cultivant et protégeant les arts et les sciences, et exerçant la charité. Mais en 1806 les bruits les plus injurieux se répandirent sur son compte : elle avait eu, disait-on, des relations d'intimité avec le capitaine Manby, avec sir Sidney-Smith, et d'autres liaisons qui l'auraient rendue mère. Ces circonstances engagèrent le roi à ordonner une enquête sur sa conduite : il nomma une commission ministérielle, à la tête de laquelle fut placé le lord-chancelier Grenville. La commission interrogea un grand nombre de témoins, et prononça l'acquittement de la princesse quant à l'accusation de grossesse, mais en déclarant que sa conduite n'était pas exempte d'inconséquences telles, qu'elles pouvaient donner naissance à des soupçons à la vérité mal fondés. Le roi voulut donner plus d'éclat à ce jugement qui proclamait l'innocence de la princesse, et rendit à sa bru une visite de cérémonie. De semblables témoignages d'intérêt lui furent donnés par les princes, ses beaux-frères ; le duc de Cumberland accompagna même la princesse à la cour et à l'Opéra. Les bruits qui avaient été répandus contre elle ne pouvaient venir que des personnes qui entouraient le prince de Galles et de la cour de la reine régnante, qui de tout temps se montra peu favorable à sa bru. La nation manifesta, en cette occasion comme dans beaucoup d'autres, son attachement pour la princesse.

Cependant en 1813 la discorde éclata de nouveau entre les deux époux, quand la princesse se plaignit des difficultés qu'elle rencontrait pour voir sa fille aussi souvent que le sentiment maternel lui en faisait un besoin. Le prince de Galles, alors régent du royaume, fit droit à cette plainte ; et la princesse obtint, au mois de juillet 1814, la permission de se rendre à Brunswick, de [illegible]. Dans le voyage qu'elle [illegible] alors à travers l'Allemagne, [illegible] l'Archipel et la Syrie jusqu'à [illegible] avait pour compagnon un Italien [illegible] gami. Les récits les plus scandaleux [illegible] en circulation sur les relations qui [illegible] établies entre elle et Bergami ; mais [illegible] cesse ne reçut pendant tout son [illegible] que des témoignages de respect et de reconnaissance, car elle faisait du bien avec libéralité. A son retour, elle séjourna en Italie, principalement dans les environs du lac de Côme.

Quand le prince de Galles monta sur le trône le 29 janvier 1820, une proposition fut faite de sa part par lord Hutchinson à la princesse, pour l'engager, moyennant une pension de 50,000 liv. sterl., à renoncer au titre de reine, ainsi qu'à tout autre qui pouvait rappeler les liens qui l'unissaient à la famille royale d'Angleterre, et à ne plus revenir dans les îles Britanniques. Elle refusa hautement et avec dignité ces offres outrageantes ; elle voulut au contraire, dès ce moment, faire reconnaître ses droits comme reine d'Angleterre, et elle dévoila les intrigues qu'un agent secret, le baron d'Ompteda, avait tramées contre elle. Toutes les tentatives que le roi fit pour obtenir qu'elle se désistât de ses prétentions n'eurent aucun résultat. Malgré lui et à l'insu du ministère, Caroline [illegible] le 5 juin, au milieu des cris de joie du peuple anglais ; et le lendemain elle fut conduite en triomphe à Londres. Alors lord Liverpool, ministre du roi, porta contre la reine une accusation formelle, dans le but de la livrer au mépris public, de la faire déclarer coupable d'adultère, et par conséquent indigne de la couronne royale. Malgré les soupçons que faisaient planer sur elle les débats et les enquêtes parlementaires, la voix publique se prononça en faveur de la reine pendant toute la durée de ce scandaleux procès, [illegible] qu'après avoir épuisé tout l'arsenal de la chicane, et après avoir obtenu pour sa condamnation dans la chambre des lords, la majorité de 123 voix contre 95, les ministres ne jugèrent pas à propos de donner suite à cet arrêt, mais ils demandèrent l'ajournement à six mois, et laissèrent tomber entièrement la poursuite du bill qu'ils avaient sollicité.

Ainsi finit ce procès qui blessa profondément le sentiment moral par son origine, par la nature des poursuites, et par ses résultats. La reine, quoique éloignée de la cour, vivait dans Brandebourg-house conformément à son rang et au titre royal qu'on ne lui contestait plus, sous la protection du peuple, qui souvent manifestait avec énergie de quelle manière il jugeait la reine. Au mois de juillet 1821, à l'occasion du couronnement solennel de George IV, elle demanda à participer à cette solennité, ou au moins à assister à la cérémonie ; mais l'une et l'autre demande

[illegible] par un [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à ses droits, et [illegible] [illegible] la plus grande [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] les [illegible] des progrès si rapides que, contre l'opi[illegible] [illegible] [illegible] sa mort pro[illegible]. Elle mourut en effet le 7 août 1821, et, d'après sa dernière volonté, sa dépouille fut transportée à Brunswick, où elle repose dans la [illegible] de sa [illegible]. Ses funérailles donnèrent [illegible] à Londres et à Brunswick, à des troubles [illegible] [illegible] contre George IV [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] (Caroline-Ferdinande-Louise), [illegible] [illegible]. Voy. [illegible]

[illegible], reine de Danemark, née en 1751, morte en 1775. Elle était fille de [illegible], prince de Galles. C'est en 1766, à l'âge de quinze ans, qu'elle épousa Christian VII, roi de Danemark; elle lui donna deux enfants : un fils, Frédéric VI, et une fille. L'histoire de cette jeune reine est intimement liée à celle de [illegible]. Traitée avec froideur par la belle-mère et par la grand'mère du roi, Caroline-Mathilde fut [illegible] négligée par Christian VII lui-même, et dans son isolement elle donna sa confiance au favori [illegible], qui développa en elle des projets ambitieux, et résolut de faire passer entre ses mains tout le pouvoir de son époux. Nous renvoyons les détails de cette conspiration aux articles [illegible] et CHRISTIAN VII, et nous nous bornerons à dire ici que Caroline-Mathilde fut enveloppée dans le malheur du ministre; que, menacée d'être traitée avec la dernière sévérité, elle dut à l'Angleterre d'être rendue à la liberté, et simplement renvoyée de la cour. Elle se rendit à Celle, dans le Lunebourg, où le chagrin ne tarda pas à mettre fin à sa vie. Elle avait à peine vingt-quatre ans lorsqu'elle mourut, après avoir écrit à son frère, le roi d'Angleterre George III, une lettre remarquable qu'on peut lire dans l'ouvrage [illegible] intitulé : *les Derniers moments de la reine de Danemark*. [*Enc. des g. du m.*]

[illegible], [illegible].

[illegible] (*Marie-Annonciade* BONAPARTE). Voy. NAPOLÉON (sœur de).

[illegible] (*Charles*), général américain, né en Amérique en 1737, mort à Baltimore en novembre 1832. Il fit ses études en France au collège de [illegible], et prit une part très-active à la

[illegible] la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] temps après [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

CARON, [illegible] [illegible] hollandais [illegible] [illegible] [illegible] famille [illegible] la suite [illegible] moyen [illegible] complète [illegible] tinier à [illegible] tance pour [illegible] [illegible]

Cet [illegible] il [illegible] rivés [illegible] Cette [illegible] de la [illegible] tarda pas à [illegible] et utile à [illegible] seil [illegible] merce [illegible] core plus [illegible] cteurs, il [illegible] quitta [illegible] en [illegible] s'éloignait [illegible] importance [illegible] Caron [illegible] taient [illegible] quis dans [illegible] adjoignit [illegible] et [illegible] les [illegible] sur [illegible] [illegible] dépendances [illegible] que à [illegible] comptoir [illegible] soupirant de [illegible] touraient, il [illegible] contre plus [illegible] expédia à [illegible] heureux [illegible] ragé par le [illegible] l'armateur [illegible] Caron [illegible] lui comme [illegible] France. Une [illegible] Laheye, fut [illegible] essayé vain[illegible] Trinquemale; [illegible]

pour n'amener également qu'une conquête stérile. Cette conduite et [illegible] [illegible] fut exploitée par les nombreux [illegible] que son caractère impérieux et son avarité [illegible] lui suscitaient chaque jour. Ils obtinrent du ministère qu'il fût forcé de rendre [illegible]; et, pour ne pas laisser soupçonner les conséquences de ce rappel, on motiva l'ordre du retour sur un prétendu besoin de le consulter au sujet de nouvelles entreprises. Caron embarqua aussitôt ses immenses richesses, et fit voile pour Marseille. Déjà il avait dépassé Gibraltar lorsqu'un navire, commandé par un de ses amis, l'aborda et l'instruisit de la véritable disposition de la cour à son égard. Caron fit aussitôt virer, et mettre le cap sur Lisbonne; mais à peine était-il mouillé en rade de ce port, qu'un coup de mer fit toucher son navire, qui sombra, corps et biens. Un des fils de Caron parvint seul à s'échapper.

On a de Caron : *Description du Japon*, en hollandais; la Haye, 1636, in-4°; traduite en français par Thévenot, dans le 4e vol. du *Recueil des Voyages au Nord*; — *Journal du Voyage des grandes Indes, contenant tout ce qui s'est fait et passé à bord de l'escadre de Sa Majesté sous le commandement de M. de La Haye depuis son départ de La Rochelle en mars 1670 jusqu'en septembre 1674*; Paris, 1698, in-12. — Chardin, dans le tome Ier de ses *Voyages*, rapporte quelques écrits de Caron concernant l'établissement de la compagnie des Indes orientales de France. A. DE L.

[illegible], *Voyages de Chardin*, IV, [illegible]. — [illegible], *Histoire des Voyages*. — *Le Japon*, dans l'*Univers pittoresque*.

CARON (*Augustin-Joseph*), colonel français, né en 1774, fusillé à Strasbourg en septembre 1822, n'avait que seize ans quand il entra au service en 1789. Après un long et pénible avancement, il fut nommé lieutenant-colonel à la suite d'une brillante action à Bar-sur-Ornain (1814). Retiré après 1815 en Alsace avec une faible demi-solde, Caron conserva dans son cœur le culte de l'empereur, et l'espoir de faire encore triompher sa cause. Ainsi il se trouva impliqué, en 1820, dans la conspiration d'août qui fut déférée à la chambre des pairs. Défendu par M. Barthe, alors carbonaro, il fut acquitté, et se retira à Colmar. Quand plus tard la conspiration de Béfort eut échoué, il forma le projet de délivrer les prévenus qu'on allait juger à Colmar. Il fit à ce sujet d'imprudentes propositions à quatre sous-officiers, qui le dénoncèrent, et qui reçurent l'ordre de leurs chefs de se prêter à ses tentatives, pour arrêter l'entreprise quand il en serait temps. Le 2 juillet 1822, les sous-officiers Gérard, Thiers, Magnien, [illegible] [illegible] deux escadrons, dans lesquels se trouvaient des officiers déguisés en simples chasseurs. Caron ayant revêtu son uniforme à l'approche du premier escadron, Magnien, qui avait reçu ses habits bourgeois avec ordre de les jeter dans les vignes, se hâte de les porter au [illegible]. En ce temps, la petite troupe, qui [illegible] sa harangue par le cri de vive [illegible] [illegible] de marche. Arrivée devant [illegible] refuse d'y entrer. Alors le colonel [illegible] nouveaux soupçons; et lorsqu'on [illegible] village de Battenheim il se rend [illegible] chez le maire pour préparer des logements pour ses compagnons, avec la ferme intention de [illegible]. Les [illegible] déjà [illegible] [illegible] détours... L'heure était venue. A l'instant on l'entoure, on lui enlève ses papiers et son arme. Un autre ancien militaire, nommé Roger, son complice, subit le même sort, et tous deux sont ramenés à Colmar garrottés sur une charrette. Il fallait à tout prix une condamnation. Une décision ministérielle, soutenue par deux arrêts de la cour de cassation, enleva les deux accusés aux tribunaux ordinaires, qui, en vertu du principe d'adjonction, paraissaient [illegible]; et ils parurent à Strasbourg devant le conseil de guerre. En vain Caron déclina la compétence de ce tribunal d'exception; il fut condamné à mort, comme coupable d'embauchage *pour les rebelles*. Le conseil de révision confirma la sentence. L'exécution en fut prompte; le jour [illegible] [illegible] se présentât au moment de l'exécution, le [illegible] [illegible] il fut fusillé à Strasbourg (sept. 1822), [illegible] commanda le feu.

[illegible] et les journaux du temps. — *Procès d'Aug. Caron*, [illegible]. F.-D. Roger.

CARON (*Nicolas*), graveur français, né à Amiens en 1700, mort à Paris en 1768. Il fut élève de Michel Papillon, et fit des progrès rapides non-seulement dans la gravure, mais encore dans la géométrie et la mécanique. Il devint membre de la Société militaire de Besançon en [illegible]. Quelque temps après, étant dans une auberge, il eut le malheur de tuer un homme en jouant avec le fusil d'un chasseur. Trop pauvre pour payer à la famille du défunt les dommages-intérêts auxquels il fut condamné, Caron fut emprisonné à la Conciergerie, et y mourut de chagrin, après quelques années de détention. Il a laissé une *Méthode géométrique pour diviser le cercle*, et une *Table pour faciliter l'extraction des racines*. Il a gravé aussi les planches d'un *Dictionnaire héraldique*, et le *portrait de Michel Papillon*, en tête du *Traité de la gravure sur bois*. On trouve des estampes de cet artiste dans le n° [illegible] du cabinet impérial.

Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*.

* **CARON** (*Pierre*), imprimeur français, vivait en 1474. Il fut le premier éditeur d'un ouvrage imprimé en français. Cet ouvrage est intitulé *l'Aiguillon de l'amour divin*, traduit de saint Bonaventure par Jean Gerson; Paris, [illegible]. Caron demeurait rue Quincampoix, et avait pour enseigne, suivant la mode d'alors, une petite image,

[illegible] 1529 [illegible] Comment les Juifs [illegible] Chevalier, in-4° (vers [illegible]).

[illegible]

[illegible] compositeur et [illegible] vers 1430. Il était élève d'[illegible] et de Guillaume Dufay. On doit mettre [illegible] au nombre de ceux qui ont le plus [illegible] aux progrès de la musique. Il reste de [illegible] et [illegible] un volume manuscrit qui se trouve dans les archives de la chapelle [illegible], sous le n° 14. Plusieurs chansons et [illegible] de Caron ont été traduits en notation et mis en partition par Fétis.

[illegible], Fétis, Biographie [illegible]. — L'abbé [illegible].

[illegible] (Julie), sœur de Beaumarchais. On [illegible] un ouvrage intitulé l'Existence réfléchie, ou Coup d'œil moral sur le prix de la vie; Berlin, 1784, petit in-12. — Voy. BEAUMARCHAIS.

Quérard, La France littéraire.

*CARON (Antoine), peintre français, né à Beauvais vers 1520, mort à Paris vers 1598. Tout ce qu'on sait de positif sur Caron, c'est qu'il fut peintre de Catherine de Médicis, et qu'une de ses filles épousa le graveur Thomas de Leu. Le musée du Louvre possède de lui quelques dessins, parmi lesquels on remarque : le Sacre d'un jeune prince, et une Flagellation. Il avait peint dans l'église Saint-Laurent de Beauvais, détruite en 179[illegible], plusieurs tableaux, et fourni des cartons pour les verrières exécutées par Angrand le Prince. Il existe quelques pièces gravées d'après lui par G. V[illegible], Gaultier et Th. de Leu. P. CH.

A. de Montaiglon, Antoine Caron; Paris, 18[illegible], in-8°.

CARON (Raymond), théologien irlandais, né en 1605, mort en 1666 à Dublin. Il entra dans l'ordre des Récollets, passa quelques années en Allemagne et en Flandre, et fut renvoyé dans sa patrie avec les fonctions de commissaire général de son ordre. De vives controverses sur le pouvoir des rois, sur l'infaillibilité du pape, agitaient alors les catholiques d'Irlande; la question de la soumission due à un souverain hérétique était [illegible] discutée, et il est facile de comprendre quels périls entouraient alors une discussion [illegible]. Caron, très-zélé défenseur des doctrines de Rome, recommanda cependant la modération et la conduite la plus sage; il eut pour adversaires de fougueux écrivains qui recommandaient (en théorie du moins) la révolte contre l'autorité de la protestante Angleterre; mais l'Angleterre était forte, et Caron jugea prudent de se retirer à Louvain, d'où il ne retourna qu'après la restauration de Charles II. Les écrits de ce religieux sont importants pour l'histoire de l'Irlande, et ils sont devenus fort rares. Sa Remonstratio Hi-

[illegible] Charles II [illegible] l'Église [illegible] de Caron [illegible] 1635 [illegible] méthode [illegible] — Controversia [illegible] Loyalty [illegible] or allegiance of the [illegible] formed; London [illegible] of the Roman [illegible] Londres, 1665 [illegible] écrit quelques [illegible] jamais imprimés.

Bibliothèque [illegible]

*CARON [illegible] Paris le 25 août [illegible] la force de [illegible] pétition par la [illegible] dion, le Lévite [illegible] par un [illegible] fort [illegible]

Boutard, [illegible]

*CARON ([illegible]) français, né à [illegible] mort à Paris [illegible] dans la [illegible] chargé de l'[illegible] monies. De [illegible] plusieurs [illegible] Œuvres [illegible] accompagnées [illegible] nombre [illegible] en a de lui [illegible] sage de Paris [illegible] anciens [illegible] dissertation [illegible]

[illegible]

CARON ([illegible]) français, né en 17[illegible] mort le 12 août [illegible] Paris, et [illegible] Le 13 février 177[illegible] bre adjoint à l'A[illegible] 1783, Caron [illegible] l'hôpital [illegible] moyens de guérir [illegible] chez un notaire [illegible] être donnée en prix [illegible] moire sur cette [illegible] dium Institutionum [illegible] Rethorices et Philo[illegible] candidatorum [illegible] gisterii; Paris, 17[illegible] tis Anevrismatis [illegible] tation sur l'effet [illegible] poumons pendant [illegible] Réflexions sur [illegible]

les noyés à la vie, proposé par le docteur Mengies; Paris, 1798, in-8°; — *Recherches critiques sur la connexion de la vie avec la respiration*; ibid., 1800, in-8°; — *la Chirurgie peut-elle retirer quelques avantages de sa réunion à la médecine?* Paris, 1802, in-8°; — *Réflexions sur l'exercice de la Médecine*; Paris, 1804, in-8°; — *Remarques sur un fait d'insensibilité qui quelquefois doit avoir lieu dans les amputations des grandes extrémités*; Paris, 1804, in-8°; — *Examen du recueil de tous les faits et observations relatifs au croup*; ibid., 1808, in-8°; — *Traité du croup aigu*; 1808, in-8°; — *Remarques et observations réunies sur le croup*; ibid., 1810, in-8°; — *Programme d'un prix relatif à la trachéotomie dans le traitement du croup*; ibid., 1812, in-8°; — *Réfutation d'un mémoire de M. Pelletan sur la bronchotomie*; ibid.; — *Démonstration rigoureuse du peu d'utilité de l'École de Médecine et du grand avantage du Collége de Chirurgie*; ibid., 1818, in-8°.

Galerie historique des Contemporains. — Quérard, *la France littéraire.* — Le Bas, *Dict. encycl. de la France.*

* CARON (*Jean-Marie*), jurisconsulte français, né en 1796 à Pornic (Loire-Inférieure), mort à Nantes le 20 juin 1841. Reçu avoué à la cour royale de Rennes, il montra dans cette modeste position de vrais talents comme jurisconsulte, une probité sévère et des qualités solides, qui lui concilièrent promptement l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissaient. Irrésistiblement porté, malgré son état de continuelle souffrance, vers les fonctions de magistrat, il accepta successivement celles de procureur du roi à Pontivy et de juge aux tribunaux de Montélimart et de Saint-Brieuc. Pénétré de l'immense importance des justices de paix, il publia sur les matières soumises à ces tribunaux de famille deux ouvrages recommandables. Résolu à poursuivre pratiquement l'accomplissement de l'œuvre dont il avait exposé la théorie avec une sagacité parfaite, il abandonna son siége de juge à Saint-Brieuc, et ne crut point déroger en sollicitant une place de juge de paix à Nantes. D'une bonté sans bornes, que la douleur ne pouvait altérer, il joignait à une capacité réelle un amour du devoir, un désintéressement, une simplicité et une droiture de cœur au-dessus de tout éloge. Ce respectable magistrat a laissé les ouvrages suivants: *Essai sur la Révolution de 1830*; Paris, Delaunay, 1830, in-8°; — *Observations sur la saisie immobilière, ou vente par expropriation forcée, ainsi que sur les autres ventes d'immeubles qui ne peuvent se faire qu'avec le concours de la justice*; Montélimart, Bourron, 18[illegible], in-8° de 106 p.; — *Principes, ou Traité théorique et pratique des actions possessoires*; Saint-Brieuc, 1838, in-8°; — *de la Juridiction civile des juges de paix*; Paris, Thorel, 1839-18[illegible], 2 vol. in-8°; 2e édit., 2 vol. in-8°; 3e édit., augmentée et augmentée de formules, par [illegible] 1844, Thorel, Guilbert, 2 vol. [illegible]

Mellinet, *Annales de la Société* [illegible] *et de la Loire-Inférieure*, t. 11, p. [illegible] ray, *Discours de rentrée de la cour royale de* [illegible] 3 octobre 1841.

* CARON (*Pierre-Siméon*), [illegible] et bibliophile, né en 1763, mort en 1806. [illegible] bien lui donner ici une place, afin de [illegible] l'oubli que signale Charles Nodier, lorsqu'il se plaint que « ce nom, si connu des bibliographes, « n'est pas parvenu aux biographes qui ont enre- « gistré tant de renommées ridicules, [illegible] « de malheur. » Caron était un pauvre [illegible] du théâtre des Variétés; tout ce qu'on sait sur son compte, c'est qu'ami de la littérature [illegible] [illegible], il se plut à faire réimprimer des [illegible] *de haute graisse*, [illegible] et qu'il composa, dans le même genre, quelques opuscules de bien mauvais goût. [illegible] par des excès ou par des [illegible] céder à des [illegible] burlesques dont il s'était [illegible] l'âge de quarante-trois ans [illegible] tant par une croisée, une [illegible] vie qui s'était écoulée dans la [illegible] 1806, il donna des [illegible] ouvrages différents, joyeux [illegible] publié de nos pères; [illegible] *Chansons folastres des* [illegible] *Prince des Sots*, [illegible] *mardi gras* l'an 1611; — [illegible] de Moulins; — [illegible] *bourgeoises de la Mercerye*. Caron [illegible] fut tirée qu'à cinquante-six exemplaires [illegible]; elle est donc [illegible] complète, et elle mérita l'empressement avec lequel les amateurs des livres curieux la recherchent. Pour qu'il n'y manque rien, il est nécessaire d'y joindre quelques facéties composées par Caron lui-même: le *Novus Cedrus*, [illegible] *mouchoirs*; — *Lettre de Caron* [illegible] *son camarade* [illegible] *Ketchia*, etc. Ces livres [illegible] [illegible] introuvables. Malgré la pauvreté qu'il [illegible] une bibliothèque [illegible] il écrivait sur la [illegible] devise, où il plaçait un [illegible] pour me lire, car ce [illegible]

G. Brunet.

Ch. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, [illegible] — Brunet, *Manuel du Libraire*, 1. [illegible] *Répertoire de bibliographies spéciales*. — Du Roure, *Analecta*, [illegible]

* CARONDELET, famille flamande ou bourguignonne, qui, selon quelques biographes, tire son origine du château de Carondelet, [illegible] de Bourgogne, que la noblesse de ce [illegible] appelait Carondelet. « Rien ne assigne [illegible] cette étymologie. Quoi qu'il en soit, plusieurs membres de cette famille se sont distingués dans

[illegible]

CARONDELET (*Jean* DE), prélat et magistrat [illegible], né à Dôle en 1469, mort à Malines [illegible] 1544. Il fut [illegible] doyen de [illegible] de Besançon, abbé de [illegible], prévôt de Saint-Donatien de Bruges [illegible] membre ecclésiastique du conseil [illegible] de Malines. En 1522, Érasme lui dédia son [illegible]. Carondelet était également [illegible] par Charles-Quint : ce monarque le [illegible] en 1527 président perpétuel du conseil de [illegible], et en 1531 l'appela en cette qualité [illegible] des Pays-Bas. Quelque temps après, Carondelet fut nommé archevêque de Palerme et primat de Sicile. L'âge et les infirmités le [illegible], en 1540, à rentrer dans la vie privée. On a de lui : *de Orbis Situ*; Anvers, 1565, in-8°, et plusieurs manuscrits sur diverses questions de droit.

[illegible], *Mémoires pour servir à l'histoire* [illegible] — Foppens, *Bibliotheca Belgica*.

*CARONDELET (*François* DE), diplomate flamand, mort à Anvers en 1635. Il était doyen de l'église de Cambrai, et fut envoyé comme [illegible] en Angleterre en [illegible], par l'infante Isabelle. En 1631, il vint en France au sujet de la [illegible], mère de Louis XIII, retirée dans les Pays-Bas. Il y fut très-bien accueilli, et reçut de [illegible] présents. Montrésor et quelques autres historiens ont prétendu que le cardinal de Richelieu avait entraîné François de Carondelet et Jean [illegible], baron de Noyelle, alors gouverneur de [illegible], dans une conspiration ayant pour but de faire révolter les Pays-Bas; mais ces faits sont démentis par des lettres autographes du roi Philippe IV, lettres conservées par la famille Carondelet.

[illegible] de l'art de la danse, avec un grand nombre [illegible] figures gravées sur bois, et [illegible] à la mode au seizième siècle [illegible] Espagne. La musique notée [illegible] à ce travail un intérêt tout particulier, et [illegible] danse est dédiée, à l'aide d'un [illegible], à [illegible] des dames les plus illustres de l'époque. [illegible] figures représentent les costumes des [illegible] et des hommes des premières classes de la [illegible]; les dames sont toutes vêtues [illegible] de riches étoffes qui remontent jusqu'au [illegible] du cou, et tombent de manière à cacher [illegible] complétement les pieds. Peu de bibliographes [illegible] le *Ballarino*, qui a échappé aux [illegible] recherches du savant Douce, l'auteur [illegible] *Illustrations of Shakespeare*, qui [illegible] le premier ouvrage relatif à la danse l'*Orchésographie* de Thoinot Arbeau, publiée en [illegible].

[illegible], *Biographie universelle des Musiciens*.

[illegible] CAROTTO ou CAROTO (*Giovanni-Francesco*), [illegible] peintre italien, né à Vérone en 1470, mort en [illegible]. [illegible] était élève de Liberale Veronese et d'Andrea [illegible] Mantegna. Il peignit beaucoup à Casal, tant pour [illegible] palais du marquis Guillaume de Montferrat [illegible] pour l'église de Saint-Dominique. Les Visconti de Milan l'employaient aussi très-souvent. [illegible] principal genre était la miniature, et il excellait dans le portrait. Cependant, aussi habile [illegible] compositeur qu'Andrea, il le surpassait en coloris et en harmonie; il en a donné des preuves [illegible] son grand tableau d'autel de San-Fermo, à Vérone, et dans celui de l'autel des Anges à Sainte-Euphémie, dans lequel on retrouve le faire [illegible] Raphaël.

[illegible], *Vite de' più eccellenti Pittori*. — [illegible], *le Vite de' Pittori e degli Architetti Veronesi*. — Lanzi, *Storia pittorica*.

[illegible] CAROTTO (*Giovanni*), peintre et architecte [illegible], frère et élève du précédent, né à Vérone. [illegible] était peintre assez médiocre; mais dans l'architecture il se montra hors ligne.

[illegible], *Vite de' più eccellenti Pittori e Architetti*. — [illegible], *le Vite de' Pittori e degli Architetti Veronesi*. — Lanzi, *Storia pittorica*.

[illegible] CAROVAGIUS (*Bernardin*), horloger italien, vivait en 1550. Il avait appris son métier à [illegible], et était devenu d'une rare habileté. Il [illegible] pour le célèbre jurisconsulte Alciat une horloge dont le marteau, en frappant l'heure sur [illegible] cloche, faisait sortir d'une pierre des étincelles qui allumaient de l'amadou soufré, et communiquaient le feu à une lampe ou à une bougie.

[illegible], *Dictionnaire historique*.

[illegible] CAROUGE (*Bertrand-Augustin*), astronome français, né le 8 octobre 1741 à Dol (Ille-et-Vilaine), mort à Paris le 29 mars 1798. Il était lié avec l'astronome Lalande, pour lequel il fit plusieurs calculs que ce dernier a insérés dans la seconde édition de son *Astronomie*; il réduisit en décimales toutes les tables astronomiques. On a de lui, dans la *Connaissance des temps* de 1791, [illegible] pendant [illegible] vre, et obligé pour vivre de [illegible] tions [illegible] Lépeaux, [illegible] son mérite personnel [illegible] d'administrateur général [illegible] lui procura quelque [illegible] continuer ses travaux [illegible] jours avant sa mort [illegible] été publié dans la *Connaissance des temps* pour 1801 [illegible] un quart d'heure [illegible] dont [illegible] lande, que celles qui [illegible] [illegible] publié chez Didot [illegible]

[illegible]

Lalande, [illegible]

* CARPACCIO (*Vittore*) [illegible] né vers 1450, mort vers 15[illegible] *Scarpaccia*, et [illegible] ouvrages sont [illegible] *Carpathii Veneti opus*. Ce [illegible] le palais des doges et dans [illegible] fraternités de Venise [illegible] [illegible]

[illegible] *Prédication de saint* [illegible]

Carpaccio est [illegible]

[illegible]

Ridolfi, *Vite de'* [illegible] — Lanzi, *Storia pittorica*. — [illegible] *Venezia*.

* CARPACCIO (*Benedetto*), peintre [illegible] florissait dans la première moitié du seizième siècle. Il [illegible] la Rotonde de [illegible] [illegible] Benedetto Carpaccio [illegible]

[illegible] MDCCXVII. On ne connaît à Venise aucun ouvrage de cet auteur, qui vivait encore en 1727. [illegible]

[illegible]

CARPEGNA (*Gaspard*), cardinal, antiquaire [illegible] italien, vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. On a de lui [illegible], à la suite de Carolus [illegible] *pastorem*; [illegible], 1700, in-12; et Rome, 1707, in-12. Mais il est surtout connu par l'établissement d'un cabinet de médailles assez considérable, dont il existe une description et un catalogue attribués à Jean-Pierre Bellori, et ayant pour titre : *Scelta de' medaglioni più rari nella Biblioteca dell' eminentissimo signor cardinale Gaspare Carpegna*; Rome, 1679, in-4°. On a donné des extraits étendus de ce livre dans le *Giornale de' Letterati in Roma*, 1679. Une autre description du cabinet de médailles de Carpegna est intitulée *Numismata* [illegible] selecta ex *Bibliotheca* [illegible] *Gasp. Carpegnae, Josephi Monterchi commentariis illustrata*; Amsterdam, 1685, in-12.

[illegible], VI, [illegible]. — Adelung, suppl. [illegible] *Allgem. Gelehrten-Lexicon*.

CARPANI (*Joseph*), poëte dramatique et monographe italien, né le 28 janvier 1752 à Villalbese, district de la Brianza, dans le Milanais; mort à Vienne en Autriche le 22 janvier 1825. Après avoir fait ses classes sous les jésuites à Milan, il fut envoyé à Pavie pour y étudier le droit. Il y passa quelques années, sans jamais ouvrir un livre de droit; il obtint cependant le grade de docteur, « parce que, selon l'expression de son biographe, tout le « monde l'obtient; et il fut applaudi en soutenant sa thèse, parce que chacun trouve quelques badauds qui l'applaudissent. » Il entra ensuite chez un avocat renommé à Milan, pour y faire son stage; mais il en sortit bientôt, pour s'occuper de poésie et de musique. C'est de cette époque que datent ses premiers essais poétiques en dialecte milanais, dont plusieurs, notamment ses élégies sur la mort de Marie-Thérèse, furent trouvés assez remarquables par le poëte Parini pour que celui-ci lui adressât, afin de l'encourager, des stances écrites dans le même dialecte. Bientôt après, il fit son entrée dans le monde dramatique par une comédie intitulée *i Conti di Agliate*, et attribuée longtemps au P. Molina, l'auteur en vogue à Milan. Cette comédie et ses autres drames furent joués au théâtre de Monza devant l'archiduc Ferdinand et sa femme, Marie-Béatrice d'Este. En 1792, lors de la révolution française, il devint rédacteur de la gazette de Milan sous le nom d'*il Voladino*, et il rédigea de violents articles contre la révolution. En 1796, lors de l'invasion française, il suivit son gouvernement à Vienne. Nommé censeur et directeur des théâtres de Venise, il de-

vait, après la [illegible] en Italie; [illegible] [illegible] révo[illegible] [illegible], il [illegible] poëte au [illegible] qu'il se lia [illegible] a fait [illegible] [illegible] en [illegible] [illegible] [illegible] composée [illegible] la même [illegible] français [illegible] coup d'[illegible] guerre de [illegible] pagna l'[illegible] que, dont [illegible] jour par [illegible] Carpani [illegible] après 1812 [illegible] vaient [illegible] lecteur [illegible] [illegible] séquent [illegible] compo[illegible] scandale [illegible] donyme de [illegible] vogue. [illegible] avait copié [illegible] vrage de [illegible] Beyle [illegible] *Lettres* [illegible] *Haydn*, [illegible] fondues [illegible] alors Beyle [illegible] vrage sous [illegible] *Mozart et* [illegible] il prétend [illegible] Carpani [illegible] mandes.

Carpani, [illegible] ment fixé à [illegible] dramatique [illegible] plus tard à [illegible] *Milan*, qui [illegible] plus grand [illegible] son caractère [illegible] Italiens, il se [illegible] querelles. [illegible] propos d'un [illegible] entraîné [illegible] cole vénitienne [illegible] l'idéalisme [illegible] allemande de [illegible] pasta, dans [illegible] *tation dans* [illegible] cette polémique [illegible] une discussion [illegible] avait des [illegible] cet illustre [illegible] pani en sa [illegible] Le public se [illegible]

[illegible] laquelle les deux adversaires [illegible] l'absence de notions positives [illegible] Carpani avait d'ailleurs [illegible] verts toutes les paroles acerbes [illegible] Majer, il lui légua en mourant [illegible] [illegible] de Canova. Ses opéras furent [illegible] mis en musique par les maîtres [illegible] les plus renommés du temps, tels que [illegible] [illegible], Pavesi, etc. Voici la liste de ses ouvrages : *Sonnetti, canzoni, apologhi*, et [illegible] *come in dialetto milanese, stampate a* [illegible]*, a Venezia, a Vienna*; — *i Conti d'A*[illegible]*, commedia*; — *Dio, salvi Francesco*! [illegible] *italiana del cantico nazionale* [illegible] *in onore dell' imperatore Francesco I*, [illegible] *in musica dall' Haydn*; — *Amore* [illegible] *pregiudizio, commedia*, [illegible] [illegible] en allemand ; — *la Camilla*, drame, [illegible] musique par Paër ; — *l'Uniforme*, [illegible], mis en musique par Weigl ; — *il* [illegible]*or Dono*, cantate pour l'empereur d'Autriche, avec la musique de Weigl ; — *la Creazione, volgarizzamento dal tedesco, con le* [illegible]*le accomodate alla celebre musica dell' Haydn*; — *l'Amore alla persiana*, drame en [illegible] actes ; — *la Vita del cane del Popolo*; [illegible] *Passione di N. S. G. C.*, avec la musique [illegible] Weigl ; — *Lettera sul un quadro di ma*[illegible] *Lebrun*; — *Descrizione delle pitture* [illegible] *cupola di S.-Celso in Milano*; — *la* [illegible] *della maldicenza*, traduction libre [illegible] comédie anglaise de Sheridan ; — *il Giudizio di Febo*, cantate pour l'empereur d'Autriche, avec la musique de Pavesi ; — *l'Incontro*, [illegible], avec la musique de Gerace ; — *Lettere* [illegible] *Forestiere*; — *l'Allievo dell' orsa*, [illegible]; — *Spiegazione drammatica del monumento del Canova, per l'arciduchessa Cristina*; — *Pilade e Oreste*, drame ; — *l'Indo*[illegible], poëme en dialecte milanais ; — *Riccardo* [illegible] *di leone*, drame, traduit du français ; — [illegible]*ote*, id. ; — *Rinaldo d'Asti*, id. ; — *la* [illegible]*iska*, id. ; — *Raollo di Créqui*, id. ; — [illegible]*tto dell' amore e del caso*, id. ; — *la* [illegible] *del Cairo*, id. ; — *i Due Ragazzi* [illegible]*ardi*, id. ; — *la Lezion d' on* [illegible], [illegible] en dialecte milanais ; — *gli Antiquari* [illegible] *Palmira*, drame bouffe ; — *Dissertazione* [illegible]*rno la maniera e lo stile* [illegible] ; — *la Concia desturbada*, poëme en trois [illegible], en dialecte milanais ; — Octaves [illegible] pour honorer le retour de leurs majestés impériales à Milan ; — *la* [illegible], [illegible] ; — *il Giuoco delle reti*, poëme ; — [illegible] *generale di tutte le pitture del pa*[illegible] *Serbelloni*; — *Sonetti milanesi in morte* [illegible] *Maria-Teresa, imperatrice*; — *la Figlia* [illegible] *Bois*, drame imité de l'allemand, avec addition d'un acte nouveau ; — *l'Alcade di Zalamea*, comédie traduite de Calderon ; — [illegible] *America*, drame bouffe ; — [illegible] [illegible] ; — *il Principe invisibile*, comédie en

quatre actes [illegible] *torna alla* [illegible] *Giuseppe* [illegible] ; Milan, 18[illegible] augmentée et revue ; [illegible] *le Majeriane, ovvero lettere* [illegible] *delle opinioni del cav.* [illegible] *imitazione pittorica* [illegible] Milan, 1819, in-8° ; — *Lettere* [illegible] *Monza*; — *i* [illegible] *Sestine per le nozze* [illegible] *Auersperg con S. A. la principessa* [illegible] ; — *le Rossiniane*, [illegible] *teatrali, principalmente sulla musica* [illegible] *Rossini*; Padoue, 1824, in-8°. [illegible] *Lettera del professore Giuseppe Carpani sulla musica di Gioacchino Rossini*, [illegible] 1826, in-8°, n'est qu'un extrait, [illegible] anonyme, de quelques articles des [illegible].

Tipaldo, *Biog. degli Ital. illustri*. — Fétis, *Biographie générale des Musiciens*.

CARPANI (*Joseph*), [illegible] lien, de l'ordre des Jésuites, né à [illegible] mai 1683, mort dans la même ville [illegible]. Il professa la rhétorique, la philosophie et la théologie au collége [illegible] de [illegible]. Outre quelques ouvrages de [illegible] aujourd'hui, on a de lui : [illegible] latins ; Vienne, 1746 ; Rome, 17[illegible] ; — [illegible] *infantia*; Rome, 1747 ; ce sont [illegible] tines publiées sous un [illegible] *Eropolita*; — quelques [illegible] dans la première partie de l'*Arcadia* [illegible] [illegible], 1747.

Annali letterarj d'Italia. — [illegible]

CARPANI (*Gaétan*), [illegible], frère du précédent, mort à Rome en 17[illegible]. Il [illegible] maître de chapelle, et forma de nombreux élèves, dont plusieurs ont acquis une grande réputation en Italie. Il a laissé en manuscrit beaucoup de compositions.

Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*.

CARPANI (*Horace*), jurisconsulte italien, [illegible] de Milan, vivait à Milan dans la [illegible] du dix-septième siècle. [illegible] : *Liber* [illegible] ; Francfort, 1600 ; — *Leges et* [illegible] *Mediolanensis*, [illegible] lan, 1616 et 1656, in-fol.

Picino, *Athen. Giureconsulti*, [illegible].

CARPANI (*Joseph*), [illegible] vait dans la première [illegible] siècle. [illegible] lation au collége de la [illegible] à Rome. Outre quelques ouvrages [illegible] a de lui : [illegible] ciati ; Rome, 167[illegible].

Mazzuchelli, *Scritt. Ital.*

*CARPANO ([illegible]), [illegible] italien, né à [illegible] vers le milieu du [illegible] siècle, mort [illegible] dans la même ville. Après avoir été, en [illegible], admis dans le collége des [illegible] rinconsultes de [illegible], il remplit plusieurs [illegible]

[illegible] — *Lacrymae de Christi* [illegible] — beaucoup [illegible] dans les *Epistolae* [illegible]; Milan, 1631, in-4°.

[illegible]

CARPENTER (*Jean*), théologien anglais, né dans le Cornouailles, mort en 1621. On a de lui : *Sermons, Méditations*, etc.; Londres, 1588, [illegible] et 1606, in-4° et in-8°.

Wood, *Athenae Oxonienses*.

CARPENTER (*Nathanael*), ministre et théologien anglais, né dans le Devonshire, mort à Dublin en [illegible]. Il fut doyen de l'église d'Irlande. On a de lui : *Philosophia libera triplici exercitationum decade proposita*; Francfort, 1621, in-8°; Oxford, 1622, in-8° : il attaqua dans cet ouvrage la doctrine d'Aristote; — *Geography delineated forth in two books, containing the sphericall and topicall parts thereof*; Oxford, 1625, in-4°; — *Achitophel, or the picture of a wicked politician*; Dublin, 1627, in-8°; Oxford, 1628, in-4°.

[illegible] *New biographical Dictionary*. — White, *Diarium biographicum*. — Wood, *Athenae Oxonienses*.

CARPENTER (*Richard*), ministre et théologien anglican, vivait dans la première moitié du dix-septième siècle. De Cambridge, où il avait fait ses études, il passa sur le continent, reçut les ordres selon le rit romain, et fut, dit-on, religieux bénédictin en Italie. Étant retourné en Angleterre en qualité de missionnaire, il abjura le catholicisme, obtint une cure qu'il quitta bientôt pour se faire prédicateur forain, et abusa de ce ministère pour entretenir la scission entre le roi Charles I[er] et le parlement. Sur la fin de sa vie, il rentra dans le sein de l'Église romaine. On a de Carpenter : plusieurs *sermons*; Londres, 1612, 1616 et 1623, in-4° et in-8°; — *Experience, history and divinity*; ibid., 1642, in-8°; réimprimé sous le titre : *the Downfal of Antichrist*; ibid., 1648; — *the perfect law of God, being a sermon and no sermon, preached and yet not preached*; 1652, in-8°; — *Astrology proved harmless, useful, pious*; Londres, 1653, in-4°.

[illegible] édition du *Glossaire* de du Cange, [illegible] Carpentier pour ce travail. Après un [illegible] de plusieurs années, il quitta [illegible] Germain des Prés à Paris, où [illegible] avec d'Antine, dont on [illegible] emporté les manuscrits, pour [illegible] plus tard. Carpentier fut pourvu, en 1747, prévôté de Saint-Onésime de [illegible] [illegible]nnes), dépendante de la même congrégation, sinécure qu'il avait obtenue par [illegible] de l'abbé de Pomponne; mais il ne tarda passer dans l'ordre de Cluny, à la [illegible] indult de translation fondé sur des [illegible] [illegible]ité, indult pour lequel il eut un long [illegible] soutenir. Après avoir fait son noviciat au [illegible] de Saint-Pierre et de Saint-Paul d'Abbe[illegible] et prononcé des vœux nouveaux en 1741, [illegible] nommé aumônier de l'abbaye de Saint-[illegible] en Bugey. Ses travaux littéraires exi[illegible] sa présence à Paris, il obtint de l'abbé de [illegible] un bénévole pour être agrégé à l'abbaye [illegible]int-Pierre de Sauves, diocèse d'Alais. [illegible] moyen il devint religieux de cette mai[illegible] sans y résider; et il vécut depuis à Paris, [illegible]ant les lettres, fouillant dans les archives [illegible] bibliothèques, et cultivant l'amitié de [illegible] de Valori. En 1750, il accompagna à la [illegible] de Vienne l'ambassadeur de France, de [illegible]hes. De retour à Paris après 1751, il con[illegible] sa vie d'érudit jusqu'à sa mort, qui le [illegible] très-inopinément dans le collége de [illegible]ogne, où il s'était retiré. On a de lui: [illegible]*arium ad Scriptores mediæ et infimæ* [illegible]*itatis, auctore Carolo Dufresne, domino* [illegible]*nge; editio nova, et locupletior et emen-* [illegible]*opera et studio monachorum ordinis* [illegible]*edicti et congregatione S.-Mauri*; Pa[illegible] [illegible]733-1736, 6 vol. in-fol. (les lettres A B C [illegible] Nicolas Toustain et de le Pelletier; les [illegible] DEGJLNOQRT, de Maur d'Antine; les autres, de Carpentier); il en parut une [illegible]le édition, sous le titre: *Glossarium ad* [illegible]*tores*, etc., *cum additionibus*. *Inclusi* [illegible] *Dissertatio de imp., Constantin.* [illegible]*matibus*; Bâle, 1762, 6 vol. in-fol.; les [illegible]ches de médailles manquent dans beau[illegible] d'exemplaires; elles doivent se trouver [illegible] t. IV, à l'article *Moneta*, p. 918, 936, [illegible]40, 960, 966, 972, 981, 994 et 1028; — [illegible]*ux gens de lettres qui voudront con-*[illegible]*r à la perfection du supplément au* [illegible]*ire de la moyenne et basse latinité*, in[illegible] dans le *Journal des Savants*, avril 1737, [illegible] et 254; — *Réponse à une lettre écrite* [illegible]*..... à M. Carpentier, sur un endroit* [illegible]*mande d'être expliqué* [illegible], dans [illegible]*rcure de France*, 1741, p. [illegible]; [illegible]*phabetum tironianum, seu notas Ti-* [illegible]*i chartis, quæ notis iisdem exaratæ* [illegible]*t hactenus ineditæ, ad historiam ju*[illegible]*tionem cum ecclesiasticam*, [illegible] [illegible]*dinantibus*; Paris, 1747, in-fol. [illegible]

[illegible] dans le [illegible] France [illegible] dans les Mémoires [illegible] page 1432; — [illegible] *des Savants*, etc., octobre 1761 [illegible] mars 1750, p. [illegible]; [illegible] dirigées contre [illegible] *de [illegible]* [illegible] Paris, 1747 [illegible] supplément au *Glossaire* [illegible] François Toustain et [illegible] p. 366, 384 et [illegible] *diplomatique*, Paris, 1750-1765, [illegible] un alphabet tironien, [illegible] passé sous silence dans son [illegible] *de la congrégation de Saint-Maur* [illegible] *Glossarium novum ad Scriptores* [illegible] *ævis latinos*, [illegible] *ad auctiorem Glossarii* [illegible] *Dufresne* [illegible] *Glossaria* [illegible] *Accedunt* [illegible] *tironum Glossarii* [illegible] 4 vol. in-fol.; [illegible] une [illegible] 1. [illegible] Carpentier [illegible] le Glossaire [illegible] provençaux, manuscrits [illegible] des registres, des cartulaires [illegible] *Glossarium* [illegible] *infimæ latinitatis* [illegible] *Dufresne, domini Du Cange, et Carpentarii* [illegible] in-[illegible]; Halle, 1772-1784, 6 vol. [illegible] Paris, 1766 [illegible]

[illegible] 1778. On a de lui : [illegible] *Instructions particulières* [illegible] *l'Art de l'archiviste* [illegible] 1769, in-12; — *l'Inspec-*[illegible] 1774, in-12; — [illegible] *la Clef de la Circulation*, ou [illegible] *universel en faveur de la circulation entre la liberté des possessions et celle du commerce*; ibid., 1775, in-12.

Quérard, *la France littéraire.*

CARPENTIER (....), grammairien français, vivait dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. On a de lui : *Bentse et Balacin, ou la Constance récompensée*, histoire indienne; Londres et Paris, 1773, in-12; — *Leçons de grammaire, contenant les principes raisonnés de la langue et de l'orthographe, et une introduction à l'étude de la langue latine*; Paris, 1774, in-8°; — *Plan nouveau d'éducation pour former des hommes instruits et des citoyens utiles*, etc.; ibid., 1775, in-8°; — *l'Art de parler et d'écrire correctement*, etc.; ibid., 1777, in-24; ibid., 1796, in-8°.

Quérard, *la France littéraire.*

CARPESANE (*François*), historien italien, né vers 1451, vivait encore en 1526. Il fut prêtre de Parme, et secrétaire de l'évêque de cette ville. On a de lui : *Commentaria suorum temporum libris X comprehensa, ab anno circiter 1470 ad annum 1526*, en manuscrit. Le P. Mabillon l'a fait copier, et insérer dans D. Martenne et Durand : *Amplissima collectio veterum scriptorum et monumentorum*, t. V, depuis la page 1175 jusqu'à la page 1246.

Adelung, suppl. à Jöcher, *Allgem. Gelehrt.-Lexicon.*

CARPI (*Hugues da*), dessinateur et graveur italien, né à Rome vers 1486, mort vers 1530. Il fut un des premiers qui exécutèrent, en Italie, des gravures sur trois planches. Plusieurs artistes adoptèrent cette manière. Carpi imagina aussi d'imprimer quelques-unes de ses estampes sur

tâcher d'arrêter les progrès en Europe de ces redoutables conquérants. Carpin [illegible] par la Bohême, par la Silésie et la Pologne, [illegible] Kiew, alors capitale de la Russie, puis [illegible] les bords du Dnieper, où il rencontra les Mongols, il traversa la Kumanie (partie [illegible] de la Russie), et suivit les bords de la mer Noire jusqu'au pays des Kaptchacs, occupé alors par Batou-Khan. Ce chef accueillit favorablement l'ambassade chrétienne, ainsi que plusieurs marchands d'Autriche, de Silésie et de Pologne, qui n'avaient pas craint de s'y joindre. Il les fit conduire à Karakhorin, dans le pays des Khalkhas (*Mongols jaunes*), capitale des successeurs de Gengis-Khan. Carpin assista au kouriltaï ou élection d'un nouvel empereur, et à l'investiture de ce prince dans la *horde* (tente) *dorée*. Le nouveau monarque, Coyouc-Khan, qui avait l'intention de porter la guerre en Europe, voulant cacher ses desseins à l'ambassadeur du pape, le renvoya vers sa mère Tourakina. Carpin séjourna un mois à la cour mongole, sans pouvoir obtenir une audience particulière, et privé des choses les plus nécessaires à la vie. On lui ordonna de mettre par écrit le sujet pour lequel le pape l'envoyait, et, après lui avoir remis une réponse rédigée en mongol et en arabe, il obtint son congé. Coyouc-Khan se disposait à faire partir avec ce religieux des ambassadeurs pour le pape; mais Carpin l'en détourna, parce qu'alors ces sortes d'ambassadeurs n'étaient que des espions. Après avoir salué la princesse Tourakina, qui lui donna quelques habits en peau de renard, Carpin se mit en route pour revenir en Europe, accompagné cette fois de négociants génois, pisans et vénitiens, qu'il trouva, à son grand étonnement, trafiquant déjà dans ces contrées éloignées. Ce voyage s'effectua au milieu de toutes les rigueurs d'un hiver en Sibérie. Carpini eut donc beaucoup à souffrir, ainsi que ses compagnons. Enfin il arriva sain et sauf à Kiew, « où le peuple se porta à sa rencontre, en le félicitant comme un mort rappelé à la vie. » Carpin eut le mérite d'être le premier qui publia une relation vraisemblable sur les peuples mongols et leur pays; seulement ce qu'il n'a pas vu lui-même demande à être contrôlé. Il paraît croire que les Chinois pratiquaient le christianisme; il parle aussi du célèbre prince chrétien si connu dans le moyen âge sous le nom de *prêtre Jean*; et il raconte à ce sujet une histoire singulière : « Lorsque Djenghiz-Khan, dit-il, eut terminé la conquête du Cathay (Chine), il envoya un de ses fils avec une armée dans l'Inde; ce prince subjugua les peuples de la petite Inde, qui sont les noirs Sarrasins et portent aussi le nom d'Éthiopiens. Il marcha ensuite contre les chrétiens qui habitent la *grande* Inde; et le roi de cette contrée, connu sous le nom de prêtre Jean, vint à leur rencontre à la tête de ses troupes. Ce prêtre Jean avait fait faire un certain nombre de statues creuses en cuivre, toutes remplies de matières inflammables, et les avait placées sur [illegible] chevaux, [illegible] les ennemis, les hommes qui [illegible] rière mirent le feu aux [illegible] rent avec leurs [illegible] les Mongols [illegible] chevaux furent [illegible] fumée obscurcit l'atmosphère. Alors les [illegible] tombèrent sur les Mongols, [illegible] cette guerre d'une nouvelle espèce, et [illegible] un grand carnage. » — Carpin, à son retour, se consacra à la prédication [illegible] en Bohême, en Hongrie, en Danemark et en Norvège. Son voyage, dont on trouve un [illegible] dans le *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais, a été traduit en anglais par Hakluyt et Purchas, et inséré dans le recueil [illegible] Voyages [illegible] *dans les douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles, par Benjamin de Tudèle, Carpin*, Rubruquis, etc.; La Haye, 1729 ou 1735, 2 vol. in-4°.

De Guignes, [illegible] — [illegible] — Louis Dubeux, *Tartarie*, [illegible] — D'Avezac, [illegible]

CARBONI (*Giulio*) [illegible] Venise, mort en 1611. Il fut [illegible] élève d'Alessandro Varotari [illegible] Il s'établit à Vicence, où il [illegible] de petits tableaux [illegible] des bacchanales, des danses [illegible] ses compositions il déployait [illegible] et de grâce, qu'il ne pouvait [illegible] mandes qui lui venaient de toutes parts. Il réussit aussi dans les portraits. La salle du conseil public de Vicence, et l'église des servites, de *Monte Berico*, [illegible] a représenté plusieurs [illegible] et il a joint à la [illegible] d'une figure de la Vierge [illegible] sa [illegible] planches, dont les [illegible] *Jésus au milieu des Docteurs*, [illegible] *Madeleine* [illegible] *grandes dimensions*.

Vers la fin de sa carrière, [illegible] Venise, où il mourut [illegible] Carlo, qui se fit connaître comme [illegible] portraits, mais qui [illegible] E. B—n.

Lanzi, *Storia pittorica*. — [illegible] Ticozzi, *Dizionario*.

CARPOCRATE, chef d'une société chrétienne gnostique, vivait au deuxième siècle; il fonda en Alexandrie [illegible] sur la [illegible] ses [illegible] et sa doctrine [illegible] philosophie [illegible] religion chrétienne [illegible] lieu des [illegible] de tout genre [illegible]

[illegible] que par la bouche de leurs adversaires; il est vrai, dans les matières religieuses surtout, qu'on n'exagère pas beaucoup les conséquences des doctrines que l'on combat, et qu'on ne calomnie pas les intentions de ses antagonistes. [illegible] les ariens, qui pourtant ont été presque les maîtres du monde chrétien, les albigeois, et surtout les protestants du seizième siècle? Ce qu'il faut flétrir toujours et partout, c'est l'immoralité, mais en reconnaissant que souvent les réformateurs ont ignoré ou même détesté l'abus qu'ont fait leurs disciples de doctrines qu'ils croyaient utiles à l'humanité. Irénée, le premier père [illegible], qui écrivait sous Éleuthère vers l'an 180 de notre ère, reproche à Carpocrate (2) d'avoir prétendu que « Jésus était un homme véritable, fils de Joseph et de Marie, mais doué d'une âme ferme et pure, qui, après avoir été élevé dans les croyances juives, les avait dédaignées et même rejetées avec mépris, et qui s'était par ses vertus élevé jusqu'à la Divinité, avec laquelle il était en communication. » Irénée ajoute, dans son latin barbare, mais souvent mutilé, des détails peu intelligibles sur la nature de ces communications (4). Puis il l'accuse (5), lui et ses disciples, « de se livrer aux arts magiques, et de pratiquer les philtres, incantations, etc., pour dominer les princes et autres hommes puissants, et de blasphémer en fils de Satan contre l'Église et les vrais chrétiens. Autre immoralité : ils mènent une vie de luxe; ils pratiquent toutes sortes d'actions impies et irréligieuses, disant qu'elles ne sont bonnes ou mauvaises que selon l'opinion humaine; ils admettent la transmigration des âmes (6), et ils appliquent une pa-

(1) I Corinth., [illegible] — II Pierre, 2, 1, 3, [illegible] — Jean, [illegible] — Matth., 24, [illegible] — Jude, [illegible]
[illegible]
(3) Strom., III, 2, § [illegible]

prises, les anges et [illegible] les femmes et les familles, les libres et [illegible] objecte le sage Clément, cette [illegible] réduirait l'homme à l'état des brutes. Les carpocratiens en concluaient que la justice [illegible] était la même pour les méchants que pour les bons ; que les hommes et [illegible] communs, parce que Dieu a créé [illegible] [illegible] besoin de se reproduire [illegible] coutume ne pouvait abolir [illegible] [illegible] que c'est le renversement [illegible] même de la loi des Juifs, qui [illegible] la femme d'autrui, et [illegible] par ces mots bénissant [illegible] Dieu.

Il va jusqu'à leur [illegible] de [illegible] réunions, auxquelles [illegible] agapes, à des [illegible] [illegible] des [illegible] celle qu'on a portée contre les chrétiens [illegible] les empereurs, et qu'on a renouvelée dans le moyen âge, même de nos jours, contre les Juifs. Si elle avait été vraie à l'égard de [illegible] et d'Épiphane, comment les magistrats et les principaux citoyens de Samé [illegible] auraient-ils fait la dépense d'un temple, et consacré un culte à la mémoire [illegible] rompus? Il est bien fâcheux que le livre de la *Justice* ait péri sous les lois de Théodose et de ses successeurs, et [illegible] [illegible] du genre [illegible] [illegible]. Nous n'avons pas d'autres [illegible] sur Carpocrate [illegible] [illegible] [illegible] d'Hippolyte, évêque de Porto [illegible] [illegible] (2) [illegible]

L'historien Eusèbe [illegible] (3) que Carpocrate a été contemporain [illegible] originaire comme lui d'Alexandrie, et auteur de [illegible] livres sur l'Évangile (voy. [illegible]), qu'il [illegible] le chef et le fondateur de la secte des gnostiques, et qu'il a pratiqué les arts magiques [illegible] Simon (premier des [illegible]) [illegible] seulement en secret, mais [illegible] quité tout entière a cru à leur [illegible] l'empereur Justinien, malgré son [illegible] catholicisme, [illegible] [illegible] que deux siècles qu'on est [illegible] cette erreur. Eusèbe prétend ensuite que [illegible] cratiens [illegible] [illegible] teuses et pratiquaient le [illegible] [illegible], ce qui avait [illegible] [illegible] dans les chrétiens [illegible] triomphé de ces accusations [illegible] de toutes les erreurs des hérétiques [illegible] de Salamine en Chypre, Épiphane [illegible] deux siècles plus tard, [illegible] des hérésies, au nombre desquelles [illegible] par placer celles des stoïciens, des [illegible] des pythagoriciens et même des [illegible]

(1) [illegible]
(2) Liv. VII, [illegible] fol. [illegible]
(3) IV, 7, Hist. eccl.

[illegible]

(1) [illegible]

[illegible]

[illegible] 1750, in-4°; — *de Oris* [illegible] *humanis et Christi*; ibid., 1751, in-4°.

Adelung, suppl. à Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexikon*. — Ersch et Gruber, *Allgem. Encyclop.*

CARPZOV (*Paul-Théodore*), orientaliste et théologien luthérien allemand, né en 1714 à [illegible], dans la Prusse [illegible]; mort le 27 mai 17[illegible] à Bützow, en Mecklembourg. Il étudia à Rostock, où il prit ses grades, et où il devint professeur d'hébreu et de théologie catéchétique en 17[illegible]. Il passa avec la même qualité, en 1760, à l'université nouvellement fondée de Bützow, où il resta jusqu'à sa mort. On a de lui : [illegible] *de voce Hebræa* [illegible] [illegible] *nominum et verborum linguæ hebrææ Commentatio*; Rostock, 1738, in-8°; — *Cinerum apud Hebræos usus* [illegible]; Rostock, 1739, in-4°; — *Christus Ecclesiæ sponsus et maritus, sive meditatio* [illegible] *in sacris frequentissimæ ex* [illegible] *Hebræorum, speciatim* [illegible] *illustratur*; Rostock, 1740, in-4°; — *Diss. de jejuniis sabbaticis et* [illegible] *Hebræorum*; Rostock, 1741, in-4°; — [illegible], dans les *Nov. Miscellan. Lips.*, VI, 450 et suiv.

Adelung, suppl. à Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexikon*. — Ersch et Gruber, *Allgem. Encyclop.*

CARPZOV (*Benoît*), jurisconsulte allemand, né dans la Marche de Brandebourg le 22 octobre 1565, mort à Wittemberg en 1624. Devenu

[illegible]

CARPZOV [illegible]

CARPZOV [illegible]

CARPZOV [illegible]

CARPZOV [illegible] le 27 décembre [illegible] Francfort-sur-[illegible] *nes de jure* [illegible]

nibus; — *de Principiis* [illegible] *tatibus legum humanarum*.

Witte, *Diarum biographicum*. — [illegible] *Collection de médailles remarquables* [illegible].

CARPZOV (*Jean-Benoît*), l'ancien, théologien protestant, frère du précédent, né à Rochlitz le 27 juin 1607, mort le 27 novembre 1657. Il professa la théologie à Leipzig. Ses principaux ouvrages sont : *de Nintvitarum Poenitentia*; Leipzig, 1640, in-4°; — *Introductio in theologiam judaicam*. Il eut trois fils, qui se distinguèrent comme lui.

Freher, *Theatrum Eruditorum*. — Witte, *Memoriæ theologorum*, etc. — Kromayer, *Programma in funere Joann.-Bened. Carpzovii*; Leipzig, [illegible].

CARPZOV (*Jean-Benoît*), orientaliste et théologien allemand, fils du précédent, né à Leipzig le 24 avril 1639, mort dans la même ville le 23 mars 1699. Il professa la théologie et la langue hébraïque dans sa ville natale. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de nummis Mosen cornutum exhibentibus*; Leipzig, 1659, in-4°; — une traduction latine du traité de Maimonides *sur les Jeûnes des Hébreux*, avec le texte; ibid., 1662, in-4°; — *Animadversiones ad Schickardi jus regium Hebræorum*; ibid., 1674, in-4°; — plusieurs traités sur des questions de philologie sacrée, dont on a publié une collection; ibid., 1699, in-4°.

Acta Eruditorum latina. — Jöcher, *Allgem.-Gelehrten-Lexicon*. — Cyprian, *Programma in funere Joann.-Bened. Carpzovii*; Leipzig, 1699.

CARPZOV (*Frédéric-Benoît*), littérateur et philologue allemand, frère du précédent, né à Leipzig le 1er janvier 1649, mort le 20 mars 1699. Ses principaux ouvrages sont : une *dissertation* sur la prétendue prédiction de la naissance de J.-C. dans la 4e églogue de Virgile; Leipzig, 1669 et 1700; — une édition des *Amœnitates Juris* de Ménage; ibid., 1680; — une édition des *Lettres politiques* de Hubert Languet; ibid., 1685. Carpzov concourut à la rédaction des *Acta Eruditorum*.

Christ Juncker, *Epistola de obitu Frid. Bened. Carpzovii*. — Jöcher, *Allgem. Gelehrten-Lexicon*. — Cyprian, *Programma academicum in Frid. Carpzovii funere*; Leipzig, 1699.

CARPZOV (*Samuel-Benoît*), littérateur et théologien allemand, frère du précédent, né à Leipzig le 17 juin 1647, mort le 31 août 1707. Il fut professeur de belles-lettres. Son principal ouvrage est : *Anti-Masenius, seu Examen novæ praxeos orthodoxam fidem discernendi et amplectendi, a Jacobo Masenio propositæ*. Cet ouvrage est dirigé contre le jésuite Masenius.

Ranft, *Vies des Théologiens de l'Électorat de Saxe*. — *Acta Eruditorum latina*. — Cyprian, *Programma academicum in Sam.-Bened. Carpzovii funere*; Dresde, 1707.

CARPZOV (*Jean-Benoît*), le jeune, fils de *Samuel-Benoît*, jurisconsulte et historien allemand, né à Dresde en 1675, mort à Wittemberg en 1739. Il fut d'abord, en 1701, syndic à [illegible], ensuite conseiller de cour en commission [illegible];

[illegible] On a de lui : [illegible] *Ziltau*, 1716, in-fol. [illegible] 1719, in-fol. [illegible]

Brock et [illegible]

CARPZOV (*Jean-Benoît*), théologien luthérien allemand, [illegible] Dresde le 26 [illegible] 1720 [illegible] 7 avril 1767 [illegible] à Wittemberg [illegible] Pologne [illegible] à Altdorf [illegible] Sainte-Croix [illegible] Thomas [illegible] les langues orientales [illegible] 1720 [illegible] 1692, in-4°; — [illegible] 1720, in-4°; — [illegible] 1721, 1731 et 1741, in-4° [illegible] 1720, in-4° [illegible] 1728 [illegible] 1745, in-4° [illegible]

[illegible]

1670, mort le 14 août 1733. Il

[illegible]

(Christian-Benoît), médecin

[illegible]

(Jean-Benoît), littérateur et phi-

[illegible]

de Raimond

[illegible]

1630, 2 vol. in-8°; — *le Gage de l'éternité*, de Camus, évêque de Belley; ibid., 1632, in-8°; — *les Soliloques* de Thomas à Kempis, ibid., 1653, in-12; et quelques autres ouvrages du même genre.

Feller, *Dict. hist.*

CARRA (*Jean-Louis*), savant et homme politique français, né en 1743 à Pont-de-Veyle en Bresse, mort le 31 octobre 1793. Ses parents, malgré leur peu de fortune, faisaient tous leurs efforts pour lui procurer une éducation honnête, lorsqu'un incident imprévu vint décider de son sort: il fut vaguement accusé d'un vol, et prit la fuite, moins, dit-on, pour se soustraire aux recherches de la justice que pour échapper à la honte des soupçons qui planaient sur lui. Il se rendit d'abord en Allemagne, puis en Moldavie, où il entra au service de l'hospodar. Après la mort de ce souverain, Carra revint en France; et, par un singulier hasard, il trouva à se placer chez un prince de l'Église, le cardinal de Rohan. Plus tard, le cardinal de Brienne, qui l'avait connu chez l'archevêque de Strasbourg, lui accorda sa protection, et lui procura un emploi à la bibliothèque du Roi; c'est, dit-on, à ce dernier prélat qu'il dut l'idée de son *Petit mot de réponse à la requête de M. de Calonne*. Quoi qu'il en soit, Carra vit avec enthousiasme les premiers symptômes de la révolution, où il ne tarda pas à jouer un rôle. Nommé électeur du district des Filles-Saint-Thomas, il provoqua l'établissement de la commune, celui de la garde bourgeoise, et, de concert avec Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, il fit paraître un journal sous le titre d'*Annales patriotiques*. À la tribune des Jacobins, il fut un des plus énergiques orateurs, et contribua à rendre populaire l'idée d'une déclaration de guerre à l'empereur Léopold. Il fonda aussi le *Journal de l'État et du Citoyen*, dans lequel il développa les principes les plus démocratiques. Il fit partie du comité central des fédérés, et fut l'un des chefs de l'insurrection du 10 août, dont il avait tracé le plan. Nommé par deux départements à la convention nationale, il opta pour le département de Saône-et-Loire, et siégea d'abord au côté gauche; il dénonça les opérations du général Montesquiou, qui, chargé d'occuper la Savoie, ne terminait pas la campagne aussi promptement qu'on le désirait. Peu de temps après, il fut envoyé au camp de Châlons pour surveiller Dumouriez, et rendit compte à la convention des succès de Kellermann. À son retour, en novembre, il fut élu secrétaire, et proposa un projet de propagande révolutionnaire. Dans le procès de Louis XVI, il opina pour la mort, sans appel ni sursis. Mais il abandonna bientôt la Montagne pour s'unir aux girondins, et ne tarda pas à devenir suspect par ses liaisons avec Roland, qui l'avait établi gardien de la Bibliothèque nationale, et par ses relations avec le prince de Brunswick et avec Dumouriez. Dénoncé successivement par Marat, Robespierre et [illegible] Blois, où il [illegible] bre des [illegible] Conciergerie [illegible] mort le 31 [illegible] exécuté le [illegible]. On a de [illegible] *roman philosophique* [illegible] 1772, in-8°; — *Système de la Raison* [illegible] *prophète philosophe*; Londres, 1773 [illegible] 1782, in-12; Paris, 1791, in-8°; — *Esprit de la morale et de la philosophie*; La Haye, 1777, in-12; — [illegible] *que, dans lequel on* [illegible] *la Turquie* [illegible] 1777, in-8°; — [illegible] *et de la Valachie* [illegible] 1778, in-12 [illegible] *que*; Paris, 1782-17[illegible] [illegible] *tout entier, tel qu'il l'a* [illegible] *ministration des finances dans son commissariat de Bretagne*; Bruxelles, 1788 [illegible] *Cahier de la déclaration des droits* [illegible] *et contrat de la constitution* [illegible] Paris, 1789, in-8°; — [illegible] *le tiers état de la ville de Paris* [illegible] in-8°; — *Considérations* [illegible] 1790, in-8°; — [illegible] 3 vol. in-8°; — [illegible] et politique.

[illegible]

CARRA-SAINT-CYR [illegible] général français [illegible] Aisne [illegible] 1834. Il [illegible] la guerre [illegible] officier dans le régiment [illegible] revenu en [illegible] tour dans [illegible] autre [illegible] le même [illegible] Élevé au grade de général de brigade [illegible]

[illegible] (1800) sur les bords de la [illegible] à la victoire de [illegible] Castel-Cortelo(?); [illegible] Arezzo, [illegible] le centre de l'insurrection qui [illegible] en Toscane contre les Français [illegible] Fribourg (1801), et contribua [illegible] de la bataille de Hohenlinden. Général de division (27 août 1801), il fut investi (1805) du commandement de l'armée d'occupation du royaume de Naples, où il fit 6,000 prisonniers [illegible] de l'archiduc Charles, et se [illegible] à la bataille d'Eylau. Créé baron de l'empire en 1808, il fut tour à tour gouverneur [illegible] et des provinces Illyriennes. Rappelé en 1813, il vint prendre le commandement de la 32e division militaire, établie à Hambourg. Forcé, malgré plusieurs avantages remportés sur les alliés, d'abandonner une position que menaçait un corps considérable de troupes russes, cette retraite, que Carra-Saint-Cyr regardait comme opportune, ne fut pas approuvée par Napoléon, et le général tomba momentanément en disgrâce. Mais les services éclatants qu'il avait rendus, son courage, et plus encore l'estime toute particulière que l'empereur faisait de ses talents militaires, lui firent confier (mars 1814) la défense des places de Bouchain, de Valenciennes et de Condé. Nommé par Louis XVIII comte, et chevalier de Saint-Louis, il fut admis à la retraite le 4 septembre 1815. Gouverneur de la Guyane française, il remplit cette fonction de 1817 à 1819, et fut définitivement admis à la retraite par ordonnance royale de 1824. Le nom de ce général est gravé sur l'arc de triomphe de l'Étoile. A. Sauzay.

Moniteur univ. — *Vict. des Français*, t. V. — *Archives de la Guerre.* — *Vict. et conquêtes*, t. 12, 19, 22, 23.

CARRACH (*Jean-Tobie*), jurisconsulte allemand, né à Magdebourg le 1er janvier 1702, mort, le 21 octobre 1775, à Halle. Il fit ses études à Halle, où il devint en 1738 professeur titulaire de droit, et fut en 1753 nommé conseiller d'État prussien. En 1759, pendant la guerre de sept ans, il fut emmené captif à Nuremberg, et on lui fit les plus magnifiques offres pour l'engager à quitter le service de Prusse. En 1762, il fut délivré par l'incursion des corps de Kleist en Franconie. En récompense de son attachement à la Prusse, il fut en 1763 nommé recteur de l'université de Halle, dignité qu'il conserva jusqu'à sa mort. On a de lui un grand nombre de dissertations, dont un certain nombre ont été réunies pour former divers recueils. Voici les principaux de ses écrits : [illegible] 1766, in-4°; — [illegible] Halle, 1733, in- [illegible] in-4°, et 174[illegible] [illegible] *Principiis* [illegible] *de Differentiis* [illegible] *beneficio* [illegible] *Differentiis* [illegible] in-4°; — *de* [illegible] 1746, in-4°; — [illegible] 1759, in-4°; — [illegible] Halle, 1754 [illegible] l'ouvrage [illegible] un certain [illegible]

Les autres [illegible] par ses fils, [illegible] sa mort; [illegible] *controversiarum* [illegible] *horrescentia* [illegible] in-4°; — *Rechtliche* [illegible] ridicules dans des [illegible] son beau-fils H. J. [illegible] — *Kurze Anweisung* [illegible] *Criminalrechts* [illegible] vile et criminelle [illegible] 1776, in-4°.

Adelung, suppl. à Jöcher. — Ersch et Gruber, [illegible] *et écrits de* [illegible]

CARRACHE [illegible] bre peintre et [illegible] août 1557, mort [illegible] fils d'un tailleur [illegible] fit remarquer par [illegible] nétration de son [illegible] tres, aux sciences [illegible] en apprentissage [illegible] chant déterminé [illegible] traina vers la gra[illegible] tina et Bartolomeo [illegible]

précieuses facultés. Malheureusement l'inconstance de son caractère ne lui permit pas de se livrer exclusivement ou à la peinture ou à la gravure, et d'arriver dans l'un ou dans l'autre de ces arts au degré de perfection que lui promettait son heureuse organisation. Jaloux des progrès extraordinaires de son frère Annibal, las des reproches de son père et des remontrances de Louis, il se mit à peindre de caprice, d'après les ouvrages des anciens maîtres, dont il n'appréhendait pas le blâme, et dont il espérait s'approprier les beautés. Puis, abandonnant la peinture, il ne s'occupa plus que de gravure à l'eau-forte et au burin. Après avoir séjourné quelque temps à Parme, il alla à Venise, où il reçut des leçons de Corneille Cort, célèbre graveur hollandais, qui, jaloux d'un élève infiniment supérieur à lui sous le rapport du dessin, et qui menaçait de le surpasser dans le maniement du burin, lui ferma bientôt son atelier. Mais il était trop tard : déjà Augustin passait pour le Marc-Antoine de l'époque. Rentré dans sa patrie, il reprit le goût de la peinture, et l'émulation que lui donna la grande réputation d'Annibal lui fut cette fois profitable; son ardeur pour l'étude fut telle qu'il égala son frère, s'il ne lui devint pas supérieur. Dans l'académie de peinture ouverte par les trois Carrache, Augustin était chargé des soins les plus laborieux de l'instruction; pour chaque branche des études il avait rédigé des traités succincts qui servaient de base aux démonstrations et aux conférences. Entre les deux frères, dont les caractères étaient diamétralement opposés, il régnait une telle mésintelligence qu'on aurait pu les croire ennemis. Néanmoins ils ne pouvaient vivre l'un sans l'autre : aussi, brouillé avec Annibal et cessant de l'aider de ses conseils et de ses pinceaux dans les travaux de la galerie Farnèse, Augustin se livra au plus vif chagrin, et alla près du duc de Parme terminer une existence qui lui paraissait insupportable. Il mourut dans un couvent de capucins, où il s'était retiré. Annibal, vivement affecté de la mort de son frère, voulut lui élever un monument somptueux. Ses amis le prévinrent; mais il paya sa dette à la mémoire de son frère en se chargeant de l'éducation et de la fortune d'un enfant naturel qu'il laissait.

Parmi les tableaux qui ont illustré le nom d'Augustin Carrache, on signale la *Communion de saint Jérôme*, que possède le Louvre, et dont le Dominiquin s'appropria plus tard la pensée dans le tableau qui passe pour l'une des merveilles de l'art; — une *Assomption de la Vierge* pour l'église San-Salvator, à Bologne. Dans la galerie Farnèse, peinte par Annibal, les fables de *Céphale* et de *Galatée* sont, dit-on, l'ouvrage d'Augustin. [M. Soyer, dans l'*Enc. des g. du m.*]

Lanzi, *Storia pittor.* — De Piles, *Abrégé de la vie des Peintres.* — D'Argenville, *Vies des Peintres.* — Bryan, *Dict. of Painters and Engravers.*

[illegible]

[illegible] de Vienne, le Christ et la Samaritaine, le Christ mort sur les genoux de la Vierge, soutenu par deux anges; à Dresde, une Assomption de la Vierge, un saint Matthieu, l'Aumône de saint Roch; à Munich, le Massacre des Innocents; à Florence, une Bacchante et [illegible]; à Naples, une Pietà. [M. Soyer, dans [illegible]]

[illegible] D'Argenville, Vies des Peintres. [illegible] — [illegible]

CARRACHE (François), peintre italien, [illegible] d'Annibal, né en 1595, mort à Rome en 1622. Il est plus connu par son [illegible] que par son mérite [illegible]. Il eut la présomption et la [illegible] d'élever une école auprès de celle de Louis, [illegible], et de placer au-dessus [illegible] cette inscription : C'est ici la vraie

[illegible] Un voyage qu'ils [illegible] rendre aptes à l'exé[illegible]

C'est alors que s'ouvrit, dans la [illegible] même des Carrache, cette académie [illegible] la gloire de Bologne, qu'ils [illegible] *gli incamminati* (des Acheminés), où [illegible], avec un zèle sans bornes, [illegible] de longues études et une [illegible] leur avaient appris. L'envie et la [illegible] ne leur ménagèrent pas les sarcasmes, [illegible] par réduire leurs ennemis au silence.

Louis ne cessa d'être le chef, l'âme [illegible]; rien ne s'y faisait que de son avis, et ses [illegible] étaient considérés comme des [illegible]. Appelé à Florence pour peindre la galerie Farnèse, il préféra rester au milieu de ses élèves, et envoyer Annibal à sa place. [illegible] de ses deux cousins, Louis montra qu'il savait se suffire à lui-même; eux, au contraire, eurent [illegible] besoin de ses conseils. Annibal, [illegible] de s'être trompé dans le parti pris pour la [illegible] de la galerie Farnèse, ne voulut pas poursuivre ses travaux sans connaître l'opinion de Louis, et celui-ci fit exprès le voyage de Rome pour l'applaudir et l'engager à persévérer. Après une absence de quelques [illegible], Louis revint dans sa patrie, où il ne cessa d'être chéri et admiré. Il mourut [illegible]. Louis Carrache joignait au caractère le plus doux, le plus obligeant, beaucoup d'esprit et d'instruction. Extrêmement attaché à ses disciples, il les aidait volontiers dans leurs travaux. Il produisit un très-grand nombre d'ouvrages, dont les derniers ne sont pas moins estimés que ceux de sa jeunesse. Reynolds recommande particulièrement à l'étude des élèves un *saint François au milieu de ses moines*, la *Transfiguration*, la *Naissance de saint Jean-Baptiste*, la *Vocation de saint Matthieu*, les fresques de [illegible]; ajoutons-y la *Translation du corps de la Vierge*, l'une des dernières et des meilleures productions de son pinceau. [*Biog. des h. du m.*]

Malvasia, *Vite de' pittori bolognesi.*

CARRADORI (*Joachim*), médecin italien, né à Prato le 7 juin 1758, mort en novembre 1818. Il professa d'abord la philosophie au séminaire de Pistoie. Des discussions s'étant élevées entre l'évêque de Pistoie et son clergé, il revint dans sa ville natale, où il s'occupa d'agriculture et de physique, sans négliger la pratique de la médecine. Carradori fut un partisan déclaré de la vaccine, et la propagea dans sa patrie. On a de lui : *la Teoria del Calore*; [illegible], 1789, 2 vol. in-[illegible]; — *Lettera sopra l'elettricità animale*; ibid., 1793; — *Lettera sopra la virtù [illegible]* [illegible]; Prato, 1793; — *Memoria sulla trasformazione del nostoc in [illegible], in lichen fascicularis, e in [illegible]*; ibid., 1797, in-8°; — *Lettera [illegible] trasformazioni della tremella in [illegible] alcune [illegible] e sulla loro riproduzione*; [illegible], 1798, in-8°; — *Istoria [illegible]*

[illegible] *Lettere* [illegible] professor [illegible] 1817; Prato, 1817, in-8°. [illegible] auteur d'un grand [illegible] les journaux [illegible] *Biblioteca* [illegible]

[illegible] la conduite qu'il y tint ne [illegible] premiers succès [illegible]

[illegible] Dizionario [illegible]

[illegible]

[illegible] Après avoir été gouverneur [illegible] en Amérique, il [illegible] On a de lui : [illegible]

[illegible] espagnol, de l'ordre [illegible] vers 1527, mort dans [illegible] en 1597. Ses principaux ouvrages [illegible] Valence, 1568, in-4°; [illegible] avec notes, dans les [illegible] (3 janvier); — *Camino del Cielo*; [illegible] 1601, in-8°; — *Catecismo y doctrina de religiosos novicios, profesos y [illegible]*; Valence, 1606.

[illegible]

CARRARA (*Jean-Michel-Albert*), médecin, [illegible] et littérateur italien, natif de Bergame, mort dans cette ville le 26 octobre 1490. Il fut [illegible] les plus instruits de son temps. Après avoir servi dans sa jeunesse sous les ordres de Ph. Visconti contre Fr. Sforce, il revint dans sa ville natale, et ne la quitta plus que pour porter les secours de l'art médical à ceux qui les réclamaient, consacrant ses loisirs à la culture des lettres. Carrara fut souvent consulté par les princes d'Italie, de France et d'Allemagne. On a de lui : *de Omnibus Ingeniis augendæ memoriæ*; Bologne, 1491; — *Oratio in funere* [illegible] *Colleonis*; Bergame, 1732; — un grand nombre d'ouvrages latins et italiens encore inédits, parmi lesquels on cite : *Historiarum Italicarum libri LX*; un poëme en vers héroïques, [illegible] *Veneto per Jac. Marcellum in Italia* [illegible]

[illegible] *Vie de J.-M.-A. Carrara*; Bergame, [illegible] — [illegible] de la Houssaye, *Hist. du gouvernement de Venise*. — Fabricius, *Biblioth. latina mediæ ætatis*. — [illegible] *de Historic. latin.*

CARRARA (*Ubertin*), poëte italien, de l'ordre des Jésuites, né en 1640 à Sora (royaume de Naples), mort à Rome en 1717. Il fut professeur de belles-lettres au collége Romain, et l'un des restaurateurs de la poésie latine au dix-hui-

CARRARE [illegible]

CARRARE [illegible]

CARRARE [illegible]

CARRARE [illegible]

CARRARE (*[illegible]*) [illegible] doue, neveu de [illegible] Ce fut lui qui [illegible] qu'Albert de la [illegible] termina son [illegible] de Padoue aux [illegible] En 1328, il [illegible] tion de la république [illegible] reconnu par [illegible] franchement à la [illegible] Vénitiens ne virent [illegible] tablir entre les [illegible] la Scala; ils [illegible]

se feraient la guerre, et leur politique devait tirer profit de l'affaiblissement des deux partis. Ubertino Carrare se rendit odieux aux Padouans par son caractère violent et par l'éclat de ses débauches.

CARRARE (*Marsilietto Pappafava* DE), seigneur de Padoue, parent du précédent, mort le 9 mai 1348. Il venait de succéder à Ubertino lorsqu'il fut assassiné par Jacques Carrare, fils de Nicolas et neveu de Jacques Ier. Il ne régna que deux mois. Ses sujets le regrettèrent.

CARRARE (*Jacques II* DE), seigneur de Padoue, mort le 21 décembre 1351. Après avoir tenu quelque temps secret l'assassinat de Marsilietto, et s'être servi du sceau de ce prince pour se mettre en possession des forteresses de la seigneurie, il fit connaître la mort de son parent, réclama la souveraineté de Padoue comme un héritage auquel il avait les droits les plus incontestables, et fut proclamé seigneur par le peuple. Il gouverna avec plus de sagesse et de modération qu'on ne devait s'y attendre. Il fut assassiné par un bâtard d'un de ses oncles, dont il cherchait à réprimer les excès.

CARRARE (*Giacomino* DE), seigneur de Padoue, frère du précédent, mort en 1372. Il succéda à Jacques II avec François, fils de ce dernier. Après cinq ans d'une parfaite harmonie entre ces deux princes, François, informé que son oncle avait projeté de le faire périr, le prévint, l'arrêta lui-même, et le fit renfermer dans une forteresse.

CARRARE (*François Ier*), seigneur de Padoue, fils de Jacques II, mort dans le château de Como le 6 octobre 1393. Il régna seul depuis 1355. Comme tous les petits princes de la Lombardie, il s'allia aux Vénitiens contre la maison de Visconti, qui les menaçait tous également. A la tête de l'armée de la ligue, il fit la guerre avec des succès variés, et la termina, en 1358, par une paix honorable. Lorsque Louis, roi de Hongrie, envahit les États de Venise, François de Carrare s'unit avec lui d'une amitié étroite, et lui fournit des vivres. Dès lors la république lui voua une haine acharnée. Carrare fit enlever les sénateurs vénitiens qui lui étaient le plus hostiles, et les fit amener à Padoue, dans son palais. Là ses menaces leur arrachèrent le serment de conserver la paix avec lui. Mais, en 1360, la jalousie des Vénitiens fut portée au comble par le don que Louis de Hongrie fit à Carrare des villes de Feltre et de Bellune. Malgré la médiation des Florentins, des Pisans et du pape, les hostilités éclatèrent en 1372. Les ducs d'Autriche et le roi de Hongrie secoururent Carrare; cependant il fut contraint à une paix honteuse en 1373. Il la rompit dès qu'il le put, et contracta avec les Génois et le roi de Hongrie une ligue qui amena la guerre de Chiozza, qui faillit perdre Venise (1378-1380). En 1384 Carrare acquit les villes de Trévise, Céneda, Feltre et Bellune. Les Vénitiens [illegible] contre lui Antonio de la Scala [illegible] qui fut [illegible] Carrare [illegible] rain de Milan [illegible] ses États en 13[illegible] été provoqué [illegible] François de Carrare [illegible] de livrer Padoue et Trévise [illegible] fut enfermé [illegible] teau de Como.

CARRARE (*François II* ou *Novello*), seigneur de Padoue, [illegible] 17 février 1406. [illegible] la souveraineté de Padoue [illegible] tance réellement héroïque [illegible] grands dangers il parcourut [illegible] pour susciter des ennemis [illegible] conti. Enfin [illegible] à former une ligue [illegible] Les Florentins [illegible] lités; les Vénitiens [illegible] rare, qui lui-même [illegible] anciens sujets de sa famille [illegible] de le reconnaître [illegible] Padoue [illegible] guerres contre Visconti [illegible] 1404, la famille de la Scala [illegible] Dix. Il laissait encore deux fils [illegible] périt sur l'échafaud en 1435 [illegible]

[illegible]

CARRÉ [illegible]

[illegible]

[illegible] (*François*), peintre hollandais [illegible] à Amsterdam [illegible] principalement le [illegible] les fêtes de village.

[illegible] Flamands et hollandais.

[illegible] (*Henri*), peintre hollandais, fils du précédent, né vers 1657, mort le 7 juillet 1721. [illegible] que son père, qui le destinait à l'état ecclésiastique, et finit par entrer dans l'atelier du célèbre Jordaens. Il commençait [illegible] lorsque la [illegible], qui avait été la protectrice [illegible] quelque temps [illegible] il reprit le pinceau et [illegible] exécuté de nombreux [illegible] parmi lesquels on distingue de grands paysages.

[illegible] peintres flamands et hollandais.

CARRÉ (*Michel*), peintre hollandais, frère du précédent, né vers 1666, mort à Alckmaer en 1728. Il fut élève de Berghem. Après avoir séjourné quelques années à Londres sans profit [illegible] il passa en France sur l'invitation [illegible] qui paya bien ses ouvrages [illegible] temps une pension. A la [illegible] Michel revint à Amsterdam. [illegible] compositions, on cite avec éloge [illegible] de *Jacob* et d'*Esaü*.

[illegible] peintres flamands et hollandais.

CARRÉ ([illegible]-*Louis-Julien*), jurisconsulte [illegible] à Rennes le 21 octobre 1777, mort le [illegible] 1832. Il se distingua d'abord au barreau [illegible] dans l'enseignement du droit; [illegible] professeur à la faculté de cette [illegible] avec un grand succès la procédure [illegible] d'un code bien inférieur au code civil, mais qui réalisait de grandes

[illegible] vergier, qui a publié [illegible]

et années suivantes, a [illegible] avait fait de ces notes.

Après la révolution de 1830, on [illegible] ment l'offre au savant professeur [illegible] éminente dans la haute magistrature [illegible]; il refusa, pour consacrer le reste de sa vie à l'enseignement et à l'amélioration de son [illegible]. Il était d'ailleurs dans les liens d'une [illegible] pauvreté, par l'engagement qu'il avait pris de payer les dettes d'un père mort insolvable.

Dès 1832, à l'âge de cinquante-cinq ans, il sentit ses forces défaillir; mais il voulut mourir au milieu de ses élèves, et c'est en effet dans sa chaire qu'il éprouva les dernières [illegible] de sa mort. Sa tombe fut environnée des témoignages du plus vif intérêt et du plus grand respect.

[illegible]

Notices sur Carré, par M. Lorous, conseiller à la cour de Rennes, en tête du tom. XVI de la *Continuation de Toullier*; 1832. — *Éloge* par M. [illegible], avocat à [illegible] et représentant; 1834. — *Notice sur Carré*, par M. Ad. Chauveau; 1844, etc.

CARRÉ (*Jean-Baptiste-Louis*), ingénieur français, né à Varennes le 12 avril 1749, mort dans la même ville le 14 février 1835. Élève distingué de l'École du génie de Mézières, il possédait des connaissances profondes en physique, en chimie et en mécanique. Successivement avocat, juge de paix, inspecteur des forêts, il mourut dans un âge avancé. Carré mérite surtout une place dans nos colonnes comme auteur de la *Panoplie*, ou *Réunion de tout ce qui a trait à la guerre, depuis l'origine de la nation française jusqu'à nos jours*; Châlons-sur-Marne, 1795, in-4°, avec atlas. L'auteur nous apprend lui-même que cet ouvrage, fruit de longues recherches, était achevé dès 1763; mais qu'il avait gardé son manuscrit, parce que la censure avait exigé qu'il retranchât ses réflexions sur l'oppression et l'avilissement du peuple. A l'époque des querelles des parlements, Carré avait publié, sous le voile de l'anonyme, un pamphlet très-mordant contre la nouvelle magistrature, et intitulé *Trigaudin, le Renard, ou le Procès des bêtes*, in-8° (sans date). Ses matériaux pour la publication d'une *Flore du Clermontois* ont été perdus.

Le Bas, *Dict. encycl. de la France*. — Quérard, *La France littéraire*.

CARRÉ (*Pierre*), théologien français, né à Reims en 1749, mort dans la même ville le 13 janvier 1823. Après avoir professé la rhétorique à Charleville, il devint curé de Saint-Hilaire-le-Grand, village de Champagne, prêta le serment civique au moment de la révolution, et le rétracta ensuite. On a de lui : *La Constitution et la Religion parfaitement d'accord*, par un curé de campagne, in-8°; — *Réponse* [illegible] à *la lettre prétendue pastorale* [illegible] *les Diot*, in-4°.

Biogr. univ.

CARRÉ (*Louis*), mathématicien français, né à Clofontaine, près de Nangis, en Brie, le 26 juil-

[illegible] le jeune Carré [illegible] soin ce maître [illegible] sur la philosophie [illegible] trouva, où il [illegible] éclat les doctrines de [illegible] en 1697 par Varignon pour son élève à l'Académie des sciences, [illegible] pensionnaire de cette compagnie [illegible] inventif, mais s'attachant [illegible] découvertes des autres, Carré [illegible] ment de la musique, de la [illegible] la description des instruments [illegible] *Méthode pour la mesure des surfaces, la dimension des solides, leurs centres* [illegible] *de percussion, d'oscillation, par l'application du calcul intégral*; Paris, 1700, [illegible] une application simple et claire du [illegible] gral. Dans le *Supplément du Journal des Savants*, mars 1707, on trouve de Carré [illegible] d'un *Traité sur la théorie générale du son, sur les différents accords de la musique*, [illegible] monochorde, [illegible] dans les Mémoires de l'Académie des sciences : *Méthode pour la rectification des lignes courbes par les tangentes*; 1701; [illegible] *Solution du problème* [illegible] dans les Mémoires de Trévoux, des mois de septembre et octobre, 1703, [illegible] [illegible] *Problème d'hydrostatique* [illegible] des [illegible]; 1705; [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] CARRÉ (...), théologien et [illegible] de l'ordre des Bénédictins, né à Saint-[illegible], le 29 février 1706, mort [illegible] siècle. Il fut prieur de [illegible] du couvent de la Celle. On [illegible] dans l'art de [illegible]; Paris, 1750, in-4°; on y trouve un [illegible] de vie; l'auteur, après l'avoir [illegible] toutes les méthodes, ajoute : « Le [illegible] que tous les autres [illegible] »; — le Diet des Pommes; ibid., 1756, in-12; — Recueil curieux et édifiant sur les cloches; Cologne (Paris), 1757, in-8°; — Plan de la Bible latine distribuée en forme de [illegible]; ibid., 1780.

Pierre Carré, frère du précédent, également de l'ordre des Bénédictins, a coopéré à l'édition de [illegible]; Paris, 1686-1690, in-fol.

[illegible], Biographie des Musiciens. — Quérard, la Fr. litt. — Barbier, Dict. des ouvr. anonymes.

CARREAU (Pierre, sire de la Pérée), historien français, mort à Tours en 1708. Il fut procureur royal de l'élection de Tours et historiographe de la Touraine. On ne connaît de lui qu'un ouvrage posthume, que l'auteur avait voulu publier en [illegible] volumes in-folio, après en avoir fait dresser un prospectus, mais qui est resté en manuscrit : c'est l'Histoire du pays et duché de Touraine, ouvrage très-estimé pour son exactitude et son universalité.

Lelong et Fontette, Bibl. hist. de la France.

CARREL (Louis-Joseph), théologien français, né à Seyssel en Bugey, vivait à la fin du dix-septième siècle. On a de lui : la Pratique des Billets; Louvain, 1690; Bruxelles, 1698, in-12; — Lettre à M. Amelot de la Houssaye; Paris, 1691, in-16; — la Science ecclésiastique suffisante à elle-même, sans le secours des sciences profanes; Lyon, 1700, in-12; — Avis à l'auteur de la vie de M. d'Aranthon d'Alex, évêque d'Annecy; Bruxelles et Lyon, 1700, in-12; — un Avis et trois lettres sur les propositions concernant la [illegible] et la certitude du texte [illegible], insérés dans l'Histoire des ouvrages des savants de 1700.

Quérard, la Fr. litt. — Richard et Giraud, Bibl. sacrée. — [illegible], 1764, t. IV.

CARREL (Nicolas-Armand), célèbre publiciste français, né à Rouen le 8 mai 1800, mort le 25 juillet 1836. Fils de commerçants honorables, [illegible]

à ses premières [illegible]
Lucile, et entra [illegible]
où il ne tarda [illegible]
par l'indépendance [illegible]
de M. E. Lanc[illegible]
quitter l'école, [illegible]
comme les autres [illegible]
dans le cours [illegible]
prudes Carrel [illegible]
le royaume [illegible]
pour accueillir [illegible]
dans la [illegible]
tion de l'[illegible]
ment en [illegible]
et appel [illegible]
Alors [illegible]
de [illegible]
agissant [illegible]
vaste à [illegible]
des [illegible]
soupçons [illegible]
lorsque l'[illegible]
gé une [illegible]
dans la [illegible]
Neuf-Brisach, [illegible]
de lignes, il [illegible]
complot [illegible]
le temps [illegible]
sach, pour [illegible]
son colonel, [illegible]
se prononcer [illegible]
succès de la [illegible]
cider, les [illegible]
ne pouvant [illegible]
à la France. [illegible]
ment, il [illegible]
campagne [illegible]
baron de Damas, [illegible]
vision [illegible]
obtenir de [illegible]
avait écrit, et [illegible]
liaisons politiques [illegible]
quoique [illegible]
M. de Damas à [illegible]
ment français, [illegible]
alliance, se [illegible]
pagne pour y [illegible]
résolut de [illegible]
fondre en Espagne [illegible]
cet effet, il [illegible]
liée 1822, sur [illegible]
le conduisit à [illegible]
cette guerre. A [illegible]
d'une foule d'[illegible]
ment, la légion [illegible]
quelle servait Carrel [illegible]
ment, fut obligée [illegible]
campagne, sous le [illegible]
un singulier [illegible]
nue, Armand Carrel [illegible]
seil de guerre, [illegible]
pétence; mais, [illegible]

néral, la cour de cassation cassa l'arrêt d'incompétence, et, assimilant le prévenu à ses compagnons à des militaires, les renvoya devant le premier conseil de guerre des Pyrénées-Orientales. Cette fois, il fut condamné à mort. L'omission de quelques formalités légales empêcha seule que la sentence fût mise à exécution. Renvoyé devant le conseil de guerre de la dixième division militaire, siégeant à Toulouse, il fut acquitté, aux applaudissements de l'auditoire.

Au sortir de la prison de Toulouse, Carrel, pour qui la carrière militaire était complétement fermée, se trouva dénué de toutes ressources. Bientôt son talent d'écrivain allait le tirer d'embarras. Il commença par être le secrétaire de M. Augustin Thierry, qu'il appelait son premier maître, et qui l'occupa à ses travaux historiques. « Il ne resta qu'un temps très-court auprès de l'historien de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Sa position était extrêmement gênée; mais la campagne de Catalogne et la prison du Castillet l'avaient accoutumé à de rudes épreuves, et ni son courage, ni même son insouciance, n'étaient altérés par la vie qu'il menait. Il composa alors deux *Résumés*, l'un sur l'*Histoire d'Écosse*, l'autre sur l'*Histoire de la Grèce moderne*, et il écrivit la vie de *Paul-Louis Courier*, le célèbre pamphlétaire. Il rédigea la *Revue Américaine*, recueil qui contient de bons matériaux, et où on retrouve l'esprit politique qui présida plus tard à la rédaction du *National*, et il commença à écrire dans les journaux, dans le *Constitutionnel*, dans le *Globe*, dans la *Revue française*, dans le *Producteur*. Il publia son *Histoire de la contre-révolution en Angleterre*, début très-remarquable, où il avait évité à dessein de faire des rapprochements entre les Stuarts et les Bourbons, mais où ces rapprochements éclatent malgré lui, et où ses tendances politiques sont déjà toutes manifestes. C'est des travaux entrepris par lui à cette époque que date sa prédilection pour l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre; ce fut un sujet qu'il roula souvent dans sa tête, et qu'il n'avait jamais abandonné. »

« Mais, ajoute M. E. Littré, la grande œuvre d'Armand Carrel, c'est le *National*. Fatigué, comme tant d'autres, des feintes dont l'opposition des quinze ans se couvrait, il conçut le projet de fonder un nouveau journal qui eût une allure plus hardie, un langage plus franc. Ce fut lui qui eut la première idée du *National*; le titre fut donné par lui; il faisait, dès ce moment, un pas en avant de la presse de la restauration. La rédaction du *National* fut remise à MM. Thiers, Mignet et Armand Carrel, avec cet arrangement que chacun, à son tour, aurait pendant un an la direction suprême de la feuille. M. Thiers, comme le plus âgé, commença; et, il faut le dire, il n'y avait pas accord entre ses opinions et celles d'Armand Carrel. Le *National* était évidemment fondé dans un but d'hostilité à la branche aînée des Bourbons; mais cette hostilité était diffé-

[illegible] du *National*, le [illegible] tait qu'un [illegible] pensait qu'il fallait une [illegible] la révolution anglaise de [illegible] sang et une chambre des pairs [illegible] le mouvement. Cette politique est [illegible] les démarches de M. Thiers auprès [illegible] léans, et par un singulier article [illegible] où, au milieu même de la révolution [illegible] engageait la chambre des pairs à prendre l'initiative de l'insurrection contre la royauté. [illegible]

« Dès cette époque, les pensées de Carrel allaient plus loin; aussi sa collaboration au *National* fut-elle rare, et il se borna presque à y insérer quelques articles de critique littéraire. Il attendait le moment où il pourrait donner au *National* une physionomie plus démocratique, lorsque la révolution de Juillet [illegible] son tour plus tôt qu'on ne l'avait prévu. MM. Thiers et Mignet entrèrent dans l'administration, et abandonnèrent le *National*. Carrel était alors absent. L'existence du *National*, un moment, fut remise en question. M. Thiers voulait en faire un journal ministériel; mais les rédacteurs s'y refusèrent, et, dans l'intérim, M. [illegible], ministre du commerce, fut chargé de la [illegible]. Cependant Carrel revint de sa mission en Vendée, décidé à faire valoir les droits qu'il avait à devenir le rédacteur en chef du *National*. Il éprouva quelques difficultés, qui lui furent suscitées [illegible] par M. Thiers; mais il en triompha, et il entra en possession du poste [illegible]

[illegible]

[illegible]

Le général Excelmans se lève, et, emporté par une conviction profonde, s'écrie : « Je partage l'opinion du défenseur. Oui, la condamnation du maréchal Ney a été un assassinat juridique, je le dis, moi ! » Cette noble sortie du général Excelmans sauva seule Carrel du péril imminent auquel l'avait exposé le besoin de réhabiliter une des plus illustres victimes de la Restauration.

C'était de la prison de Sainte-Pélagie que Carrel était allé défendre M. Rouen à la barre de la Chambre des pairs. Pour avoir sa part des condamnations que subissait M. Paulin en sa qualité de gérant du *National*, il avait voulu signer le journal comme gérant et courir la même chance. MM. [illegible] et Conseil ayant suivi son exemple, ils furent condamnés tous les trois non pas par le jury, mais par la cour jugeant sans jurés, pour un article que l'on assimila à un compte-rendu d'audience. MM. Carrel et [illegible] [illegible] leur emprisonnement, Conseil [illegible] de la mort des naufragés, dans un voyage qu'il fit sur la [illegible].

[illegible]

1696, mort à Soissons le [illegible] 1770. Il fut nommé en 1732 théologal de l'église de Soissons, [illegible] Languet, frère du [illegible], occupait le siége. En 1722, il [illegible] de l'Académie de Soissons, et [illegible] de cette compagnie, l'Académie française. Il prêcha par la suite, soit à la cour de France, soit à celle de Lorraine, aux principales [illegible] de l'église. En 1733, il prononça devant l'Académie française son *Panégyrique de saint Louis*. Il devint à la fois doyen du chapitre et vicaire général de Soissons. On a de lui : *Vers [illegible] sur le rétablissement de la santé du roi*, [illegible], 1721, in-4° ; — *Prière à Dieu, faite à la fin du dernier sermon de l'Avent en 1727*, dans le *Mercure de France*, juin 1728 ; — *Sentiments d'une âme pénitente*, pièce en vers, dans les *Mémoires de l'Académie française*, 1729 ; — *Extrait du sermon qu'il prêcha devant la reine le jeudi-saint 8 avril 1730*, dans le *Mercure de France*, 1730 ; — *les Conseils de Minerve à la jeunesse soissonnaise, au sujet du prix proposé pour l'année 1735 dans la séance publique de l'Académie de Soissons*, pièce en vers ; Paris, 1735, in-4° ; — *Panégyrique de saint Louis, prononcé à l'Académie française le 25 août 1735* ; Paris, 1735, in-4° ; — *Ode à Louis le Grand* [illegible] *dans la guerre et dans la paix* [illegible], et dans le *Mercure de France*, juillet [illegible]. — Son *Éloge historique* se trouve dans les *Mémoires de l'Académie de Soissons*, 1771, in-8°.

[illegible] *Éloge historique de Carrelet*, [illegible].

[illegible] CARRELET (*Gilbert-Alexandre*), sénateur, général de division, né à Saint-Pourçain (Allier), le 14 septembre 1789. Élève de l'école spéciale militaire le 17 septembre 1807, il en sortit le [illegible] juin 1808 avec le grade de sous-lieutenant dans le 76e de ligne, et fit les guerres de 1808 à 1812 aux armées d'Allemagne, d'Espagne et de Portugal. Il se signala à l'affaire de [illegible] (Espagne) le 12 octobre 1809, où il fut blessé d'un coup de feu. Passé dans le [illegible] de la gendarmerie le 11 octobre 1812, il fit les campagnes de France de 1814 et de 1815, et devint lieutenant en 1816, capitaine en 1820, et chef d'escadron en 1830. Envoyé à l'armée d'Afrique en [illegible], il y reçut, l'année suivante, le brevet de lieutenant-colonel. Nommé colonel le [illegible] 1837, il prit en cette qualité, le [illegible] 1839, le commandement de la garde municipale de Paris. Il répondit dans ce poste [illegible] à l'attente du gouvernement, qui récompensa ses importants services, le 28 avril 1841, par la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Maréchal de camp le 9 avril 1843, il fut chargé par le ministre de la guerre de plusieurs [illegible] de la gendarmerie, et appelé en qualité de [illegible] le 16 novembre 1847. Nommé général de division le 10 juillet 1848, il continua d'être employé

en qualité d'[illegible] Louis-Napoléon [illegible] la 7e division [illegible] octobre 1849. Le général C[illegible] librement concouru dans [illegible] pendant les troubles qui [illegible] après le coup d'État du 2 décembre [illegible] vernement [illegible] l'empereur, qui vient de l'élever à la dignité de sénateur.

Moniteur universel [illegible].

CARRENO DE MIRANDA (*don Juan*), peintre espagnol, né en 1614 à Avilès, ville des Asturies, mort en 1685. Il fut élève de [illegible] et se distingua dans la peinture [illegible] Espagnole [illegible] Titien et Van Dyck. Philippe IV le nomma son premier peintre. Les principaux ouvrages de Carreno sont : une *Madeleine* dans [illegible] Madrid ; — une [illegible] ; — *Jésus et un Baptême de Notre-Seigneur* [illegible] cole de Hénarès ; — [illegible] *Trinitaires*, à Pampelune.

[illegible]

CARRERA [illegible]

[illegible]

CARRERA (*François*), [illegible] l'ordre des [illegible], né en Sicile en [illegible], mort le [illegible] février 1679. On a de lui [illegible] Génes, 1670, in-4° ; — [illegible]

[illegible]

CARRERA (*Pierre*), historien [illegible] italien, né en 1571 à [illegible], et [illegible] à Messine le [illegible] septembre 1647. [illegible] ecclésiastique, consacra ses loisirs à la culture des lettres, de l'histoire et des antiquités, et fut nommé à différents emplois. Ses principaux ouvrages sont : [illegible] libri III ; Palerme, 1610 [illegible] ; [illegible] 1617 ; [illegible] vol. in-fol. ; — *Della famiglia Tedeschi*, [illegible] ; Catane, 1642, in-4° ; [illegible]

[illegible]

[illegible] à [illegible] 1622, mort à [illegible] le 14 [illegible] famille qui donna à la société plusieurs [illegible]

[illegible] On a de lui : *De variis corporum humanorum affectibus* [illegible]; Barcelone, [illegible]; — *De* [illegible]; Madrid, [illegible].

Éloy, *Dictionnaire de médecine*. — *Biographie médicale*.

CARRÈRE (*Joseph*), médecin français, neveu du précédent, né à Perpignan le 6 décembre de l'an 1680 selon les uns, de l'an 1682 selon d'autres, mort, le 11 avril 1737, dans la même ville. Il étudia la médecine à Montpellier et à Perpignan, où il prit ses grades en 1704. Il exerça honorablement son art dans sa ville natale jusqu'à sa mort, qui survint pendant qu'il occupait pour la troisième fois la charge de recteur de l'Académie. Il eut trois fils, dont l'un sera l'objet d'un article spécial; ses deux autres, l'aîné, Joseph, après avoir étudié la médecine et pris ses grades, embrassa l'état ecclésiastique, et mourut prêtre en 17[illegible] à Savone; tandis qu'au contraire le cadet, Jean, quitta l'habit ecclésiastique pour se vouer à la médecine, qu'il exerça dans sa patrie, à Elne, jusqu'à sa mort, survenue en 1767. Quant au père, objet de cet article, il a, comme l'un des médecins du *Malade imaginaire*, soutenu une thèse contre la circulation du sang. On dit qu'il l'écrivit par complaisance pour son beau-père; mais c'est, comme dit Éloy, en avoir eu beaucoup que d'avoir fermé les yeux à la lumière qui éclairait la médecine depuis près d'un siècle. Cette thèse est intitulée *Animadversiones in circulatores*; Perpignan, 1714, in-4°. On a encore de lui : *De febribus*; Perpignan, 1718, in-4°; — *Essai sur les effets de la méthode du bas peuple pour guérir les fièvres*; Perpignan, 1721, in-12.

Éloy, *Dictionnaire de médecine*.

CARRÈRE (*Thomas*), médecin français, fils de Joseph, né le 11 février 1714 à Perpignan, mort le 26 juin 1764 dans la même ville. Il s'occupa, dans ses premières années, d'études théologiques, qu'il abandonna pour celles de la médecine. Après avoir pris ses grades en 1737, il fut chargé, dans la même année, d'une chaire de médecine à l'université de sa ville natale.

[illegible]

décembre 1802, à Barcelone, [illegible] étudié à Montpellier, et pris ses grades [illegible] 1758. Il retourna dans sa patrie, où il fut agrégé à la faculté de médecine en 1760, et chargé d'une chaire d'anatomie en 1761. L'université de Perpignan ayant formé en 1770 un cabinet d'histoire naturelle, Carrère en fut nommé directeur. Louis XV lui accorda en 1772, en propriété, les eaux minérales d'Escaldas en Cerdagne, et en 1773 la place d'inspecteur général des eaux minérales du Roussillon et du comté de Foix. Des affaires particulières ayant appelé Carrère à Paris en mai 1773, il prit la résolution de se fixer dans cette ville. La faculté de Paris se l'associa, en même temps que le roi le nomma censeur royal pour la partie de la médecine en juin 1775. [illegible], en 1776, il fut nommé à la place de médecin du garde-meuble de la couronne. Plus tard, il passa en Espagne, y séjourna quelques années, et mourut enfin à Barcelone. On a de lui : *Dissertatio de vitali corporis et animæ fœdere*; Paris, 1758, in-8°; — *Dissertatio physiologica de sanguinis circulatione*; ibid., 1764, in-4°; — *De digestionis mechanismo*; ibid., 1765, in-8°; — *De revulsione*; ibid., 1770, in-4°; — *Réponse à un ouvrage qui a pour titre : Recherches anatomiques*, par Louis-Michel Ques, *dans lequel l'auteur établit avec évidence la compression que les artères iliaques reçoivent de l'intestin rectum trop distendu*; Perpignan, 1771, in-4°; — *De retrograde sanguinis motu*; ibid., 1772, in-8°; — *Traité théorique et pratique des maladies inflammatoires*; Paris, 1774, in-4°; — *le Médecin ministre de la nature, ou Recherches et observations sur le pépasme ou coction pathologique*; Paris, 1776, in-12 : c'est un excellent commentaire de l'aphorisme d'Hippocrate : *Concordia medicari oportet non crudà*; — *Bibliothèque littéraire, historique et critique de la médecine ancienne et moderne*; Paris, 1776, 2 vol. in-4° : cet ouvrage devait avoir huit volumes, il s'arrête au mot *Coinart*; Éloy lui reproche un grand nombre de fautes, de répétitions et d'erreurs : cependant les articles de Carrère sont en général plus exacts et plus complets que ceux d'Éloy, au jugement d'un savant bibliographe, M. Beuchot; on ignore pourquoi Carrère ne continua pas son travail; peut-être fut-il découragé par les critiques dont il avait été l'objet dans le *Journal de Médecine*, nos de mars, avril, mai, juin, juillet et août 1777; — *Lettre à M. Bacher*; Paris, 1777, in-8°, en réponse à une critique faite de la *Bibliothèque littéraire*, etc.; dans le *Journal de Médecine* de déc. 1776; — *Dissertation médico-pratique sur l'usage des rafraîchissants et des échauffants dans les fièvres exanthématiques*; Amsterdam et Paris, 1778, in-8°; — *Mémoire sur la douce-amère ou solanum scandens, dans le traitement de plusieurs maladies, et surtout des maladies dartreuses*; Paris, 1781, in-8°. — *Catalogue raisonné des* ouvrages qui ont été [illegible] médecine [illegible] en particulier; Paris, [illegible] vrage le plus estimé après [illegible] *Manuel pour le service des* [illegible] et 1787, in-12; trad. en allemand, [illegible] 1787, in-8°; — *Précis de la* [illegible] *par Venel, avec des notes*; Paris, [illegible] 1802, 2 vol. in-8°; — *Recherches sur les maladies vénériennes chroniques*; Paris, [illegible] in-12; — *Tableau de Lisbonne en 1796, suivi de lettres écrites en Portugal sur l'état ancien et actuel de ce royaume*, par [illegible] Stephens, le tout publié par Jansen; Paris, 1797, in-8°. Ces lettres représentent le Portugal comme le pays le plus mal gouverné du monde; la nation elle-même, comme la plus [illegible] qui fut jamais; et la capitale, comme la ville la plus détestable. On attribue aussi à Carrère des romans, des pièces de théâtre, des [illegible] etc. M. Alexandre de Laborde a enrichi son *Itinéraire descriptif de l'Espagne* (Paris, [illegible]) d'un grand nombre de notes sur cet ouvrage, recueillies par Carrère.

[illegible]

CAREMEI (*Jean-François Gemelli*), voyageur italien, natif de Naples, vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Après avoir étudié le droit et pris ses grades, il fit, en 1686, un tour d'Europe, d'où il revint [illegible] à Naples, et publia le 1er volume de son voyage (la suite n'a jamais paru). Des démêlés qu'il eut avec sa famille l'engagèrent à faire un nouveau voyage, et à visiter les autres parties du monde. Il s'embarqua en 1693, traversa l'Égypte et la Palestine, et revint à Constantinople; de là il alla en Perse, aux Indes et en Chine, il visita ensuite les Philippines, et arriva au Mexique. Après avoir traversé ce vaste pays, il revint enfin en [illegible] en Europe. Il a donné la relation de ses voyages; mais il est sûr qu'il n'a pas vu tout ce qu'il a décrit : les jésuites lui reprochent entre autres d'avoir donné qu'une description [illegible] de la Chine. Cette relation est intitulée *Giro del Mondo*; Naples, 1699, [illegible] [illegible]; Naples, 1708, et Venise, 1719, [illegible] vol. in-8°; traduit en français; Paris, 1719 et 1727, 6 vol. in-12.

[illegible]

CARRERO ([illegible]), médecin espagnol, natif de Calatayud, vivait dans la première moitié du 17e siècle. Il professa la médecine à Alcala de Hénarès, et devint médecin de Philippe III. On a de lui : *Disputationes medicæ et commentaria in omnes libros Galeni de locis affectis*; Alcala de Hénarès, [illegible] in-fol.; — *Disputationes medicæ, et commentaria in [illegible] Fen libri quarti* [illegible] *in quibus [illegible] quæ pertinent ad [illegible] cum, ad [illegible] ad praxim [illegible]* [illegible]

[illegible]

... quelques mois plus tard, à la faveur de la contre-révolution.

T. Albert B.

[illegible]

CARREY (*Jacques*), peintre français, né à Troyes en janvier 1646, mort le 18 février 1726. Entré dans l'atelier de Lebrun, Carrey fut désigné par son maître pour accompagner comme dessinateur Olier de Nointel, ambassadeur à Constantinople. Il profita de son voyage pour étudier les antiquités de la Grèce et de l'Orient. A son retour en France, Lebrun lui fit donner le logement à Versailles et aux Gobelins, avec une pension; et il travailla sous sa direction à la galerie de Versailles, et à des dessins d'ornements et de pièces d'orfévrerie. Après la mort de Lebrun, il revint en 1690 à Troyes, où il a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres une *Vie de saint Pantaléon*, à l'église de ce nom.

Fontenay, *Dictionnaire des Artistes*. — Grosley, *Ephémérides*, tome II.

CARRIARIC, roi des Suèves, mort en 559, régna sur le Portugal, la Galice et les Asturies. Croyant avoir obtenu, par l'intercession de saint Martin, évêque de Tours, la guérison de son fils Théodomir, qui était tombé dangereusement malade, il quitta l'arianisme pour embrasser la religion catholique, et fit élever en l'honneur du saint la cathédrale d'Orense, en Galice.

Grégoire de Tours, *Chron.*

CARRICHTER DE RECKINGEN (*Barthélemy*), médecin allemand, vivait dans le milieu du seizième siècle. Il crut de bonne foi à l'astrologie judiciaire. Ses ouvrages sont un monument des faiblesses et des folies humaines; les principaux sont : *Kräuterbuch, in welchem Zeichen Zodiaci, auch in welchem Grad ein jedes Kraut stehe, wie sie in Leib*

[illegible]

frage heureux et fertile. [illegible] pro-consul ne connut plus de frein ; une compagnie formée de tout ce que Nantes et la Bretagne renfermaient d'hommes flétris par les lois, fut chargée, sous les ordres de [illegible] nommés Fouquet et Lamberty, d'exterminer sans jugement tous les malheureux qu'on faisait incarcérer. Un vaste édifice, nommé l'*Entrepôt*, servait à entasser les victimes dévouées à la mort. On y jetait pêle-mêle des hommes, des femmes, des enfants et des vieillards. Chaque soir, on venait les prendre pour les mettre sur les bateaux ; là, on les liait deux à deux, et on les précipitait dans l'eau en les poussant à coups de sabre et de baïonnette ; car on ne se donnait plus le temps de préparer des bateaux à soupapes. Ces moyens ne suffisaient point à la fureur de Carrier : chaque jour, des centaines de prisonniers étaient encore fusillés dans les carrières du Gigan. Toutes ces expéditions étaient faites par ses ordres ; les débats de son procès l'ont prouvé jusqu'à l'évidence ; mais, pour en dérober la connaissance à la convention, il avait soin de les déguiser, dans ses ordres écrits, par l'expression de *translation de détenus*, expression qui, dans le langage de ses complices, était devenue synonyme de *noyade* et de *fusillade* ; enfin, le tribunal révolutionnaire de Nantes faisait également le procès aux morts et aux vivants. La terreur qu'inspiraient toutes ces horreurs, et la croyance où l'on était à Nantes qu'elles étaient approuvées par la convention, empêchèrent longtemps toutes les dénonciations. Cependant les membres du comité de salut public finirent par en être informés, et ils se hâtèrent de rappeler Carrier. Déjà ils se préparaient à sévir contre lui, lorsque la révolution du 9 thermidor vint le sauver pour quelques jours du moins, en le délivrant de ses juges. Mais la clameur publique s'élevait contre lui avec trop d'énergie ; les auteurs de cette révolution, malgré leur sympathie pour un homme qui venait de courir les mêmes dangers qu'eux, furent forcés de l'abandonner à la rigueur des lois. Décrété d'accusation le 23 novembre 1794, Carrier fut traduit au tribunal révolutionnaire le 26 novembre, et condamné à mort le 16 décembre.

Moniteur univers. — De Barante, *Mélanges*, t. I, p. 197. — *Petite Biog. Conv.* — Le Bas, *Dictionnaire encyc. de la France.* — Buchez et Roux, *Hist. parlement. de la Révol.*

CARRIERA ROSALBA. *Voy.* ROSALBA.

*CARRIÈRE (*Denis-Didier*), poëte et écrivain religieux, né à Nancy le 13 février 1813, mort en juin 1853. Élève du petit séminaire de Pont-à-Mousson, puis de celui de Nancy où il voulait étudier sa vocation, il en sortit, sans donner suite à son projet d'entrer dans les ordres. Les vers qui coulaient de sa plume, abondants et mélodieux, lui ouvrirent les portes de l'Académie de Stanislas. Le 11 mai 1837, il fit son entrée dans cette compagnie par un discours en vers

[illegible] société [illegible] plus beaux livres qui aient [illegible] rapports de la foi avec la [illegible] nombre de ses lecteurs. [illegible] publia et promena [illegible] *Parloir* [illegible] qu'il fit suivre [illegible] conde sur les [illegible] sième sur ses [illegible].

Le *Jocelyn* de Lamartine lui [illegible] dée de faire un poëme sur la [illegible]. Mais il changea de projet, et il [illegible] malheureuse) de *Laber*, [illegible] celui de sa tâche originelle. En 18[illegible] [illegible] Carrière fut un des membres les plus [illegible] de l'association des [illegible] de Saint-Vincent de Paul à Nancy, [illegible] nommé président. Collaborateur du [illegible] *Lorrain* et de l'*Espérance* de Nancy, il a donné aussi plusieurs [illegible] naux de Paris, entre autres à l'[illegible] *nion catholique*, à l'*Ère nouvelle*, au [illegible] *teur catholique*.

L'Espérance [illegible]

CARRIÈRE (*Pierre-Louis* [illegible]), [illegible] teur français, né en 1761 à [illegible] d'Uzès, mort dans le même lieu le [illegible] 1815. Il fut secrétaire des états de Languedoc. Il prit part aux deux [illegible] *Procès-verbaux des* [illegible] *de Languedoc*, Montpellier, [illegible], 162 vol. in-fol. ; — *Compte rendu des* [illegible] *des dépenses générales de la province de Languedoc*, Paris, 1789, [illegible] vol. in-[illegible].

*CARRIÈRE (*Joseph*), théologien, né le [illegible] février 1786. Élève du séminaire de Saint-Sulpice, puis professeur de théologie dans cette maison, dont il devint plus tard le directeur, enfin, nommé supérieur en remplacement de M. de Courson, mort il y a quelques [illegible]. M. Carrière a publié un ouvrage [illegible] qui jouit d'une grande estime [illegible] porte le titre de *Prælectiones* [illegible] *forma* [illegible] *compendii* [illegible] *De* [illegible], Paris, [illegible] vol. [illegible] *titia et jure*, Paris, 18[illegible] *contractibus*, Paris, 18[illegible] Le traité du [illegible] plus complet de toutes les [illegible] tions qui peuvent [illegible] sur une matière qui [illegible] ciété religieuse et la société civile. Le traité de la *Justice* renferme l'exposition de tout ce qui [illegible] partient au [illegible]. Le traité des [illegible] n'est en [illegible] qu'une suite du traité de la *Justice*. [illegible] les lois civiles [illegible] place importante dans ce dernier traité. M. Carrière a [illegible] avec une [illegible] pertinence [illegible] les raisons alléguées [illegible] d'autre dans les questions controversées, [illegible] tant la liberté laissée par l'Église d'adopter, dans

[illegible] ; *De Aristotele Platonis amico*; Gœttingue, 1837; — *Die Religion in ihrem Begriff, ihrer weltgeschichtlichen Entwickelung und Vollendung* (la Religion considérée dans son esprit, son développement et son [illegible] dans l'histoire du monde); 1841; — *Der Kölner Dom als freie deutsche Kirche* (la Cathédrale de Cologne considérée comme église libre allemande); Stuttgard, 1843; [illegible] brochure de circonstance, de [illegible] d'art, de religion et de [illegible]; — *Abelard und Heloise*; Giessen, 1844 : c'est une traduction de la correspondance des deux amants, précédée d'une appréciation [illegible] d'Abélard et de ses lettres [illegible]; — *Die philosophische Weltanschauung der Reformationszeit* (la Contemplation philosophique du monde au temps de la réformation); Stuttgard, 1847; — *Religiöse Reden und Betrachtungen für das deutsche Volk von einem deutschen Philosophen* (Paroles de religion et observations à l'adresse du peuple allemand, par un philosophe également allemand), sous le voile de l'anonyme; Leipzig, 1850; — *Die letzte Nacht der Girondisten* (la Dernière nuit des Girondins); Giessen, 1849 : c'est un poëme qui fournit à Carrière l'occasion d'envisager la question de l'immortalité de l'âme; — *Das Charakterbild Cromwell's* (le Portrait de Cromwell), dans l'*Historisches Taschenbuch* (Manuel historique), 1851.

Conversations-Lexicon.

CARRIÈRES (*François* DE), chronologiste et commentateur français, de l'ordre des Cordeliers, natif d'Apt en Provence, vivait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Ses principaux ouvrages sont : un commentaire latin de la Bible; Lyon, 1662; — *Historia chronologica pontificum romanorum, cum praesignatione futurorum a Sancto Malachia*; ibid., 1694, in-12.

Lelong, Bibliotheca sacra.

CARRIÈRES (*Louis* DE), théologien français, né en 1662 à Chavillé près d'Angers, mort à Paris en 1717. Sa vie s'écoula dans les modestes et utiles fonctions de professeur d'un collége des Pères de l'Oratoire. L'Écriture sainte et la théologie furent [illegible] étude. Nous avons de lui un ouvrage qui a eu beaucoup de succès, et qui a un [illegible] : c'est un *Commentaire littéral* [illegible]

[illegible] l'Écriture [illegible] 1716 [illegible] à la [illegible] que [illegible] pour le [illegible] ble, et [illegible]

*CARRILLO [illegible] des auteurs [illegible] qui fut [illegible] vice-roi de [illegible] de Albur[illegible] *universal* [illegible] *que esta* [illegible] co, Franc. [illegible]

CARRILLO [illegible] ascétique [illegible] tié du [illegible] *sacra* [illegible] *morir* [illegible]

Antonio, Bibliotheca [illegible]

*CARRILLO [illegible] torien espagnol [illegible] la seconde [illegible] a de lui : [illegible] *del* [illegible] *responde* [illegible] *hijos* [illegible] *gon y Valencia* [illegible]

Antonio, Bibliotheca [illegible]

CARRILLO [illegible] espagnol [illegible] il fut [illegible] dans sa ville [illegible] sont : [illegible] *Augustinus* [illegible] *cion del* [illegible] *christiandad* [illegible] *gobierno del* [illegible] 1612, in-4°; — [illegible] *obispo de* [illegible] — *Annales* [illegible] *contienen* [illegible] *señaladamente* [illegible] *pio y* [illegible] Huesca, 1622 [illegible] — *Elogios de* [illegible] *Testamento* [illegible]

Antonio [illegible]

CARRILLO [illegible] littérateur [illegible] dans la première [illegible] Il fut élevé à [illegible] ses loisirs à l'étude [illegible] sont : *De las* [illegible] Cordoue, 1626 [illegible] 1626; — *Sobre* [illegible] ibid., 1626 [illegible]

Leyes; ibid., 1626, in-4°; — [illegible] *y meditaciones Davidicas* [illegible] *salmos*, œuvre posthume; Naples, [illegible].

Antonio, *Biblioth. hispana nova.*

CARILLO Y SOTOMAYOR (*Louis*), poëte espagnol, frère du précédent, né vers 1584, mort le 22 janvier 1610. Ses œuvres ont été imprimées sous ce titre : *Obras de don Louis Carrillo*; Madrid, 1613, in-4°. Elles contiennent une traduction en vers de *l'Art d'aimer* d'Ovide, et une traduction en prose du traité de Sénèque, *de Brevitate Vitæ.*

Antonio, *Biblioth. hispana nova.*

CARRINGTON (*Noël-Thomas*), poëte anglais, né en 1777 à Plymouth, mort à Bath le 2 septembre 1830. Pour obéir à son père, il resta trois ans apprenti chez un des principaux employés de Dock-Yard. Mais ne pouvant vaincre l'aversion qu'il avait pour cette profession, il prit du service sur un des bâtiments de l'État. Une pièce de vers qu'il adressa à son capitaine lui ayant fait obtenir son congé, il retourna à Plymouth, et y ouvrit une école qui eut un grand succès jusqu'en 1827. On a de lui : *the Banks of Tamar*, 1820; — *Dartmoor*, poëme descriptif; 1826; — *My native village*, 1830.

Rose, *New Biogr. Dictionary.*

CARRION (*Antoine*), poëte espagnol, vivait à Séville au commencement du seizième siècle. On a de lui des odes que l'on trouve dans le recueil intitulé *Odæ in diem Dei genitricis laudes, eleganti forma carminis* [illegible]; Séville, 1504, in-4°.

Antonio, *Biblioth. hispana nova.*

CARRION (*Louis*), savant flamand, né à Bruges en 1547, mort le 23 juin 1595. Son père était Espagnol, et sa mère Allemande. Il étudia à Louvain, où il eut pour condisciple Juste Lipse, puis, après avoir été reçu licencié en droit, il vint compléter ses études scientifiques et littéraires à Cologne et à Paris, où il se lia avec les personnages célèbres de l'époque. Après son retour en Flandre, il alla professer la jurisprudence à Bourges; de là il passa à Orléans, et revint occuper une chaire de droit civil à Louvain. Le 1[er] décembre 1586, il fut chargé d'expliquer les *Institutes* de Justinien; et, le 10 juin 1589, on lui confia l'enseignement du droit canon. Il obtint aussi plusieurs canonicats. On a de lui : *Valerii Flacci Argonauticon libri VIII*, cum castigationibus; Anvers, Plantin, [illegible], in-8° et in-12; réimprimé dans Burmann; — une édition de Salluste, du traité *de Orthographia* de Cassiodore; — une édition du traité *de Die natali* de Censorinus; — *Antiquarum Lectionum Commentarii*; Anvers, 1576, [illegible]; — *Emendationum et observationum libri II*; Paris, 1583, in-4°, et, de même que l'ouvrage précédent, dans le tome III du *Thesaurus criticus* de Gruter; — une édition des *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle; Paris, Henri Estienne, 1585, [illegible], avec des notes qui ne vont pas au delà du IV[e] livre,

[illegible]

[illegible]

[illegible] chef d'escadron, Carrion-Nisas se rendit à l'état-major de Junot, en Portugal, et fut chargé par ce général de diverses parties du [illegible] du pays. A la bataille de Vimeiro, il empêcha Junot de tomber au pouvoir d'un détachement de cavalerie anglaise. Devenu adjudant commandant, il fut envoyé au siége de Saragosse, et s'y distingua en contribuant à dégager les derrières de l'armée [illegible] par la prise d'assaut de la ville d'Alcaniz. [illegible] de la bataille de Talaveyra, il fut chargé par le roi Joseph de porter à l'empereur les détails de cette bataille. A la suite d'une [illegible] de trois heures qu'il obtint à Schoenbrunn, il fut nommé baron de l'empire; à son retour à Paris, il fut renvoyé en Espagne pour y [illegible] la jonction des armées de [illegible] et de Suchet sous les murs de Lérida, et plus [illegible] Barcelone. Surpris dans une [illegible] et par cette destitué, il se fit de nou-

[illegible] de l'empereur [illegible] vous aux [illegible] *Discours sur* [illegible] *sur la situation* [illegible] *choses*, Paris, 18[illegible] *de la force* [illegible]

[illegible] *Victor*, [illegible] tribunat, [illegible] écrit dans [illegible] *rés et Conquêtes* [illegible] *de la* [illegible] accompagnée d'[illegible] cartes, [illegible] Paris, 18[illegible] *coup d'œil sur* [illegible] *richesses, de la* [illegible]

1831, in-8°; — *[illegible]* à *propos des [illegible]*; Paris, [illegible]; — *Principes d'économie politique*; Paris, [illegible]; — *le Forgeron*, drame en 3 actes, [illegible] de chant; Paris, 1831, in-8°; — [illegible] *de la république de Venise*; Paris, [illegible], in-8°.

Quérard, *la Fr. litt.* — *Dict. de l'Écon. polit.*

CARNOCA (*Joseph*), jurisconsulte espagnol, vivait dans la première moitié du dix-septième siècle. On a de lui : *[illegible] Alinares contra politica de Cataluña y Barcelona, etc., contra des [illegible] de [illegible] 1640, fins a 18 de maig 1641*; Barcelone, 1641, in-4°.

[illegible] Fontette, *Bibliothèque historique de la France*.

CARRON (*Guy-Toussaint-Julien*, l'abbé), moraliste français, né à Rennes le 23 février 1760, mort à Paris le 15 mars 1821. Son père, avocat au parlement de Bretagne, descendait de Pierre Carron, sieur de la Carrière, venu en Bretagne comme gendarme de la compagnie d'ordonnance commandée par le maréchal de Brissac, lorsque Henri IV y envoya ce lieutenant général, en 1596, pour soumettre la province. Dès l'enfance le jeune Carron s'était voué à l'instruction et au soulagement des pauvres. Tonsuré à treize ans, il catéchisait les enfants de la classe souffrante, et leur distribuait des secours. Son ardente charité, qui ne nuisait point à son zèle pour l'étude, le fit bientôt distinguer par ses supérieurs; et, avant qu'il eût atteint l'âge fixé par les lois de l'Église, Mgr de Girac, son évêque, lui avait accordé les dispenses nécessaires pour être ordonné prêtre. Dès lors il ne voulut plus avoir d'autre pensée que les œuvres de son saint ministère; et à peine eut-il atteint sa majorité, qu'il renonça par un acte authentique à toutes les successions auxquelles il avait droit, déclarant ne vouloir rien posséder. En 1785, profondément touché des graves désordres causés dans sa province par la mendicité, et désireux d'étendre un atelier de charité élevé par ses soins, il sut intéresser à son œuvre un grand nombre de nobles familles, à la tête desquelles on vit se placer le roi Louis XVI, toujours bienfaisant, et la reine Marie-Antoinette, chacun pour une somme de 6,000 livres; de telle sorte que Rennes posséda, en 1791, des filatures de coton, des tissages d'indiennes, de siamoises, de toiles à voiles, etc., qui occupaient plus de deux mille ouvriers des deux sexes, et dont la fondation ainsi que la prospérité croissante étaient entièrement dues au zèle si éclairé de l'abbé Carron, ainsi qu'à la confiance qu'inspiraient la candeur de son âme et l'élévation de ses vues. Des sœurs de charité surveillaient les jeunes filles employées dans ces établissements, et soignaient les malades. Déporté en 1792 à l'île de Jersey, l'abbé Carron trouva, dans la persécution qui l'atteignait avec tant de Français, un nouvel aliment pour son ardente charité. Il

[illegible]

[illegible] *de la vie et le bon* [illegible], 1807, 2 vol. in-12, [illegible] ; — *les Attraits de la* [illegible] *de tous ses charmes, et* [illegible] *tout ce qui nous* [illegible], 1810, 2 vol. in-12 ; réimprimés [illegible] ; — *Tableau de la jeunesse chré-* [illegible] ; — *le* [illegible] *d'une femme* [illegible] ; — *les Écoliers vertueux* ; [illegible], 2 vol. in-12 ; réimprimés à Paris [illegible] ; — *Vies des Justes dans les plus humbles conditions de la société* ; Versailles, 1815, in-12 ; — *Vies des Justes dans la profession des armes* ; Versailles, 1815, in-12 ; — *Vies des Justes dans les conditions ordinaires de la société* ; Versailles, 1816, in-12 ; — *Vies des Justes parmi les filles chrétiennes* ; Versailles, 1816, in-12 ; — *Vies des Justes dans* [illegible] ; Paris, 1816, in-12 ; — *Modèles de dévotion à la mère de Dieu dans le premier âge de la vie* ; Paris, 1816, in-12, réimprimé plusieurs fois ; — *Vies des Justes dans l'état du mariage* ; Paris, 1816, 2 vol. in-12 ; — *les Vies des Justes dans les plus hauts rangs de la société* ; Paris, 1817, 4 vol. in-12 ; — [illegible] *anciens et nouveaux* ; in-18 ; — *la* [illegible] *du bonheur*, in-18 ; — *de l'Éducation, ou Tableau des plus doux sentiments de la nature*, 2 vol. in-18 ; — *les Confesseurs de la foi dans l'Église gallicane, à la fin du dix-huitième siècle* ; Paris, 1820, 4 vol. in-8°. Outre ces ouvrages, l'abbé Carron a laissé plusieurs manuscrits, entre autres les *Vies des Justes dans l'épiscopat et dans le sacerdoce* ; — *la Vie de l'abbé de la Salle* ; — un *Nécrologe des Confesseurs de la foi*, etc.

L'Ami de la Religion, XXVII. — Mahul, *Annuaire*, [illegible] *Notice sur l'abbé Carron*, en tête de ses ouvrages.

CARRON (*Philippe-Marie-Thérèse-Gui*), [illegible] français, neveu du précédent, né à Rennes le [illegible] décembre 1788, mort le 27 août 1833. Après avoir été vicaire, puis curé de Saint-Germain [illegible], il devint grand vicaire de l'évêque de Nevers, et fut nommé, en 1829, évêque du Mans. Cette dernière ville lui doit l'établissement des Dames Carmélites et du Bon-Pasteur.

Biographie universelle (*éd. belge*).

CARRICHTER (*Jacques*), naturaliste allemand, vivait dans la seconde moitié du seizième siècle. On ne le connaît que pour avoir mis en

CARROZA (*Jean*), médecin italien, né à Messine le 8 juin 1673, mort dans la même ville après 1730. Il étudia la médecine dans sa ville natale, où il eut pour maître, entre autres, le célèbre Dominique Scala. Étant encore très-jeune, il fut appelé à Sainte-Lucie en qualité de médecin de cette ville. Il fut si heureux dans sa pratique, qu'il ne perdit, assure Mongitore, qu'un seul malade, et encore fut-ce une femme sexagénaire, dans l'espace de trois ans. Puis il revint en 1702 à Messine, où il soutint avec éclat la thèse *De omni re scibili*. Il a probablement terminé sa carrière à Messine, quoiqu'on ne connaisse pas la date précise de sa mort. On a de lui : *Conclusio universalis, id est, de omni re scibili*; Messine, 1702, in-4°; — *Contra vulgo scientias acquisitas per disciplinam*; Messine, 1702, in-4°; — *Anthropologiæ primus tomus, in quo facilior et utilior medendi theoria et praxis patunt absque electuariis, confectionibus, looch, tabellis, syrupis, julep, rob, apozematis, saccharis, catharticis, sternutatoriis, masticatoriis, epithemalibus, succulis, vesicantibus, phlebotomias, tandem sine quibusdam damnatis, viris medicatis, emplastris, etc.*; Messine, 1704, in-4° : c'est un opuscule peu remarquable contre la médecine galénique. Mongitore lui attribue encore les ouvrages suivants, mais sans en donner d'autres indications que les titres : *de Vita*; — *de rerum Initiis*; — *Galeni Querela, contra Galenistas*; — *Præcepta moralia.*

Mongitore, *Bibliotheca Sicula*. — Éloy, *Dictionn. de la Médecine*.

CARRUCCI. *Voy.* PONTORMO.

CARS (*Laurent*), peintre et graveur français, né à Paris en mai 1699, mort le 14 avril 1771, fils du précédent. Son père, le destinant à la peinture, le plaça dans l'atelier de Christophe, peintre du roi, où il fit de rapides progrès. Mais, entraîné par son goût pour la gravure, il s'y livra exclusivement sous la direction de Lemoine, qui lui fit reproduire une grande partie de ses tableaux. Il fut reçu à l'Académie le 31 décembre 1733, et nommé conseiller en 1757. Il avait gravé pour son morceau de réception le portrait de *Michel Anguier*, sculpteur, d'après G. Revel. On remarque dans son œuvre, indépendamment de ce qu'il a gravé d'après Lemoine, des pièces d'après Lebrun, Rigaud, Boucher, Chardin, Greuze, Watteau, etc. Ce qui distingue surtout le talent de Cars, c'est une connaissance du dessin trop rare chez les graveurs, et qu'il devait à ses premières études.

P. Ch.

Fontenay, *Dictionnaire des artistes*. — Huber, *Manuel des amateurs de l'art*. — Heinecken, *Dictionnaire des artistes*. — *Archives de l'art français*, t. I.

*CARS (*Jean-François*), graveur français, né à Lyon, mort à Paris en 1763. Il a gravé quelques portraits et un très-grand nombre de thèses.

P. Ch.

Heinecken, *Dictionn. des artistes*.

[illegible]

[illegible]

pièces pleines de vivacité et de gaîté. La dé[illegible] [illegible] n'y est pas toujours [illegible]

[illegible]

[illegible] De 1549 à 1580, cette pièce [illegible]

[illegible]

[illegible] (Charles), compilateur [illegible] mort en 1697 [illegible] et inspecteur des archi[illegible] Ses principaux ouvrages sont: [illegible], racconto istorico; [illegible] — *Pollade Bambina*, ovvero [illegible] che si con[illegible] Alfieri; ibid., [illegible] Cartari édita aussi plusieurs ouvrages de jurisprudence de son père Jules Cartari, né

[illegible]

Pezron, 1707, [illegible] qu'elle est [illegible] même par [illegible] Trévoux, [illegible] de [illegible] mais se désavouer [illegible] notre conjecture [illegible]

deur, qui affecte le plus [illegible] se sont permis la [illegible] que l'abbé auteur du livre [illegible] *puissances, et à toutes les* [illegible] *de la pudeur et de la religion* [illegible] la superstition et le despotisme [illegible] traités aussi vigoureusement [illegible] ne paraissent tomber que sur [illegible] les monarques absolus [illegible] eurent plusieurs éditions [illegible] en France qu'à l'étranger. [illegible] de la Viéville avait déjà [illegible] pour les opinions [illegible] au jour des Pensées critiques sur les [illegible]; Paris, 1733, in-12. [illegible] non moins curieux, très-peu [illegible] rare, dit Palissot, on propose divers [illegible] contre cette [illegible] la [illegible], et de [illegible] la perfection des arts. [illegible] [illegible], 1757. — [illegible]

CARTE (*Thomas*), historien anglais, né à [illegible], près de [illegible], dans le [illegible], en avril 1686; mort près d'Abingdon, dans le Berkshire, le 1er avril 1754. Après avoir étudié à Oxford et à Cambridge, et [illegible], il entra dans les ordres en [illegible] aux Stuarts, la part qu'il [illegible] rébellion de 1715, [illegible] de l'évêque Atterbury, ainsi que [illegible] reconnaître George Ier [illegible] l'Angleterre en 1722; [illegible] au prix de 1,000 livres sterling [illegible] sous le nom de [illegible] œuvres de de Thou et de [illegible], vers 1732, par [illegible], la permission de [illegible] en Angleterre. En 1744 il fut soumis à de nouvelles [illegible] de l'entreprise de [illegible], il fut relâché. L'*Histoire d'Angleterre* [illegible] dans les [illegible] est son chef-d'œuvre [illegible] qui s'y sont glissées: [illegible] dans une note qu'en 1716 la [illegible] des [illegible] tous les [illegible] de l'Histoire de Rapin Thoyras, trop favorable à la maison de Hanovre [illegible] achevé son [illegible]

[illegible]

(1) Helvétius a rapporté, dans son livre [illegible] long passage des *Pensées* [illegible] « captable. »

[illegible]

[illegible] 1784. [illegible] n'eut d'autre [illegible] à l'école gratuite de [illegible] aux enfants destinés à des professions [illegible] ayant fait par reconnaissance [illegible] la sculpture, [illegible] Ch. [illegible] de l'ancienne Académie [illegible] de son père [illegible] de se livrer à des travaux [illegible] aux hommes [illegible] aux dieux. Ses études furent [illegible] et, dans trois concours pour le prix de [illegible] d'honneur.

Pendant la tourmente révolutionnaire, qui [illegible] la France et fit suspendre tous les [illegible] Chaudet obtint quelques [illegible], dans l'église de Sainte-[illegible] transformée en Panthéon français, il [illegible] des pendentifs de la coupole des [illegible] de la *Force* et de la *Victoire*, qui disparurent plus tard, ainsi qu'un bas-relief représentant la *Nature appuyée sur la Liberté et [illegible]*. On cite aussi avec éloge les deux [illegible] de la façade du midi du [illegible], représentant *la Vigilance et la* [illegible] la statue de *Vergniaud*, qui décorait [illegible] de ce palais; celle d'Aristide, [illegible] dans la salle des séances de la chambre [illegible]. Aux approches d'une époque plus heureuse [illegible] Chaudet [illegible] sa charmante [illegible] exécutée en marbre en

[illegible]

du cap Vert, et entra dans le détroit de Magellan le 17 décembre. Arrivé au port de la Famine, le *Prince-Frédéric* fut envoyé au port Egmont, dans les Malouines. Le *Dolphin* et le *Swallow* furent retenus dans le détroit jusqu'au 11 avril 1767. Pendant ces quatre mois les équipages, sans cesse menacés de naufrage, obligés à des manœuvres très-pénibles, de lutter contre les vents contraires, manquant souvent de bois et de vivres, souffrirent beaucoup. Lorsqu'on déboucha du détroit, un coup de vent sépara les deux bâtiments. Le *Swallow*, fort mauvais voilier, ne put aller de conserve avec le *Dolphin*, qui s'éloigna dans le nord-ouest. Carteret, abandonné sur un navire délabré, manquant de tout, porta d'abord au nord et alla faire aiguade à l'île de Masa-Fuero (1); de là cinglant à l'ouest nord-ouest, à la suite d'une longue navigation, il découvrit, par 135° 41' longitude ouest sur 25° 2' latitude sud, une île entièrement isolée, qu'il appela *île Pitcairn*, du nom d'un de ses officiers. Deux autres îles, qu'il trouva le lendemain, reçurent le nom d'*îles Glocester*. Faisant ensuite route au nord-ouest, après une traversée que la disette et l'épuisement de son équipage rendaient chaque jour plus pénible, il relâcha aux îles Santa-Cruz, archipel que l'Espagnol don Alvarez de Mendana avait découvert en 1595. Dans l'ignorance de cette première découverte, Carteret signala ce groupe comme nouveau, sous le nom d'*îles de la reine Charlotte* (2). Attaqué plusieurs fois par les féroces habitants de ces parages, ce fut en combattant que Carteret put seulement se procurer un peu d'eau; encore en coûta-t-il la vie à plusieurs Anglais. Espérant trouver une relâche plus favorable, il continua à marcher au nord-ouest; le [illegible] août 1764, il découvrit, par 158° [illegible] longitude est et 8° 50 latitude sud, deux îles faisant partie de l'archipel de Salomon, dont l'existence était alors problématique. Il appela ces îles *Gower* et *Carteret*. Elles sont tellement rapprochées des grandes Arsacides, que Carteret eût sans doute reconnu ces dernières si, moins pressé par les besoins de son équipage et le mauvais état de sa corvette, il eût pu se livrer à une navigation plus minutieuse. Il passa outre, laissant à un marin français, M. de Surville, l'honneur d'explorer ce vaste archipel, et de fixer la position à l'est de la Nouvelle-Guinée.

Poursuivant sa route vers le nord-ouest, Carteret, après avoir rencontré quelques îlots peu remarquables, arriva sur les côtes de la Nouvelle-Bretagne. On avait cru jusqu'alors, d'après Dampier, que la terre qui se prolonge au nord de la

[illegible]

(1) Une des deux îles Juan-Fernandez, près de la côte du Chili, rendue célèbre par le séjour d'[illegible], marin écossais, dont Daniel de Foë a [illegible] les aventures dans son Robinson *Crusoé*.

(2) Cet archipel est situé entre [illegible] et [illegible] 40' longitude est. Carteret changea [illegible] espagnols en noms anglais. Les principales [illegible] Santa-Cruz ou Egmont, Vanikoro (lieu du naufrage de La Pérouse), [illegible], [illegible], Ourry, Cherry, [illegible].

[illegible]

... ouvrit [illegible] le sucre, le camphre, [illegible] les huiles [illegible] ... les sels neutres, en par- [illegible] la pierre, les oxydes [illegible] *Dissert. de asthmate* [illegible]; Halle, 1731, in-4°; — *Diss. de* [illegible] *mechanico sanguinis* [illegible]; Halle, 1731, in-4°; — *Specimen* [illegible] *naturæ et ar-* [illegible]; Halle, 1733, in-4°; — *Amœnitatum naturæ,* [illegible] *historiæ naturalis pars prima generalior,* [illegible] *und natürlichen sowohl his-* *torisch als physikalischen Abhandlung aller* [illegible] *der Natur; erster Theil;* [illegible], 1735, in-4°; — *Elementa chymiæ me-* [illegible] *experimentalis, una cum sy-* [illegible] *materiæ medicæ selectioris*; Halle, 1736, [illegible]; Francfort-sur-l'Oder, 1753, in-8°, et 1766, [illegible]; — *Tabulæ formularum præscriptionis* [illegible], *in usum tyronum*; Halle, 1740, [illegible]; Francfort sur l'Oder, 1752 et 1766, [illegible]; — *Programma de materia medico-ra-* [illegible] *per experimenta spagirica promo-* [illegible]; Francfort-sur-l'Oder, 1740, in-4°; — [illegible] *ac vera morbi littera-* [illegible]; Francfort-sur-l'Oder, 1740, in-4°; — *Diss. de* [illegible] *et utilitate* [illegible]; [illegible] l'Oder, 1740, in-8°; — *Dissertatio* [illegible] *differenti indole ac modo* [illegible]; Francfort-sur-l'Oder, 1740, in-4°; —

[illegible]

[illegible] des *Rudimenta* [illegible] 1741, et qui a été traduit en [illegible] des Essais, Paris, [illegible] fondé la réputation de [illegible] *intermittentibus* [illegible] sur-l'Oder, 1749, in-4° ; — [illegible] *rico, colubrino et* [illegible] 1749, in-4° ; — *De* [illegible] *et remediis*; ibid., 1750, [illegible] *et* [illegible]; ibid., 1750, [illegible] *medais*; ibid., 1751, in-4° ; — [illegible] *humorum*; ibid., 1752, [illegible] *albo et* [illegible] — *De* [illegible]; ibid., 1753, in-4° ; — *De* [illegible]; ibid., 1753, in-4° ; — [illegible] *origine et* [illegible]; ibid., 1753, in-4° ; — *De* [illegible]; ibid., 1753, in-4° ; — *De* [illegible]; ibid., 1753, in-4° ; — *De* [illegible]; ibid., 1753, in-4° ; — *De carum* [illegible]; ibid., 1753, in-4° ; — *De* [illegible]; ibid., 1754, in-4° ; — *De oleo* [illegible]; ibid., 1754, in-4° ; — *De genericis quibusdam plantarum* [illegible] *hactenus neglectis*; ibid., 1754, in-4°, et 1765, in-4° ; ce travail [illegible] à la *Matière médicale* de [illegible] à faire connaître les principes qu'on peut retirer des plantes tels qu'ils y existent, [illegible] décomposer ni dénaturer ; — *De* [illegible]; ibid., 1755, in-4° ; — *De* [illegible]; ibid., 1755, in-4° ; — *De* [illegible]; ibid., 1755, in-4° ; — *De* [illegible] *tica*; ibid., 1755, in-4° ; — [illegible]; ibid., 1756, in-4° ; — *De* [illegible]; ibid., 1756, in-4° ; — *De* [illegible] *noida*; ibid., 1757, in-4° ; — *De* [illegible] *pneumatica*; ibid., 1757, in-4° ; — *Fundamenta pathologiæ et therapiæ*; ibid., 1758 et 1762, 2 vol. in-8° : c'est encore un des principaux ouvrages de Cartheuser ; — *De* [illegible] *partialibus*; ibid., 1759, in-4° ; — *De* [illegible] *saponaria*; ibid., 1760, in-4° ; — *De* [illegible]; ibid., 1761, in-4° ; — *De* [illegible] *gica*; ibid., 1761, in-4° ; — *De lichene* [illegible] *terrestri*; ibid., 1762, in-4° ; — *De* [illegible] *thalmia*; ibid., 1762, in-4° ; — *De* [illegible] *pularum medicorum* [illegible] *ignorantia chymica oriundis*; ibid., 1762, in-4° ; — *De pinguedinibus animalium* [illegible] *ac temperatis*; ibid., 1762, in-4° ; — *De* [illegible] *bus atoniæ causis et remediis*; ibid., 1762, in-4° ; — *De morbis* [illegible]; ibid., 1763, in-4° ; — *De* [illegible] *et narcoticorum quorundam* [illegible]; ibid., 1763, in-4° ; — *Theses* [illegible] *et pathologiam spectantes*; ibid., 1763, in-4° ; — *Theses ad physiologiam et* [illegible] *spectantes*; ibid., 1763, in-4° ; — *De* [illegible] *analepticorum principe*; ibid., 1763, in-4° ; — *De naphta seu petroleo*; ibid., 1763, in-4° ; — *De* [illegible] *putridi in corpore* [illegible]

[illegible]

[illegible]

Paris, 1856.

1848-1858

8 vol. in-8.

et Orta

[illegible]

l'intervention ... Romains

ceux-ci prendront à la guerre

ensuite les Romains

la troisième guerre

envoyèrent d'abord de

auteurs de la rupture

On ... et Carthaginois fut mis à mort.

carthaginois durant la

vivait en l'an 240 avant

cette époque par son

la flotte romaine, à l'an-

qu'il était occupé à

qui s'aperçut

Romains pour

[illegible]

de dame *Persévérance*, qui [illegible] le quitter. Ces pieuses allégories, [illegible] de *la Rose* offre un modèle [illegible] sont aujourd'hui bien [illegible] alors que des admirateurs. [illegible]

Retrospective Review, [illegible]

CARTIER (*Jacques*), célèbre [illegible] français, naquit à Saint-Malo le 31 [illegible] 1494, l'année même où Christophe Colomb [illegible] la Jamaïque. Ses premières années, [illegible] des enfants de Saint-Malo, se [illegible] la mer; et déjà il avait fait quelques voyages [illegible] Neuve lorsque animé du désir de [illegible] les traces de Vasco de Gama, [illegible] Cabral, Fernand Cortez, Magellan, il [illegible] à Philippe de Chabot, amiral de France, et lui proposa d'aller explorer les [illegible] septentrionale, désignée alors sous le nom de *Terres Neuves*, nom qu'on était [illegible] exclusivement à la grande île située à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. François Ier, accueillant avec empressement les projets de Cartier, le chargea de les exécuter. Muni de ses instructions, l'intrépide marin partit de Saint-Malo le 20 avril 1534, avec deux bâtiments de [illegible] tonneaux et soixante et un hommes d'équipage chacun, « faisant route à l'ouest, en tirant un peu vers le nord. » L'expédition fut si favorisée par les vents, que, le 10 mai, elle atteignit [illegible] la côte orientale de Terre-Neuve, à peu près à l'endroit où le Florentin Verazzani en avait [illegible] ans auparavant, la reconnaissance [illegible] pour le compte de la France. [illegible] Cartier entra dans le détroit de Belle-Isle, qu'il nomma golfe des Châteaux. Il en longea la côte nord, ou celle du Labrador, y trouva plusieurs beaux ports, relâcha dans quelques-uns, en prit possession, en y plantant une croix [illegible] d'eux, auquel il donna le nom de port Saint-Servain, aujourd'hui *Rock-Bay*. [illegible] perçut que ce [illegible] pour que ses bâtiments [illegible] qu'il allait bientôt [illegible] dionales, il s'éloigna des [illegible] route au sud, et vint atterrir sur [illegible] aujourd'hui pointe *Riche*. [illegible] prolonger la côte occidentale de [illegible] le conduisit tout près de l'extrémité [illegible] de cette île, presque à l'ouverture [illegible] qui donne accès dans le golfe [illegible] entre le cap *Ray* et le [illegible] temps, qui l'obligea de [illegible] d'y arriver, le porta en vue de [illegible] éloignées de ce passage, [illegible] soupçonner l'existence, [illegible] vrir à la fin de sa seconde [illegible] suite route à l'ouest, et vit [illegible] la Madeleine; il se détourna [illegible] mais, croyant qu'elles [illegible] continua de se diriger à l'ouest [illegible] la côte occidentale du golfe Saint-Laurent [illegible] visita soigneusement, dans l'espoir d'y trouver un

[illegible] chaleur [illegible] Saint-[illegible] y [illegible] des Châteaux [illegible] avait pas [illegible] encore [illegible] dans la baie de [illegible] très-près de l'embouchure du [illegible] et il le prit pour [illegible] les [illegible] du pays [illegible] [illegible]

témoignage de D[illegible], [illegible] François Ier à fonder un [illegible] le pays qu'il venait de découvrir, [illegible] il avait donné ou du moins [illegible], le nom de Nouvelle-France. Celui qui [illegible] le plus à vaincre les longues résistances que [illegible] projet rencontra à la cour fut François [illegible], seigneur de Roberval, gentilhomme [illegible], que le roi, par ses lettres patentes du 15 [illegible], nomma vice-roi et lieutenant général en Canada, Hochelaga, Terre-Neuve, [illegible], Carpunt, Labrador, etc. Cartier fut chargé, avec le titre de capitaine général et [illegible] des vaisseaux du roi, du commandement des cinq navires destinés à l'expédition projetée; mais comme on ne put rassembler [illegible] à Saint-Malo l'artillerie et les [illegible] nécessaires, Roberval, en [illegible] leur embarquement sur deux autres navires qu'il [illegible] lui-même, pressa Cartier de partir. Ce dernier mit à la voile le 23 mai 1541 (*Archives de Saint-Malo*); et, après avoir essuyé plusieurs [illegible] qui l'obligèrent à relâcher dans le havre de *Carpunt*, les deux navires [illegible] rejoints par les trois que Roberval [illegible], mais qu'il n'accompagnait pas. Enfin, après trois mois d'une traversée pénible, Cartier arriva, le 23 août, au havre de Sainte-Croix. [illegible] visiter un havre et une petite rivière [illegible] lieues plus outre, aujourd'hui la rivière [illegible], et l'ayant trouvée plus commode, il y [illegible] trois de ses navires. Les deux autres [illegible] rent au milieu du fleuve, et déchargèrent leur cargaison depuis le 27 [illegible], qu'ils firent voile pour retourner [illegible]. Cartier, après avoir renvoyé ces deux navires, ainsi qu'il en avait eu l'ordre du roi, et avoir commencé la construction d'un fort [illegible] qu'il nomma Charles-Bourg-Royal, [illegible], après délibération avec le vicomte de [illegible] et d'autres gentilshommes, [illegible] à faire un voyage avec deux barques [illegible] « pour y voir et [illegible] « d'eau (courants) qu'il y a [illegible] « au Saguenay, afin de les [illegible] « temps à passer outre. » [illegible] ses gens arrivèrent au premier [illegible] Sainte-Marie [illegible] second sault [illegible] appris que le [illegible] éloigné de plus de deux [illegible] chelaga. À la fin du mois [illegible] n'ayant ni paru ni donné [illegible] vivres commençant à manquer [illegible] moyens. Cartier, craignant [illegible] voir résister aux sauvages [illegible] plus [illegible], mit à la voile [illegible] croix dans le havre Saint-[illegible] le [illegible] au Canada. Cartier ne [illegible] [illegible], [illegible] sa route, [illegible] retourna à Saint-Malo, où, le 21 octobre 1542, il

[illegible] Quelque [illegible] Cartier [illegible] un nouveau voyage qui [illegible] [illegible] en France [illegible] [illegible] avec le [illegible] [illegible] par le [illegible] [illegible] sommes dues [illegible] frais de l'expédition [illegible] de l'amiral [illegible] examinèrent [illegible] 1544, que [illegible] [illegible]

Le [illegible]

[illegible] Nouvelle-France [illegible]

[illegible] Cartier [illegible] On peut voir la [illegible]

[illegible]

[illegible] (*Louis-Vincent*), chirurgien français, né [illegible], en Dauphiné, mort à Lyon le 12 janvier 18[illegible]. Il était interne à l'hôpital de Lyon lorsque cette ville fut assiégée par les armées de la république. Obligé de fuir pour se soustraire à l'échafaud, il fut attaché comme chirurgien à un régiment de l'armée des Alpes. De retour à Lyon, il fut nommé chirurgien [illegible], puis chirurgien de l'hôpital, [illegible]. La vie de Cartier fut entièrement consacrée à la pratique de la médecine. On a de lui : *Précis d'observations de chirurgie faites à l'Hôtel-Dieu de Lyon* ; Lyon, 1802, in-8° ; — *Discours sur l'esprit qui doit diriger la méthode des opérations de chirurgie* ; ibid., 1804, in-8° ; — *Médecine interne appliquée aux opérations chirurgicales* ; ibid., 1807, in-8° ; — *Éloge de Marc-Antoine Petit* ; ibid., 1811, in-8° ; — *Remarques sur le traitement des fièvres [illegible] à caractères ataxiques* ; ibid., 1822, in-8°.

[illegible], *Éloge de Cartier* ; Lyon, 18[illegible], in-8°. — [illegible].

CARTHENY (*Jean*), théologien flamand, de l'ordre des Carmes, né vers 1520, mort à Cambrai, en 1580. Il fut professeur de théologie à [illegible] dans le couvent de son ordre, dont il devint prieur. En 1561, il était à Rome délégué de sa province au chapitre général. Il est auteur d'un roman intitulé *le Voyage du chevalier errant* ; Anvers, 1557, in-8° ; c'est le même ouvrage que *le Chevalier errant égaré dans la forêt des vanités mondaines, dont il [illegible] fut réduit et ramené au droit chemin [illegible]* ; Anvers, 1595, in-12.

police de ce temps. Quoiqu'une forte récompense eût été promise à celui qui le livrerait à la justice, il sut se dérober longtemps à toutes les recherches. Arrêté enfin dans un cabaret de la Courtille, il parvint à s'évader des prisons du Châtelet en perçant un mur qui communiquait à la cave d'une maison voisine; mais, aperçu par un des habitants qui donna l'alarme, il fut repris sur-le-champ, et placé dans un cachot mieux surveillé. Le procès de ce bandit fameux dura plusieurs mois, et excita vivement la curiosité publique. Condamné à être roué vif, il subit le supplice préparatoire de la question sans rien avouer; mais cette force l'abandonna aux derniers moments, et, quelques instants avant son exécution en place de Grève, il fit l'aveu de tous ses crimes.

Une circonstance singulière, et même unique dans les annales de la justice criminelle, signala le jour de sa mort. Le poëte-comédien Legrand, qui, comme beaucoup d'auteurs de notre temps, était à l'affût de toutes les circonstances qui pouvaient offrir le prétexte d'un ouvrage dramatique, avait composé pendant la durée du procès une comédie en 3 actes, intitulée *Cartouche*. L'autorité la laissa représenter, pour la première fois, le jour même où ce malheureux expirait dans les tortures; inconvenance bien digne du gouvernement de la régence. Quelque temps après, un autre comédien-auteur, Grandval, publia un poëme ayant pour titre : *Cartouche, ou le Vice puni*, espèce de parodie des plus beaux passages de la *Henriade*, auquel le souvenir encore récent du *héros* procura un certain succès. Ces ouvrages sont oubliés aujourd'hui; mais le nom de l'homme qui les inspira est resté populaire. « Cartouche commença par voler des « épingles ! » dit-on à un enfant dont on peut craindre des dispositions au larcin; et la mention faite encore de ce brigand fameux s'associe ici à une leçon morale des plus approuvées. [*Enc. des g. du m.*]

Desessarts, *Procès fameux jusqu'avant la Révolution*, 2e vol. — *Histoire de la vie et du procès du fameux Louis-Dominique Cartouche et de plusieurs de ses complices.*

CARTWRIGHT (*Edmond*), frère de John Cartwright, poëte et inventeur anglais, mort en 1824. Destiné à l'état ecclésiastique, il se fit d'abord remarquer par son talent dans la versification. Plus tard, il se distingua par ses travaux et son esprit inventif. Parmi ses compositions poétiques, publiées en un petit volume, on remarque une ballade intitulée *Armine and Elvira*. En 1807, parurent ses *Letters* [illegible] *interesting subjects*, adressées à lord John Russell. Il écrivit aussi des [illegible], et pendant plusieurs années il travailla au *Monthly Review*. Dès l'année 1785, Cartwright, que l'Angleterre pouvait compter parmi ses poëtes les plus célèbres, avait acquis un autre titre à l'estime de ses concitoyens par ses inventions en mécanique, particulièrement en ce qui concerne [illegible]

[illegible]

et Carus conquit [illegible]
et Ctésiphon; et [illegible]
au delà ses conquêtes, [illegible]
surprendre. On n'est pas bien [illegible]
de ce trépas soudain; la [illegible]
trahison. D'après le rapport [illegible]
Rome par son secrétaire Junius [illegible] il
mourut d'une maladie ordinaire [illegible]
une tempête; c'est-à-dire qu'il [illegible]
disparaître à la fumière de [illegible]
ter qu'il passa au rang des [illegible]
pense du meurtre de Carus [illegible]
à mort lui-même sous [illegible]
périr Numérien. Carus [illegible]
les bons empereurs.

Vopiscus, *Carus*. — [illegible] — [illegible]
Hist. des empereurs, [illegible]
Modèle historique [illegible]

CARUS (*Frédéric-Auguste*), [illegible] protestant allemand, né à Bautzen le 27 avril 17[illegible], mort à Leipzig le 6 février 1807. Il avait fait de bonnes études de philosophie et de [illegible], lorsqu'il fut appelé à une place de [illegible] et plus tard à une chaire de philosophie à Leipzig. A partir de cette dernière [illegible], il se voua presque exclusivement à la [illegible], et se restreignit, pour mieux [illegible], à la partie qu'il affectionnait le plus, [illegible] de la philosophie et à la psychologie. [illegible] l'enleva dès l'an 1807, à la force de l'âge, au moment où ses vues, plus larges et [illegible], allaient se séparer plus nettement des doctrines de Kant, qui l'avaient d'abord [illegible], comme la plupart de ses contemporains. Ses ouvrages de philosophie, publiés après sa mort, [illegible] volumes in-8°; ce sont : 1° *[illegible] de psychologie*, 2 vol.; — *Histoire de la [illegible]*, 1 vol.; — *Histoire de la [illegible] des Hébreux*, 1 vol. in-4°; — *[illegible] la philosophie*, 1 vol.; — *[illegible] de l'humanité*, 1 vol. Carus [illegible] dans le *Magasin de Philosophie* [illegible] mémoires sur les sources de [illegible] Anaxagore, sur les doctrines d'[illegible] xomène, etc. Le plus [illegible] ouvrages de ce philosophe est [illegible] *des Hébreux*. Ce n'est pas un [illegible] ce n'est même qu'une esquisse; [illegible] si important, et [illegible] intelligence si profonde [illegible] des plus célèbres dans [illegible] morales, qu'il restera [illegible] rue, en suivant les progrès de [illegible] nation peu philosophique, [illegible] ainsi dire, au berceau, et [illegible] les plus populaires de la [illegible] de Carus, Schott, a fait son [illegible] *[illegible] de Cari virtutibus [illegible]*.
[M. Mattre], dans l'*Enc. des gens du monde*]
[illegible] Carl [illegible]

CARUS (*Charles-Gustave*), médecin et na-

[illegible]

[illegible]

... Palermo, 1746-1748, 3 vol. ...

... principatum collectio; ... 2 vol. in-fol.

... Ms. Sicilia. — ...

... (...), historien et poëte italien, ... vivait dans la première moitié ... siècle. On a de lui : *l'Istoria* ... quale si racconta il ... *del* ... ; Venezia.

... (Joseph), poëte italien, natif de ... vers le milieu du dix-septième siècle. ... *Mon d'Oréte*, ... *l'Odio* ...; Palerme, 1651, in-4°.

... CARAVAJAL (Jacques), cardinal ..., né vers 1390 à ... mort à Rome le ... successivement auditeur ... légat, et, en récompense ... au concile de Bâle ... de l'Église, il reçut ... Eugène IV, en 1446.

[illegible]

testament de [illegible] On a de lui : *Additiones a las* [illegible] *Fernan-Perez de Guzman*; [illegible] les autres ouvrages de Carvajal [illegible] manuscrits.

Antonio, *Biblioth. hispana nova*. — [illegible] *Allgem. Encyclop.*

CARVAJAL (*Jean*), officier [illegible] en 1546. Comme son parent, il [illegible] des armes, et servit en Amérique [illegible] la province de Venezuela [illegible] Charles-Quint céda, ou plutôt [illegible] à la famille Welser d'Augsbourg, il fit assassiner le second gouverneur envoyé par cette famille, et fabriqua de fausses lettres [illegible] qui le nommaient lui-même à cette place. Charles-Quint, informé de cette [illegible], envoya un nouveau gouverneur, [illegible] Carvajal.

Robertson, *Hist. de Charles-Quint*. — [illegible] *d'Amérique*.

* CARVAJAL (*Tomas-José-Gonzalez*), [illegible] d'État et littérateur espagnol, né à Séville le [illegible] décembre 1753, mort le 9 novembre [illegible] 1785, et après avoir été reçu docteur en droit, il se rendit à Madrid, où il se livra à des travaux littéraires ; en 1790, il fut employé dans le secrétariat des finances pour les Indes, et [illegible] nommé *official* dans le même [illegible] pour l'Espagne. Chargé en 179[illegible] de [illegible] des nouvelles colonies fondées dans la Sierra-Morena et en Andalousie, il s'acquitta avec [illegible] de cette mission. En 1807 il [illegible], et en 1809 il entra dans l'armée [illegible] avec le titre d'intendant. Son activité dans ces fonctions, qu'il remplit dans divers corps [illegible] en 1811, le firent nommer en 1812 [illegible] des finances, et en 1813 secrétaire [illegible] au même département. Son amour des lettres et des sciences le porta ensuite à solliciter la direction, qu'il obtint, des études de San-Isidoro. Il fut persécuté à la restauration, arrêté et [illegible] interné à Séville, où il profita des loisirs [illegible] qu'on lui faisait, pour se livrer [illegible] aux lettres. Les événements de 1820 lui rendirent la direction des études de San-Isidoro ; il fit partie en même temps de la junte de [illegible], et en 1821 du conseil d'État. En 182[illegible], il fut chargé de dresser les règlements relatifs à l'[illegible] militaire ; il devint ensuite successivement membre du conseil supérieur de guerre [illegible] du conseil des Espagnes et des Indes [illegible] pair du royaume. Outre [illegible] administration militaire, on a de lui : [illegible] Valence, 1819, 5 vol., souvent [illegible] les Espagnols regardent [illegible] de leurs chefs-d'œuvre ; — *Los* [illegible] *de la Santa Biblia*; Valence, [illegible] vol. ; — *Opusculos ineditos en prosa y* [illegible]; Madrid, 1847, 13 volumes.

Conversations-Lexicon.

CARVALHO (*Antoine*), théologien portugais, de l'ordre des Jésuites, né à [illegible] en 1598, mort en [illegible]. Il fut professeur de théologie

[illegible]

joignant à cet [illegible] de jurisprudence civile. M. [illegible] la France et l'Angleterre, et [illegible] de rares connaissances [illegible] l'abolition des ordres [illegible], il a été chargé de recueillir les [illegible] renfermaient les divers monastères [illegible] de supprimer, et il en forma la [illegible] du couvent de San-Francisco. [illegible] à Paris, il a publié un livre [illegible] des sciences géographiques [illegible] est intitulé : *Roteiro de dom João de Castro da viagem que fizeram os Portuguezes ao Mar roxo no anno de 1541, commandados pelo governador da India D. Estevão da Gama*; Paris, 1833, in-8°, avec un atlas composé de dix-sept cartes et fig. M. Carvalho occupe aujourd'hui la chaire de [illegible] à l'université de Coïmbre.

On doit à M. J.-A. DE CARVALHO E [illegible], auteur encore vivant, une brochure intitulée *Memoria geographica e politica das possessões portuguezas na Africa occidental* [illegible] *respeito aos reinos de Angola, Benguella e suas dependencias*, etc.; Lisbonne, 1834, [illegible]

CARVALHO. Voy. FREIRE DE CARVALHO (*Liberato*).

* CARVAM (*Christophe*), [illegible] portugais, de l'ordre des Dominicains, vivait dans la première moitié du dix-septième siècle. Il fut qualificateur de l'Inquisition. On a de lui : *Sermoens varios*; Lisbonne, 1629.

Barbosa Machado, *Biblioth. lusitana*.

CAREW (*Thomas*), écrivain irlandais, né en 1590 ou plutôt en 1589 dans le comté de Tipperary, mort en 1664 (1). Prêtre catholique, il accompagna, en qualité d'aumônier, un régiment formé d'Irlandais et d'Anglais expatriés que l'empereur avait pris à son service; il fit plusieurs des campagnes de la guerre de trente ans. Il employa les loisirs que lui fit la paix à la rédaction de divers ouvrages historiques. Vers la fin de sa vie, nous le trouvons établi à Vienne, et revêtu du titre de *protonotaire apostolique*. Ses écrits, dénués de critique, renferment des faits curieux; et comme ils intéressent l'histoire des [illegible] royaumes, et que leur rareté est grande, les bibliophiles d'outre-Manche se trouvent heureux de les acquérir à des prix excessifs. Voici leurs titres : *Itinerarium*, [illegible] en [illegible] parties; Mayence, 1639 et 1641; [illegible], 1646; la première partie fut réimprimée en [illegible]; l'ouvrage complet s'est payé jusqu'à 21 livres sterling; il contient le récit des allées et venues de [illegible] à la suite du régiment que commandait W[illegible]. Une traduction allemande, publiée à [illegible] en 1640, est précieuse en ce qu'elle [illegible] une continuation en neuf chapitres; — *Lyra* [illegible] *Anacephalaeosis Hibernica*; Vienne, 16[illegible]; Salz[illegible]

(1) Dans un livre imprimé en [illegible] quatre-vingt-[illegible] ans.

[illegible]

[illegible] Commentaires [illegible] Comme- [illegible]

[illegible] pale, que la pres- [illegible]

[illegible] rant les Pères [illegible]

S. Nili [illegible] Rome, 1624, in-4°; — *Nostes* [illegible] *nales, graece et latine* [illegible] Rome, 1625, in-4°; — [illegible] *salonicensis De primatu* [illegible] *tine*; Paris, 1626, in-8°; — [illegible] *toclis*, en grec, publiées pour la [illegible] un manuscrit de la bibliothèque [illegible] des variantes et une traduction [illegible] 1626, in-4°, reproduites dans l'édition de [illegible] fort, 1629, et dans celle de Leipzig [illegible] par les soins de Schöttgen, qui [illegible] prouver l'authenticité de ces lettres; — [illegible] *seu æthiopicæ linguæ Institutiones*; Rome, 1630, in-8°; — [illegible] [illegible] *editæ a Zacharia* [illegible] *graece et latine*; Rome, 1631, in-4°; — [illegible] [illegible] *Cyrilli* [illegible] *Constantinopolitani* [illegible] *latine et graece*; Rome, 1631, in-8°; — *Dottrina cristiana del cardinale Bellarmino*, en italien et syriaque; Rome, 1632, in-8°. — Tous les autres ouvrages de Caryophile [illegible] tels sont : *Notæ ad* [illegible] *in Baronium* [illegible] *scripta, graece et latine*; — le [illegible] Trente, traduit en grec; — *Georgii* [illegible] *Orationes III de pace ad Graecos* [illegible] dition du Concile de Florence; — [illegible] *episcopi* : [illegible] *Marci Ephesini*; en grec et en latin; Rome, in-4°; — *Gregorii Protosyncelli Apologia* [illegible] *versus Marci Ephesii epistolam*, en grec et en latin, dans l'édition du Concile de Florence; Rome, in-4°; — [illegible] *Canticorum*, en grec ancien et en grec moderne; — *Concilium Florentinum*, en grec et en latin; Rome, in-4°; — [illegible] *concilii Florentini*, attribué [illegible] à [illegible] nadius; Rome, in-4°.

Leo Allatius, *Apes urbanæ*. — [illegible] bibliothèque sacrée. — [illegible]

*CARIOPHYLLUS (Pierre) [illegible] mand, vivait dans la première [illegible] huitième siècle. On a de lui : *De* [illegible] *tantia Thermarum* [illegible] *in Dacia Trajani detectis* [illegible] *epistolaris*; Vienne, 1737, in-4°; [illegible] 1739, in-4°, et [illegible] vante ces eaux [illegible] dies syphilitiques.

Adelung, suppl. à Jöcher [illegible]

CARYOPHILLUS. *Voy.* [illegible]

*CARYSTIUS (Καρύστιος) [illegible] de Pergame, vivait dans le [illegible] cond siècle. On lui attribue [illegible] vants : Ἱστορικὰ ὑπομνήματα [illegible] puisé dans ce livre; — Περὶ [illegible] un compte-rendu des drames [illegible] Σωτάδου; c'est un commentaire [illegible] Sotades.

Athénée, V, IX, XII, XIII et XIV.

[illegible]

[illegible] *Sony*, [illegible]

CASA[illegible] ([illegible]), [illegible], né le [illegible] [illegible] [illegible] la Corse par les Anglais. [illegible] il y [illegible] en 181[illegible] [illegible] [illegible]. Après avoir [illegible] [illegible] à la cour d'appel de [illegible] premier rang [illegible] [illegible] [illegible] la révolution de février [illegible] des assemblées [illegible] la Corse l'élut à la [illegible] [illegible] de la marine. [illegible] [illegible] contre [illegible] à la [illegible] contre la [illegible] [illegible] de l'assemblée législative [illegible] [illegible] fonction publique [illegible] gouvernement [illegible] l'empereur, alors président de la [illegible] [illegible] puis successivement au ministère de [illegible] et du commerce, [illegible] [illegible] [illegible] le [illegible] novembre [illegible] [illegible] [illegible] décembre [illegible] [illegible] le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] depuis il siège au Sénat.

Moniteur universel.

CASABONA ou [illegible] ([illegible]), [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 1595. Nommé garde du jardin [illegible] Florence, il fut [illegible] [illegible] de François de Médicis, grand-duc de Toscane. Il [illegible] [illegible] [illegible] plantes dans un voyage qu'il fit dans l'île de Crète; mais la mort [illegible] [illegible] ses observations. On doit à [illegible] [illegible] [illegible] d'une [illegible] [illegible] [illegible] signée par [illegible] [illegible] cordeus *Casabona*.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

CASA-[illegible] ([illegible]), [illegible] [illegible] le 4 novembre [illegible] [illegible] le 27 [illegible] 1834. [illegible] [illegible] [illegible] A vingt [illegible] il [illegible] [illegible] secrétaire de légation, [illegible] à l'ambassade de Londres [illegible] [illegible] Londres en 17[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Florides. Revenu en Europe en 1[illegible], [illegible]

[illegible] d'[illegible] [illegible], [illegible] [illegible]

[illegible] in-fol. ; — [illegible] le *Thesaurus* [illegible]

Mandosio, [illegible] *poetis sui temporis*. — [illegible]

* CASALI (*Jean-Baptiste*), [illegible] mort en juillet 1792. Il fut [illegible] de Saint-Jean de Latran à [illegible] de septembre 1759. [illegible] composait cependant avec [illegible] élève Grétry, qui reçut ses [illegible] ans; il le recommanda [illegible] à un ami demeurant à [illegible] vi mando un mio [illegible] *sicu, che non sa* [illegible] *assai e di buon* [illegible] recommande un [illegible] fait de musique, et [illegible] c'est un jeune [illegible] façon). Ce [illegible] gard de l'élève [illegible] et n'avait qu'à un [illegible] l'harmonie. Outre un grand [illegible] et de messe, on a de Casali un opéra [illegible] *Campaspe*, et représenté à [illegible]

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*.

* CASALE (*Giovanni-[illegible]*), [illegible] architecte, né à Florence vers [illegible] 1593. Il fut élève du célèbre [illegible] torsoli. En sortant de son [illegible] dans l'ordre des Servites, [illegible] abandonner ses ciseaux [illegible] dès que son temps de [illegible] sculpta en marbre [illegible] de Lucques, et [illegible] Il se rendit à Naples, [illegible] duc d'Ossuna, qui le chargea [illegible] d'assainir la campagne [illegible] tait ayant réussi dans cette [illegible] roi lui conféra le titre [illegible] alors qu'il construisit [illegible] hors de la porte de [illegible] les exercices de [illegible] quittant Naples [illegible] honorablement [illegible] monarque, qui avait [illegible] pagne le Portugal, [illegible] Casale [illegible] genal ([illegible]) de réparer les [illegible] de ce [illegible] mort surprit Casale [illegible] çait ces travaux.

Cicognara, *Storia* [illegible] *ria*. — Orlandi, [illegible]

CASALI (*Joseph*), [illegible] italien, né à Rome en 17[illegible] ville le 4 mai 1797. [illegible] études, il entra dans l'[illegible] d'une grande fortune, [illegible] tions, et favorisa les [illegible] les jeunes gens studieux. On a de lui [illegible] *Zarattinus*[illegible] *Clementinae Epistolae*; Rome, [illegible]

quatre mille francs de [illegible] le produit de la loterie [illegible] capital de cent mille francs, [illegible] de retirer en [illegible] dit cinq sur-le-champ, [illegible] ouvrit rue Saint-Denis, et [illegible] par de petits avantages [illegible]. Mais Casanova était [illegible] sonner dans une position [illegible] le mouvement, l'imprévu, l'aventure [illegible] cepta-t-il avec empressement une mission [illegible] ayant pour but de visiter [illegible] guerre en rade à Dunkerque ; il [illegible] de rapporter un relevé [illegible] ce qui regardait l'approvisionnement, [illegible] nel des équipages, [illegible] tion, la police. Cela [illegible] pionnage ; mais Casanova ne se [illegible] ment arrêter par des considérations [illegible] cela souriait, d'ailleurs, à son [illegible] facile ou vagabonde ; [illegible] à ses yeux, était à sa mission [illegible] avoir d'équivoque. Il [illegible] lui valut douze mille [illegible] munération. Il menait alors une [illegible] allant un peu partout, et [illegible] portant de ces succès dus [illegible] à son intrigue, à son [illegible] séductions de sa personne. Ce fut [illegible] qu'il rencontra le fameux comte de [illegible] main chez une marquise d'Urfé, [illegible] dont il avait fait sa dupe, et [illegible] il avait jadis [illegible] pedie. Il nous donne sur cet [illegible] des détails fort curieux [illegible] l'unique fois qu'ils se rencontrèrent.

Quelque temps après, Casanova, [illegible] par M. de Choiseul en Hollande pour [illegible] près d'une compagnie de [illegible] dam, à un prix honnête, [illegible] contre des papiers [illegible] taient alors les [illegible] ris, loue, à cent pas de la [illegible] leine, une maison de [illegible] fiquement, se pourvoit de [illegible] de palefreniers, de [illegible] d'un homme qui a la [illegible] lui-même ; [illegible] part.

M. de [illegible] contrôleur général [illegible] sanova ne [illegible] ministre, M. de [illegible] ments et la même [illegible] tif se retourne alors vers [illegible] de produire sur les [illegible] l'impression, les [illegible] tait à Lyon par [illegible] et d'arriver à [illegible] bien [illegible]. Le [illegible] Casanova [illegible] convint à [illegible]

[illegible]

recommandé, [illegible] pareils accidents. [illegible] générosité de prendre [illegible] saire contre ses propres [illegible] de rien moins que de le [illegible] Casanova fut à la mort, [illegible] de lui ; mais tout cet [illegible] presque aussitôt en une [illegible] tance naturelle aux [illegible] expliquer. Il reçut l'ordre de [illegible] et, comme il s'en défendit [illegible] ne pouvait en sortir sans payer [illegible] lui fit passer mille ducats. [illegible]

Comme rien ne le retenait plus, [illegible] Dresde, y demeure [illegible] ensuite sur Vienne, où il [illegible] tale et l'infortuné [illegible] jufit de quitter la ville [illegible] Au lieu d'obéir, il [illegible] de Kaunitz, qui [illegible] Marie-Thérèse. [illegible] mais l'accueil [illegible] tait partout, [illegible] cida à fuir de cette ville [illegible] précédé une réputation [illegible] vrai. Il revint à Paris. « Je [illegible] lité, s'écrie-t-il, [illegible] tales de l'Europe ; [illegible] frais de Paris à peu près [illegible] Vienne et Varsovie. » [illegible] tre que son mauvais [illegible] tateur qui ne l'[illegible] tous où il eût [illegible] lui. Une [illegible] Paris dans les vingt-quatre [illegible] tit sans regret ; il [illegible] comme il le dit, [illegible] les voyages ne l'effrayaient [illegible] pour l'Espagne, et arriva à [illegible] tres pour le comte d'[illegible] pour lui, faute de [illegible] sadeur vénitien. Le séjour [illegible] pagne est un long [illegible] lantes et les aventures [illegible] il est jeté en prison [illegible] mais il en sort bientôt [illegible] lonne, nouvelle aventure [illegible] dolle, et y reste [illegible] lesquels il écrit une [illegible] *Variétés* d'Amelot de la [illegible] dernier jour de l'an 17[illegible] fait connaissance avec [illegible] Cagliostro. Il va offrir [illegible] au comte Orloff, qui [illegible] destinée pour Constan[illegible] duit. Il retrouve à Rome [illegible] ambassadeur de notre cour [illegible] dans l'oppression de [illegible] Bologne, [illegible] blit à Trieste, où il [illegible] services au [illegible] quatre-vingts ducats. Il [illegible]

Cosenza, 1741, [illegible] 1744; Venise, 17[illegible]

[illegible]

CASAREGIS (*Jean*-[illegible]) italien, né à Florence, [illegible] *Mosca*, [illegible] Florence, 1740, [illegible]

[illegible]

CASAREGIS (*Joseph*-[illegible]) jurisconsulte célèbre [illegible] né en 1670, mort à Florence [illegible]

[illegible] 1644, [illegible]

[illegible] Florence, de 1740 à 17[illegible] [illegible] à Venise, en 1740, [illegible] Casaregis [illegible]

[illegible]

CASA[illegible] [illegible] 177[illegible]

[illegible]

